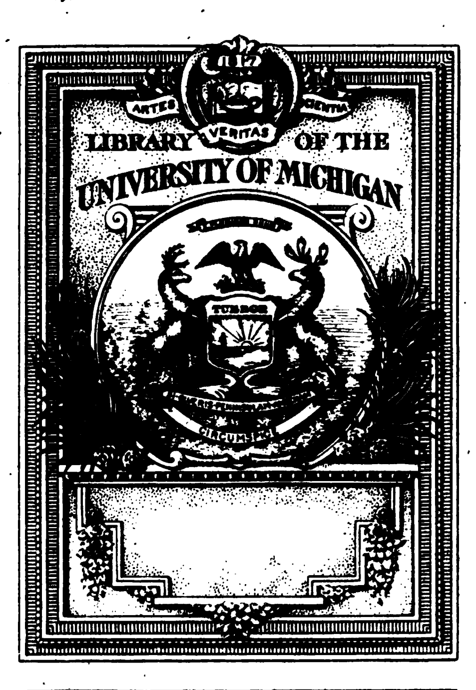
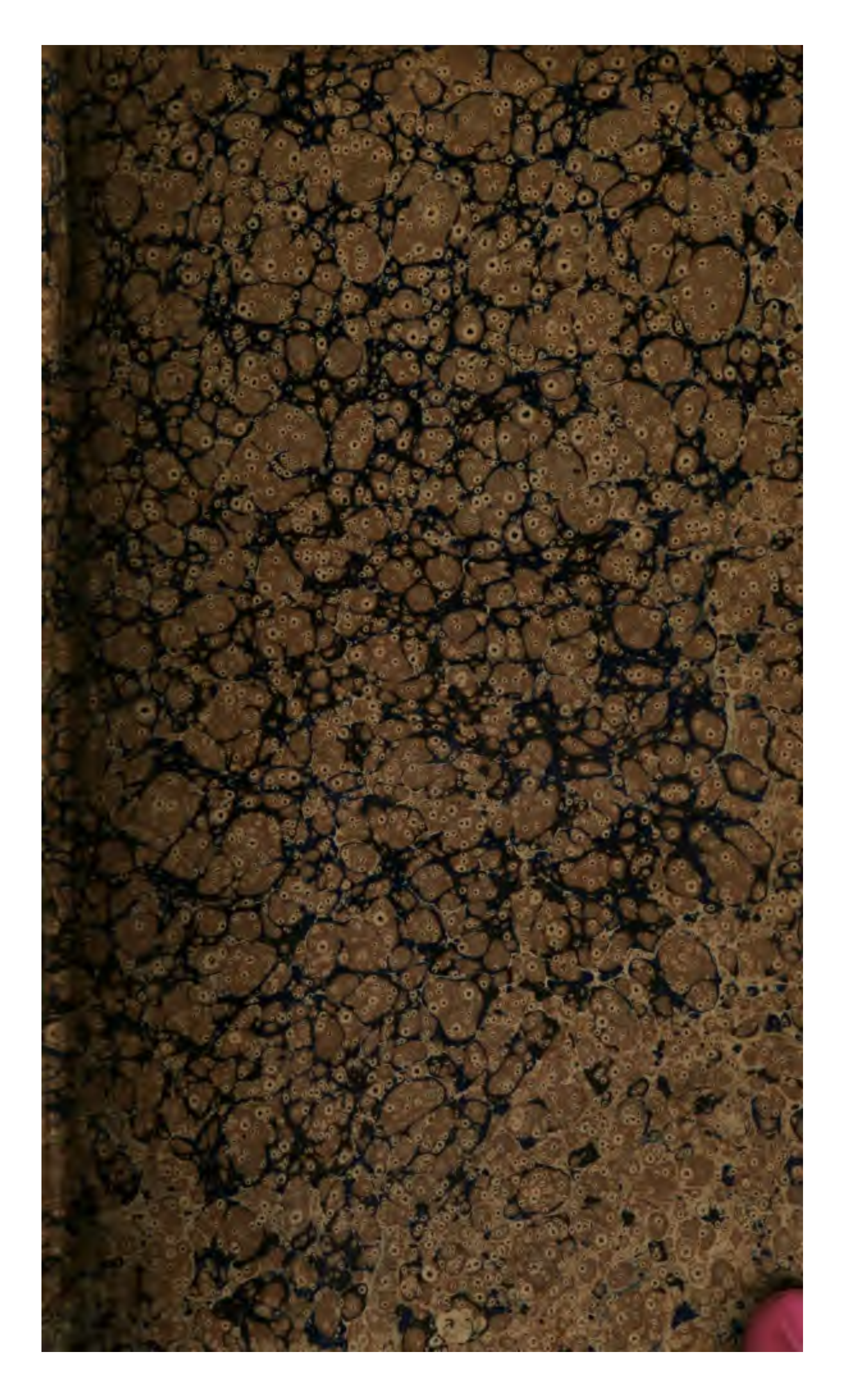
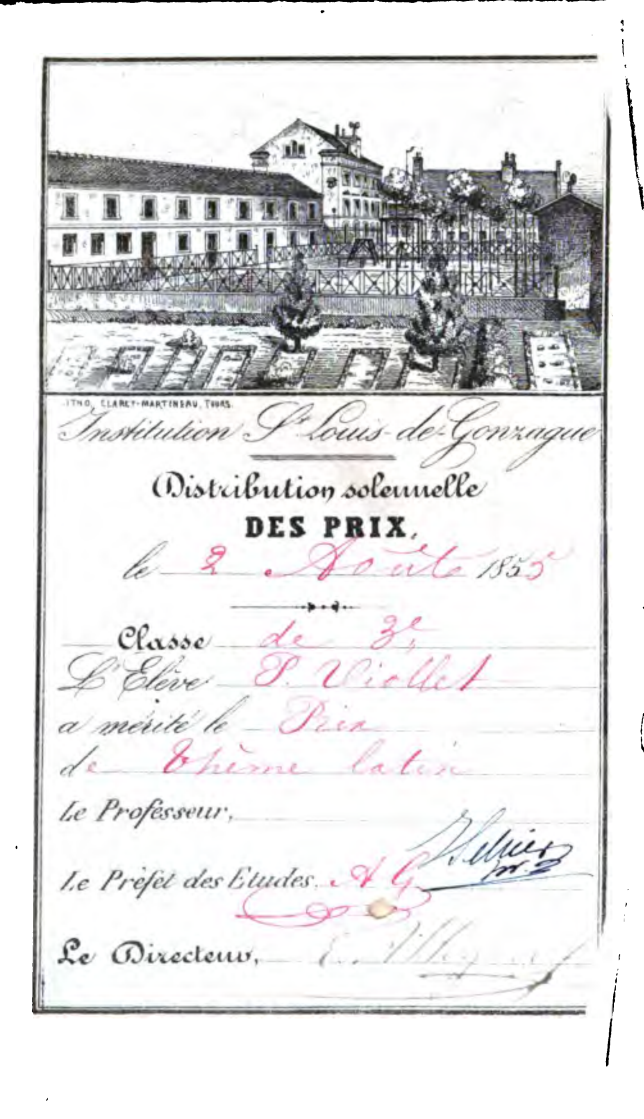

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE





LITHO. CLAREY-MARTINEAU, TOURS.

Institution St Louis-de-Gonzague

Distribution solennelle

DES PRIX,

le 2 Août 1855

Classe de 3e

L'Élève P. Viollet

a mérité le Prix

de thème latin

Le Professeur,

Le Préfet des Études, A G

Le Directeur,

HISTOIRE

RELIGIEUSE, MONARCHIQUE, MILITAIRE ET LITTÉRAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

ET DE L'EMPIRE,

DEPUIS LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES NOTABLES EN 1787

JUSQU'AU 20 AVRIL 1814.

I.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

HISTOIRE

RELIGIEUSE, MONARCHIQUE, MILITAIRE ET LITTÉRAIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

ET DE L'EMPIRE,

DEPUIS LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES NOTABLES EN 1787, JUSQU'AU 20 AVRIL 1814;

Rédigée sur des documens originaux et inédits,

PAR LE BARON DE

LAMOTHE-LANGON,

ANCIEN MAGISTRAT, AUDITEUR DE 1re CLASSE AU CONSEIL D'ÉTAT SOUS L'EMPIRE, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

Quidquid excessit modum,
Pendet instabili loco.

Tout ce qui passe les bornes ne saurait être de longue durée.

(SÉNÈQUE, *OEdipe*, acte IVe.)

TOME PREMIER.

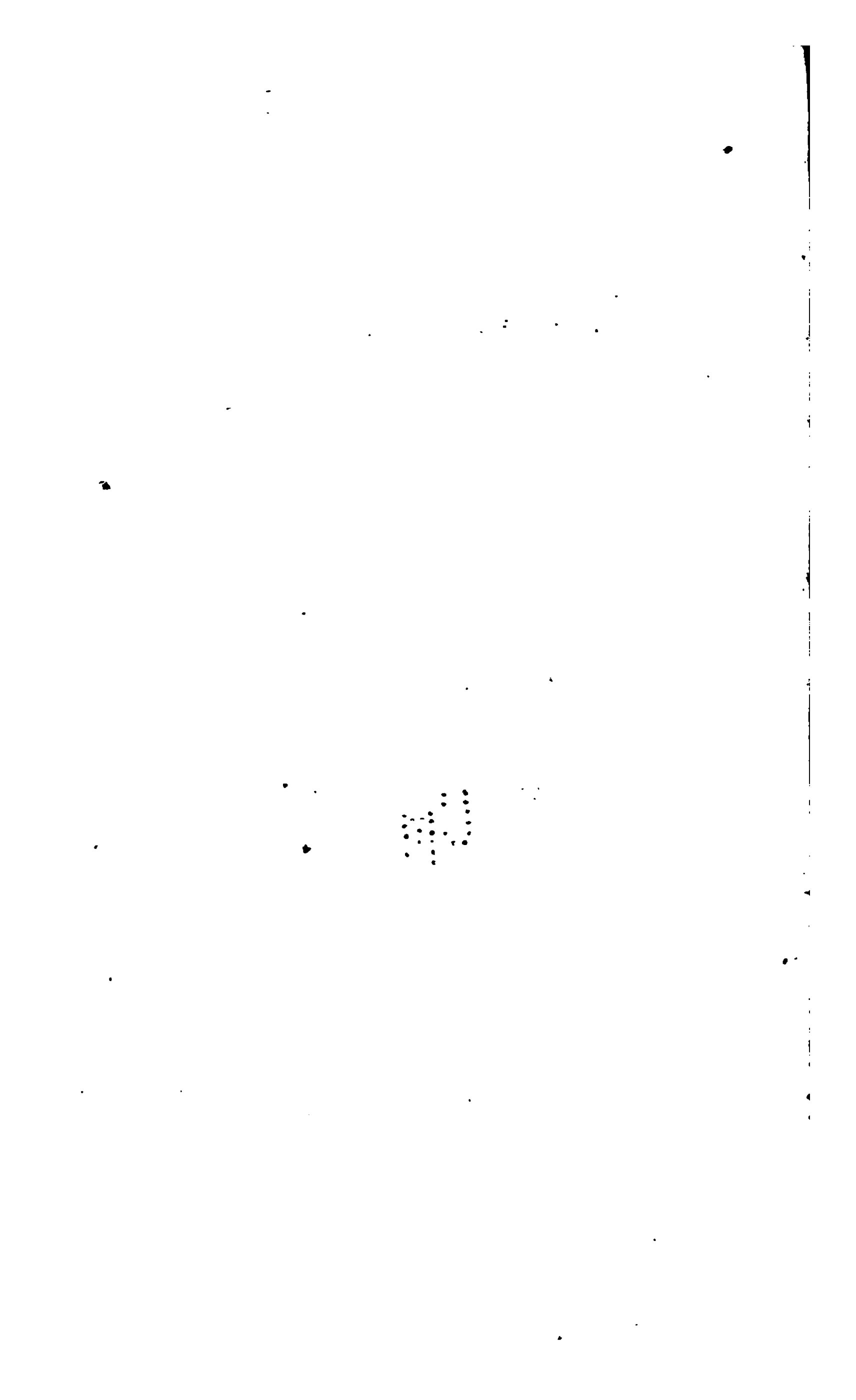
1787 — 21 JANVIER 1793.

PARIS,

ALBANEL ET MARTIN, LIBRAIRES,

Rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 14.

1840.



INTRODUCTION.

Trois dynasties montèrent tour à tour sur le trône français. La première, celle des princes chevelus (*les Mérovingiens*), toute barbare, inonda le royaume du sang royal et renouvela à nombre de reprises les forfaits à demi fabuleux des Atrides.

A cette époque, le roi et l'armée (*la noblesse*) luttèrent contre la nation gauloise, ou plutôt romaine (*le tiers-état*). La conquête fit du monarque et de ses leudes, des souverains; et des serfs (*esclaves*), des peuples vaincus; le christianisme empêcha que ceux-ci ne devinssent des ilotes. La vraie égalité, celle du Christ, n'admet que des chefs (*les pères*) et des subordonnés (*les enfants*).

Les Mérovingiens périrent par leur faiblesse, leur mauvaise politique (celle qui donnait tous les pouvoirs royaux au fonctionnaire nommé le maire du palais), et enfin par le système qui appelait à un partage égal tous les fils de roi, même illégitimes.

Le repos d'un état, son bonheur, sa durée, n'ont pour se maintenir qu'une seule base, l'hérédité de la couronne passant à une tête unique et par ordre de primogéniture.

La seconde dynastie ou race fut celle des Carlovingiens (*usurpateurs*); quatre grands hommes successifs la consolidèrent : Pepin d'Héristal, Charles-Martel, Pe-

pin-le-Bref, Charlemagne; sorte de phénomène qu'aucune autre famille ne présente dans le monde connu.

Les deux derniers eurent seuls le titre de roi, dont les deux premiers avaient possédé le pouvoir; mais après Charlemagne, qui rétablit l'empire d'Occident, les Carlovingiens tombèrent au-dessous des Mérovingiens.

Alors la guerre ne fut plus entre le roi et les grands, contre le peuple; elle eut lieu entre les rois et les grands. Les rois trébuchèrent; les grands établirent le gouvernement féodal, sorte de république oligarchique; ils firent la faute de lui donner un chef.

Robert-le-Fort, issu de la race mérovingienne, revendiqua les droits antérieurs de ses ancêtres; lui et ses descendants soutinrent avec avantage ce nouveau combat; son arrière-petit-fils, Hugues Capet, quatrième roi de son sang, assura la royauté dans sa famille; sa postérité en jouit encore. Son nom générique est celui de *Capétiens*.

Ce fut dès ce moment un nouveau genre de lutte. Sous la seconde dynastie, les grands avaient trop pesé sur le peuple et dépouillé les rois, dont le dernier ne possédait plus qu'une ville (Laon). Il en résulta que depuis Hugues Capet jusques et inclusivement à Louis XI, qui ferma en triomphateur la lice, la guerre fut soutenue par l'alliance du roi et du peuple contre les grands. A chaque victoire remportée sur ceux-ci, le pouvoir du souverain augmentait, et le peuple, brisant un des anneaux de sa chaîne, ajoutait à la masse de ses libertés.

Louis XI ayant mis le roi *hors de page*, pour me servir de l'expression consacrée, le roi eut peur de tout ce que le peuple avait acquis, et dès ce jour com-

mença une quatrième guerre où les grands, neutres, regardèrent la dispute se vider entre le roi et le peuple, qui succomba à l'extinction des guerres de religion en 1629.

Dès-lors, les monarques sans rivaux régnèrent en princes absolus jusques en 1789, où le peuple retrempé rentra dans la lice, et, dédaignant de n'avoir que le roi pour antagoniste, alla quereller la noblesse engourdie, afin d'augmenter le nombre de ses ennemis. Le cartel fut accepté, la bataille dure encore, bien qu'en 1830 le peuple ait remporté un succès que dans le premier instant il a pu croire décisif.

La révolution française n'est donc pas née le jour où elle a commencé, 5 mai 1789; elle venait de plus loin: c'était une des phases de notre histoire, un des restes de cette guerre qui a si souvent changé de but, et où tour à tour on a combattu ses alliés et marché de concert avec ses adversaires; mille causes majeures l'ont provoquée. Je ferai connaître les principales.

L'énergie du cardinal de Richelieu ayant anéanti sans retour la puissance des calvinistes et ce qui restait de crédit aux grands, ceux-là durent se contenter des édits bienveillants d'Henri IV, modifiés par un ministre moins prêtre que politique habile: ceux-ci, dépossédés de leurs souverainetés féodales, ne servaient plus que d'ornement à la cour du roi, dont les princes du sang, naguère si redoutables, n'étaient, grâce au cardinal, que les premiers serviteurs. La magistrature, également comprimée par les mains vigoureuses d'un homme qui, après avoir mûrement réfléchi, allait en avant, coupant, taillant, fauchant et recouvrant tout de sa robe rouge; la magistrature, dis-je, se taisait, et, au temps de la Fronde, elle ne fit que de vains et coupables efforts.

Louis XIV régna tranquille; il put sans embarras anéantir le fameux édit de Nantes, palladium du protestantisme. On a beaucoup blâmé cette mesure, on peut la défendre. Tout état où diverses religions sont en présence en sera troublé tôt ou tard; unité de foi, comme de lois, facilite l'action du gouvernement. Louis XIV mourut, et avec lui descendirent dans la même tombe la grandeur du siècle et la paix du royaume.

Des saturnales de débauche, de dilapidations et d'impiété souillèrent le trône, en la compagnie du régent Philippe, duc d'Orléans, chef du pouvoir pendant la minorité de S. M. T.-C., Louis XV, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Dès ce jour, les intérêts, la fortune, la majesté de la couronne furent sacrifiés aux Anglais; la maison d'Orléans aspirait à éloigner de la succession du jeune roi, si la mort venait à le ravir à ses sujets, la branche espagnole, et pour cela il lui fallait un allié. L'Angleterre s'offrit, mais elle demanda en retour l'affaiblissement de la marine, l'abandon de nos alliés naturels, la ruine des finances, le déshonneur national en faisant chasser Jacques III (Stuart), reconnu par Louis XIV. Le duc d'Orléans accorda tout; il prit pour premier ministre Dubois.

C'était un de ces misérables pétris de vices, étrangers aux vertus; saturé de débauche, sans vergogne, avide, rapace, menteur, souple, insolent, infectant ce qu'il touchait et touchant à tout, parce que, hardi dans sa lâcheté, il était ambitieux outre mesure. Prêtre sacrilége, honte du clergé, ce prince du sacré collége, vendu au cabinet de Londres, au su de son maître avec qui il partageait les dépouilles de la France et l'or de l'étranger, déshonora le roi, le régent, le

ministère. Son nom est resté une flétrissure à qui on l'impose, et quand de nos jours on a revu sa vivante image, on a été de surprise en surprise que dans un espace de temps si court un tel infâme pût être reproduit et surtout employé.... Je m'arrête et je le peux; l'Europe entière achèvera ma phrase et prononcera les noms qui restent en blanc.

Le régent dépravé semblait prendre plaisir à l'avilissement, à la démoralisation du royaume; il n'était pas généreux par nature, ses prodigalités provenaient de sa faiblesse; il eût aimé à entasser, il y avait en lui de l'harpagon, et pourtant il donnait à pleines mains, contre son penchant, mais entraîné par l'impossibilité où il était de rien refuser à qui lui demandait avec instance (1).

On lui a reproché avec juste raison d'avoir appauvri l'État, en favorisant les jongleries financières de Law, afin d'enrichir sa maison; et ceci est vrai. Elle y a gagné des sommes immenses, dont on a caché à l'étranger la meilleure partie. On ne connaissait en France que moins de la moitié de la fortune réelle des héritiers du régent, tant elle fut habilement disséminée en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et jusque dans les banques d'Italie. Cette portion majeure de leurs revenus exigeait une administration occulte, mais néanmoins connue de certains.

On ne doit pas lui savoir gré de ce qu'il n'a point cherché

---

(1) Ce prince, fils de Monsieur, duc d'Orléans, et de la princesse Élisabeth-Charlotte de Bavière, naquit le 2 août 1674 à Saint-Cloud, et mourut à Versailles le 2 décembre 1723. Il avait épousé, en 1692, mademoiselle de Blois, fille adultérine de Louis XIV et de madame de Montespan. L. L. L.

à s'emparer du trône à l'aide d'un crime. Outre la vigilance sévère du maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XV, et de l'abbé de Fleury, précepteur de S. M., depuis cardinal, les parlements, les grands du royaume, les princes du sang, l'armée, dont il était haï, la bourgeoisie, qui dès l'agiotage ne le pouvait souffrir, se seraient réunis pour lui opposer Philippe V, petit-fils de Louis XIV, dont il n'était que le neveu (1); on ne

---

(1) On a pris plaisir à couvrir d'un nuage obscur l'ascendance de ce prince. Je vais la rectifier.

Henri IV, Marie de Médicis.
|
Louis XIII, Anne d'Autriche.

|
Louis XIV, Marie-Thérèse d'Espagne.
|
Louis de France, dauphin, Victoire de Bavière.

|
Louis, duc de Bourgogne, Adélaïde de Savoie.
|
Louis XV, Marie Leczinska.
|
Louis, dauphin (*), Joséphine de Saxe.
|
Charles X, Marie de Savoie.
|
Duc de Berry, Caroline de Naples.
|
Henri, duc de Bordeaux.

(*) Monsieur le dauphin eut plusieurs fils dont deux régnèrent avant Charles X : Louis XVI, Marie d'Autriche ; Louis XVIII, Thérèse de Savoie.

|
Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, d'où viennent aujourd'hui les maisons royales d'*Espagne*, représentée par don Carlos, de *Naples* et de *Lucques*, lesquelles ont droit héréditaire avant celle d'*Orléans*.

Philippe, duc d'Orléans, Élisabeth-Ch. de Bavière.
|
Louis, duc d'Orléans, Jeanne de Bade.
|
Louis-Philippe d'Orléans, Henriette de Bourbon-Conti.
|
Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, Adélaïde de Penthièvre.
|
Louis-Philippe d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, Amélie des Deux-Siciles.
|
Raphaël, duc de Chartres, Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

L. L. L.

l'aurait vu qu'en usurpateur, et tant de chances contraires durent l'effrayer : peut-être aussi, dans son irréflexion et grâce au mépris qu'il portait à son pauvre fils, dont il connaissait l'état monomane, ne voulut-il pas tenter d'entraîner dans sa maison une couronne qui, après lui, serait tombée à terre.

Quoi qu'il en soit, si le duc d'Orléans ne s'empara pas de cette couronne, du moins il la ternit, il la mit en vasselage sous celle d'Angleterre, il en amoindrit la majesté. Ce ne fut pas tout; à ce haut respect pour la religion, si vénérée pendant le règne de Louis XIV, il fit succéder une effroyable impiété; ses plaisirs furent des sacriléges, et dans ses extravagances variées il dépassa les hommes les plus corrompus des temps anciens et modernes.

Il n'était pas possible qu'une telle conduite ne servît de règle à la société; elle devint athée, voluptueuse, elle se montra corrompue. Le jeune roi, que des courtisans perfides environnèrent, s'il demeura fidèle à la foi de ses ancêtres, se montra plus ennemi des bonnes mœurs qu'on n'eût pu le croire. Il se laissa voir mesquin, avare, jaloux des belles réputations; il eut des flatteurs, des complaisants, et dans son indolence oublia les devoirs de la royauté.

Louis XV fut encore au-delà de ces fautes graves. Les priviléges d'État et de communes importunèrent ses ministres; on en priva les villes de province, on leur enleva leurs franchises, leurs immunités, et on menaça le peu qu'on leur laissait. Puis vint le tour de la magistrature; celle-ci, tout en résistant au trône, en était la plus ferme base. Il convenait donc de supporter les inconvénients d'une institution si essentiellement monarchique, de reconnaître que la résistance passive

valait mieux que l'isolement où l'on prétendait parvenir et où l'on ne se maintiendrait jamais. Louis XV et Louis XVI, qui ne virent ni l'un ni l'autre cet avantage, attaquèrent la magistrature sans relâche, la fatiguèrent, l'énervèrent par de nombreuses secousses, et, lorsque revenant à elle on voulut l'opposer aux malintentionnés, on la trouva sans force, incapable de servir plus longtemps, et elle expira avant la monarchie.

Ces fautes commises sciemment sous quatre règnes (depuis Louis XIII), et dont on s'applaudissait chaque jour, épuisèrent la royauté, la minèrent sourdement, bien qu'elle conservât toute l'apparence de sa vigueur. A ces causes de ruine s'en joignit une autre non moins funeste, l'habitude de puiser sans relâche dans le trésor public, soit pour des dépenses ruineuses dont la nation ne profitait pas, soit pour satisfaire des fantaisies encore plus blâmables. Tous les services demeurèrent en souffrance jusques en 1789. Aucun palliatif ne pouvait porter remède à cette plaie mortelle : la route en était si bien tracée, que pendant le règne de Louis XVI, le plus économe des rois, les dilapidations augmentèrent ; on aurait dit qu'elles étaient un droit (1).

Ce désordre seul aurait amené la ruine de l'État, et

---

(1) Le livre rouge, manuscrit où l'on avait consigné les dépenses secrètes, montra avec quelle profusion les grands et les bourgeois en faveur puisaient au trésor de l'État. Un perruquier d'une fille de Louis XV, Marie-Louise, née en 1728, morte en 1733, était encore payé en 1789 d'une pension de six mille livres *pour soins donnés à la coiffure de S. A. R.* Et cette princesse avait vécu six ans. — La famille de Talleyrand Périgord y était comprise pour la somme de 1,800,000 fr. — L'abbé Maury, pour celle de 250,000 fr. — Mirabeau, pour 200,000 fr. — Le marquis de Montesquiou Fézen-

on demandait une révolution, non pour l'arrêter, mais afin d'obtenir la facilité de l'étendre. Il existait un projet qui avait séduit la cour, celui de s'emparer de la moitié des biens du clergé, tant pour couvrir le déficit que pour enrichir les amis et amies. Ce projet devait recevoir son exécution à l'aide des États-généraux; ce fut le leurre qui empêcha la société de la reine de s'opposer avec chaleur à la convocation de l'assemblée nationale.

La cour ne s'arrêtait point là; elle voulait encore soumettre à l'impôt la noblesse de province, sachant bien qu'elle s'affranchirait ou se récupèrerait par d'autres moyens des charges qui pèseraient sur elle. Monsieur, dit-il, trouvait cette mesure bonne; Louis XVI y répugnait en vertu d'un principe de conscience, mais ses alentours finirent par triompher de ses scrupules.

La royauté, en se privant du concours de la magistrature et des communes, ne sut pas se procurer celui des gens de lettres, qui devenaient une puissance. Cette puissance s'explique facilement par la raison que dans le monde moral, comme dans le monde physique, il

---

sac, dont l'ingratitude fut si éclatante, pour 150,000 fr. de pension annuelle. — Madame Campan, pour 45,000 fr. de pension. — Au prince Maximilien des Deux-Ponts, depuis roi de Bavière, 345,000 fr. pour payer ses dettes; 40,000 fr. pour pension; et ce prince, ayant appris la mort de Louis XVI dans un bal qu'il donnait, continua de danser jusqu'au jour! — Le baron de Lameth, pour 60,000 fr. — Le chevalier de Cubières, pour 150,000 fr.: ces deux dernières sommes en frais d'éducation; et l'on connaît l'ingratitude des pensionnés. On trouva dans ce livre rouge, écrit de la main du roi, qu'à plusieurs propositions de dépenses personnelles qui lui avaient été soumises, cet excellent prince répondait de sa propre main: *Il n'y a rien de pressé. Bon, à condition que cela n'occasionnera pas de nouvelles dépenses.* L. L. L.

est un équilibre qui s'établit forcément, celui de l'opinion, où la loi est remplacée par une puissance indépendante. Ce nouvel équilibre se fonda par les écrits des philosophes du dix-huitième siècle, les chansons satiriques, les pamphlets et les brochures, armes légères en apparence et puissantes en réalité.

Ceux qui n'observent pas sont encore à s'apercevoir que, depuis la régence, le pouvoir de fait est passé aux écrivains; ils établirent ce contre-poids, fondé auparavant sur des masses plus imposantes, mais moins à craindre. Ce sont eux qui ont discrédité le clergé, la noblesse, la monarchie; qui ont battu en pleine brèche la cour de Louis XVI, la Convention nationale, le Directoire, Bonaparte, la restauration, et qui ne s'arrêteront pas là.

Ce pouvoir opposé aurait pu être rallié à la monarchie lorsqu'il y avait encore, chez la plupart des gens de lettres, des traditions de domesticité propres à les rendre courtisans par habitude. Mais Louis XV détestait la littérature, son successeur et la reine la voyaient avec indifférence, bien qu'ils se fissent un devoir de la protéger. Aucun homme de lettres (à ce titre) pendant soixante-quinze ans ne fut appelé à Versailles; Voltaire, dont la manie était de s'y produire, en fut toujours repoussé : cette conduite restait souverainement impolitique. Lorsque la plume devient une arme aussi terrible que l'épée, il faut se servir pour sa propre défense de l'une et de l'autre, avoir des soldats littéraires comme des gardes du corps. Louis XV mourut sans comprendre ce qu'il aurait gagné à ce système; Louis XVI n'y songea que trop tard.

La littérature, ainsi repoussée, se vengea par des écrits où les vers et la prose furent employés à décon-

sidérer la royauté et la religion; car on ne peut attaquer l'autel sans entamer le trône, ni heurter le trône sans briser l'autel, tant leur adhérence est intime; le souverain qui les sépare assure sa perte.

On riait au château des déclamations philosophiques: la déconsidération qu'elles jetaient sur le clergé était l'amusement des courtisans; elles auraient dû inspirer des craintes sérieuses. On ne s'inquiétait point des principes d'égalité qui se propageaient de tous côtés, de l'abolition des priviléges nobiliaires. On voulait, à tout prix, être esprit fort; aussi, hors le roi de France et les princes de son sang, les autres s'attachèrent au char qui devait les entraîner et les perdre. La littérature riait sous cape de cette bonhomie, dont elle profita pour augmenter la véhémence de ses attaques; bientôt elle ne respecta plus rien, ébranla l'ancien système, pervertit les mœurs, sema partout la résistance, le désir du changement, et montra l'âge d'or dans une révolution dont nul n'appréciait les actes, et dans un bouleversement universel que chacun voyait arriver sans craindre qu'il écrasât ceux qui l'appelaient.

Il n'y avait dans la noblesse de cour particulièrement que des vertus privées; demi-citoyenne, demi-militaire, elle aspirait à se confondre avec la masse, sans réfléchir à l'impossibilité d'une fusion complète. Le haut clergé était presque corrompu par ses immenses richesses, et cette corruption gagnait ses classes inférieures; non que le plus grand nombre ne possédât pleinement les qualités de son état, mais une minorité gangrenée jetait un tel éclat, que des yeux éblouis la prenaient pour la majorité, et l'on criait après la nécessité d'une réforme.

L'esprit d'innovation se propageait partout; on ten-

dait à briser le joug des maîtrises et des corporations; on prétendait faire irruption dans les grades de l'armée, que l'impolitique maréchal de Ségur venait de fermer au tiers-état, et dans la magistrature, où des arrêts absurdes n'appelaient désormais que des nobles, ou *les héritiers de quatre générations de vertu* (les avocats)!!!

On commençait à concevoir la force populaire, à la mettre en contact avec celle de l'autorité; de cette comparaison devait résulter un bouleversement de toutes choses. Les petits prétendaient à se faire grands, tandis que les grands descendaient à la taille des petits par leur faiblesse et leur aveuglement. Plus on avançait, et plus l'impulsion donnée à la masse gagnait de force et d'étendue; encore quelque temps, et une étincelle déterminerait une explosion dans toutes les parties du royaume.

La cour put se reprocher d'avoir hâté la catastrophe. La soif de l'or lui fit fermer les yeux sur les dangers de s'en procurer par des voies illégales. Elle appela tour à tour Necker, Calonne, Brienne, puis Necker encore, sans trop savoir ce qu'elle voulait; mais toujours mécontente du présent, regrettant le passé, et espérant des merveilles de l'avenir.

A ces causes flagrantes de perturbation, il faut en joindre une plus directe et plus active, et qui, à elle seule, aurait amené de grands désordres: ce fut la conspiration de S. A. S. Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, dit *Égalité*. A ce nom, un esprit timide s'arrêterait; mais celui qui n'a jamais craint de dire la vérité ne reculera pas en cette occurrence. Les ménagements ne sont point obligatoires envers qui a soulevé le royaume, renversé toutes les institutions, pris une part active à la mort de son roi;

l'historien ne lui doit que son impartialité, et en m'y conformant, je tâcherai d'oublier qu'il est un des auteurs de la fin tragique de mon père.

Le duc d'Orléans, dès sa jeunesse, manifesta des inclinations perverses; il se lia, aussitôt qu'il fut maître de ses actions, avec ces hommes dont la fréquentation est une flétrissure, et se signala par les excès de ses débauches et de sa perversité. Animé des sentiments qui mènent à l'abîme, avare par caractère, prodigue par ambition, répandant, pour aider à des projets coupables, ce qu'il acquérait par des voies honteuses, haïssant la vertu, n'estimant pas même l'opinion publique, il n'aima ni les arts, ni la littérature, ni les sciences, et tenta néanmoins de s'entourer d'un cortége où les artistes, les littérateurs, les savants étaient représentés par les plus tarés de chaque classe. Connaissant ses défauts, sans vouloir s'en corriger, il cherchait à les déguiser sous le masque de l'hypocrisie. Il prétendit à la gloire des armes au combat d'Ouessant, si fatal à sa réputation militaire; à la couronne civique, en secourant un des siens qui avait appris à se noyer; à l'intrépidité de l'âme, en montant dans cet aérostat dont il fut si pressé de descendre. Il se crut propre à la couronne, parce qu'il était décidé à tout tenter pour la saisir. Ce ne fut point par des qualités solides qu'il la demanda à la lie de la nation, car il n'osa jamais l'attendre de la saine partie, mais en se faisant le pair de ces êtres perdus de vices, qui n'existent que dans le désordre, et en se servant des passions basses et de la canaille lancée contre les honnêtes gens.

Je ne tarderai pas à montrer ce Catilina de la monarchie cherchant des complices, soldant des avidités

subalternes, et sortant de sa parcimonie pour répandre à pleines mains l'or corrupteur objet de son amour et de ses regrets. Que voulait-il? lui-même l'ignorait; il voyait confusément la fuite de la famille royale loin du royaume, hors les fils de Louis XVI; puis une régence, sorte d'échelle préparée pour monter sur un trône plutôt escamoté que conquis; car il ne fallait pas attendre de lui une attaque à force ouverte; il redoutait trop le péril pour répandre un vernis de gloire sur l'usurpation qu'il méditait. Il voulait se rendre maître des affaires et s'enrichir. Il ne souhaitait qu'une royauté étincelante d'or; tout autre prestige eût été pour lui sans charmes; tremblant dans son audace, il s'exposa assez pour se perdre, et pas assez pour arriver au but.

Ses complices, dès le début, le pressurèrent; lorsqu'ils l'eurent bien connu, ils l'écartèrent, et passèrent en avant de lui; plus tard, on le traîna à la remorque, puis on l'insulta, et on finit par le conduire au supplice. Lui, alors dégoûté de la vie, honteux de ses actes, n'osant regarder ni en avant ni en arrière, monta à l'échafaud avec plus de courage qu'il ne lui en aurait fallu pour saisir la couronne. Il ne manquait ni d'amabilité, ni de tact, ni de grâce; mais il ne sut jamais parler en public. Le bruit qu'il faisait lui était insupportable; il s'en effrayait, et pourtant recherchait le tumulte. Mauvais fils, mauvais mari, il ne fut pas bon père; cette qualité n'appartient pas à qui laisse à ses enfants l'héritage moral qu'ils ont eu la douleur de recueillir.

La révolution, préparée par les causes diverses que je viens de signaler, n'aurait peut-être pas éclaté de sitôt sans l'impulsion que lui donna ce prince; elle eût été moins terrible si des haines particulières ne l'eussent envenimée. La reine était détestée par M. le

duc d'Orléans; il l'accusait d'avoir empêché l'archiduc Maximilien de le visiter, de s'être opposée à ce que le roi lui accordât la survivance de la charge de grand amiral, possédée par son beau-père le duc de Penthièvre; enfin, il lui reprochait des railleries au sujet des constructions mercantiles du Palais-Royal, railleries d'autant plus piquantes, que la vérité est insupportable, même à ceux qui bravent l'opinion de tous. De quoi d'ailleurs n'accusait-on pas ce prince? Hélas! on ne prête qu'aux riches, et en fait d'actions criminelles on lui prêtait beaucoup.

Ainsi, absence de contre-poids à la volonté royale, annulation complète de la municipalité, dégradation de la magistrature, priviléges déraisonnables accordés à une noblesse de cour qui ne s'en servait que pour consommer sa propre ruine, dilapidation des deniers publics, abus de la philosophie et des idées libérales, impiété prêchée publiquement, un clergé relâché dans ses sommités, pusillanimité des grands, faiblesse du roi, division dans la famille royale, désir de renverser tout ce qui séparait les classes de la société, guerre ouverte de la littérature à la monarchie, impatience du tiers-état d'avoir son tour; tels étaient les leviers qui, ébranlant tout, amenaient la révolution française.

Les causes extérieures ne manquèrent pas non plus: l'Angleterre, irritée des secours décisifs que nous avions fournis aux insurgés d'Amérique, s'était promis d'exercer de cruelles représailles en nous humiliant par où nous avions triomphé. Elle lança l'anarchie sur la France, employant mille moyens divers, soldant des révolutionnaires, des agens provocateurs, des chefs d'émeutes. Ce furent ses ministres, et le prince

de Galles à leur tête, qui encouragèrent le duc d'Orléans dans ses intrigues, moins le roi Georges III, qui dans sa politique fut le seul raisonnable. Cette puissance mettait un intérêt positif à ruiner notre marine, qui maintenait la sienne dans de sages limites, et nos manufactures en pleine concurrence avec les siennes, et qui nécessairement s'amoindriraient ou deviendraient languissantes au milieu des discordes civiles.

Quels princes en ce moment gouvernaient l'Europe? des rois incapables de s'opposer au principe désorganisateur, qui menaçait de tout envahir. Qu'espérer du monarque danois, Christian VII, frappé d'imbécillité; de celui de Suède, Gustave III, luttant contre le mécontentement de sa noblesse, et qui peu après mourut assassiné; de celui d'Angleterre, Georges III, autre insensé ayant des jours lucides qui lui rendaient sa position plus amère; du roi de Prusse, le mystique et voluptueux Frédéric-Guillaume, pâle reflet de Frédéric-le-Grand; de Catherine de Russie, tout occupée de l'abaissement des Turcs et du partage de la Pologne; de l'égoïste empereur Joseph II, rêveur philosophe, ne voyant encore dans une révolution en France qu'un avantage pour lui, et pressé d'ailleurs par la mort qui ne la lui laisserait qu'entrevoir? L'Italie était nulle, le Piémont effrayé parce qu'il manquait de force.

Charles IV, en Espagne, commençait un règne sans gloire, et que plus tard flétrirait un inepte favori; le Portugal dégénéré ne comptait plus que pour mémoire, tant pesait sur lui le joug absorbant des Anglais. Quant à l'Allemagne, hydre féodale à mille corps et à dix mille têtes, chacune préoccupée d'un intérêt divers, elle ne saurait ni attaquer à propos, ni poser les armes à temps utile.

Rien donc, au dehors comme au dedans, n'opposerait une barrière à ce volcan prêt à s'allumer. Serait-il un de ces princes qui sacrifierait sa personne au bien-être commun ? Tous s'entendraient-ils pour former une ligue forte, généreuse, durable, que les revers ne lasseraient pas, et qui ne s'enivrerait point dans la prospérité ? Non, sans doute. Pour amener les rois à ce pacte, à cette détermination habile, il faudrait plus de vingt ans de malheurs, de désastres ; le renversement de certains trônes, l'ébranlement de tous, et enfin cette épouvante désespérée, fruit de l'ambition sans bornes de Napoléon Bonaparte.

En 1789, et dans les années suivantes, les idées de saine politique n'avaient point fait tant de chemin. Tout souverain tressaillait de joie à chaque convulsion de la France ; il calculait combien de temps elle pèserait encore dans la balance européenne ; il examinait sur la carte quelle province, quelle portion de terrain il en détacherait pour arrondir ses états. Il ne songeait ni à la contagion prête à s'étendre, ni à l'exemple donné à tous les peuples, ni à la perturbation générale qui suivrait une agitation intérieure. C'était pour lui un incendie local qui finirait faute d'aliments, ou qu'on éteindrait d'un souffle, s'il devenait par trop incommode.

Ainsi pensaient les monarques, tandis que Louis XVI luttait seul pour une cause commune à tous ; tous assistèrent à sa catastrophe ; ils ne reconnurent leur faute qu'au bruit que fit sa tête en tombant. Alors ils se reprochèrent d'avoir souffert qu'il perdît sa couronne ; mais leur dépit fut impuissant, et, pour qu'il devînt énergique, il leur fallut endurer des humiliations personnelles.

Le roi de France ne fut soutenu ni au dedans ni au dehors. Sa noblesse, par un faux calcul, l'abandonna; une préoccupation étrange lui fit voir la monarchie où étaient les princes, au delà du Rhin, et elle oublia que Louis XVI restait seul en deçà. Chacun faisait pour soi; les factieux, n'ayant aucun obstacle à combattre, purent tout oser, et osèrent tout.

Le roi n'était environné que de quelques dévouements sans lumières; on éloigna de lui ceux qui l'auraient éclairé; dès lors il ne devait faire et ne fit que des faux pas; il compromit sa dignité, abandonna sa puissance, ne disputa pas plus sa vie que son trône. Sublime dans sa résignation, grand dans sa captivité, il mourut faute de vouloir faire le roi; et pour ne pas verser quelques gouttes d'un sang impur, il fit monter après lui sur son échafaud tout ce que la France renfermait de vertu, de bravoure et de génie.

Voilà ce qui décida la révolution; je vais la décrire dans ses phases. Je la montrerai hypocrite à son début, hargneuse en s'affermissant, ingrate à son apogée; je ferai voir les erreurs de la cour, je passerai au règne de flamme et de sang de la Convention, j'esquisserai à grands traits les turpitudes du Directoire, époque de gloire et de boue, où les vices étaient au pouvoir et le mérite aux armées. Je représenterai Bonaparte général, premier consul, empereur aventureux, renversant et distribuant les trônes, lassant toutes les patiences, même celle de Dieu; tombant une fois, se relevant, tombant encore et allant terminer dans l'ombre de l'exil une existence naguère si brillante.

Je ne négligerai pas la restauration ni la comédie de quinze ans, et j'achèverai par le récit d'une révolution

qui commence (celle de 1830) la révolution première qui finit. Je parlerai des arts, des sciences; je peindrai les hommes et les choses, et dans un cadre resserré, ai-je dit, j'enfermerai un tableau gigantesque.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

1774—1787.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Famille royale.—Précis des événements depuis 1774 jusqu'à 1787.—Necker. —L'archevêque de Toulouse. — Nombre des notables, 1787. — Leur première séance. — Prince de Condé. — Prince de Conti. — Détails des autres séances. — Fausse démarche de M. de Calonne. — La reine Marie-Antoinette. — Duchesse de Polignac. — Abbé de Vermont. — Ses intrigues décident la chute de M. de Calonne. — L'archevêque de Toulouse succède à celui-ci. — Propos injuste de Monsieur. — Passe-temps de Louis XVI. — Chute définitive de M. de Calonne.

A la mort de Louis XV, le 10 mai 1774, l'aîné de ses petits-fils, Louis-Auguste, premier-né du dauphin et de la princesse de Saxe, monta sur le trône. Il prit le nom de Louis XVI; né à Versailles le 23 août 1754, il avait épousé, le 16 mai 1770, Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de François, duc de Lorraine et de Toscane, empereur d'Allemagne, et

de Marie-Thérèse, reine de Bohême, de Hongrie, etc., née le 2 novembre 1755 (1).

Le roi avait deux frères : Monsieur, comte de Provence (Xavier-Louis), né le 17 novembre 1755, marié à une princesse (2) de Sardaigne (cette union fut stérile), et S. A. R. Charles-Philippe, comte d'Artois, né le 9 octobre 1757, et marié à la sœur de madame la comtesse de Provence (3). Il avait aussi deux sœurs aînées, S. A. R. Clotilde (4), et S. A. R. madame Élisabeth (5).

Louis XVI avait vingt ans. Lui et la reine, à la nouvelle de la mort de leur aïeul, tombèrent à genoux, et demandèrent à Dieu son aide. La prière ne fut pas exaucée.

Une fille de Louis XV, madame Adélaïde, détermina le roi, son neveu, à investir de sa confiance le comte de Maurepas (6). Celui-ci, fils de Pontchartrain et ministre de Louis XV, dès sa seizième année, par l'hérédité de la charge de son père, était exilé depuis

---

(1) Morte assassinée juridiquement par le tribunal révolutionnaire de la Seine le 16 octobre 1793. L. L. L.

(2) Marie-Joséphine de Savoie, morte, reine de France, à Londres le 13 novembre 1810. L. L. L.

(3) Marie-Thérèse de Savoie, dite MADAME, morte à Londres le 2 juin 1805. L. L. L.

(4) Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Versailles le 23 septembre 1759, mariée le 27 août 1773 à Charles-Emmanuel-Ferdinand, prince de Piémont, roi par la démission de son père en 1798, morte reine de Sardaigne en 1803. L. L. L.

(5) Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, dite MADAME *Élisabeth*, morte assassinée juridiquement par le tribunal révolutionnaire de la Seine le 10 mai 1794. L. L. L.

(6) Madame Victoire, autre tante du jeune roi, l'avait d'abord amené à se choisir pour guide M. de Machault, homme sévère, dur, ferme, ennemi du clergé et tout au parti philosophique. Le

vingt ans, madame de Pompadour ayant ainsi puni une mauvaise et indécente épigramme. M. de Maurepas possédait le mérite que l'on accorde volontiers à ceux que l'on ne connaît pas. C'était en réalité un vieillard enfant, léger, frivole, capricieux, sans vertus, sans vices, superficiel, mettant la même importance à une chanson qu'à un traité diplomatique; il déguisait son ignorance par un persiflage perpétuel. Il fit au roi tout le mal qu'il put lui faire, en écartant de lui les hommes de bien et les gens habiles.

Les parlements de cette époque n'étaient pas l'ancienne magistrature, mais de nouveaux corps créés en 1771 par le chancelier Maupeou, en haine de leurs prédécesseurs. Flétris par l'opinion, méprisés, haïs, sans considération aucune, ils manquaient de consistance, il fallait les congédier.

Maurepas y décida Louis XVI, contre le vœu de Monsieur, qui mit à ce sujet un mémoire sous les yeux du roi. Le retour des parlements plut à la nation; mais ce fut un coup porté à la puissance souveraine, qui reculait devant des sujets opiniâtres.

Une révolte, celle des grains, donna le signal de la résistance en 1775; puis vint la guerre d'Amérique. C'étaient des sujets soulevés contre leur roi; c'était au nom de la liberté, de l'égalité, que les insurgés du nord de l'Amérique combattaient l'Angleterre, leur mère-patrie, en levant l'étendard de l'indépendance. Louis XVI aurait dû voir que dans cette

---

péril était des deux côtés. Un obstacle d'écurie retarda le page porteur de la missive royale, et laissa le temps à madame Adélaïde d'agir; on rappela le page, on changea l'adresse, et il emporta vers une autre destination la fortune de la France. M. Machault n'eût pas empêché la révolution; Dieu la voulait, et les hommes aussi. L. L. L.

affaire le parti de Georges III était celui des souverains. Son conseil ne vit que le mal que l'on ferait à l'Angleterre ; la révolution française naquit de ce conflit. Le marquis de Lafayette, le comte de Rochambeau, une foule de jeunes officiers, allèrent s'inoculer au Nouveau-Monde des principes qui ne convenaient point à l'Ancien.

Cette guerre coûta des sommes immenses à la France ; la faiblesse spéculative du comte de Maurepas ouvrit une large voie aux dilapidations ; le déficit effraya : on eut recours à Necker (1), genevois et banquier. C'était un calculateur habile, il fut mauvais ministre ; pour première faute il entreprit de conduire le royaume comme une maison de banque : ce fut une grande erreur. Il possédait un esprit étroit, méticuleux, petitement vain, querelleur, tatillonneur ; il s'était dit qu'il serait un grand homme, et en voulait à ceux qui ne le laissaient pas monter au premier rang. C'était peu pour lui si on lui vouait de l'estime,

---

(1) Jacques Necker, allemand d'origine ; sa famille était établie à Genève depuis environ cinquante ans. Il était le fils puîné d'un professeur en droit public ; il naquit à Genève le 30 septembre 1732, devint homme de commerce et de banque : il vint à Paris en 1750 ; il se créa rapidement une fortune immense ; il entra à l'administration des finances dès 1776, d'abord sous Taboureau, puis en pied, et donna sa démission en 1781 ; il rentra en 1788, et fut destitué le 11 juillet 1789 ; renommé le 16 du même mois, il fut poussé en septembre 1790 hors du ministère par ses propres partisans. Éclairé sur son impéritie, retiré à Coppet, il eut le temps de gémir sur la révolution, en partie son ouvrage. Toujours ambitieux, il essaya en 1800 d'éblouir Napoléon, qui allait en Italie. Le fort et jeune lion trompa le vieux renard ; Necker fut persiflé, et traîna le reste de sa vie dans l'ennui de l'inoccupation ; il mourut à Genève le 9 avril 1804.

L. L. L.

il lui fallait de l'amour, je crois même qu'il aspirait à de l'idolâtrie : son parti était pris là-dessus; on devait ou l'adorer ou passer au nombre de ses ennemis. Il apporta à la cour une dignité gourmée, une grandeur bourgeoise; tous ses plans seraient des vues d'aigle, ses paroles des oracles à suivre, malgré leur obscurité. Il ne vantait au monde que sa femme et sa fille; elles le lui rendaient, et entre elles se louangeaient aussi : cette admiration réciproque paraissait plaisante. L'orgueil fut la maladie de cette famille (1).

On eût cru, à entendre Necker, qu'il méprisait les titres et les dignités, et il manœuvra perpétuellement pour en obtenir, mais comme par enthousiasme. Pour forcer la main au roi, il conspirait avec le peuple : c'était un factieux à chiffres, à bienfaisance, calculant cartes sur table; son compte rendu fut un crime d'état; dans les circonstances, il anima la nation contre Louis XVI. Ce fut lui qui décida la question funeste du double vote accordé au tiers-état. Homme très-médiocre, on le crut géant, parce qu'il n'y avait

---

(1) Suzanne Curchod de Nasse, femme célèbre par sa bienfaisance, son esprit et ses intrigues, naquit à Grassy, dans le pays de Vaud, en 1739. Son père, ministre du saint Évangile, se disait d'origine provençale. L'historien Gibbon, dont l'impiété souilla le beau talent, fut au nombre des adorateurs de la jeune Vaudoise, aussi jolie que spirituelle; elle épousa Necker en 1759. Plus tard elle fonda à Paris, avec son mari, l'hospice qui porte son nom. Elle mourut à Genève en mai 1796.

Anne-Louise-Germaine Necker, née à Paris, le 22 avril 1766, des précédents, épousa par les bons offices de Marie-Antoinette, en 1786, Oric Magnac, baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède à la cour de France. Cette femme célèbre mourut le 14 juillet 1817.

L. L. L.

là que des nains, et il tarda peu à disparaître dès qu'il eut à lutter contre les supériorités de l'Assemblée constituante.

Necker, appelé en 1776, fut congédié en 1781, la reine ayant acquis la preuve de son alliance cachée avec le duc d'Orléans. On mit à sa place M. de Calonne (1). Celui-ci, fin, spirituel, homme de boudoir, de salon et de cabinet, accoutumé aux formes de la cour, ménagea les amis de la reine; toujours riant, d'un abord facile, affable, généreux, il fit de ses manières libérales une prodigalité coupable, on le calomnia; sa féconde imagination lui procura des ressources inconnues. On l'aimait à Versailles, on le détesta à Paris, car il avait pris le parti du duc d'Aiguillon contre les parlements. De là vint la haine; on le représenta comme incapable et dilapidateur, il tarda peu à montrer son habileté et son désintéressement; abandonné dans sa disgrâce par le roi, il oublia tout à la révolution, et parut infatigable à la défense de la monarchie.

Entré au contrôle-général, il rencontre partout de la malveillance; on lui tend un piége, la convoca-

(1) Charles-Alexandre de Calonne, contrôleur-général des finances, grand officier des ordres du roi, conseiller d'État, etc., naquit à Douai le 20 mars 1734. Il était fils du premier président du parlement de sa ville natale. Il débuta par les fonctions d'avocat-général du conseil supérieur d'Alsace. Il fut ensuite procureur-général au parlement de Douai, maître des requêtes, intendant de Bretagne, etc. Habile, fidèle, calomnié par les ennemis de la monarchie, il se montra serviteur intrépide et infatigable de ses maîtres; il montra son désintéressement là où d'autres plus vantés faisaient fortune; nommé contrôleur-général des finances en 1783, forcé de donner sa démission en 1787, il devint jusqu'à sa mort l'agent de la famille royale, qui ne put lui montrer trop de reconnaissance. Il mourut à Londres le 30 octobre 1802. L. L. L.

tion des notables, sorte d'états-généraux *au petit pied*, qui procureraient les moyens d'égaler la recette à la dépense et de combler le déficit. Calonne se laisse tromper, il propose au roi de faire cet appel aux lumières et au patriotisme du pays.

M. de Brienne, archevêque de Toulouse, et dont les manœuvres tendaient au renversement du contrôleur-général, dit alors : « M. de Calonne agit en sot, il est battu ; il croit nous éblouir par des phrases ; nous lui demanderons des comptes en règle, et avec des chiffres on le noiera. »

Les notables, convoqués pour les premiers jours de février, arrivèrent de toutes parts. Le ministre n'avait pas cru à leur exactitude ; il n'était pas prêt ; il fallut retarder la séance d'ouverture.

Le roi avait à parler. Monsieur lui proposa de revoir son discours. « Non pas, mon frère, repartit « Louis XVI ; vous voudriez y mettre des fleurs de « rhétorique ; cela le rendrait plus académique, mais « ne remplirait pas mon but. Je veux que ce soit moi « qui parle à la nation, et qu'elle sache ma vraie « façon de penser et de sentir pour elle. »

Les notables étaient au nombre de cent quarante-six : *sept* princes du sang, *sept* archevêques, *sept* évêques, *douze* ducs de tous rangs, *huit* maréchaux de France, *six* marquis, *neuf* comtes, *un* baron, *huit* conseillers d'état, *quatre* maîtres des requêtes, *dix-sept* premiers présidents, *dix-sept* procureurs-généraux de parlements ou de cours souveraines, *douze* députés des corps d'états, *vingt-cinq* officiers municipaux, *quatre* appelés par surérogation, *deux* secrétaires.

La première séance eut lieu à Versailles, à l'hôtel des Menus-Plaisirs, le 22 février. La salle était divisée

en deux parties : d'un côté, le trône avec un fauteuil pour le roi ; plus loin, deux siéges pour Monsieur et M. le comte d'Artois ; plus loin encore, d'autres chaises à dos pour des princes du sang, des bancs pour les pairs. L'autre partie de la salle était remplie de banquettes recouvertes en velours chargé de fleurs de lis d'or, pour les notables du premier et du second ordre, et en simple drap bleu pour Messieurs du tiers. C'était un cérémonial consacré par les siècles, et non un outrage gratuit adressé à la roture, ainsi qu'on le prétendit. Dès que la remarque en fut faite, la différence disparut.

Le discours du roi fut court.

« Messieurs, je vous ai choisis et rassemblés comme « le faisait le chef de ma branche dont vous aimez « la mémoire (Henri IV), et que je me plais à imiter. « Mes projets sont grands et importants ; il s'agit à la « fois de soulager le peuple et d'augmenter le pro- « duit de mes finances, et de diminuer les entraves « du commerce. Je me suis fixé sur ces objets, parce « que j'en ai reconnu la nécessité ; mais j'écouterai « les observations que vous me ferez, et je les pèse- « rai exactement : j'espère que vous concourrez tous « au même but, qui est le bien de l'État. »

Le garde des sceaux, le contrôleur-général des finances, exposèrent la situation des affaires, les besoins de l'État, les projets de réforme et d'amélioration. M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, et M. de Dillon, archevêque de Narbonne, chacun prenant la parole, ne firent pas pressentir la résistance qui allait naître du sein de cette assemblée.

Le garde des sceaux apprit, de la part du roi, aux notables qu'ils seraient divisés en sept bureaux, prési-

dés par des princes du sang; que les suffrages seraient comptés individuellement. Le roi seul présiderait ou autoriserait les séances générales. Les sept princes choisis furent : Monsieur, comte de Provence, S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, S. A. S. monseigneur le prince de Condé, S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon, S. A. S. monseigneur le duc de Conti et S. A. S. monseigneur le duc de Penthièvre. Parmi ces notables, on signalait : les archevêques de Toulouse (de Brienne) et de Narbonne (Dillon), l'évêque de Langres, duc et pair (monseigneur de La Luzerne), devenu cardinal après la révolution; le marquis de Lafayette, que d'abord on n'avait pas appelé, qui fit solliciter et lui-même sollicita vivement, et qui, pour être nommé, *promit d'être sage;* M. de Castilhon, procureur-général du parlement d'Aix, habile magistrat, voulant des réformes et les croyant possibles; le maréchal duc de Broglie, sorte d'aigle d'alors, vu la rareté d'esprits supérieurs; M. de Bertier, intendant de Paris, bon travailleur, destiné à une mort horrible; le marquis de Carradeuc, fils de La Chalotais, si connu par ses querelles avec le duc d'Aiguillon; le comte d'Estaing, héros sur mer et brouillon sur terre, médiocrité heureuse, à l'ambition sans bornes, qui plus tard ferait à la famille royale tout le mal possible, afin de se rendre nécessaire : il ne put parvenir à rien, et son supplice, ordonné par les monstres auxquels il livra le roi le 6 octobre 1789, fut le juste châtiment de ses petites trahisons; l'abbé de La Fare, pieux, fervent royaliste, alors plus occupé du ciel que du monde, et que nous avons vu dernièrement revêtu de la pourpre romaine en récompense de ses vertus;

monseigneur de Beausset, évêque d'Alais, autre cardinal de la restauration, capacité de toutes les époques, mais modeste, timide et cachant la lumière sous le boisseau ; le duc de Nivernais, gracieux courtisan, littérateur aimable, ami du roi, de la paix et un peu trop de tout le monde, instruit, dévoué, mais sans véhémence; le comte de Puységur, militaire distingué, magnétiseur confiant, et qui voila des talents supérieurs par son zèle mesmérien; le maréchal De Vaux, dur, sévère, incapable de transiger avec ses devoirs; de Catuelan, premier président du parlement de Bretagne, franc Bas-Breton, et qui erra de bonne foi; Dudon, procureur-général au parlement de Bordeaux, homme de peu par sa naissance et renard rusé, ferme, opiniâtre, du reste tout à la cour, soit par conviction, soit par intérêt; M. de Senaux, président à mortier au parlement de Toulouse, magistrat de la vieille roche, savant et dur, religieux et ferme, demi-Titan, par sa résistance aux volontés ministérielles.

Quant aux présidents, S. A. R. Monsieur était peu aimé; une cabale l'avait enveloppé de nuages : on le faisait ambitieux, parce qu'il était prudent; avare, en raison de son économie; pédant, parce qu'il aimait à travailler : chacun se méfiait de lui. Il a fallu l'avoir roi pour le connaître, et le perdre pour l'apprécier : je reviendrai à lui.

Ce ne sera pas maintenant non plus que j'esquisserai le portrait de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois; il est une autre époque où je remplirai ce devoir.

Je n'ai plus rien à dire sur monseigneur le duc d'Orléans; j'ai trop à le faire agir pour sa gloire et peut-être pour ma tranquillité.

S. A. S. monseigneur le prince de Condé, d'abord

cher à la nation par les hauts faits de sa jeunesse brillante, se brouilla plus tard avec la cour lorsqu'on le vit au nombre des complaisants de la dernière favorite de Louis XV. Paris également le blâma; les révolutionnaires le huèrent : il devint l'Achille, le Tancrède de l'émigration; là, il se remontra en héros digne de ses ancêtres; là, il versa son sang pour une cause sacrée, et afin qu'il ne manquât rien à sa gloire, il fut calomnié par Roque Montgaillard.

M. le prince de Condé, sans avoir le vaste génie de celui de sa race qui porte le nom de *grand*, possédait un coup d'œil vif et prompt, une sagacité peu commune, qui brillait sur le champ de bataille, et une intrépidité qui assurait la victoire ou soutenait la retraite. L'émigration le vit doux, modeste, affable, généreux, prodigue de son sang et de ses biens, père de ses compagnons d'infortune, n'existant que pour eux. L'honneur français était son idole; il nous faisait respecter à l'étranger, et son cœur souffrait d'avoir à combattre des compatriotes, qu'il eût été heureux et fier de conduire au triomphe des armes. Ce n'était ni un diplomate ni un orateur, moins encore un financier; mais il voulait l'autorité au roi, l'abondance au peuple, la paix au dedans et la considération au dehors.

S. A. S. M. le duc de Bourbon marchait sur les traces de son père; il ne pouvait suivre un meilleur modèle, et ses intentions étaient aussi parfaites.

S. A. S. M. le prince de Conti, fils d'un héros, avait de l'opiniâtreté que l'on prit d'abord pour de l'énergie. C'était au fond une âme faible, pusillanime, et qui eut assez peu de considération personnelle pour qu'on ne le fît pas monter à l'échafaud. A l'assemblée des notables, il joua le rôle d'un brouillon, d'un fac-

tieux ; ce fut une manière de tribun du peuple. Le duc d'Orléans s'alarma de sa popularité soudaine qui disparut comme un feu de paille. Le prince de Conti, incapable d'être quelque chose, retomba dans une pleine obscurité.

S. A. S. M. le duc de Penthièvre, saint sur terre, ou plutôt ange du ciel descendu parmi nous, possédait toutes les vertus dont une seule fait un grand prince. Le roi était réellement pour lui le représentant de Dieu. Il se faisait un autre culte, celui de la royauté, et seul il venait à l'assemblée des notables sans ambition, sans arrière-pensée.

Le travail commença dès le lendemain de l'ouverture, et aussitôt parut la résistance dans le premier bureau. M. de Castilhon déclara nettement « qu'il n'était aucune « puissance légale investie du droit d'admettre l'impôt « territorial tel qu'il était proposé..... mais seulement « les États-généraux. Quant à moi, ajouta-t-il, je ne « puis, comme Provençal, délibérer sur cet objet; « la Provence n'ayant été ni conquise, ni réunie, et « s'étant donnée volontairement, en confirmation du « testament du roi René, dont le premier article garantit tous les priviléges du pays, notamment celui « de n'être jamais soumise à aucun impôt territorial. »

Les autres bureaux, plus ou moins, tinrent un langage analogue. M. de Calonne présentait un déficit de quatre-vingts et quelques millions; on trouva bientôt qu'il s'élevait à cent vingt au moins. On chicana le ministre sur tout, on répondit à des assertions par des contradictions; rien, à ce qu'il semble, n'est plus facile comme de régler des chiffres. Eh bien! au moyen des groupes, on n'y entend plus rien.

Une assemblée générale devint nécessaire ; les meneurs détournèrent le roi d'y venir ; puis ils accusèrent Calonne de s'être appuyé de S. A. R. madame Adélaïde pour déterminer S. M. à céder la présidence à S. A. R. Monsieur.

Quoi qu'il en soit, le contrôleur-général lut un long discours, très-bien écrit, où il exposait clairement la situation des affaires, et qu'il termina par une phrase conçue à peu près en ces termes : « S. M. éprouve une « satisfaction réelle à voir que les notables et son mi-« nistre, bien que peut-être ils ne s'entendent pas « complétement sur la forme, soient d'ailleurs parfai-« tement d'accord sur les principes et le fond des pro-« jets bursaux présentés. »

Ce discours entendu, Monsieur leva la séance ; on a dit que c'était d'intelligence avec Calonne. Il déclara que comme personne n'avait demandé la parole, il avait cru pouvoir donner le signal de la retraite ; mais du moins ce ne fut pas celui du calme. Chaque bureau, rentré dans sa salle particulière, se déclara non-seulement en désaccord sur le fond avec le ministère, mais en pleine opposition sur le tout ; des arrêtés vigoureux furent pris. M. le prince de Conti porta le sien sur-le-champ au roi ; tous les notables demandaient une copie authentique du discours prononcé, afin qu'on pût en relever les assertions erronées.

M. de Calonne, à ce débordement de violence, se vit perdu ; il se retira vers S. A. R. M. le comte d'Artois. Ce prince connaissait la pureté de ses intentions, son affection à la royauté ; il le savait dévoué à la maison régnante ; aussi promit-il de le soutenir. Il lui conseilla de voir madame de Polignac, afin par elle de s'assurer de la reine.

S. M. Marie-Antoinette, à son entrée en France, se trouva tout isolée; une amie lui était nécessaire: elle prit d'abord madame la princesse de Guémené; mais les torts du prince Louis de Rohan et diverses autres causes rompirent cette liaison. Une seconde la rapprocha de la bru de S. A. S. M. le duc de Penthièvre, madame la princesse de Lamballe, du sang royal de Sardaigne par la branche de Savoie-Carignan. Chez elle, la reine trouva fidélité sans bornes, sincère attachement; mais des méchants s'emparèrent de l'esprit de la favorite, qui avec un cœur excellent manquait de lumières: on lui suggéra la prétention de faire peser sur la reine un joug pesant. Madame de Lamballe, aveuglée, suivit ce conseil perfide; ses tentatives de tyrannie d'intérieur déplurent à Sa Majesté, qui par degrés s'éloigna de cette seconde amie.

Une troisième se présenta. De temps en temps paraissait à la cour mademoiselle de Polastron, mariée au comte Jules de Polignac; elle avait environ vingt-cinq ans lorsqu'elle attira l'attention de la reine. La douceur de son caractère semblait se refléter sur son visage; ce n'était pas une beauté parfaite, et néanmoins elle séduisait tous ceux qui l'approchaient; le son de sa voix, la grâce de son sourire, l'expression pénétrante de son regard lui gagnaient facilement les cœurs; tout annonçait en elle une âme étrangère aux passions violentes et néanmoins susceptible d'affections sincères et profondes. Chacun cherchait à lui plaire et à mériter son attachement; aucune ambition ne la dominait; mais il existait dans sa famille une personne qui en avait pour elle et pour tous: c'était sa belle-sœur, la comtesse Diane de Polignac; elle poussa madame Jules à faire de l'intrigue, lorsqu'avec la liberté d'agir

elle aurait été indifférente aux grandeurs. L'indolence formait la base de son caractère, ou, pour mieux dire, en était l'unique mobile. Combien de fois l'a-t-on entendue se plaindre de la ténacité avec laquelle on la contraignait à des démarches qui répugnaient à sa paresse!

Telle était celle sur qui la reine reposa toute son amitié, celle qui par la délicatesse de sa conduite en était digne, celle que l'on calomnia avec acharnement aussitôt que sa faveur fut constatée. Madame de Polignac devint duchesse, gouvernante des enfants de France, non en enlevant cette charge à madame de Guémené qui la possédait; mais lorsque le prince de Guémené, grand chambellan de France, eut fait une banqueroute de plus de trente millions, il fallut une démission forcée : la duchesse de Polignac en profita.

Jamais cette dame ne donna un mauvais conseil à la reine; jamais elle ne déconsidéra la majesté du trône: simple, presque naïve, redoutant l'éclat, elle fuyait les hommages et les courtisans : on s'irritait de sa modestie; et, par colère et dépit, on prétendit que c'était de l'orgueil.

Il y avait auprès de Marie-Antoinette un personnage bien autrement dangereux, moins haï pourtant, par le soin extrême qu'il prenait de cacher sa vie. C'était l'abbé de Vermont, titré de la simple charge de lecteur de la reine, et en réalité son directeur suprême : lui, toujours caché derrière la toile, lui, modeste par excès d'amour-propre, voulait du pouvoir, non pour le garder et en rester le maître, mais pour le céder à qui bon lui semblerait. Il fuyait le grand jour, il méprisait les charges dont il était le souverain dispensateur; simple prêtre, il dédaigna la mitre et le chapeau rouge; ministre de fait, il avait peur qu'on ne s'en aperçût. Il

trahissait la France au profit de l'Autriche, non par intérêt, mais par reconnaissance du bon accueil que lui avait fait l'impératrice Marie-Thérèse, lorsque, envoyé à Vienne pour aider à l'éducation de la jeune archiduchesse, l'impératrice l'avait admis dans l'intimité de la famille de Lorraine. Le roi, qui ne lui avait parlé que deux fois dans sa vie, le détestait et lui obéissait pourtant; car la reine l'écoutait avec une confiance illimitée, que semblait justifier son désintéressement. Car comment se méfier d'un personnage qui, ne demandant rien pour lui, refusait les honneurs et les dignités? Persuadé que lui-même n'avait pas les qualités requises pour jouer un premier rôle, il s'effaçait au profit de ceux qu'il croyait devoir pousser. Esprit à courte vue, sans génie, sans connaissances supérieures, tenace comme un sot, il épia pendant vingt ans l'occasion d'élever M. de Brienne et d'en faire un premier ministre, et il le lança à cette place aussitôt qu'il vit jour à l'y porter.

Ce fut au moment où M. de Calonne vint recourir à madame de Polignac, que l'abbé de Vermont, fatiguant la reine de son insistance, la détermina à l'abandon du contrôleur-général et à se tourner du côté de l'archevêque de Toulouse. La reine manqua donc à M. de Calonne, mais S. A. R. monseigneur le comte d'Artois demeura fidèle jusqu'au dernier instant à la parole qui le liait au ministre; aussi, dans son bureau, il tint à constater son opposition au vote général; et quand le secrétaire lut la rédaction de l'arrêté contre M. de Calonne, portant qu'il était pris à l'unanimité, le prince lui dit: « Effacez ce mot, je ne suis pas de cet avis. »

Ce fut un vrai chagrin pour les membres de ce bu-

reau de ne pouvoir s'accorder avec leur président, à qui tous étaient vivement attachés. S. A. R. persista dans son opposition contraire à celle du comité; c'était de sa part très-généreux que de soutenir à lui seul celui que tous attaquaient. Mais le prince était convaincu de l'injustice faite à ce ministre; il mettait sa gloire à ne pas l'abandonner au moment du péril : chacun appréciera la fermeté de cet excellent prince, qui n'a jamais hésité à défendre les hommes de son choix.

Monsieur, bien opposé à son frère, disait au marquis de Montesquiou, son premier écuyer : « Chaque fois que je vois Calonne, je me surprends à calculer la hauteur de la potence à laquelle S. M. le roi des Mèdes et des Perses Assuérus fit attacher Aman, son contrôleur-général des finances. »

Le duc d'Orléans parla comme Monsieur, et ceci par lésinerie : les projets de Calonne réduisaient son revenu. Calonne, de son côté, se défendait par des discours, des épigrammes, des pamphlets; mais, trop faible contre tous, il dut succomber. Le roi cherchait la vérité; il la demandait à tout le monde, à ses valets de chambre, même à son garçon serrurier (1) : il

(1) On a reproché aux rois des goûts de chasse, de goinfrerie, de débauche; leurs fantaisies sont presque toujours ruineuses: Louis XVI, plus simple, aimait à travailler le fer; il donnait deux heures par jour à ce travail manuel, où l'aidaient deux compagnons ouvriers. L'un a été l'ingrat Gamon, qui dénonça le secret de l'armoire de fer. L'atelier était dans les combles de Versailles; le roi y avait fait porter avec mystère les instruments de ce métier; il se cachait de la reine, qui trouvait, sans motifs, cette occupation ignoble : aucune ne l'est lorsque la probité l'honore. — Une grille était à faire dans une maison royale; le devis en fut porté à *six cent mille livres*; le roi la fit avec ses deux aides, fournit le fer, et la main d'œuvre des trois ouvriers. Payée au prix courant, la grille coûta *trente-six mille livres !* Le roi, ce résultat obtenu, entra en fureur

voulait le bien et ne savait comment s'y prendre pour le faire.

Ce fut le 8 ou 9 avril que Calonne termina le combat en donnant sa démission : M. de Miromesnil, garde des sceaux, partit avec lui. On remplaça ce dernier par M. de Lamoignon, personnage dont tout le mérite consistait en son nom, et M. de Fourqueux entra pour quelques jours au contrôle-général.

---

contre l'auteur d'un devis aussi surchargé. — L'impératrice Joséphine payait quinze cents francs un tapis de pied pareil à celui qu'une de ses dames avait fait elle-même, en achetant pour soixante-douze francs de laine ; il y avait à ajouter une semaine de travail, ainsi le tapis coûtait au plus cent cinquante francs. L. L. L.

CHAPITRE II.

SUITE DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Suite du renvoi de M. de Calonne. — Embarras de l'archevêque de Toulouse. — Le garde des sceaux Lamoignon. — Comte de Brienne. — Comte de La Luzerne.—Comte de Montmorin.—Baron de Breteuil.— Le collier de diamants. — Détail de finances. — Résistance des parlements. — Ils demandent les États-généraux. — Précis de l'histoire des États-généraux depuis leur établissement jusqu'en 1789. — Harangue d'Henri IV rapportée. — Causes qui déterminent leur convocation. — Suite du ministère de l'archevêque de Toulouse. — Monsieur et le comte d'Artois au palais. — Paix momentanée entre le ministère et la magistrature.

L'archevêque de Toulouse touchait au contrôle; mais le roi, qui le détestait, ne se rendait pas encore: en attendant, on mit M. de Fourqueux à la porte.

L'assemblée, débarrassée de l'objet de sa haine, continua son travail et fit poursuivre Calonne par sept lettres de cachet consécutives: tant de rigueur le décida à fuir du royaume; il emporta son amour pour cette maison qui le traitait si mal, et, à l'abri de la vengeance de ses ennemis, bientôt il travailla pour le trône et la patrie.

Le marquis de Lafayette commença dès cette époque son opposition contre la cour; il attaqua ouvertement les Polignac au sujet de la baronnie de Fenestrange.

M. de Fourqueux, remercié presque au moment de son entrée, fut remplacé par M. de Villedeuil, intendant de Rouen. L'archevêque de Toulouse, qui n'avait fait que passer à cette place, devint ministre principal. Le premier jour, la joie fut universelle; le second, on lui demanda ce qu'il allait faire; le troisième, il ne fit rien et fut perdu.

Depuis vingt ans, M. de Brienne aspirait à gouverner l'état; il en avait parlé à ses nombreux partisans. Seigneurs, dames de la cour, Paris, la province savaient qu'il y parviendrait. Tous, en conséquence, pensaient qu'il avait employé ce temps à méditer, et qu'un système, fruit de ses réflexions, allait éclore, tel qu'il satisferait à toutes les exigences et dépasserait toutes les prévisions: mais l'homme qui avait trompé les individus ne put poursuivre sa jonglerie devant la nation assemblée. Il se montra sans plan, sans étude approfondie : on le vit balancer, tergiverser à la manière des imprudents; si bien que, comme eux, il fit une chute rapide et complète.

Cependant il y avait nécessité à marcher. M. de Brienne crut que le concours de M. de Lamoignon lui serait utile; il l'appela, du parlement qui le haïssait, pour le mettre à la tête de la magistrature avec le titre de garde des sceaux (1). C'était une première faute : les confrères de Lamoignon, qui jusque-là avaient souri à l'archevêque, s'éloignèrent de lui, et lui firent bien plus de mal que M. de Lamoignon ne lui devait faire de bien.

Celui-ci, vain, opiniâtre, sans fonds d'étude, à la fois petit-maître et pédant, prenait plaisir à activer la malveillance de ses anciens confrères, à les écraser du poids de son influence, à les frapper de coups d'état qui les meurtrissaient sans leur faire courber la tête (2).

---

(1) M. de Maupeou était chancelier de France dès 1768; il refusa de donner sa démission. M. Hue de Miromesnil fut nommé garde des sceaux en 1774 et remercié en 1787; ce fut M. de Lamoignon qui le remplaça. L. L. L.

(2) Chrétien-François de Lamoignon, né à Paris le 18 décembre

Les autres ministres qui entrèrent avec lui en ce moment, ou qui concoururent aux travaux du principal ministre, furent le comte de Brienne, frère de l'archevêque de Toulouse, qui passait à l'archevêché de Sens : celui-là, incapable et honnête homme, ne pouvait agir et empêchait ses subordonnés de le remplacer ; il était rempli d'entêtement ; il se croyait ferme, ignorant que l'opiniâtreté est l'énergie de la sottise (1). M. de La Luzerne conserva la marine ; homme de vertu et de bon vouloir ; honnête, mais pâle et débile royaliste ; philosophe, rêvant déjà les idées libérales qui devaient perdre plus tard les gens de bien. Le roi avait en lui un serviteur dévoué et un bien mince appui (2).

Le comte de Montmorin resta au ministère des affaires étrangères ; sorte de Sully manqué, se posant en ami du roi, auquel il fit faire des fautes innombrables : jamais on n'erra autant avec des intentions si parfaites. Celui-là encore, tout *Voltairien*, aspirait à concourir au progrès des lumières ; sorte d'optimiste béat, il voulait la régénération sociale. Les fripons le trom-

---

1735, devint en 1758 président à mortier au parlement de Paris, prit les sceaux en 1787, les rendit l'année suivante en octobre, et se tua d'un coup de fusil, dit-on, à sa terre de Basville, le 16 mai 1789. L. L. L.

(1) Athanase-Louis-Marie Loménie, comte de Brienne, né en 1730, ministre de la guerre en 1787, démissionnaire le 24 août 1788, périt assassiné juridiquement par le tribunal révolutionnaire de la Seine, le 10 mai 1794, avec madame Élisabeth. L. L. L.

(2) César-Henri, comte de La Luzerne, né à Paris en 1737, gouverneur-général des îles sous le Vent en 1786, ministre de la marine en 1787, se maintint jusqu'en février 1791 : mort en Autriche dans la terre de Bernau. Il possédait plusieurs langues et a traduit deux ouvrages de Xénophon, la *Retraite des Dix mille* et la *Constitution des Athéniens*. L. L. L.

pèrent; et s'il prépara l'échafaud de Louis XVI, du moins il mourut avec courage, assassiné avant S. M.; il aurait mieux valu vivre avec habileté (1).

Le dernier des ministres, celui de la maison du roi, le baron de Breteuil, naguère ambassadeur à Vienne, était revenu en France, persuadé qu'il serait un jour le sauveur du royaume. C'était un homme d'honneur, dévoué de toute âme au roi et à la reine surtout; petit esprit d'ailleurs, chagrin, jaloux, méticuleux, court de vue et rempli de la manie de faire des plans et de diriger la machine gouvernementale. Il s'accrochait après son impuissance comme si elle eût été de la force, et au fond, se sentant débile, il se grimait en lion, bien qu'il ne fût que sanglier; du reste, travailleur infatigable, probe, désintéressé, religieux, il eût noblement racheté ses défauts par ses qualités s'il n'eût pas eu un penchant qui l'entraînait vers la haine et la vengeance (2). Ennemi irréconciliable, tout lui semblait bon pour punir son adversaire; il ne reculait ni devant

(1) Armand-Marc Montmorin Saint-Hérem (le comte), né en 1746, le 15 octobre; menin de Louis XVI, ambassadeur à Madrid, commandant en Bretagne, notable, ministre en 1787 des affaires étrangères, fut membre du club des Jacobins dès la création, eut l'insigne honneur d'en être chassé en 1791; il fut arrêté le 10 août 1792, et fut assassiné juridiquement lors des massacres de Paris, le 4 septembre de la même année : il était chevalier des ordres du roi et de la Toison d'Or. L. L. L.

(2) Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil, né à Preuilly, en Touraine, en 1733, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Stockholm, à Vienne, ministre d'état; ministre de la maison du roi dès 1787, il en sortit en 1789; il passa à l'étranger avec les pleins pouvoirs de Louis XVI et de la reine; il s'en servit pour contrecarrer opiniâtrément Monsieur jusqu'à la mort de Louis XVII : rentré en France en 1802, il mourut à Paris en 1807. L. L. L.

le bruit, ni devant le scandale. Successeur du prince Louis de Rohan à l'ambassade de Vienne, il y prit tant d'aversion contre lui, que plus tard, pour le perdre, il ne balança pas à conseiller au roi et à la reine l'éclat malheureux et funeste que Louis XVI et Marie-Antoinette mirent à l'affaire du collier. Il en résulta non la perte du cardinal de Rohan, mais la ruine de la réputation d'une princesse infortunée, et plus tard, le baron de Breteuil pleura en larmes de sang sa vengeance satisfaite, car il en vit les résultats déplorables (1).

Tels furent les hommes d'état que l'archevêque de Sens s'associa dans sa fatale carrière. Ils pouvaient le seconder s'il avait su se mettre à leur tête; aucun n'était de force à le remplacer ou à faire sous son nom et à son détriment. Cependant l'heure d'agir sonnait. L'assemblée des notables, en se séparant, avait fixé le budget de 1787 à 593,542,000 livres pour les dépenses, et à 412,324,000 livres pour les recettes; on établissait donc un déficit de 181 millions, qui, après de nombreux débats, et au moyen de réformes, de retranche-

(1) Une intrigante, madame Des Valois, trompant en 1784 et 1785 le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, lui fit acheter, pour le compte prétendu de la reine, aux joailliers de la couronne, Bohemer et Bressange, un collier de diamants de la valeur de seize cent mille francs; l'intrigante, au lieu de le remettre à la reine, le vola. L'intrigue découverte, il fallait punir la voleuse, faire payer la rivière par le cardinal et couvrir le tout d'un voile sage. Le baron de Breteuil, par haine, souffla au roi le désir d'un éclat; le cardinal fut arrêté en habits pontificaux, le 15 août 1785 : le parlement jugea le procès; le prince de Rohan fut acquitté, la comtesse de Lamotte marquée, fouettée, malgré son origine. Les ennemis de Marie-Antoinette calomnièrent indignement cette princesse, et ce procès lui fit plus de mal que de bien. L. L. L.

ments dans les divers services, fut abaissé à la somme, énorme pour le temps, de 140 millions.

Comment trouver les moyens d'élever la recette sans faire crier la masse de la nation, et de diminuer la dépense sans faire souffrir les rétribués? c'était là le nœud gordien (1) à dénouer. M. de Brienne eût voulu essayer du moyen d'Alexandre ; mais par malheur il n'avait ni le génie ni l'épée de ce grand roi.

Une ressource banale fut saisie. On groupa des impôts ; on rendit des édits portant liberté de commerce, création d'assemblées provinciales pour la répartition des nouvelles taxes ; on fit de la corvée une prestation en argent ; on établit le timbre sur les brevets quelconques et sur tous les actes civils ; le vingtième, sorte de dîme redoublée, enlevée sur le revenu, fut remplacé par une subvention territoriale fixée à 80 millions.

Certes, il y avait là des ressources suffisantes pour parer au déficit, rétablir la balance et fournir aux charges prochaines, si l'économie et la sagacité eussent présidé à la répartition de ces revenus ; mais dans leur triste espérance on voyait déjà s'agiter ces sangsues avides qui sucent le sang du peuple et causent la chute des rois.

Les parlements, instruits par l'expérience, redoutèrent que tant de trésors préparés ne s'éparpillassent en pluie d'or au profit de la fainéantise et de l'intrigue ;

(1) Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, entrant dans la ville de Gordium, on lui présenta un nœud de corde si habilement tissu, que l'empire de l'Asie était promis par un oracle à celui qui le déferait ; il y rêva longtemps, mais, ne voyant pas jour à terminer heureusement cette difficulté, il prit son épée et trancha le nœud : on applaudit à cette façon de se sortir d'affaire, et les prêtres déclarèrent l'oracle accompli. L. L. L.

peut-être même eux aussi, en cette circonstance, se laissèrent-ils trop aller à la haine qu'ils vouaient déjà au garde des sceaux Lamoignon. Quoi qu'il en soit, ils se refusèrent à l'enregistrement pur et simple de ces édits bursaux, déclarant d'abord que leur conscience ne leur permettait pas de les admettre avant qu'on eût prouvé leur nécessité impérieuse, non par de vaines paroles, mais par des actes écrits, et dont eux-mêmes pussent juger.

Cet incident changeait la face des choses. Accorder ce qu'on demandait eût fait passer l'autorité aux parlements, dont les ministres n'eussent plus été que les premiers commis, et le roi serait entré, dès ce moment, dans une lutte permanente avec eux. Le conseil ne pouvait donc admettre la prétention de la magistrature, qui, d'ailleurs, attentait aux droits acquis à la Cour des Comptes par plusieurs siècles, et reconnus par la nation.

Ce double refus maintenant la situation, le parlement, afin d'en sortir avec avantage, se déclara incompétent pour vérifier les édits, ajoutant que ce soin appartenait uniquement aux États-généraux assemblés, lesquels avaient seuls le droit d'autoriser la levée des taxes, subsides, impôts, etc., et en un mot tout ce qui se rapporte aux finances.

A peine le parlement de Paris, prenant l'initiative sur ceux des provinces (1), eut-il parlé des États-

---

(1) Les parlements du royaume, de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Grenoble, d'Aix, de Bretagne, de Pau, de Dijon, de Besançon, de Douai, de Metz, de Dombes et de Nancy, établis en diverses époques, avaient commencé par se faire la guerre et fini par prétendre ne former qu'un seul et unique parlement di-

généraux, que ce fut, dans le royaume, comme une commotion électrique. Clergé, noblesse, bourgeoisie, Versailles, Paris, les villes, la campagne, répétèrent en écho : *Les États-généraux, nous les voulons, ils sont notre droit; sans leur concours, nul désormais ne paiera ses contributions.*

Dès le commencement de la monarchie franque, sous les rois mérovingiens, des assemblées générales nommées tour à tour *Champ de Mars*, *Champ de Mai* (du mois où on les réunissait), *Cour plénière* au temps des Carlovingiens, *États-généraux* avec les Capétiens, avaient servi à modérer la puissance des monarques chevelus et de leurs successeurs. Les leudes, les grands d'abord, puis la noblesse, le clergé haut et bas (évêques et curés), la bourgeoisie, le tiers-état, furent les membres nécessaires à l'affirmation des actes majeurs; leur adhésion devint indispensable aux traités de paix, d'alliance, aux déclarations de guerre, aux cessions de territoire, et principalement à la levée des impôts extraordinaires et ordinaires; en un mot, à tout ce qui dépassait la plénitude de la puissance attribuée aux souverains.

La première de ces assemblées connues fut, dit-on, convoquée par Pharamond à Seltz, en Alsace, l'an de J.-C. 422. La loi Salique y fut promulguée, au

---

visé en plusieurs *classes*, pour la commodité des justiciables. Cette pensée déplut à la cour, qui ne l'adopta jamais; elle n'était pas exacte, car ces cours, établies dans des états divers, à différents titres et sous des formes divergentes, étaient essentiellement distinctes et séparées. C'était pour accroître sa force que la magistrature émettait cette opinion : à Versailles on ne s'y trompa point.

L. L. L.

dire du savant Tillemont (1). En 487, Clovis appela ses leudes au Champ de Mars, où il punit d'un coup de sa francisque (hache d'armes) le soldat qui lui avait refusé sa part du vase de Soissons (2). Hugues Capet tint un parlement, en 988, à Orléans; il y présenta son fils Robert en qualité de son successeur, et le fit sacrer roi des Français (*rex Francorum*) par Seguin, archevêque de Sens.

Mais à toutes ces époques, et même à celles qui suivirent, les grands séculiers, les évêques, les abbés mitrés, les gros bénéficiers seuls avaient pris part à ces solennités. Le temps approchait où les rois, vrais pères de leurs peuples, condescendraient à admettre leurs sujets à l'exercice de la toute-puissance. Philippe IV, dit le Bel, s'étayant d'une ordonnance de saint Louis, datée de Saint-Gilles (Languedoc), en 1254,

---

(1) Tout ce qui remonte à cette époque est incertain; on ne trouve la loi Salique, comme nous l'entendons, nulle part écrite à ces époques primitives de la monarchie, mais elle est patente dans nos institutions : sans son observation rigoureuse, la terre salique sera perpétuellement la lice ouverte aux factions; l'observation de cette loi y ramènera la paix, l'abondance et la grandeur. L. L. L.

(2) Saint Remy, archevêque de Reims, ayant réclamé à Clovis un vase précieux enlevé par les Francs à l'église de Soissons, ce prince, disposé à en gratifier le saint prélat, demanda à ses leudes que ce vase passât dans son lot particulier. Un Franc, âpre et peu courtisan, déclara que rien ne serait distrait de la loi du sort, et de sa francisque brisa l'objet en litige, afin qu'on ne tînt plus à s'en emparer : Clovis dissimula, car le Franc était dans son droit. Plus tard le roi passait une revue d'inspection d'armes; celles du leude se trouvant en mauvais état, le roi les lui arracha, les jeta par terre, et, comme le soldat se baissait pour les ramasser, le roi précipitamment lui fendit le crâne en criant à haute voix, moins pour être entendu de sa victime que des autres chefs, et afin qu'ils en fissent leur profit : « Souviens-toi du vase de Soissons. » L. L. L.

qui constatait l'usage où étaient nos rois d'appeler le peuple pour le consulter sur ce qui touchait son intérêt direct, manda en 1302, à Paris, autour du trône, le tiers-état avec le clergé et la noblesse.

Ce fut une séance solennelle, un aveu important des droits de tous. Les communes dès lors, sortant de tutelle, se montrèrent reconnaissantes du bienfait royal, et l'accord unanime des trois ordres rompit les intrigues du pape Boniface VIII, qui, ennemi de la France, voulait la troubler en la séparant de ses rois. Ceux-ci furent donc les véritables donateurs de la liberté française, et ils demeurèrent les seuls qui eussent intérêt à la maintenir. Les grands voulaient uniquement des serfs (esclaves); les rois étaient heureux et fiers de régner sur des hommes libres. Rien n'est touchant comme le patronage qui, de ce jour, s'établit entre le roi et le peuple, une confiance réciproque, l'accord d'une famille unie; c'étaient bien là le père d'un côté, et les enfants de l'autre.

Les États-généraux une fois convoqués, on comprit leur puissance. On ne contesta pas leur autorité; c'était la nation entière divisée en quatre classes : le roi, mis toujours hors rang; le clergé, à qui on accorda la suprématie en raison de la sainteté de ses travaux; la noblesse, qui dut la seconde place à son sang versé sur le champ de bataille; et la roture ou bourgeoisie, dont on fit le tiers-état (troisième) : on confondit avec lui, pour le relever, la magistrature, les universités, les arts, les professions libres, le haut et bas commerce, afin d'augmenter son importance et de faire voir combien on l'estimait, puisqu'on lui unissait les compagnies et corporations respectables par leur génie, leur savoir ou leur richesse.

En 1316, Louis X, dit le Hutin, étant décédé sans laisser des enfants mâles de sa femme Clémence de Hongrie (1), et celle-ci se trouvant enceinte au jour de la mort de son époux, on décida, dans l'incertitude si elle mettrait au monde un prince ou une princesse, que toute détermination ultérieure serait suspendue; on proclama l'interrègne jusqu'à la délivrance de la reine, et Philippe, comte de Poitiers, fut nommé régent. Ce prince était à Lyon; il se hâta d'accourir à Paris, où il convoqua une assemblée d'état pour faire confirmer son droit par un jugement régulier.

Les pairs assistaient à ce parlement, et le résultat des délibérations fut, que si la reine accouchait d'un prince, Philippe, oncle du jeune roi, aurait la tutelle jusqu'à sa dix-huitième année révolue (des auteurs disent que cette assemblée prolongea même la minorité jusqu'à la vingt-quatrième année); qu'il disposerait des revenus du royaume, ferait à volonté la paix et la guerre; enfin qu'il serait roi si l'enfant attendu appartenait au second sexe. Clémence devint mère d'un fils nommé Jean Ier; il vécut quatre à six jours, et Philippe, comte de Poitiers, prit légalement le sceptre et la couronne.

Charles IV étant mort en 1328, sans postérité, avait, à son dernier moment, transmis tous ses droits à Philippe VI (2), son cousin-germain, dans le cas où la

---

(1) Clémence de Hongrie, fille de Charles Ier, roi de Hongrie, de la branche capétienne de Naples, et de Clémence de Hapsbourg (maison d'Autriche), se maria le 19 août 1315. Elle mourut le 12 octobre 1328. L. L. L.

(2) Ce prince, né en 1293, épousa en juillet 1313 Jeanne de Bour-

Le cardinal de Richelieu, redoutant tout ce qui diminuerait l'étendue de son autorité, cessa de convoquer les États-généraux. Une assemblée des notables eut lieu en 1626; il la domina, maîtrisa ses délibérations, et la renvoya sans lui avoir rien laissé faire. Cet habile ministre craignait, et avec raison, le pouvoir de la multitude. Il savait que rarement, dans les assemblées délibérantes, la majorité se prononce pour ce qui est bon et sage, et dans presque toutes les circonstances, la raison passe du côté de la minorité. On dirait que la justice exactement rendue importune le commun des hommes, et qu'ils se plaisent à accabler sous le poids des masses ce qui n'est pas fanatisme ou passion.

La régente, mère de Louis XIV, convoqua les États-généraux à Orléans le 13 mars 1649. Cette assemblée fut sans résultat, et depuis lors on cessa de recourir à l'assentiment légal des États pour régulariser la perception des impôts. Ceci eut lieu à l'époque où les grands et le peuple vaincus laissèrent le roi régner sans partage; la nation parut endormie pendant un espace de temps d'environ cent trente-huit ans de durée, en retardant son réveil à la convocation des notables, en 1787.

Si, comme je l'ai dit, nul ne contestait aux États-généraux leur droit, chaque roi pouvait varier la forme de leur ensemble; aucune règle ne fixait le nombre des membres ni les proportions respectives entre les

---

le répète, ne peuvent sortir que de la bouche d'un roi légitime, quelqu'un lui dit: « Sire, ainsi donc Votre Majesté est résolue à se mettre en tutelle? — Oui, ventre-saint-gris, mais avec mon épée au côté, ai-je entendu, » repartit-il avec autant d'esprit, de finesse, que de profondeur. Quel monarque! Nous ne l'aimerons jamais assez. S. A. R. le duc de Bordeaux est le seul de ses descendants qui porte son nom. L. L. L.

divers ordres; ces choses de détail avaient été toujours abandonnées aux exigences du moment : aussi put-on vraiment discuter sur ce point lorsque vint l'heure où on dut les appeler.

La cour, bien qu'elle espérât beaucoup des États-généraux, les redoutait par suite d'un instinct de conservation; la reine, surtout, et S. A. R. le comte d'Artois en avaient peur. Le roi croyait que leur tenue le rendrait plus cher à son peuple; Monsieur se flattait que, pleins de vénération pour lui, ils contraindraient les ministres à le mettre à la tête du conseil; le clergé en espérait la consolidation de son existence, la noblesse le partage des biens d'église, le tiers-état une augmentation de prospérité. L'égoïsme se faisait patriote; car, pour certains hommes, ce vice est la sagesse en personne; et presque toujours chacun de nous l'habille en vertu et le pare du nom de prudence.

Malgré son désir d'assembler les États, la cour repoussa d'abord la demande des parlements et de la nation. Brienne fut nommé principal ministre le 1[er] août 1787. Le 6 du même mois, le parlement de Paris, mandé à Versailles en corps, dut y subir la violence maladroite d'un lit de justice illégal. Le lendemain, les magistrats, rentrés dans leur palais, cassèrent les ordonnances royales en les biffant sur leurs registres, et la guerre fut malheureusement déclarée entre le roi et ses sujets.

Le ministre-directeur annonça solennellement des réformes, des améliorations, la démolition et la vente des châteaux de Choisy, La Muette, Meudon, Blois, Vincennes, etc. Le 15, des lettres de cachet exilèrent le parlement à Troyes : Brienne et Lamoignon pensaient avoir fait un acte de vigueur. La passion ne rai-

sonne jamais; le passé surtout ne lui est rien; elle l'oublie ou le dédaigne avec une facilité inconcevable : l'homme emporté ne date que du présent. Les ministres se trompèrent; nul ne les soutint, et la nation tout entière passa du côté du parlement. Les Cours des Aides, des Comptes, des Monnaies; le Châtelet, les tribunaux inférieurs, violèrent la soumission due au souverain; on les vit complimenter séditieusement les exilés sur leur noble résistance, que l'on qualifia de martyre patriotique. L'esprit de parti est prompt à détourner les mots de leur acception naturelle : le néologisme semble avoir été créé pour lui.

Ces démarches téméraires, inconsidérées, car enfin c'était une révolte, enflammèrent la France et tournèrent les têtes. On vit un concours unanime contre le ministère, qui, avec terreur, les notables étant partis, se trouva seul; il ne recula pas, et voulant montrer au royaume que la famille royale s'unissait avec lui, il chargea Monsieur d'aller forcer l'enregistrement des édits à la Cour des Comptes, et S. A. R. le comte d'Artois à celle des Aides; ceci eut lieu le 18 août.

Les deux princes reçurent du public un accueil différent. Le premier, qui feignait d'être le partisan des idées libérales, que l'on savait philosophe, à qui l'on croyait l'amour de la liberté, vit sa voiture environnée d'une foule amie, tenant des guirlandes de fleurs, le couvrant de bouquets, et remplissant l'air de cris, de vivats, propres à inspirer à Monsieur de hautes idées. Il entra dans la chambre de la Cour avec un maintien triste, mélancolique et approprié à la circonstance. Son discours fut simple, adroit même par sa brièveté; il paraissait condamner ce qu'il venait commander. Cette conduite habile acheva de charmer la multitude, que des

amis empressés en instruisirent ; aussi, lorsqu'il sortit de la Cour des Comptes, la foule l'en récompensa par de nouvelles acclamations.

Le Palais-Royal, qui aspirait à écarter du trône le seul prince dont les enfants seraient des antagonistes redoutables, avait tant calomnié le comte d'Artois, que cet excellent prince, si noble, si pur de sentiments, était déjà détesté par la populace ; on le regardait comme le dilapidateur des finances, comme un débauché téméraire; vainement on cherchait à éclairer les cœurs, une pente fatale les portait à croire S. A. R. coupable de tout ce qu'on lui imputait. Il est plus difficile de faire admettre la vérité qu'il ne l'est de propager un mensonge.

Les Parisiens, dans cette disposition, et voyant déployer autour du prince un appareil inusité qui annonçait son état d'hostilité, le reçurent, non en frère chéri du roi, mais en présomptueux qui n'avait pas reculé devant un crime d'intérieur. Lui, fort de la paix de sa conscience, cheminait calme et tranquille, déchiré néanmoins en secret par le développement de cette haine coupable ; il portait la tête haute, ce qui parut de l'arrogance ; il en résulta des hurlements, des vociférations dont l'air fut troublé. En arrivant au palais, la multitude prit une attitude si menaçante, que le chevalier de Crussol, capitaine des gardes de S. A. R., inquiet de ces démonstrations hostiles, ne put s'empêcher de crier *aux armes!* A ce cri, les militaires firent volte-face ; l'effroi s'empara du peuple et des assistants, qui se précipitèrent du haut des degrés dans la cour avec une telle vivacité, que la commotion s'en ressentit jusque sur la place et dans les rues adjacentes.

Le prince, dont le cœur était excellent, ne put voir cette scène sans en ressentir une douleur amère; elle l'accompagna dans la salle de la Cour des Aides, et ne pouvant la surmonter, il renonça à prononcer le discours qu'il avait préparé. Lui aussi se contenta de requérir l'enregistrement.

Tout ainsi étant sorti des bornes, on vit la nécessité de pousser les choses aux dernières extrémités. Brienne et Lamoignon se déterminèrent à continuer de cheminer dans la voie des coups d'état. La pente qui entraîne vers les enivrements du pouvoir est si rapide et si glissante! faut-il s'étonner si tant y font de faux pas, si tant surtout y trébuchent? Ces deux hommes d'état, pour se rassurer, s'appliquèrent cette maxime : qu'il y a de la magnanimité à lutter contre la fortune, et de la sagesse à profiter des événements.

Mais ils persistèrent peu, des officieux s'entremirent. Le parlement s'ennuyait dans son exil, où les conseillers peu riches restaient à la solde des Crésus leurs confrères. Un conseiller de grand'chambre, d'Outremont de Minière, fit les démarches nécessaires. Le parlement hasarda un acte conciliateur, le roi y répondit en retirant les impôts perpétuels, et en revanche on lui promit d'enregistrer les édits qui seraient temporaires.

CHAPITRE III.

MINISTÈRE DE M. DE BRIENNE.

D'Espréménil. — Lettre de Maupeou à Monsieur. — Suite des débats politiques. — Lit de justice du 19 novembre 1787. — Protestation du duc d'Orléans. — Propos de Louis XVI. — Suite de cette séance. — Exil du duc d'Orléans. — Ce que serait la cour plénière. — Résistance du parlement. — Goeslart de Montsabert. — Séance du parlement le 6 mai 1788. — Arrestation de MM. d'Espréménil et de Montsabert. — La rébellion du parlement de Paris est partagée par ceux des provinces. — État du royaume porté à la révolte. — Monsieur fait renvoyer l'archevêque de Toulouse. — Arrêt qui décide la convocation des États-généraux. — Changement de ministère.

Cette paix sage trouva des désapprobateurs; les esprits exagérés ou superficiels regrettèrent l'état de guerre. Duval d'Espréménil (1), conseiller au parlement, avait dit dans l'assemblée des chambres : *Vous êtes sortis de Paris couverts de gloire, vous y rentrerez couverts de boue.* Celui-là, sorte de fou très-spirituel, mais rêve-creux et tête vide, mérita successivement deux réputations bien opposées. Il passa du parti de la ville à celui de la cour; il prétendit d'abord soutenir les intérêts

(1) Jacques Duval d'Espréménil, né en 1746, conseiller au parlement de Paris dès 1775, assassiné juridiquement par le tribunal révolutionnaire de la Seine le 22 janvier 1794, s'adonna au mesmérisme avec enthousiasme; il fut l'ami de Cagliostro, fameux empirique qui parut en France de 1780 à 1786, et qui mourut à Rome prisonnier au château Saint-Ange, où ses crimes politiques l'avaient fait enfermer par Pie VI. Il fut en France l'un des principaux émissaires du parti d'Orléans. L. L. L.

communs, et puis ceux du ministère. Patriote en 1788, aristocrate l'année d'après, il avait précédemment défendu avec chaleur des actes de despotisme contre le jeune de Lally-Tollendal, qui, selon lui aussi, se montrait trop partisan des libertés publiques. La chaleur de d'Espréménil était un feu de paille, elle éclairait sans chauffer. Adoré alors du peuple, il en devint plus tard l'exécration; cela devait être. Les caractères versatiles perdent nécessairement le crédit qu'ils se sont procuré. Dupe des charlatans et de son imagination mobile, ambitieux par-dessus tout et sans but déterminé néanmoins, il tarda peu à disparaître, et redevenu royaliste de bonne foi, il se fit tant d'ennemis que d'abord, presque mis en pièces par le peuple, il alla terminer sur l'échafaud une vie agitée et malheureuse par sa faute.

Malgré l'opposition de d'Espréménil, la paix fut conclue. Le parlement rentra et reprit ses fonctions, le principal ministre crut qu'il poursuivrait paisiblement sa route; cette illusion ne dura pas longtemps. Ce fut à cette époque pénible que le chancelier Maupeou adressa à Monsieur une lettre importante, dans laquelle il lui dénonçait le complot formé par les amis du duc d'Orléans pour le porter à la couronne. Cette pièce remarquable doit être mise sous les yeux du lecteur; il la trouvera dans la note ci-dessous (1).

Les meneurs, déterminés à pousser l'intrigue au profit de ce prince, le décidèrent à se mettre à la tête du parlement. Celui-ci, coupable dans sa résistance, ac-

(1) « Monseigneur,

« Je connais le dévouement de V. A. R. pour le roi, l'État et

cepta le concours de Son Altesse Sérénissime, qui pour commencer sema de l'or parmi la populace. On vit celle-ci s'émouvoir tout-à-coup, brûler en effigie sur

---

« le bonheur public. Vous savez aussi avec quelle ingratitude on a « reconnu le service éminent que j'avais rendu à Sa Majesté en re- « tirant *sa couronne du greffe*, suivant l'expression consacrée. Ce « qui se passe aujourd'hui doit faire regretter amèrement qu'on se « soit écarté de la route facile que j'avais pris tant de peine à tracer ! « Quoi qu'il en soit, je désire en bon citoyen l'avantage du roi et « de la monarchie, et c'est ce double motif qui m'engage à vous « faire connaître ce que j'apprends par quantité de personnes qui « croient pouvoir compter sur moi pour l'exécution de leurs projets « de bouleversement, supposant que mon cœur ne peut renfer- « mer que de la haine contre ceux qui m'ont méconnu. Voilà, « monseigneur, ce dont il s'agit, et je laisse à votre sagesse le soin « de décider ce qui lui reste à faire.

« Il est question d'abord de transporter la couronne dans une « autre branche de la famille royale, celle d'Orléans. On se flatte « d'y parvenir au moyen d'une sorte de légalité, qui consisterait à « faire déclarer illégitimes les enfants du roi et ceux de monsieur le « comte d'Artois; les preuves, prétend-on, ne manqueront point; mais « cette mesure ne sera employée qu'après le bouleversement com- « plet du royaume et la fuite à l'étranger des membres de la branche « aînée. Cette fuite sera provoquée par des soulèvements dans Paris « et dans les provinces, par le siége de Versailles, effectué par la « canaille parisienne, et par les actes de violence auxquels se por- « teront les parlements. On cherchera à enlever la famille royale, « soit pour s'en défaire par un coup de main, soit pour la trans- « porter au delà des frontières. Alors les États-généraux seront « assemblés, et composés de partisans du duc d'Orléans; c'est « devant eux qu'on instruira le procès infâme dont la flétrissure re- « tombera sur les juges et non sur les augustes victimes qui en seront « atteintes.

« Ce plan aussi vaste que perfide reçoit déjà un commencement « d'exécution, à l'aide des calomnies répandues contre la reine et ma- « dame la comtesse d'Artois. On aura le témoignage du garde du corps « Desgranges, et d'autres personnages non moins importants. Tous « les amis du duc d'Orléans coopèrent à cette œuvre de ténèbres;

le Pont-Neuf MM. de Calonne et de Breteuil, et jeter par les fenêtres, sur la place Dauphine, des mannequins représentant la famille Polignac.

Les troupes dispersèrent la foule, mais ne changèrent pas ses dispositions ; elle continua à croire coupables les amis de la reine, les pamphlets la maintenaient dans cette disposition ; on les lui montrait avides, vendus à l'étranger, libertins ; en un mot, on les couvrait d'impressions fâcheuses, on les peignait sous les plus noires couleurs. Le ridicule est de toutes les armes la plus dangereuse. Cette autre lance d'Achille ne guérit pas la blessure qu'elle a faite.

Le ministère, néanmoins, avait besoin d'argent ; les édits bursaux enregistrés par le parlement étaient loin de suffire aux dépenses, il fallut aviser à trouver

---

« mais elle vient de recevoir un échec par l'accommodement de la « cour et de la magistrature : aussi on excite de nouveau le parle- « ment à des actes hostiles ; peu de jours s'écouleront avant qu'il « rentre en scène plus menaçant que jamais. C'est alors que le duc « d'Orléans se déclarera publiquement pour lui par une démarche « éclatante ; il s'y est engagé, et c'est à cette condition que les me- « neurs consentent à tromper la compagnie, qui en majorité recu- « lerait avec effroi devant ce complot, s'il lui était divulgué dans « toute sa noirceur.

« Voyez, monseigneur, si vous jugez convenable d'ajouter foi à « cette révélation, dont je vous certifie la véracité, et si vous croyez « devoir en prévenir le roi, il faut de la prudence et de la fermeté. « Aussi je vous abandonne entièrement cette affaire, qui ne peut « être en meilleures mains. Je vous fournirai tous les renseigne- « ments qui vous seront nécessaires ; mais je vous conjure, dans vos « intérêts et dans ceux de votre famille, d'agir sans l'intermédiaire « du principal ministre ; *à bon entendeur, salut.* »

« J'ai l'honneur d'être, monseigneur, de V. A. R.,
« avec le plus profond respect, etc. »

(*Mémoires de Louis XVIII*, tom. III, p. 282.)

d'autres ressources ; on imagina de faire un emprunt de quatre millions avec le secours d'une séance royale inattendue. Les conjurés, instruits de ce plan, le contreminèrent ; ils assurèrent M. de Brienne que ses édits passeraient sans obstacle à une forte majorité ; puis ils convinrent que ce jour-là on réunirait les ennemis de la cour, afin que la résistance des magistrats permît au duc d'Orléans de se prononcer contre des lois fiscales, ce qui ne pouvait manquer de lui donner de la popularité.

On se jouait réciproquement. Le dimanche 18 novembre 1787, et la nuit close, le roi fit savoir à tous les membres de son conseil qu'ils eussent à se rassembler sous sa présidence. La chose eut lieu, les édits furent exhibés, une séance royale fut proposée, débattue, acceptée. Sur-le-champ on dépêcha au premier président d'Aligre (1) l'ordre de convoquer sa compagnie pour le lendemain, jour où le roi viendrait en parlement tenir son lit de justice. M. d'Aligre reçut très-avant dans la nuit cette signification, et la précipitation qu'il dut mettre à l'exécuter lui fit oublier d'appeler un certain nombre de *messieurs* (2). On remarqua que ceux ainsi oubliés étaient les plus opposés à la cour ; mais ceux-là, prévenus à l'avance, parurent les premiers là où on ne les souhaitait pas.

---

(1) Étienne-François d'Aligre, issu d'une famille qui a donné à la France un chancelier et un garde des sceaux. Lui fut nommé premier président du parlement de Paris en 1768 ; il se démit en 1788, lors des derniers troubles de la magistrature ; il émigra en Angleterre et mourut à Brunswick, en Allemagne, en 1799. L. L. L.

(2) Ce titre collectif se donnait par l'usage à chaque membre du parlement : on disait, *un de messieurs* ; d'un barbarisme on faisait une qualification. La vanité va jusqu'à tyranniser la grammaire. L. L. L.

Au moment indiqué, le roi entra au palais. L'inquiétude et la curiosité se peignaient sur tous les visages. Les ministres étaient tellement effrayés, qu'on pouvait lire sur leurs traits la détermination de tout affronter plutôt que de céder; car la peur en politique inspire aux faibles, non du courage, mais de la férocité, et dans un parti sans force on se tient pour modéré lorsqu'on ne veut que faire pendre ceux qui nous sont opposés.

Le roi semblait soucieux et préoccupé; heureux s'il eût bien compris que l'unité du pouvoir est le talisman qui assure la tranquillité publique. Il prit la parole avec sévérité, on lui avait fait croire que le ton d'un despote valait mieux que celui d'un père. L'excellent prince n'eut tort que cette fois, et paya cher son heure d'erreur.

Il dit qu'il croyait convenable de prévenir le parlement qu'il s'écartait trop de ses fonctions pour empiéter sur l'autorité royale; qu'il appartenait à la magistrature de se maintenir dans cette réserve modeste, seule propre à lui conserver le rang où la bonté royale l'avait élevée; qu'il venait maintenant lui fournir une preuve de son estime et de sa condescendance, en la consultant sur deux édits, l'un portant l'emprunt de quatre millions de rente, et l'autre l'émancipation des protestants (1).

Le roi ayant remis au garde des sceaux à développer ses intentions, celui-ci, politique à courte haleine, irrita le parlement par la violence de son discours tout hos-

(1) La révocation de l'édit de Nantes ayant laissé incertain l'état des protestants, Louis XVI, ce bon roi, releva du joug ces sectaires; ils s'en montrèrent ingrats, car presque tous les protestants appelés à la Convention nationale votèrent la mort de leur roi. L. L. L.

tile, tout incendiaire. Cependant les premiers conseillers ayant opiné dans le sens du ministère, parce que ceux-là lui étaient vendus, le contrôleur-général crut la victoire gagnée; il voulut en profiter, et afin de bien employer le vote universel, il déclara que le déficit de cent quarante millions paraissait devoir être, cette année, poussé jusqu'à cent soixante.

Un murmure sourd et singulièrement désapprobateur accueillit cette confidence intempestive et maladroite. Les bons esprits, dès lors, comprirent que la séance allait devenir orageuse; on ne se trompa point. Plusieurs orateurs s'élevèrent avec force contre les édits bursaux. Robert de Saint-Vincent (1), qui comptait quarante années de magistrature, rompit la glace: nul n'avait des dehors plus austères, des formes plus âpres, et cette sévérité de principes des hommes d'autrefois élevés dans l'amour de l'étude et l'indifférence des honneurs. Le paysan du Danube (2) ne produisit pas plus d'effet dans le sénat de Rome que la voix de ce magistrat dans cette assemblée.

On l'écouta avec autant d'intérêt que de surprise; on s'intéressait à ce vieillard qui faisait entendre de telles vérités; on n'apercevait pas que, sous l'apparence du bien public, se glissaient la révolte et l'usurpa-

(1) Le vicomte Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent, conseiller au parlement de Paris, né dans cette ville en 1725, entra au parlement en 1748, émigra en 1791; il mourut à Brunswick, où il s'était retiré avec son chef, M. d'Aligre, la même année que celui-ci (1799); c'était un homme de bien. L. L. L.

(2) Je renvoie mes lecteurs à la fable admirable de La Fontaine qui porte ce titre; ils me remercieront, ceux qui ne la savent point par cœur (c'est le petit nombre), de leur procurer ce délice. Lire fabuliste est un plaisir toujours nouveau. L. L. L.

tion; que le refus fait au roi tournait à l'avantage du prince factieux : fatale époque, où la vertu se faisait rebelle, où la désobéissance passait pour amour de la patrie et des lois. Louis XVI lui-même ne quitta pas des yeux l'orateur, et l'attention sans mélange de courroux qu'il lui prêta, honora autant le roi que cette hardiesse méritait de l'estime au vieux Robert de Saint-Vincent; car il croyait bien faire, et il perdit la monarchie en s'imaginant qu'il la soutenait à la manière des Lhôpital (1) et des Matthieu Molé (2).

D'autres orateurs parlèrent après lui avec talent, mais sans le faire oublier. D'Espréménil eut à son tour de beaux moments, et il courut une chance superbe lorsqu'il vint à dire : « Sire, d'un mot vous allez combler tous « les vœux ; un enthousiasme universel va partir de cette « enceinte, se répandre en un clin d'œil dans la capitale « et de la capitale dans le royaume; un pressentiment qui « ne me trompera pas m'en donne l'assurance. Je le lis « dans les regards de Votre Majesté; cette intention « est dans son cœur ; cette parole est sur ses lèvres.

(1) Michel de Lhôpital, chancelier de France sous le règne de François II et de Charles IX, naquit à Aigueperse, en Auvergne, en 1505; il mourut à Vignay, près d'Étampes, le 13 mars 1573 : c'est le type des grands magistrats.

(2) Matthieu Molé, né en 1584, fut successivement conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes, procureur - général, premier président et garde des sceaux. On trouve dans les mémoires du cardinal de Retz :

« Si ce n'était pas un blasphème de dire que, dans notre siècle, « il y a quelqu'un de plus brave que le roi de Suède (Gustave-Adolphe) et Monsieur le Prince (Louis de Condé, duc d'Enghien), « je dirais que ç'a été M. Molé. » Cette phrase complète son éloge. Quels hommes alors ! Quel contraste avec ceux du jour ! Il mourut 5 janvier 1656. L. L. L.

« Prononcez-la, sire; accordez-la à l'amour de tous « les Français..... »

A ce moment, avec une habileté rare, il s'arrêta. Les regards restèrent fixés sur le roi et sur l'orateur; une hésitation, un léger doute semblaient ne combattre que faiblement la bonté et l'attendrissement que Louis XVI ne cherchait plus à dissimuler. Un contraste frappant dans cette scène touchante était l'attitude du garde des sceaux, qui, assis au-dessous du roi, mais à une distance assez grande, ne pouvait l'aider ni d'une parole, ni d'un signe, et qui laissait lire sur ses traits altérés la crainte et le dépit de se voir vaincu. Le monarque cependant résista. Que fût-il advenu si tout-à-coup il se fût rangé de l'avis du parlement? La révolution eût-elle été domptée? Non; celle-ci, trop savamment appelée, aurait eu lieu également. Quoi qu'il en soit, Louis XVI, le lendemain, avoua à l'archevêque de Paris qu'il avait été au moment d'oublier les résolutions de son conseil et d'interrompre d'Espréménil, pour lui accorder ce qu'il sollicitait si chaleureusement.

Une autre opinion bien remarquable fut celle du comte Ferrand, dont j'aurai plus tard à tracer le beau caractère. Prévoyant les malheurs prêts à résulter de cette séance, il tenta de les détourner; s'étant acquis une attention particulière grâce à une élocution facile et entraînante, il essaya de frapper au cœur de Louis XVI; ce fut en vain. Il y a toujours dans les âmes les plus élevées de certaines cordes qu'on ne peut toucher qu'à leur désavantage: c'était ici le cas. Le roi éprouva du dépit à son tour de cette résistance systématique; il s'en irrita, et, perdant son désir de concilier les esprits, il s'égara dans la fausse détermination de rem-

placer le droit par la force, acte qui n'a jamais lieu qu'au détriment de l'autorité royale.

Quand toutes les voix eurent été recueillies par le premier président, au lieu de laisser former le vœu du parlement par la séparation des voix et la supputation des suffrages, le garde des sceaux conféra quelque temps avec le roi à voix basse. Alors on devina que la délibération, commencée librement, se terminerait par la violence d'un lit de justice. S. M., reprenant la parole, et d'une voix émue, consterna l'assemblée en prononçant ces mots :

« Après avoir entendu vos avis, je trouve qu'il est « nécessaire d'établir les emprunts portés dans mon « édit. J'ai promis les États-généraux avant 1792 ; cette « promesse doit vous suffire : j'ordonne que mon édit « soit enregistré. »

Le garde des sceaux, triomphant au milieu de la stupeur universelle, ayant regardé l'archevêque de Sens, dont la figure était rayonnante, prononça aussitôt l'enregistrement, selon la formule et teneur d'un lit de justice. Une légère rumeur parcourut les bancs, tandis que le greffier en chef écrivait sur le repli de l'édit la mention de l'enregistrement. Ce fut l'instant où, pâle ou épouvanté d'avoir à jeter le masque, le duc d'Orléans, contraint à jouer ouvertement le rôle de Jean de Bourgogne (1), se leva, tandis que ses genoux ployaient sous lui, et lisant avec

(1) Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, aspira ouvertement à l'usurpation de la couronne de France pendant le règne de Charles VI : il fit assassiner Louis, duc d'Orléans, frère du roi, dans la rue Barbette, et lui-même périt de la même mort au pont de Montereau en 1419. L. L. L.

maladresse ce qu'il portait écrit dans la forme de son chapeau, il dit :

« Si le roi tient séance au parlement, les voix doi-
« vent être recueillies et comptées ; si c'est un lit de
« justice, il nous impose silence. Je demande que l'en-
« registrement soit fait du très-exprès commandement
« de S. M. »

Ces mots tombèrent comme la foudre au milieu de l'assemblée ; on crut voir la rébellion lever sa tête sanglante : on se demanda si celui-là voulait la couronne. Au reste, on trouva qu'il avait bien choisi la circonstance. C'est toujours, pour un chef de parti, un grand avantage que de savoir profiter des idées de l'époque, que de se présenter en un temps où les masses sont tourmentées d'un malaise indéfinissable et d'un vague désir d'amélioration.

Le roi, plus qu'étonné de cette protestation inattendue, répondit quelques mots mal saisis, car chacun les rapporta diversement. On fit ensuite lecture de l'édit concernant les protestants ; puis, le garde des sceaux, ayant pris de nouveau les ordres du roi, remit la délibération au lendemain, en audience ordinaire. Ainsi se termina, vers cinq heures du soir, ce lit de justice ouvert dès sept heures du matin. Des courriers, partant chaque trente minutes, allaient rassurer la reine, très-alarmée de la tournure que les affaires prenaient. (Voyez l'ouvrage de M. Salier, *Annales Françaises.*)

Comme Louis XVI rentrait à Versailles, quelqu'un se plaignit à lui de l'arrogance du parlement, ajoutant qu'un roi ne pouvait faillir, et que, d'ailleurs, maître légitime du bien de ses sujets, il lui était libre d'en user à sa guise.

« C'est une fausse maxime, » répliqua ce bon maître avec chaleur, « j'empêcherai qu'on ne l'inculque à mes « enfants. Je suis le père du peuple et non son des- « pote ; j'ai l'âme brisée d'être mal avec lui. Voyez, » poursuivit-il, en montrant de la main la foule muette et consternée, « croyez-vous que cette multitude ait « moins raison que mes ministres ? n'est-ce pas le « prix de ses sueurs que le parlement vient de dé- « fendre ? *Ah ! si nous y songions bien, nous frémi- « rions à chaque dépense inutile !* car l'argent qu'on dis- « sipe en prodigalités est arrosé des larmes du mal- « heureux. »

A peine le roi était-il parti, que, en contravention à son ordre exprès, la séance fut continuée sur l'expresse demande de la jeunesse turbulente des enquêtes. Le premier président dut céder à regret à l'injonction de la compagnie libre. Alors, n'étant plus intimidé, le duc d'Orléans rédigea sa protestation, transcrite en ces termes sur le registre des délibérations :

« Sire, je supplie Votre Majesté de permettre que je « dépose à ses pieds et dans le sein de la Cour la dé- « claration que je regarde cet enregistrement comme « illégal, et qu'il serait nécessaire d'y insérer, pour la « décharge de ceux qui sont censés y avoir délibéré, « que c'est par le commandement exprès de Votre Ma- « jesté. »

Le duc ânonnait sa dictée ; l'abbé Sabatier la lui soufflait si haut, qu'une voix s'écria plaisamment : « Miracle ! messieurs ; notre confrère sait mieux que « S. A. S. ce que celle-ci pense et dit. » Le parlement, par un arrêté secret, constata n'avoir pris aucune part à l'enregistrement. Le garde des sceaux vengea le ministère par le double emprisonnement de l'abbé Saba-

tier à Doullens et du conseiller Lay Fretteau au Mont-Saint-Michel. Cet acte de rigueur ne ramena pas les esprits : partout où la vengeance et la haine conseillent, une faute ou une sottise surgit.

Le lendemain, le baron de Breteuil porta, à six heures du soir, au duc d'Orléans, l'ordre qui l'exilait à Villers-Cotterets. Le prince partit aussitôt avec bruit et faste : il traversa lentement la ville, et la populace, en l'accablant de témoignages affectueux, n'épargna pas les imprécations à la reine, au comte d'Artois, aux favoris prétendus et au ministère. Le parlement fut à son tour convoqué à Versailles; le roi biffa l'arrêt de la cour souveraine et dit, en réponse aux instances qui lui furent adressées en faveur de S. A. S. et des deux magistrats arrêtés :

« Lorsque j'éloigne de ma personne un prince du « sang, mon parlement doit croire que j'ai de fortes « raisons pour agir ainsi; j'ai puni deux conseillers « dont j'étais mécontent. »

D'autres réclamations amenèrent une réplique plus sévère. Le parlement persista : les princes de Condé et de Conti le soutenaient dans sa révolte, en assistant à ses délibérations, malgré le mécontentement du roi. La guerre continua sans relâche; les édits de finance furent opiniâtrément repoussés. Néanmoins, celui relatif à l'émancipation des protestants fut enregistré volontairement le 29 janvier 1788.

Le duc d'Orléans, lassé de son exil, demanda grâce au roi. Le duc de Penthièvre sollicita pour lui; on obtint qu'il viendrait au Raincy. Il avait besoin de ce rapprochement, afin de pouvoir cabaler mieux à son aise; il se montra sans reconnaissance des bontés de la couronne. Il est des âmes vindicatives et insensibles

au bienfait, qui ne s'ouvrent qu'à l'animosité et à la vengeance.

L'horizon se rembrunissait; c'était comme si la voix dont parle Bossuet eût fait entendre au monarque et à la France ce mot terrible, *marche, marche*, qui pousse les rois et les peuples vers leur inexorable destinée. L'union forcée de Brienne et de Lamoignon, leur incapacité, leur opiniâtreté à conserver un pouvoir qu'ils étaient hors d'état de maintenir, les portèrent à des coups de désespoir, à ces secousses violentes, toujours funestes, lorsqu'une main habile n'est point là pour en modérer le choc. Non qu'il ne soit en politique des circonstances où trop de modération ne soit un mal, et où, dans l'intérêt commun, il faille essayer des partis qui, au premier coup d'œil, paraissent téméraires et même coupables; mais, ici et dans la circonstance, ce n'était pas le cas.

Les ministres dirigeants s'arrêtèrent à une contre-partie du grand coup d'état de 1771; ils arrêtèrent la création de *grands bailliages*, qui jugeraient en dernier ressort, par appel des juridictions supérieures, jusques à la somme de vingt mille livres, et pour le criminel, également en dernier ressort, avec appel au parlement pour les sommes au-dessus de trente mille livres. Le ressort des parlements serait divisé en quarante-six bailliages; suppression des tribunaux d'exception, bureaux de finance, élections, juridiction des traites, chambre des domaines, la réforme de l'ordonnance criminelle, abolition de la sellette, de la torture préalable; défense de dépouiller les accusés de leurs vêtements et marques de dignité; explication, dans l'insertion de l'arrêt, des motifs qui l'ont déterminé, etc.; réduction des offices dans la cour du parlement

de Paris, qui serait composé de la grand'chambre, de la Tournelle, d'une chambre des enquêtes, servies en tout par soixante-sept magistrats; les conseillers, reçus à vingt-cinq ans, auraient à trente voix délibérative, condition de la postulance pour l'office de conseiller.

Enfin, et pour consommer un si vaste changement, on rétablissait une cour plénière anciennement en action, et bien connue de nos pères. La nouvelle, *rétablie* et non créée, appelait dans son sein le chancelier ou le garde des sceaux, son président-né, la grand'chambre du parlement de Paris, les princes du sang, les pairs, les deux conseillers d'honneur nés, les six conseillers d'honneur, le grand aumônier de France, le grand maître de la maison du roi, le grand chambellan, le grand écuyer (1), deux archevêques, deux

(1) Les grands officiers de la couronne de France étaient autrefois,

Le grand sénéchal, *dignité éteinte.*
Le connétable, *éteinte aussi.*
Le chancelier et le garde des sceaux.
Le grand aumônier.
Les maréchaux de France.
L'amiral de France.
Le grand maître de l'artillerie, *dignité éteinte.*
Le porte-oriflamme, *éteinte aussi.*
Le colonel-général de l'infanterie.
Le grand maître de France.
Le grand chambrier de France, *dignité éteinte.*
Le grand chambellan de France.
Le grand écuyer de France.
Le grand échanson.
Le grand veneur.
Le grand fauconnier.
Le grand panetier.

évêques, deux maréchaux de France, deux gouverneurs de province, deux chevaliers des ordres, deux lieutenants-généraux, quatre personnages qualifiés du royaume, six conseillers d'état, dont un d'église, un d'épée, quatre maîtres des requêtes, un président au conseil, deux présidents des autres parlements du royaume, deux de la Chambre des Comptes, deux de la Cour des Aides de Paris. Le capitaine des gardes de service y accompagnant le roi y aurait voix délibérative. Le roi en nommerait tous les membres, à l'exception des pairs et de la grand'chambre; les élus seraient irrévocables et à vie. La cour plénière tiendrait ses assises au palais, à Paris, au local de la grand'chambre, et dans les maisons et châteaux de séjour du roi où S. M. la convoquerait; elle enregistrerait les arrêts, édits, ordonnances, impôts, emprunts, lois, connaîtrait des causes de forfaiture, de haute trahison, des crimes et délits contre la personne du

---

Le grand louvetier.
Le grand maître des eaux et forêts.
Le grand maître des cérémonies.
Le grand maître de la garde-robe.
Les quatre premiers gentilshommes de la chambre.
Les quatre capitaines des gardes du corps.
Le grand maréchal-des-logis.
Le grand prévôt.
Le gouverneur du dauphin.
Le capitaine-colonel des Cent-Suisses.
Le colonel-général de l'infanterie.
Le colonel-général de la cavalerie.
Le colonel-général des dragons.
Le colonel-général des carabiniers.
Le colonel-général des housards.
Le colonel-général des Suisses.

roi, la famille royale, les princes du sang, et des attentats contre le royaume et les intérêts de la nation. La cour plénière évinçait les parlements de toutes leurs attributions, et réduisait ces cours puissantes à n'être plus que des tribunaux de simple jugerie. Un dernier article de ce projet extravagant le frappait de mort à l'avance ; il disait : *La cour sera suffisamment garnie et en état de rendre arrêt, en cas que plusieurs classes tout entières des membres qui la composent n'assistent pas à la délibération.*

Y avait-il rien de plus flétrissant pour cette cour que de prévoir à l'avance que plusieurs classes de ses membres l'abandonneraient, ou même ne voudraient pas y siéger? Cela seul annonçait l'impuissance de la ressource, la folie du moyen ; ce fut néanmoins tout ce que put enfanter le génie impuissant de M. de Brienne. C'était faire honteusement l'aveu de sa nullité.

Les parlements, guidés par celui de Paris, levèrent de tous côtés l'étendard de la révolte. On put craindre une autre Fronde (1) ; on ne pouvait admettre la possibilité d'une autre Ligue (2) : hélas! ce devait être pis. Les célèbres remontrances de la cour souveraine, en

(1) On donna le nom de Fronde à la sédition parisienne qui troubla la minorité de Louis XIV, de 1650 à 1655. Elle ne fut pas dangereuse : c'était le ministère qu'on se disputait à la cour, et non le trône, qu'on ne voulait pas renverser ; ce fut une sorte de parodie de la guerre civile. L. L. L.

(2) La Ligue fut une vraie guerre civile commencée sous le prétexte de défendre la religion catholique contre les protestants; elle devait au fond aider les Guise à s'emparer de la couronne au détriment successif d'Henri III de Valois et d'Henri IV de Bourbon. Ce dernier la termina glorieusement en 1596, par la paix de Vervins, son abjuration précédente et la prise de Paris. L. L. L.

date du 27 avril 1788, et remises le 4 mai suivant, déterminèrent la résistance. Cette pièce fameuse sonnait le tocsin, demandait les États-généraux, apprenait au roi l'existence d'un pouvoir rival du sien, épouvantait le château de Versailles, et, provoquant la nation à la résistance, semblait l'inviter à courir aux armes pour défendre la loi, la liberté menacées, les droits de tous compromis. (*Cette pièce se trouvera à la fin de ce volume; son importance exige sa mise sous les yeux des lecteurs.*)

Le parlement de Bretagne commença la guerre; celui de Grenoble menaçait de rompre le contrat qui attachait le Dauphiné à la couronne. La sédition gagna les villes, les bourgs, les campagnes isolées. Le ministère crut qu'il fallait à son tour épouvanter ces compagnies de judicature menaçantes, et faire gronder l'orage sur la haute robe parisienne; en conséquence, on entraîna le roi à lancer des lettres de cachet contre deux conseillers au parlement, non membres de la grand'chambre, Duval d'Espréménil et Goeslart de Montsabert.

Celui-ci, plus jeune, plus ferme, plus aimable que son confrère, n'a pas obtenu autant de réputation, et n'en méritait pas moins; il avait sa chaleur dans le cœur et non dans la tête; sa fermeté n'était pas de la colère ni son dévouement du calcul; bon citoyen, magistrat digne, il aspirait, non à s'élever, mais à défendre l'intérêt public et à provoquer la réforme des abus qu'il signalait; son âme ouverte ne cachait aucune arrière-pensée; plus tard il se tint loin de la cour, tandis que d'Espréménil s'en déclara le partisan. Lui aussi, néanmoins, mourut de la même mort; car, aux temps de révolution, ni la vertu ni l'intrigue ne servent de sauve-

garde : le torrent dévaste tout. Quand les passions exaltées sont en jeu, nulle ne raisonne et toutes accusent.

Le premier de ces deux magistrats devait être conduit aux îles Sainte-Marguerite (1), le second au château de Pierre-Encise (2) ; et afin de mieux imprimer cette terreur, dont on comprenait la puissance, l'enlèvement des proscrits devait avoir lieu pendant la durée de la séance journalière des chambres assemblées ; on les saisirait sur les fleurs de lis, dont on profanerait la sainteté (3).

---

(1) Les îles Sainte-Marguerite, les îles d'Or, les îles de Lérins, les îles Saint-Honorat, ne sont que des îlots peu habités, situés dans la mer de Provence; dans le plus grand il y avait un fort. L. L. L.

(2) Cette forteresse, élevée pour la défense de la ville de Lyon sur un rocher qui domine la Saône, a toujours servi de prison d'état ; elle est entièrement démolie. L. L. L.

(3) Les bancs rembourrés sur lesquels siégeaient les parlements de France étaient, selon un antique usage, garnis en drap bleu de roi semé de fleurs de lis jaunes, pour imiter l'or ; la muraille ordinairement était ornée dans ces salles d'une tapisserie analogue. De là avait pris naissance la façon de parler, *s'asseoir, siéger sur les fleurs de lis, souiller la majesté des fleurs de lis*, et les équivalents.

A ces époques, l'écusson de France, chargé au champ d'azur de trois fleurs de lis d'or, inspirait un respect dont on ne peut se faire une idée ; nos rois étaient représentés par cet emblème que nous confondions avec eux : on ne pouvait être Bourbon, il nous semblait, sans se montrer à l'ombre des lis. Aussi, depuis que la canaille a biffé les fleurs de lis de l'écu du gouvernement, on reconnaît un roi des Français, délégué du peuple, son premier fonctionnaire, mais il n'y a plus ces rois de France, pères du peuple, identifiés avec *la nation des fleurs de lis* : c'est en effet une nouvelle dynastie, et si nouvelle qu'elle n'a point d'armoiries à elle propre ; elle est la seule en Europe sans noble et royal écusson. Une nouvelle reine, ou n'aura qu'un bouquet de roses sur les panneaux de sa voiture, ou y fera peindre solitairement les armoiries de sa famille.

L. L. L.

Le secret du conseil fut mal gardé ; le baron de Breteuil, las de marcher à la remorque du principal ministre, et toujours indigné de n'occuper qu'une place inférieure, envoya l'un de ses affidés prévenir les deux magistrats du sort qu'on leur réservait. Ils auraient pu se sauver et fuir de Paris ; ils dédaignèrent cette ressource vulgaire, et préférèrent flétrir leurs ennemis en leur laissant accomplir le coup d'état.

Le 6 mai 1788, le jour luisait à peine, lorsque d'Espréménil et Montsabert entrèrent secrètement dans le palais. Les chambres réclamèrent l'assemblée générale ; dès qu'elle fut ouverte, ces magistrats rendirent compte des mesures prises contre eux. La compagnie, pour les rendre plus sacrés, les mit avec solennité sous la sauvegarde du roi et de la justice. Cependant, le premier président et quatre conseillers allèrent à Versailles solliciter une audience du roi ; on les fit attendre, puis on la leur refusa sous le prétexte que la députation n'avait pas été annoncée solennellement et selon la forme voulue par l'étiquette en pareil cas.

La journée s'écoula au palais dans l'attente d'un acte extraordinaire ; aucune démonstration hostile n'eût lieu pourtant ; mais, loin de se séparer, on prolongea la permanence. Une multitude, en dehors de la populace, où l'on voyait pêle-mêle les sommités des deux premiers ordres, des hommes de lettres, des savants, des gens de finance, les avocats, les procureurs, la basoche et le bas palais, des femmes jeunes ou âgées parées avec élégance ; cette foule proclamait son patriotisme et se croyait dans son droit, lorsque par le fait elle devenait séditieuse. Les agents du Palais-Royal allaient çà et là dans les groupes,

excitant la plainte, provoquant le murmure, donnant deux écus de six livres aux *saute-ruisseaux* (1), aux ouvriers endimanchés, à tous ceux qu'ils soupçonnaient aptes à recevoir d'eux une impulsion criminelle.

L'autorité avait fait surveiller les maisons de MM. d'Esprémériil, rue Bertin-Poirée, et de Montsabert, rue Plumet; certaine qu'ils étaient au palais, elle enjoignit au marquis d'Agoult, aide-major des gardes françaises, de s'emparer de ces deux brouillons, n'importe où on les trouverait. Dès minuit, l'île de la Cité et les alentours du palais furent parcourus par des patrouilles nombreuses, et les divers corps militaires occupèrent les issues du côté de la place, des quais et de la rue de Harlay. Bientôt des détachements des gardes françaises pénétrèrent dans les corridors, les escaliers et la salle des Pas-Perdus de l'ancienne maison de saint Louis.

Des huissiers annoncèrent à la grand'chambre ce qui se passait, et qu'on ne pouvait plus sortir; toute la magistrature suprême se réunit en robe rouge, et, conformément à l'usage, fit expulser du lieu de la séance les auditeurs avides du spectacle nouveau et curieux qui ne tarderait pas à se présenter.

M. de Gourgues, président à mortier, tenait le siége

(1) On qualifie ainsi les petits clercs de notaire, d'avoué, d'huissier; ils le dédaignent, tandis qu'ils sont fiers du titre de gamin. Le gamin est mieux qu'un homme; dans nos dernières guerres civiles, il fut émancipé par le feu du canon: aussi depuis conserve-t-il son indépendance. Il est vrai que le gamin en grandissant peuple la police correctionnelle, la salle Saint-Martin, Bicêtre et le bagne. Les enfants d'autrefois croyaient en Dieu, obéissaient à leurs parents, craignaient les gendarmes: aussi faisaient-ils souche de gens de bien. On ne peut avoir à la fois tous les avantages. L. L. L.

en l'absence de M. d'Aligre, et dans cet instant où l'on sortait des règles ordinaires, il sut allier constamment la dignité et le devoir à la prudence. Le parlement sut bientôt après que M. d'Agoult demandait à entrer au nom du roi : ce nom respecté fit tomber la barrière que gardaient les archers et les huissiers. Le messager de Sa Majesté fut admis aussitôt. Lui, comme tant de ses confrères, regardant avec mépris les formes solennelles de la magistrature, arrivait décidé à traiter l'affaire cavalièrement, à parler haut, ferme et avec âpreté ; d'autres ont dit que, tout au contraire, il se flattait d'adoucir par la mansuétude de ses paroles la rigueur de son mandat, et qu'il avait préparé un discours approprié à la circonstance. Mais, à l'aspect d'une compagnie composée de plus de cent vingt magistrats, au milieu desquels siégeaient des pairs ecclésiastiques et laïques, des prélats, des maréchaux de France, il se sentit vivement ému ; il s'avança tout troublé : l'austère majesté de cette noble compagnie, la vaste étendue de la salle à peine éclairée par quelques bougies posées sur le bureau des gens du roi et des greffiers, tant de grands souvenirs inspirés par le lieu même, les rappels de la vieille histoire de la monarchie, enfin la gravité des circonstances, jetèrent le trouble dans cette âme qui s'était crue supérieure à ceux qu'elle était chargée de punir. Dès lors, tremblant, éperdu, ne bégayant que quelques paroles entrecoupées, l'officier se tut et se contenta de lire sans préambule l'ordre du roi dont il était porteur, et qui était ainsi conçu :

« J'ordonne à M. le marquis d'Agoult de se ren-
« dre sans délai au palais, à la tête de six compa-
« gnies de mon régiment des gardes, de s'emparer de

« toutes les issues, et d'arrêter dans la grand'chambre
« MM. Duval d'Espréménil et Goeslart de Montsabert,
« pour les remettre entre les mains de la prévôté de
« l'hôtel chargée de mes ordres.

« *Signé* LOUIS; *et plus bas*, DE BRETEUIL. »

Dès qu'il eut achevé, le président de Gourgues lui repartit :

« Monsieur, la cour va en délibérer. »

Lui, retrouvant son énergie, répliqua avec autant de verdeur que de rudesse :

« Chargé des ordres du roi, je ne peux accorder des délais; il faut qu'ils s'exécutent. Monsieur le premier président, au nom de l'obéissance que vous devez au roi, votre souverain seigneur, je vous somme de me livrer ceux que j'ai mission d'amener. »

Un geste de mépris et de noble indignation, en réponse à une proposition pareille, échappa au président de Gourgues; l'officier supérieur des gardes françaises le somma de signer son refus.

« Je ne le peux, repartit le président; je n'ai rien refusé, car je ne peux répondre que d'après le vœu du parlement consulté, et on ne m'a pas laissé prendre son avis; au surplus, monsieur, comme l'ordre du roi vous est adressé uniquement, et non à la compagnie, ou à qui la préside, c'est à vous à chercher les moyens de l'exécuter de la manière qui vous paraîtra la plus convenable.

— Mais comment ferai-je ? je ne connais pas ces messieurs. »

Une voix isolée d'abord, puis plusieurs autres s'écrièrent :

« Nous sommes tous MM. d'Espréménil et de Montsabert, choisissez ou emmenez-nous tous. »

Un silence profond suivit cette exclamation. Le marquis d'Agoult le rompait de temps en temps par des instances inutiles; puis, ne se voyant pas dans la possibilité de sortir avec succès de cette aventure, il prit le parti de se retirer, salua la compagnie, et s'en alla prendre de nouvelles instructions.

Les députés auprès du roi rentrèrent une heure après, et apprirent le refus qu'ils avaient essuyé. On délibéra, et il fut résolu que les membres du parquet se retireraient par-devant le seigneur roi, pour l'éclairer sur ce qui se passait. Mais ces magistrats ne purent remplir leur mission, car à chaque porte où ils se présentèrent on ne voulut pas leur livrer le passage. La nuit et la matinée s'écoulèrent ainsi; tout conseiller qui allait à la buvette était accompagné de plusieurs fusiliers. Les lettres adressées à la compagnie ne lui étaient remises qu'ouvertes.

A onze heures du matin, le marquis d'Agoult se présenta de nouveau; il tenta d'abord d'obtenir de la compagnie ce qu'il en souhaitait. Mais, tous persistant dans leur immobilité, il fit entrer le sieur Archier, officier de robe courte, et lui lut une lettre de cachet qui lui intimait d'avoir à désigner, à lui marquis d'Agoult, les sieurs d'Espréménil et de Montsabert. Ce malheureux, pâle, tremblant, promena un regard rapide sur l'assemblée, et déclara qu'il ne voyait aucun de ces magistrats. C'était de sa part un acte de dévouement; car, certes, on le punirait de son mensonge. Il persista, et d'Agoult dut encore sortir.

Cette scène se prolongeait depuis vingt-quatre

heures. Messieurs de Montsabert et d'Espréménil, lassés de la longanimité de leurs confrères, se déterminèrent à se mettre eux-mêmes au pouvoir de l'autorité. En conséquence, ils firent rappeler l'officier, et M. d'Espréménil lui dit qu'il était celui qu'il cherchait : le questionnant sur la nature de ses instructions et apprenant qu'elles devaient aller jusques à la violence, il se leva et le suivit. Son confrère en fit autant; après avoir tous les deux fait de tendres adieux à la compagnie, ils partirent avec M. d'Agoult.

De pareilles scènes achevaient d'aigrir les esprits, tout rapprochement devenait impossible. Le ministère comptait à tort sur l'assistance de l'armée. Les militaires ne sont d'aucun secours contre l'opinion publique; ils peuvent lutter avec succès dans des séditions partielles, mais ils cèdent toujours à une impulsion supérieure, la volonté générale.

Des deux parts, on s'attaqua avec violence. Les magistrats furent exilés. La prétendue cour plénière, mise en jeu, ne dépassa pas ses deux premières séances. Bientôt arrivèrent de tous les points du royaume les nouvelles les plus fâcheuses. Une mesure générale avait fait connaître cette création dans tous les parlements et autres cours supérieures : le parlement de Bordeaux refusa l'enregistrement; à Toulouse, les divers ordres de citoyens s'unirent à la magistrature; à Grenoble, le clergé, la noblesse, le tiers-état, protestèrent contre la mesure; à Rennes, on déclara infâme quiconque s'y soumettrait. Le parlement de Rouen signa un arrêté par lequel chacun de ses membres s'engageait à ne jamais reconnaître la légalité de ces édits. Le reste des cours souveraines, des aides et conseils supérieurs en firent autant; ce fut une révolte

générale. Le Châtelet de Paris, sur lequel le ministère comptait, refusa l'enregistrement : ce coup fut rude pour les meneurs.

Cependant le cours de la justice était interrompu. Les avocats, les procureurs, les huissiers même, désertèrent les barreaux; c'était une confusion sans pareille, à laquelle il fallait un terme prochain sous peine de plus graves désordres. En attendant, tout menaçait ruine; le commerce, le crédit, la confiance, l'État, tombaient dans le gouffre. Les choses en vinrent au point que, dans le petit nombre de tribunaux qui avaient cédé, le public par ses cris et ses menaces empêcha les plaidoiries et interdit aux juges le prononcé des arrêts.

Dans le dessein de calmer les esprits, le roi rendit un arrêté par lequel il annonçait la convocation prochaine des États-généraux; il invitait toutes les administrations judiciaires, administratives, municipales les académies et les simples particuliers à faire connaître leurs idées sur la formation desdits États-généraux. Jamais mesure ne fut plus vaine et ne fit plus de mal; elle ouvrit la porte à une foule d'écrits politiques, à des brochures frondeuses, en un mot à tout ce qui éveillait les passions, en substituant de vaines théories aux bases simples et larges de notre ancienne constitution.

Monsieur, voyant le péril, parla fortement au roi et à la reine; il leur représenta l'impéritie de l'archevêque de Sens, le danger auquel il exposait l'État : ce fut le premier signe de la chute prochaine de M. de Brienne. Celui-ci, pour le repousser, engagea le roi à fixer au 1er mai 1789 la convocation des États-généraux. Dès lors la cour plénière n'était plus utile,

on l'ajourna : ce fut son acte de mort. Voici les dispositions principales de cet arrêt fameux et qui décida irrévocablement la chute de la monarchie.

« Sa Majesté a voulu se mettre en mesure de convo- « quer les États-généraux de son royaume, et elle ne « pouvait choisir une époque plus rapprochée que celle « de 1789, puisqu'il était nécessaire pour cette convoca- « tion d'assembler préalablement les états provinciaux « dans les provinces où ils existent, et de les rétablir « dans quelques provinces où ils étaient suspendus, « ainsi que de déterminer les préliminaires des élec- « tions, surtout dans les provinces réunies à la France « depuis 1614 ; enfin de prendre une saison plus com- « mode que l'hiver pour le transport et la réunion des « députés de toutes les parties du royaume... Sa Ma- « jesté n'a pas encore déterminé le lieu où ils se tien- « dront, mais elle peut annoncer à ses sujets que l'as- « semblée aura lieu au mois de mai prochain... Sa « Majesté a en même temps considéré que les États- « généraux devant être assemblés à cette époque, « cinq mois au plus s'écouleront entre ce moment et ce- « lui auquel est fixée l'assemblée de la cour plénière « dont elle a ordonné le rétablissement, et que pen- « dant ce court espace de temps et à la veille des États- « généraux, aucune loi commune à tout le royaume « ne serait envoyée à cette cour ; qu'ainsi elle serait « pendant ces cinq mois sans exercice et sans fonc- « tions ; et comme Sa Majesté est en même temps in- « formée que le rétablissement de cette cour a excité « parmi un grand nombre de ses sujets des alarmes « et des inquiétudes que sa bonté la portera toujours « à calmer, lors même qu'elles sont sans fondement, « elle a résolu de suspendre ce rétablissement jusques

« après la tenue des États-généraux, et d'attendre, sur « l'existence de cette cour, ainsi que sur sa composi- « tion et son pouvoir, les représentations qu'il leur « plaira de lui faire, etc. »

C'était de la part de Brienne avouer sa défaite; aussi dès ce moment il tomba avec une extrême rapidité. Monsieur, les Polignac, se réunirent pour le perdre. La reine, qui le soutenait à cause de l'abbé de Vermont, se détermina à se tourner contre lui; elle lui fit dire par ce ministre secret qu'il eût à se retirer, puisqu'il déplaisait tant à la nation. Ce fut pour l'archevêque de Sens un coup de foudre, dont sa nomination au cardinalat ne le dédommagea point. Enfin, le 25 août 1788, il apporta sa démission; elle avait été précédée de celle du baron de Breteuil; elle fut suivie de celle de Lambert, le contrôleur-général des finances, que Necker remplaça, bien qu'il déplût au roi, à la reine, et surtout au comte d'Artois, à cause de son orléanisme. Peu après, le garde des sceaux Lamoignon fut pareillement congédié : M. de Barentin entra aux sceaux à sa place. Le comte de Brienne ne demeura pas non plus après la chute de son frère, et il fallut un nouveau ministre de la guerre (1).

---

(1) Je tiens d'un personnage attaché au duc d'Orléans que lorsque ce prince apprit la nomination de Necker, il s'écria : « Je suis vainqueur, ces gens n'ont qu'à se bien tenir. Necker et moi suffirons à les écraser. » L. L. L.

CHAPITRE IV.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Situation du royaume à la fin de 1788. — Seconde assemblée des notables. —Elle décide la convocation des États-généraux. — Erreur de Monsieur. —Prévisions et protestations des princes du sang, moins le duc d'Orléans.—Mouvements divers, pamphlets, intrigues.—Les députés du tiers-état sont gagnés par les conspirateurs.—Fautes commises par les honnêtes gens. — Détails sur les députés; leur nombre en masse et par ordre.—Opposition anticipée et funeste de la Bretagne.—Archevêques de Vienne, d'Aix, d'Arles, de Bordeaux, de Bourges. — Cardinal de La Rochefoucault.—Monseigneur de La Fare.—L'évêque de Cahors.—Gobel, évêque de Lyda. — Les abbés de Pradt, de Chapt. — Le curé Grégoire. — Le chartreux dom Gerle. — L'abbé de Montesquiou-Fézensac. — L'abbé Maury. — Scission dans l'ordre de la noblesse. — La minorité de cet ordre. — MM. de Menou, de Beauharnais, de Montmorency, de Genlis, de Montesquiou-Fézensac.—Majorité de la noblesse. — MM. de Montlosier, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal (1), de Cazalès. — Le tiers-état. — Robespierre. — Chapelier. — Barrère. — Barnave. — Ramel. — Treilhard.— Tronchet. — Desmeuniers. — Mounier. — Pétion. — Merlin de Douai.

La France touchait au moment de sa ruine; elle venait d'éprouver une tempête violente, fruit de l'administration frêle et inepte de l'archevêque de Sens. Ce prélat inhabile avait poussé le vaisseau de l'État dans la pleine mer, et, pilote sans science, il le gouverna malheureusement. Congédié enfin le 25 août, peu après le ministère qu'il dirigeait fut recomposé. M. de Puységur, militaire vénérable, probe, économe, conciliateur, ami de l'armée, entra au ministère de la

(1) Messieurs le vicomte de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal débutèrent dans les rangs de la minorité de leur ordre; ils s'en repentirent, et plus tard revinrent dans la voie de l'honneur et de la fidélité.

guerre et s'y fit aimer autant que l'on avait détesté ses prédécesseurs. Necker, haï par la famille royale, qui découvrait son hypocrisie, rentra au ministère par la force des choses, par la violence que fit à leurs majestés l'opinion publique. Dans les temps difficiles, on ne classe pas les hommes comme on le veut; ce sont eux-mêmes qui se font leur place, et c'est leur valeur personnelle qui les fait descendre ou monter.

La chute de MM. de Brienne et de Lamoignon ramena les parlements de leur exil. Les grands bailliages croulèrent à la joie de tous; des fêtes brillantes qui semblaient la voix du peuple signalèrent le retour de la haute magistrature dans les quatorze villes, siéges de parlements. Nul n'aurait dit à la multitude que trois ans après elle demanderait avec fureur la destruction complète de ces grands corps qui, cette fois et comme Œdipe, disparaîtraient sans retour dans une autre tempête.

Le reste de l'an 1788 fut employé à se préparer à la convocation des États-généraux. On la fit précéder d'une autre assemblée des notables qui s'ouvrit le 3 novembre, et que l'on convoqua pour y faire résoudre divers cas touchant la forme à imposer à la grande assemblée annoncée pour le mois de mai 1789. Ces notables, comme leurs prédécesseurs, furent mandés à Versailles dans le local des Menus-Plaisirs. Cette fois, on les divisa en six bureaux. Monsieur présida le premier, le comte d'Artois le second, le duc d'Orléans le troisième, le prince de Condé et son petit-fils le duc d'Enghien le quatrième, le duc de Bourbon le cinquième, et le prince de Conti le dernier; je ne sais pourquoi on mit à l'écart le vertueux duc de Penthièvre.

Le duc d'Orléans signifia à son bureau qu'il renonçait à le présider ; il avait besoin de beaucoup de loisir pour bien nouer la partie funeste qu'il allait jouer dans les États-généraux. On ne fit pas attention à son absence. La double représentation du tiers-état, qui faisait alors l'objet majeur des discussions publiques, fut rejetée par cinq bureaux ; elle passa d'une voix à celui de Monsieur, et ce fut grâce à celle de ce prince.

LL. AA. RR. et SS., moins Monsieur et le duc d'Orléans, profitèrent de la circonstance pour protester contre les écrits coupables qui déjà inondaient le royaume ; ces princes disaient :

« ... La monarchie est attaquée, on veut son anéantis-« sement... Il importe pour la stabilité du trône, pour « les lois et le bon ordre, *que tous les nouveaux sys-« tèmes soient proscrits à jamais ; que la constitution et « que les formes anciennes soient maintenues dans leur « intégrité...* » Plus tard, et dans le but de caresser le tiers-état que l'on commençait vaguement à craindre, le même bureau du prince de Conti prit la résolution suivante :

« Avant que de se séparer, le bureau a cru devoir « déclarer solennellement que, dans aucune des dé-« libérations qu'il a prises pendant le cours de la « présente assemblée, il n'a entendu donner atteinte « aux formes, usages, priviléges relatifs à la consti-« tution des provinces et pays de l'État... Il a vu « avec peine qu'un des ordres de l'État, si digne de « fixer les vues paternelles de Sa Majesté et l'attention « des États-généraux, se plaignait des impositions « qui pesaient directement et uniquement sur lui... « C'est pour faire cesser cette distinction particulière « dans la mesure des impositions... que le bureau a

« résolu d'adresser à Sa Majesté et à la nation, aus-
« sitôt qu'elle serait assemblée, son vœu unanime
« pour parvenir à un meilleur plan d'imposition,
« qui soit également réparti sur tous les ordres de
« l'État... »

La clôture de l'assemblée des notables fut fixée au 12 décembre 1788. Le roi présida; sous lui monsieur le garde des sceaux, les archevêques de Narbonne (Dillon), de Paris (Juigné), messieurs d'Ormesson, de Nicolaï, de Boisgilbeau, du Chilleau, Angrand, d'Alleray, le prévôt des marchands de Paris, haranguèrent tour à tour l'assemblée; puis on se sépara après s'être bien disputé, et sans avoir rien conclu; on préludait déjà aux assemblées délibérantes.

L'année 1789 commença sous de tristes auspices. La rigueur excessive et prolongée d'un hiver de trois mois de durée porta la misère au comble et facilita le brigandage. Louis XVI et Marie-Antoinette donnèrent aux pauvres des sommes immenses; presque aucun de ceux-là ne s'en ressouvint plus tard. Hélas! il est trop prouvé que la multitude, peu reconnaissante, manque de la mémoire du cœur.

Au moment de l'ouverture des États-généraux, les bons esprits devinèrent combien ils seraient dangereux. Le parlement de Paris, ceux des provinces, qui naguère encore les demandaient à grands cris, maintenant en avaient peur. Ces cours souveraines allèrent jusqu'à offrir au roi leur concours, afin que l'on pût se passer de cette ressource menaçante; mais il n'appartenait plus à aucun corps de se poser comme un obstacle entre la nation et ses états, attendus avec une telle impatience.

Déjà on s'assemblait dans les diverses sénéchaussées

afin de nommer les députés des trois ordres, pour rédiger leurs cahiers, qui seraient des mandats absolus, et que néanmoins ils trahirent coupablement. Le comte d'Artois fut nommé à Tarbes, dans la Gascogne, après l'avoir demandé; il refusa par l'ordre du roi, son frère. Le duc d'Orléans, au contraire, grâce à l'intrigue d'un de ses officiers, obtint le vote de la noblesse à Crépy, canton de la comté de Valois, dépendant du prince même; celui-ci accepta cette mission, qui le conserverait dans son rôle de factieux.

Cependant les pamphlets, les chansons obscènes, les calomnies contre la reine et madame de Polignac, son amie, prirent une nouvelle force. On les accusa de débauche, de crimes en horreur à la nature, de dilapidation du trésor de l'État au profit de celui de l'Autriche. Ces mensonges, et nombre d'autres qui souilleraient ma plume rien que de les raconter, animèrent les esprits, aigrirent les cœurs, rendirent les âmes injustes; ils ouvrirent la voie aux crimes atroces qui allaient commencer.

Cette disposition du peuple, à la veille de trouver tant d'appui dans les États-généraux, attrista la cour et la reine surtout; cette princesse parfaite gémissait de se voir haïe sans l'avoir jamais mérité. « Que leur ai-je fait? disait-elle en versant des larmes; je les aime tous comme mes enfants. »

Les Parisiens, à cette époque, avaient voué une affection sans pareille à Louis XVI; ils s'indignaient que Marie-Antoinette ne fût pas toujours auprès du roi, de ses courses à Saint-Cloud (sa propriété), au Petit-Trianon, à l'Opéra dans un cabriolet. « Voyez, disait-on, la méchante femme, qui court toujours sans son mari, et qui va seule au spectacle comme une déhontée. » De

ces plaisirs simples on lui faisait des crimes, et cela parce que le duc d'Orléans payait de la canaille pour essayer de la perdre de réputation.

A mesure que les députés arrivaient à Paris, les meneurs, déjà démocrates, s'emparaient des survenants, les catéchisaient, leur inspiraient de l'éloignement pour le château, où l'on se moquerait d'eux. Le type de l'amour-propre, sot et suffisant, est dans cette susceptibilité sauvage qui redoute en tout le trait du ridicule, qui fuit le monde pour ne pas avoir à rougir avec lui. C'était là le cas des onze douzièmes du tiers-état, du bas clergé et de la noblesse de province. Les derniers aimaient mieux passer la soirée au café que chez madame de Lamballe, où on les persiflerait sans pitié. Le bas clergé reculait devant la morgue prétendue des évêques; il courait chez l'abbé Grégoire, chez monsieur Camus, chez Lanjuinais, bonnes gens sans façon, où les ricanements et les moqueries n'avaient pas cours, et où l'on vivait dans une égalité parfaite.

Une grande faute fut commise, celle de ne pas attirer le tiers-état et les curés dans des maisons royalistes ouvertes à l'avance; ils ne purent s'amuser que là où l'on était ennemi de la cour. De là advint qu'eux-mêmes tardèrent peu à s'imprégner des antipathies de leurs hôtes, et bientôt la reine et le comte d'Artois virent croître autour d'eux la masse des malveillants déterminés à faire un mauvais parti à l'un et à l'autre.

Jamais, depuis l'établissement des États-généraux, aucune assemblée de ce genre n'avait été plus nombreuse que celle de cette année-là. Une grande question, toute d'existence pour la monarchie, ayant été défavorablement résolue contre elle, le doublement du

tiers ordre (1), il en résulta que ce dernier présenta, en réalité, l'apparence d'une petite armée.

Le nombre total des députés se divisait ainsi : L'ORDRE DU CLERGÉ, *quarante-quatre* évêques ou archevêques, et, dans ce nombre, deux cardinaux, ceux de La Rochefoucault, archevêque de Rouen, et de Rohan, évêque-prince de Strasbourg et grand aumônier de France, celui-là même qui restait encore sous le poids de la disgrâce éclatante provoquée par la fameuse affaire du collier; *cinquante-deux* abbés, chanoines, vicaires-généraux, professeurs de théologie, de droit canon, sorbonnistes (2); *deux cent cinq* curés, *sept* moines ou chanoines réguliers : TOTAL, *trois cent huit*. NOBLESSE, *deux cent soixante-six* gentilshommes d'épée, *dix-neuf* magistrats de cours supérieures : TOTAL, *deux cent quatre-vingt-cinq*.

Cet ordre était incomplet, la Bretagne ayant refusé d'envoyer sa députation. Les gentilshommes de cette province ne pardonnèrent pas au pouvoir l'arrestation

---

(1) Ce fut Necker qui fit admettre cette mesure, espérant se maintenir par l'assistance du tiers-état. Il représenta au roi que cet ordre, payant à lui seul toutes les impositions, avait bien le droit de faire pencher la balance dans les causes financières; que des *gens de rien* ne seraient jamais dangereux, et que par leur concours on déjouerait les complots du clergé et de la noblesse, en ne laissant pas à ceux-ci la possibilité de maîtriser les délibérations. Cette fourberie, dont j'ai trouvé la révélation dans les documents originaux des mémoires de Louis XVIII, m'a paru curieuse à faire connaître. L. L. L.

(2) Robert Sorbon fonda sous Louis IX le collége qui porte son nom. Le cardinal de Richelieu fut le protecteur, le restaurateur de cette demeure, nommée *maison de Sorbonne*. Les docteurs qui y étaient reçus étaient désignés sous la qualification de sorbonnistes. L. L. L.

de la députation de douze d'entre eux, qu'ils avaient envoyés à Versailles pendant le ministère suprême et malencontreux de Brienne, et que l'on jeta dans un cachot au lieu de les écouter. Cet acte, qu'une réparation convenable n'avait pas encore lavé, maintenait les nobles Bretons dans une opposition hostile, d'où naquit le jacobinisme, la société des jacobins, ainsi nommée parce qu'elle se réunissait dans une salle du couvent des moines de ce nom, rue Saint-Honoré, ayant été la continuation du club primitif dit *breton*. D'autres portions du même ordre ne parurent pas, dans l'espérance que l'assemblée étant incomplète, ses opérations seraient nulles; cette sotte manière de voir leur coûta cher.

LE TIERS-ÉTAT comprenait *quatre* prêtres sans exercice public, *quinze* nobles ou administrateurs militaires, *vingt-neuf* maires ou magistrats municipaux, *deux* magistrats de cours supérieures, *cent cinquante-huit* officiers de judicature ou magistrats de cours subalternes, *deux cent quatorze* hommes de loi ou notaires, *cent soixante-dix-huit* négociants, propriétaires, cultivateurs, bourgeois, rentiers, *douze* médecins, *cinq* hommes de finance ou d'administrations civiles, *quatre* hommes de lettres: TOTAL, *six cent vingt-un*. Les deux premiers ordres réunis donnaient le chiffre de *cinq cent quatre-vingt-treize*, nombre inférieur au troisième de *vingt-huit*. Tous les ordres réunis s'élevaient à *douze cent quatorze* membres.

Cette multitude était propre, par son immensité, à faire naître de justes craintes dans l'esprit de ceux accoutumés à réfléchir. Il est difficile de diriger les masses. Cent hommes isolés entendront raison, réunis ils feront des folies. La perturbation est l'état normal des grandes réunions. Nul cependant à la cour ne s'attacha à gouver-

ner celle-là. On était à mille millions de lieues du danger imminent. Parmi les conseillers de la couronne, aucun ne s'avisa de jeter un coup d'œil inquiet sur les dispositions de l'assemblée, et sur celles particulières de Paris. On crut (et on aurait rougi d'en douter) qu'il suffisait du parlement, d'une part, et du lieutenant-général de police, de l'autre, pour maintenir cette immense population (1).

Cependant on approchait du jour de la convocation, et l'on s'enquêtait du caractère des principaux députés. Dans ceux du clergé, les chefs furent d'abord l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan (2), théologien savant, écrivain pur; il avait passé une grande partie de sa vie à lutter contre Voltaire, et il finit par être l'exécuteur testamentaire de ce philosophe désorganisateur, en s'abandonnant aux meneurs de l'Assemblée nationale. L'archevêque de Vienne était un de ces êtres faibles, bons et doux par caractère; il s'aban-

---

(1) On lit dans les *Mémoires d'un émigré* l'anecdote suivante, qui fait connaître l'erreur de la cour touchant les dispositions du peuple.

« Le duc de Coigny nous conta un jour que son épicier était « venu le voir; il lui avait paru effrayé des dispositions de la popu- « lace de son quartier. — Mon pauvre Germain, lui répondit-il, si « ces gens crient, bouchez-vous les oreilles; s'ils marchent, appe- « lez mon suisse, il suffira pour les faire rentrer chez eux ou les « conduire au plus prochain poste du guet : voilà, poursuivit M. de « Coigny, de quelle manière on apaisera toujours la révolte de cette « tourbe que l'on nomme peuple.

« Chacun de nous se divertit de ce récit, et les dames s'écrièrent « que si le roi voulait suivre les errements du duc de Coigny, les « États-généraux ne donneraient aucune inquiétude. » L. L. L.

(2) Jean-Georges Lefranc de Pompignan, né à Montauban le 22 février 1715, évêque du Puy le 11 août 1743, archevêque de Vienne en 1774, mort à Paris en 1790. L. L. L.

donnait au torrent pour s'éviter la peine de lutter contre. On le séduisit par des éloges, des manifestations de respect; on parvint à l'éblouir: il céda, et, par son union avec les conspirateurs, il fit un mal énorme à la royauté. Digne du titre d'honnête homme qu'il possédait, il était au-dessous de la réputation de science qu'on lui avait faite. Dupe de la révolution, elle le mit à sa tête jusqu'au moment où elle le rejeta dans sa nullité.

M. de Boisgelin (1), archevêque d'Aix, et qui joua un rôle sous l'empire de Napoléon, était un prélat de haut mérite, non moins recommandable par son éloquence que par les qualités de son cœur; membre de l'Académie française, ayant des idées sages, il marqua peu dans l'Assemblée constituante; il fut un de ceux qui s'épouvantèrent les premiers, et qui désespérèrent de leur cause aussitôt qu'on leur opposa de la résistance.

L'archevêque d'Arles, M. Dulau (2), était tout ensemble un saint et un savant; il fit preuve de vertu, de courage et de résignation, là où il fallait un caractère ferme et adroit, qui sût se plier aux circonstances si elles pouvaient amener un bon résultat.

---

(1) De Jean-Dieu-Raymond de Cuges Boisgelin, né à Rennes le 27 février 1732, évêque de Lavaur le 28 avril 1762, archevêque d'Aix en 1770, membre de l'Académie française, archevêque de Tours en 1801, cardinal, mort en 1804; il fut orateur célèbre et compte parmi les sommités du clergé français. L. L. L.

(2) Jean-Marie Dulau, né au château de La Coste, diocèse de Périgueux, le 30 octobre 1738, sacré archevêque d'Arles le 1er octobre 1775 : savant, il vécut comme un ange et mourut martyr, égorgé à Paris dans le couvent des Carmes, le 2 septembre 1792. L. L. L.

L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, que les circonstances portèrent à la dignité de garde des sceaux, avait plus d'ambition que de talents, plus de jactance que de mérite ; si on l'eût mis à la première place, il eût recommencé M. de Brienne, car il avait autant de forfanterie et non moins de vices : il s'était fait une sorte de réputation tant qu'il était demeuré étranger aux affaires ; on le siffla dès qu'il parut au grand jour. Ce prélat crut trouver son profit à se faire le compagnon des niveleurs, il se trompa ; car ils le bafouèrent après s'être servis de son concours. Quiconque déserte la cause qu'il sert pour passer dans les rangs ennemis en recueille rarement de l'honneur ; il perd en considération personnelle ce qu'il acquiert du côté de l'intérêt du moment. Ses nouveaux amis, par malice ou sans le vouloir, le blessent, l'humilient sans cesse, et, à la fin, se montrant ingrats, punissent l'insensé qui a abandonné les siens pour eux (1).

MM. de Puységur, archevêque de Bourges ; de Bernis, coadjuteur d'Alby ; de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims ; de Fontanges, archevêque de Toulouse ; l'archevêque de Tours ; M. de Conzié, frère du fameux évêque d'Arras ; l'évêque de Châlons, M. de Clermont-Tonnerre, édifièrent l'assemblée par leurs vertus, leur mansuétude, mais manquèrent d'énergie : on disait d'eux qu'ils valaient mieux dans leurs cathédrales qu'à l'Assemblée constituante.

Le cardinal de La Rochefoucault se trouvant le seul cardinal français qui siégeât aux États-généraux, puis-

---

(1) Joseph-Marie Champion de Cicé, né à Rennes le 16 janvier 1735, évêque de Rhodez le 6 août 1770, archevêque de Bordeaux en 1781, émigra. Archevêque d'Aix en 1802, mort en 1810. L. L. L.

que le cardinal de Rohan ne voulait pas y paraître (délicatesse digne d'éloges et qui le réconcilia avec les honnêtes gens), le cardinal de La Rochefoucault, dis-je, dut à la pourpre, à son nom, la présidence de son ordre. Prêtre sage, pieux, simple, charitable, rempli d'amour envers Dieu et le roi, incapable de se laisser vaincre par la brigue, connaissant bien les complots des ennemis de la religion et de la monarchie, il aurait parfaitement rempli le poste éminent où la confiance unanime de son ordre le portait, dans un temps ordinaire : mais à ces heures prochaines de violence, de révolte à la fois astucieuse et pleine d'audace, il aurait fallu tout ce qui manquait à ce prélat, la force, le courage, l'énergie, la supériorité de vues, l'intrépidité dans la lutte, la persévérance dans le succès; et celui qui eût soutenu les tortures du martyre pour la gloire de Dieu ne sut pas combattre pour la cause du prince. Il se posa si haut dès le début qu'il ne descendit qu'avec plus de rapidité : il présidait encore que déjà complétement obscurci il ne comptait plus et même ne paraissait pas. La noblesse, les charges, les décorations, la faveur du prince suffisent pour faire un grand personnage en temps de paix; mais dans les moments de trouble le génie est indispensable. Le cardinal de La Rochefoucault ne devait donc pas briller, l'ère de la révolution venue (1).

M. de La Fare, évêque de Nancy, qui depuis a reçu la pourpre romaine, apportait une réputation d'esprit,

---

(1) Dominique de La Rochefoucault, né au diocèse de Mende le 1er avril 1713, archevêque d'Alby le 2 juin 1747, cardinal en 1778, quitta la France après le 10 août 1792 mort à Munster en 1800.

L. L. L.

d'éloquence, de sévérité de mœurs, de science de théologie et du monde, de prudence, de dévouement qu'il ne démentit pas (1). Ses confrères au banc des prélats étaient en majorité; dignes princes de l'Église, leur conduite fut honorable; ils illustrèrent l'ordre du clergé, et le lavèrent de la honte que déversa sur lui le groupe de transfuges qui apostasièrent si lâchement. Parmi ceux-ci l'histoire inexorable signalera en première ligne à la postérité l'évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord : ce n'est pas ici que je le ferai connaître, je me réserve de tracer plus tard son portrait; l'évêque de Cahors, Colbert (2), dont le repentir satisfit à la vindicte publique : celui-là, personnage à conduite équivoque, élevé par la faveur, montra de l'ambition dépourvue de supériorité; sorte de météore obscur, il fit du mal et il ne brilla point.

Gobel, évêque de Lyda (3), *in partibus infidelium*, fut un misérable dans toute la force du terme; apostat de son ordre, aussi mauvais prêtre que mauvais citoyen, il se traîna à la remorque de la révolution, qui finit par le dévorer. L'évêque d'Autun et lui se déshonorèrent,

(1) Anne-Louis-Henri de La Fare, né à Luçon le 8 septembre 1752, évêque de Nancy le 7 octobre 1787, négocia en 1796 le mariage entre Madame Royale et le duc d'Angoulême; il fut en 1822 archevêque de Sens, et mourut le 10 décembre 1829. L. L. L.

(2) M. de Colbert de Gast-Le-Hill, né en 1756, évêque de Cahors le 22 avril 1781, n'appartenait pas à la famille des Colbert Seignelay; il était Irlandais : son nom le fit adopter par nos Colbert, qui n'avaient pas besoin de s'appuyer sur des illustrations étrangères. L. L. L.

(3) Jean-Baptiste-Joseph Gobel, né à Thann (Alsace) en 1727, fut évêque métropolitain de Paris en 1791, abjura son caractère épiscopal et sa foi le 7 novembre 1793, fut arrêté, jugé et exécuté le 13 avril 1794 : il se repentit au moment de la mort. L. L. L.

s'il leur était possible, en sacrant les évêques schismatiques qui, deux ans après, s'emparèrent par intrusion et violence des siéges épiscopaux. Cette âme de boue se doutait si peu de l'odieux de son rôle, qu'elle s'en applaudissait. Gobel nuisit momentanément à l'Église sans plaire au parti contraire; il abjura son Dieu, son caractère sacré devant la Convention, et lorsque celle-ci, en récompense de tant de turpitudes, l'envoya au supplice, il revint à la religion qu'il avait tant outragée, et lui demanda humblement un pardon qui lui donna la force de bien mourir : celui qui espère en la miséricorde du Ciel craint peu la vengeance des hommes.

Parmi les membres du clergé inférieur, on distinguait l'abbé de Pradt, qui alors parla peu, se réservant pour écrire beaucoup plus tard (1) : à cette époque, il se montra le défenseur des vrais principes auxquels, dernièrement, l'a ramené la révolution de 1830; l'abbé de Chapt de Rastignac, homme de bien, canoniste profond, qui monta rarement à la tribune, mais qui publia force brochures que son parti lut et qui le conduisirent à la mort : l'intolérance la plus violente, la plus cruelle surtout, est l'apanage des philosophes et des révolutionnaires; l'abbé Grégoire (2), curé d'Embermes-

(1) Dominique Dufour de Pradt, né au bourg d'Allanches, en Auvergne, le 25 avril 1759, fut fait grand-vicaire du cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Rouen, député aux États-généraux, aumônier de l'empereur Napoléon, évêque de Poitiers en 1805, nommé archevêque de Malines en 1809, ambassadeur en Pologne en 1812, grand chancelier de la Légion-d'Honneur le 5 avril 1814, démis en 1815, mort en mars 1837 : il a écrit quarante-huit ouvrages différents sur la politique, l'histoire, etc. L. L. L.

(2) Henri Grégoire, né à Vetro, près de Lunéville, le 4 décembre

nil, janséniste exalté, austère dans ses mœurs et fougueux ennemi de son roi, de la monarchie et de toutes les distinctions sociales : républicain forcené, il fit tant de bruit que malgré lui on l'a fait régicide de fait; il ne l'était que de désir. Prêtre au milieu des sans-culottes, sa vertu farouche en imposa même à Marat; les jacobins, en faveur de la violence exagérée de ses opinions, lui laissèrent sa soutane : irréprochable en sa vie privée, il fut criminel dans son existence publique. Tout royaliste a droit de le haïr, il vaut mieux le plaindre. Dom Gerle IV, moine chartreux, joua un rôle équivoque, nagea entre deux eaux, et fut un de ces ecclésiastiques que l'on prendrait pour séculiers, si ce n'était leur vêtement : on doit avoir les vertus de sa profession; qui n'en possède que d'étrangères donne le droit d'être méprisé, parce qu'on les lui impute à vice. Dom Gerle enfin fit, au commencement de l'assemblée, plus parler de lui que lui-même ne pérora.

L'abbé de Montesquiou-Fézensac (1), philosophe et prêtre, était le résumé des petits collets de l'ancien régime; doux et poli, indifférent et paresseux, il avait plus de nonchalance que d'énergie, plus de rhétorique

---

1750, député aux États-généraux en 1789, à la Convention nationale en 1792, évêque constitutionnel de Blois en 1791, sénateur le 25 décembre 1801, membre de l'Académie française, mort à Paris n 1832. L. L. L.

(1) L'abbé duc François-Xavier-Marie-Antoine de Montesquiou-Fézensac, né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757, fut agent général du clergé en 1785, membre de l'Assemblée constituante, ministre secret de Louis XVIII en France en août 1797, ministre de l'intérieur en juillet 1814, démis en 1815, membre de l'Académie française en 1816. Il est mort le 6 février 1832. L. L. L.

que de science. Il parla beaucoup et on le crut homme d'état; plus tard il l'est devenu (1814), et alors on a dû reconnaître qu'il ne pouvait être qu'homme du monde. En 1789, moitié royaliste, moitié opposant, ses idées n'étaient pas encore arrêtées : aussi, quand il s'est mis à agir, il n'a fait que vaciller, et lui, ecclésiastique, a eu dans son ministère un calviniste pour secrétaire, sorte d'attelage qui en impose aux courtes vues et qui attriste les hommes de bien.

L'abbé Maury (1) débuta avec éclat dans la double carrière de la chaire chrétienne et de la tribune politique. Monté au faîte dès son début, il s'y maintint tant qu'il fut soutenu par les circonstances; mais depuis on l'a vu déchoir lorsqu'il n'a plus agi que d'après lui-même. Il y a des hommes qui doivent aux événements leur réputation, et qui la détruisent lorsqu'ils croient la cimenter solidement; celui-là tomba dans un mépris profond, parce que la conviction intime lui manquait; il parla selon son esprit, son ambition, et jamais selon sa foi : elle était morte. Ce prêtre, qui vivait irrégulièrement, se fit le défenseur rétribué de la religion et de la monarchie; jamais il ne prêcha d'exemple, toujours sa conduite démentit ses propos : mais éloquent par nature, instruit à la manière des Bénédictins et doué d'une grande mémoire, il fit du catholicisme

---

(1) Jean-Sifrein Maury, né à Valréas, comtat Venaissin, le 26 juin 1746, membre de l'Académie française en 1785, député aux États-généraux en 1789, ambassadeur secret de Louis XVIII auprès du pape en 1795, fut sacré en 1792 archevêque de Nicée *in partibus*, évêque de Montefiascone et de Corneto, cardinal du titre de la très-sainte Trinité du mont Pincias; il rentra en France en 1807, fut nommé archevêque de Paris le 14 octobre 1810, n'occupa jamais ce siége du consentement du pape, s'en démit en 1814 et mourut le 11 mars 1817. L. L. L.

par ambition, brilla par-dessus les premiers de son ordre, les fit descendre sous lui, et, sans naissance, sans famille, sans alentours, sans illustration aucune, il entraîna à sa suite les cardinaux, les prélats, tous les gros bonnets du clergé qui lui faisaient cortége. Il ne se gênait pas avec eux, et, abusant de la supériorité que lui donnait son génie, il prit sans façon la place d'honneur, parce qu'au fond il la méritait, et que, sur la brèche, ce n'est pas le plus noble, mais le plus brave, que l'on voit au premier rang. La préséance dans les temps périlleux vient de droit à l'homme habile.

La noblesse, dès le commencement de la réunion, se divisa en deux portions, la majorité et la minorité : l'une tout au roi, la première ; l'autre acquise, donnée ou vendue au duc d'Orléans. Les principaux parmi ces derniers furent le duc de Liancourt, homme de bien, vrai sage qui se trompa toujours, parce qu'il jugea les autres d'après lui. En révolution, ce ne sont pas les méchants qui font le plus de mal dès le début, mais les gens de mérite qui se fourvoient. — Le baron de Menou, devenu général de la république, et dont la gloire militaire ne put faire oublier la fausse politique et les extravagances ; catholique, il se fit musulman, et plus tard il devint athée. — Le duc d'Aiguillon, ennemi personnel de la reine, parce que son père, ayant mal administré, avait dû quitter en 1774 son ministère, où ne pouvait plus rester l'amant de la Dubarry. Dès lors le duc d'Aiguillon fit preuve de haine et d'incapacité ; il fut méchant citoyen et plus mauvais homme d'état. — Le vicomte de Beauharnais, entraîné dans un parti qu'il méprisait, qu'il releva un peu par sa considération personnelle, et que la république punit de ses qualités

supérieures et de ses vertus. Aux yeux des méchants, qui s'attire l'estime publique est nécessairement coupable; aussi, en 1793, disaient-ils entre eux, afin de se reconnaître : *Qu'as-tu fait pour être pendu, si la révolution est vaincue?*—Le comte de Latouche, chancelier du duc d'Orléans.—Le vicomte Mathieu de Montmorency, âme d'or, égarée par les poisons de son précepteur, l'abbé Sieyes (1): sa jeunesse fut blâmable; il servit d'exemple pendant son âge mûr; il est mort comme un saint; et, lorsqu'on le suit dans sa vie privée et publique depuis son repentir, on se demande s'il ne faudrait pas aujourd'hui l'invoquer. — Le comte de Latour-Maubourg. — Le comte Alexandre de Lameth, ingrat pupille de la reine: il ne fit rien de remarquable, se rendit ridicule avec du mérite, se traîna à la suite du tiers-état, contribua beaucoup à la chute de la monarchie, et disparut dans la foule.— Le duc de Luynes, le marquis des Androuins, le comte de Castellane, le marquis de Blacons, le marquis de Lascome, le comte de Lablache, ce triste adversaire du spirituel Beaumarchais; Antoine d'Agoult, de Virieu, de Massane, de Darte, d'Aymar, de Morangiés, de Champagny, qui devint un personnage de l'empire; le marquis de Diancourt, d'Aguesseau, de Lusignan, qui portait un beau nom sans être de cette famille éteinte; de Sillery-Genlis, capitaine des gardes

---

(1) L'abbé Sieyes, grand vicaire de Chartres, joua un grand rôle au début de la révolution; il publia une brochure ayant pour titre : *Qu'est-ce que le tiers-état?* dans laquelle il disait : *Qu'est-ce que le tiers?* TOUT; *qu'est-il maintenant?* RIEN; *que veut-il être?* QUELQUE CHOSE. Cet écrit appela sur son auteur l'attention des meneurs; ils firent nommer Sieyes par les électeurs de Paris, et il prit sa place non parmi le clergé, où était son rang, mais sur les bancs du tiers-état avec Mirabeau, cet autre tribun du peuple. L. L. L.

du duc d'Orléans, homme de plaisir, de débauche, aimant la mauvaise compagnie : conspirateur, coupable séide de son prince, il ne s'en sépara qu'au procès du roi; le dévouement ne put l'emporter sur l'horreur du régicide. — De Lafayette. — De Montesquiou-Fézensac, bel esprit, beau parleur, peu profond, général vulgaire ; il trahit la cour, servit la révolution qui l'en récompensa en voulant faire tomber sa tête. — Les vicomtes de Rochechouart, de Clermont-Tonnerre, le prince de Poix, personnage que je ne disputerai pas à l'oubli ; MM. Desprez-Crassiers, Fréteau, Duport, Dionis du Séjour, Lezay-Marnesia, André-Charles de Lameth, etc.

C'étaient ceux-là qui commenceraient à troubler l'union de leur ordre, et qui, fidèles au duc d'Orléans, se signaleraient par une défection honteuse.

La majorité de la noblesse eut dans ses rangs quelques brillants orateurs : le comte Reynaud de Montlosier (1), gentilhomme d'Auvergne, qui joignait à une érudition profonde une éloquence chaleureuse et toute d'entraînement. Il parlait avec conviction, aussi savait-il convaincre ; il brillait par des mouvements oratoires, par des éclairs de génie ; il lançait de ces mots qui ont de la foudre la lumière et la rude portée. Gracieux et brave, son royalisme pur s'ennoblissait encore par son désintéressement ; ne suivant que les inspirations de son cœur, il ne se trouva jamais à l'Assemblée constituante en opposition avec sa conscience ; il défendit

(1) François-Dominique Reynaud, comte de Montlosier, né à Clermont, en Auvergne, le 16 avril 1755, député de la noblesse aux États-généraux, y défendit le clergé qu'il a poursuivi après 1816 ; aujourd'hui il est juste-milieu. L. L. L.

avec une véhémence égale le trône et l'autel, parce que l'on était injuste envers l'autel et le trône, que lui savait ne pouvoir exister séparément ; sentinelle avancée des intérêts communs, véritable rempart des libertés publiques, en mourant à propos il aurait laissé une mémoire chaste. Pourquoi, dans sa vieillesse, revenant aux erreurs qu'il foudroya si brillamment dans sa maturité, adore-t-il ce qu'il eût voulu brûler en 1789, et brûle-t-il ce qu'il adora si justement à cette époque glorieuse pour lui ?

On vit M. de Clermont-Tonnerre balancer entre ses devoirs et ses penchants. Royaliste de cœur, niveleur en apparence, il débuta par errer, et termina en défendant le bon droit et la vertu. Elégant et plein d'esprit, il faisait passer dans son style la chaleur de son âme. A la tribune on l'écoutait avec plaisir, et, dans les comités, on lui accorda de la confiance. Nerveux, rapide, profond, il faisait réfléchir les habiles, et il entraînait les opinions.

Le comte de Lally-Tollendal a péroré sur tant de tons, changé si souvent de gamme, pleuré si mal à propos, et fait tant de sensibilité inutile, qu'il n'a su jamais être royaliste ou démocrate. Passionné pour le roi, il cajolait la révolution, cédait à celle-ci dans l'assemblée, et protestait de son dévouement au château. Son débit fleuri visait au pathétique ; il avait des larmes dans la voix ; et comme d'ailleurs son envie de faire son chemin était grande, on disait de lui qu'il avait une ambition lacrymale (1).

Le premier orateur de la noblesse, celui dont le ta-

---

(1) Trophime Gérard, marquis de Lally-Tollendal, député aux États-généraux, membre de l'Académie française, pair de France,

lent éclipsa tous ceux qui montèrent à la tribune, hors deux rivaux, Maury et Mirabeau, fut le capitaine de cavalerie Cazalès (1); c'était un homme à formes épaisses, solidement bâti, aux larges et lourdes épaules, à la figure énorme, ayant le front immense, la tête grosse, la tournure peu élégante. Ses anciens camarades, qui vantaient sa douceur, son amabilité, son parfait caractère; qui le savaient probe, loyal, joueur néanmoins, brave, ferme, généreux, le croyaient à peine spirituel, et, certes, ne lui soupçonnaient pas du génie. Dès son début, néanmoins, il fit un pas de géant, et monta à la première place. Son éloquence, toute en figures animées, en périodes brûlantes, en images qui saisissaient, était de la foudre, tantôt tempérée par le sentiment, tantôt accentuée par l'indignation, et toujours lumineuse de vérité, toujours énergique et fière. Royaliste à toute épreuve, il se faisait un culte de l'amour du roi, non qu'il l'adorât en esclave; il le faisait en homme éclairé, qui trouve dans l'existence de la monarchie la garantie universelle du maintien de l'ordre et des droits acquis. Cazalès, la veille inconnu, se trouva tout-à-coup le lendemain politique supérieur, publiciste éminent, légiste consommé; il connaissait à point les anciennes coutumes, nos vieilles lois lui étaient familières, et il les rajeunissait en s'ap-

---

né à Paris le 5 mars 1751, fit en 1778 réhabiliter la mémoire de son père, supplicié par arrêt du parlement en 1766. Grand bailli d'Étampes en 1778, pair en 1814, il est mort le 11 mars 1830. L. L. L.

(1) Jacques-Antoine-Marie de Cazalès, né en 1752, le 12 avril, à Grenade sur Garonne, capitaine de cavalerie, député de la noblesse aux États-généraux en 1789, député au Corps législatif en 1804, mort en 1805. L. L. L.

puyant de leur autorité. Aux sophismes, aux allégations hasardées de ses adversaires, il opposa des exemples, des preuves, des faits, des raisonnements positifs, et en même temps les écrasa par sa victorieuse et brillante faconde. Simple gentilhomme, il tarda peu à se faire chef de son ordre. Le duc de Luxembourg, auquel sa modestie rendait de vains respects, ne fut plus que son lieutenant. Celui-ci, tout épouvanté de sa position difficile, se traînait à la suite de Cazalès, qu'il consultait sans cesse de la bouche ou des yeux; il le voulait toujours auprès de lui; il se sentait fort de sa présence, il devenait faible s'il en était éloigné, il en faisait en quelque sorte le régulateur de sa conduite, car il ne pensait, ne parlait, n'agissait que d'après l'inspiration de Cazalès. Jamais on n'a vu se reproduire avec plus d'éclat le triomphe du génie sur le rang, la naissance et l'illustration. Toujours les grands commandent à la cour, ils obéissent à la tribune.

Cazalès joignait à tant de qualités la jactance gasconne, qui ne les déparait pas; il se montrait hardi, avantageux, téméraire, ne doutant de rien, bravant tout; poli cependant, mesuré dans ses propos, sachant jusqu'où il pouvait aller, s'arrêtant à temps, adroit enfin à la manière de Henri IV; rempli d'énergie, d'esprit, de malice, de force d'âme et de vigueur de corps, il fut constamment cher à son parti, celui de l'honneur, et estimé de ceux dont l'opinion lui était contraire. Il jouit de la plénitude de sa gloire tant qu'il demeura en France; il ne fut pas aussi heureux dans son émigration; là, les envieux se dédommagèrent de leurs hommages forcés, et la médiocrité se gonfla devant l'homme de génie. Cela devait être, l'on était là tranquille et en pleine paix.

Le tiers-état comptait un nombre énorme de parleurs, éloquents ou médiocres. Les avocats n'y étaient pas venus pour se taire, ni les médecins non plus. Je citerai Maximilien Robespierre, chat-tigre, hyène parfumée, qui ne voulait boire le sang que dans une coupe dorée. Ce monstre, à son début, se rangea parmi les hypocrites de sensibilité ; il parla contre la peine de mort, lui qui, depuis !!! Il se fit une réputation de probité, et cependant je crois avoir la preuve qu'il se mit à la solde de Monsieur et du duc d'Orléans. Orateur verbeux et diffus, sa prétendue philanthropie fit sa fortune. Petit-maître sans-culotte, il haïssait le roi, le tua, et conçut l'exécrable pensée de s'unir à la fille de sa victime ; il refusa, dit-on, celle du citoyen Égalité (duc d'Orléans), qu'on lui offrit et qu'il repoussa par frayeur. D'autres versions disent, au contraire, qu'ayant demandé la jeune citoyenne Égalité, le refus qu'il essuya de la part du père décida le supplice de ce dernier. Je voudrais vraie cette version ; l'autre est plus probable.

Chapelier, avocat de Rennes, se fit une réputation ; niveleur, philosophe, janséniste, il fut la cause de beaucoup de mal (1). L'avocat Target passa par le ridicule de son projet de constitution pour arriver au déshonneur, que lui mérita son lâche refus de défendre Louis XVI.

Le baron Barrère de Vieuzac, d'abord tartufe de vertu, devint un ogre avide de chair humaine ; il

(1) Isaac-René-Guy Le Chapelier, né à Rennes en 1741, organisa la cour de cassation ; ses idées révolutionnaires ne le sauvèrent pas de la mort : puni par ceux dont il avait à l'Assemblée constituante préparé la puissance, il fut condamné et exécuté le 22 avril 1794. L. L. L.

arrondissait des phrases élégantes en aiguisant la hache du bourreau : de flatteur lâche et rampant de la haute magistrature, il s'en montra le persécuteur acharné ; il obtint d'abord quelques succès dus à sa verbosité facile (1).

Barnave, beau comme l'Apollon du Belvédère, et qui répara, par la fin de sa carrière politique, les erreurs de son début, fut un des orateurs brillants de l'Assemblée constituante. Barnave, dévoué à la révolution comme aux dames, possédait une âme de feu et un fond de loyauté admirable. Devenu royaliste au premier regard de la reine alors malheureuse, dominé par un sentiment noble, tendre, respectueux, il paya, avec joie, de sa vie son nouveau culte et sa tardive fidélité (2).

Je citerai encore Ramel de Nogaret, financier habile et républicain forcené ; Treilhard, homme de savoir, de cabinet, de probité, et cependant assassin de son roi, tant il est difficile de ne pas être coupable

(1) Bertrand Barrère, baron de Vieuzac, né à Tarbés le 10 septembre 1755..... Il vit encore, et, cette année 1837, le gouvernement français lui a donné une pension de mille francs qui appartenait à un homme de lettres : c'est lui qu'on a choisi !!! L. L. L.

(2) Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, né en 1761 à Grenoble, était protestant ; élu député du tiers aux États-généraux, il y joua un grand rôle ; il se battit au pistolet avec Cazalès pour querelles politiques. Barnave eût été heureux s'il fût mort de la main d'un si digne adversaire ! Il périt par l'ordre de ses anciens amis. Les révolutionnaires ne lui pardonnèrent pas son repentir, qui date du voyage de Varennes ; dès lors devenu royaliste, il soutint la monarchie avec autant de chaleur que précédemment il l'avait attaquée. Retiré à Grenoble, où il s'était marié, il en fut arraché après le 10 août et traîné au supplice par ordre des juges bourreaux parisiens le 29 octobre 1793. L. L. L.

lorsque l'on entre dans une mauvaise route ! Tronchet, au contraire, qui s'honora du titre de défenseur de l'infortuné Louis XVI, et dont la restauration a eu le tort de trop oublier le souvenir; Desmeuniers, doux, érudit, méticuleux; Mounier, sage à la manière des temps antiques : il arriva à Versailles contempteur de la cour, les excès des vainqueurs en firent un serviteur fidèle de Louis XVI; Camus, Rabaud Saint-Étienne, Émery; Pétion, méchant homme, affichant la vertu; Sieyes, père nourricier de la révolution, et qui a fini par être désavoué de sa fille; Merlin, de Douai, profond jurisconsulte, jacobin par calcul, lui qui se prêta à tous les excès de la terreur, afin qu'en revanche on lui laissât faire des lois; lui le valet flatteur du despotisme impérial, après avoir tant crié contre la tyrannie imaginaire de nos anciens rois. Tous ces hommes souillés la plupart du sang du juste flétrirent leur talent, parce qu'ils l'employèrent au bouleversement général, à la ruine de la religion, de la monarchie, de la propriété et du droit de tous.

Des qualités, du génie même, quelques actions louables n'excusent, n'effacent aux yeux de l'homme de bien, ni la révolte, ni le meurtre, ni la désorganisation sociale, ni la spoliation, ni le régicide surtout. Qui se souilla de cette horrible tache la portera toute sa vie, et elle ne cessera d'éclipser l'éclat que d'ailleurs on peut jeter.

CHAPITRE V.

PREMIÈRE SÉANCE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Description de la salle des États-généraux.— Costumes des trois ordres. — Droits de chacun de ceux-ci. — Composition du ministère. — Duc de Luxembourg. — Sylvain Bailly. — Messe et procession le 4 mai. — Détails des événements de cette journée.— Ouverture des États-généraux le 5 mai 1789.—Cérémonial.—Le duc d'Orléans se réunit au tiers-état.— Discours du roi, du garde des sceaux, de Necker. — Suites de la séance d'ouverture. —La révolte du tiers-état débute par l'exigence de la vérification en commun des pouvoirs de chaque membre. — Débats suivis de conférences inutiles. — Les électeurs parisiens usurpent l'autorité municipale. — Intrigues des meneurs. — Le prince de Condé, le duc de Broglie cherchent à soutenir la monarchie ébranlée. — Portrait du duc de Broglie.

Le jour de l'ouverture des États-généraux s'approchait, ce devait être le 5 mai 1789; une multitude de curieux accourait à Versailles des diverses provinces et de l'étranger. Le lieu de la réunion devait être au lieu même où, dans les deux années précédentes, on avait réuni les assemblées des notables, à l'hôtel des Menus-Plaisirs, situé à Versailles dans le voisinage de la paroisse Saint-Louis, à la droite du château.

La salle d'assemblée générale portait cent vingt pieds de long sur cent de large. Les députés avaient leurs places, le clergé à droite, la noblesse à gauche, le tiers-état en retour et faisant face au roi. Au fond, une estrade plus élevée annonçait l'emplacement du trône, lequel, tout en velours rouge, était rehaussé d'une large broderie d'or et de perles, et semé de fleurs de lis, de doubles LL couronnées, également en or. Le dôme,

décoré de draperies, d'écharpes, de franges, de torsades, de glands rouges, blancs et or, avait en outre, pour ornement, d'énormes bouquets de plumes blanches, que le vent faisait jouer agréablement. Un ordre de colonnes ioniques, en stuc, imitant le marbre, enceignait la salle. Les bases des chapiteaux étaient en bronze doré. Le plafond, tout écussons et rosaces, étincelait de dorure, et manifestait le bon goût de l'architecte décorateur. Entre chaque colonne pendaient de riches tentures des Gobelins. Toute la partie de l'estrade était tapissée en velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, etc., comme le trône. On avait préparé, pour les deux premiers ordres, des bancs garnis en velours bleu aussi, et parés des insignes de France. Ceux du tiers-état avaient pour couverture du drap bleu, où l'on remarquait encore l'absence des fleurs de lis.

Le costume des évêques et des curés était le même que celui adopté pour les cérémonies publiques. La noblesse portait un habit et un manteau de velours noir, à parements, à collets, à revers de drap d'or; la veste était de drap d'argent glacé, l'épée d'or, les souliers à talons rouges, la toque ou chapeau à la Henri IV, couronnée de plumes blanches. Le tiers-état avait pris, de son propre choix, un vêtement complet, coupé à la française, en drap noir; le rabat en mousseline blanche, et le chapeau noir, avec une ganse de la même couleur. Le roi avait voulu que messieurs du tiers-état ne fussent pas induits en dépense. On lui fit un crime de la mesquinerie des prétendus députés de la nation, qui ne l'étaient que d'une portion de celle-ci.

En 1789, une constitution, consacrée par quatorze siècles d'existence, présentait la nation séparée en trois

parties bien distinctes : LE CLERGÉ, LA NOBLESSE, LE TIERS-ÉTAT, chacun ayant des droits séparés, des priviléges à part, une existence établie, qu'il n'appartenait pas à une seule de ces trois classes de détruire ; les deux autres existaient pleinement indépendantes ; tout empiétement réciproque était une usurpation. Enfin, les députés, n'étant eux-mêmes que les mandataires de leurs commettants, n'avaient de pouvoir qu'en vertu de leurs cahiers ; ils ne pouvaient s'en écarter sans forfaiture ; ils l'ont fait : aussi, nous tous, que ces hommes infidèles spolièrent de nos droits, priviléges, garanties, etc., devons rester persuadés qu'il n'y a de légal, depuis 1789 jusqu'à 1814, que la seule déclaration de Louis XVI du 23 juin 1789.

Au moment de la séance d'ouverture, le ministère était ainsi composé : *garde des sceaux*, M. de Barentin ; *affaires étrangères*, le comte de Montmorin ; *maison du roi*, le comte de Saint-Priest ; *marine*, le comte de La Luzerne ; *guerre*, le comte de La Tour-du-Pin ; le contrôleur-général Necker (1).

Le clergé avait choisi pour président le cardinal de La Rochefoucault, la noblesse le duc de Luxembourg (2) ; c'était assurément un seigneur d'importance, de haut rang et d'une famille surchargée des

(1) Le chevalier de Cornn se trouvant à Versailles ce jour-là, et ét mt admis à faire sa cour à l'ambassadrice de Suède, l'entendit dire à M. Necker, qui, prêt à partir pour la séance d'ouverture, vint l'embrasser : « Mon père, vous partez sujet, vous rentrerez presque monarque, car assurément le royaume va passer sous votre tutelle. »
L. L. L.

(2) Charles-Sigismond de Montmorency, duc de Pincy, duc de Luxembourg, naquit à Paris le 15 octobre 1738, colonel des grenadiers de France le 24 août 1758, perdit son frère aîné et son père

grandes dignités de la couronne, il ne manquait ni de grâce dans le propos, ni d'élégance dans les formes, ni de bonhomie dans le commerce intime; il était très-apte à figurer à la tête de son ordre dans une cérémonie; très à sa place à la cour, le roi, la reine le verraient avec plaisir :... il fallait s'arrêter là, se contenter de l'extérieur, des avantages de la position sociale, bien qu'il possédât encore de la vertu, de la loyauté, du dévouement; mais maladroit serviteur, maladroit ami, plus maladroit encore chef de parti, poltron politique, ce qui le rendit poltron de fait; ne sachant rien prévoir, rien soutenir, rien prendre sur lui, rien surtout conseiller à propos; mouche dorée qui se fût noyée dans une goutte de rosée et que l'on voulait faire marcher sur une mer immense; homme qui, sorti de l'enceinte de la cour, des entraves de l'étiquette, se crut perdu, ne se reconnaissant plus, et qui jamais ne trouva une de ces inspirations heureuses et puissantes qui, dans les jours pénibles, entraînent les masses et changent la face des choses. Il était incapable d'agir, parce qu'il était incapable d'inventer; où il aurait fallu être héros, et habile comme ses pères les connétables, il ne sut être que courtisan et grand seigneur.

---

avant l'époque à laquelle il hérita aussi de la pairie de son oncle Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney; il avait d'abord porté le titre de marquis de Royan, puis ceux de duc d'Olonne, à la mort de son frère Charles-Anne-Sigismond, et de duc de Châtillon, au décès de son père. Il fut nommé député aux États-généraux et président de l'ordre de la noblesse; il émigra; il commandait un corps à l'armée des princes en 1792. Aucun dictionnaire n'ayant parlé de lui, nous ignorons l'époque de sa mort. L. L. L.

Ce n'était plus la saison de l'être; les circonstances exigeaient un autre caractère, soit pour soi, soit pour autrui. On dédaigna le duc de Luxembourg dès qu'il fut en évidenee : sa nullité fit peur, et à la vue de ce soliveau brillant, grenouilles et grues sautèrent dessus. Comme particulier, il était respectable; comme homme public, on fut en droit de lui adresser des reproches amers sur ce qu'il avait accepté témérairement des fonctions périlleuses, et qui demandaient une haute capacité unie à une âme énergique et à un bras de fer. Il contribua à perdre son ordre, son roi et la France.

Ce serait un parti sage qu'on devrait universellement adopter, que d'écarter, dans les moments de troubles, des charges publiques les hommes faibles, et de les empêcher de prendre la place des forts; c'est une justice que soi-même on devrait se rendre, ou qu'on appliquerait dans les cas d'aveuglement ou d'enivrement de l'amour-propre. En face de telles circonstances, la présomption est crime et la modestie vertu (1).

Le tiers-état fut plus chanceux en apparence, et néanmoins, comme la noblesse, il se trompa en réalité. Un personnage à cette époque paraissait avec éclat sur la scène du monde, parce qu'il était membre de trois académies, parce qu'il vivait philosophiquement; on

(1) Ce fut à cette époque, et en voyant le peu de génie des grands seigneurs que l'on opposait aux intrigants, que le peintre David tint le propos célèbre que lui-même m'a répété plusieurs fois de 1807 à 1815. Il était en mai 1789 chez M. de Laborde; on parla politique; lui, prenant la parole, dit : « Les grands voudraient nous prendre par les cheveux pour nous élever à leur niveau; nous trouvons plus simple, nous autres gens de roture, de les tirer par les pieds pour les faire descendre plus bas que nous. » L. L. L.

lui fit une réputation politique, on lui supposa des vues profondes, lui qui savait seulement habiller celles des autres : il en résulta qu'il ne put la maintenir à cause de la faiblesse de son caractère, du laisser-aller de son esprit. Sylvain Bailly, savant astronome, écrivain élégant en des matières abstraites, sortit de sa sphère pour entrer dans une route où il exposa sa loyauté et où il perdit la vie. La résistance du tiers-état, à laquelle il prit part, lui donna de l'importance; il devint le président de son ordre : ce fut lui qui tint la séance fameuse du jeu de paume, et qui attacha son nom à la délibération qui renversa la monarchie. Jamais homme ne fut plus droit, plus sincère, plus porté au bien; incapable de se laisser corrompre, ses lumières naturelles le garantissaient de la séduction : néanmoins il ne sut pas résister à l'appât flatteur du titre de régénérateur de la France. La vanité est un serpent qui prend mille formes pour nous séduire et nous tromper. Bailly voulait le bonheur de la France; il crut qu'on le trouverait dans une constitution nouvelle qui réprimerait les abus en changeant les formes admises. Dès lors et avec bonne foi il se lança dans la carrière des révolutions; il montra un courage moral et passif qui lui tint lieu d'énergie : d'ailleurs il possédait cette vertu qui n'est pas de la force, et cette fermeté de l'homme de bien qui ne va pas pourtant jusqu'à résister au mal avec succès. Ses penchants étaient tournés vers les sciences et la littérature; esprit supérieur sans doute, mais dénué de la capacité politique avec laquelle on gouverne les empires et comprime les mouvements révolutionnaires, Bailly crut que la multitude comprendrait ses intentions et les jugerait sainement : ce fut son erreur. Il ne sentit pas assez que

quand les passions sont en jeu, nul ne raisonne et tous accusent; on est toujours traître aux yeux des plus ardents. Dans ces temps orageux, qui veut rester honnête homme devient nécessairement dupe ou victime : il en fit la triste expérience, puisqu'il passa de la plus haute considération au discrédit le plus complet, et de la place de maire de Paris, demi-royauté constitutionnelle, à l'échafaud, sur lequel son roi était déjà monté.

Le 4 mai, une messe du Saint-Esprit fut chantée dans l'église de Notre-Dame à Versailles. M. de La Fare, évêque de Nancy et membre des États, prêcha. Dans son discours il parla de paix, de concorde, d'amour du roi, et demanda surtout que l'on repoussât tout sentiment d'agitation et de discorde. Une procession générale suivit; les États y assistèrent, ainsi que la famille royale. Là commença le long et douloureux supplice de la reine. Cette princesse si mal connue fut reçue avec une froideur désespérante; aucune acclamation ne s'éleva à son approche; des voix audacieuses réclamaient au contraire le silence sur son passage, et se livraient en même temps à un enthousiasme fanatique chaque fois que le duc d'Orléans se montrait à eux. Le roi en cette circonstance recueillit lui seul les témoignages de l'amour qu'on lui vouait encore, et qui allait sitôt finir. Le comte d'Artois entendit des paroles de haine et de menace, et on le blessa cruellement par le silence qu'on garda aussi envers lui. La cour ne fut jamais plus magnifique que dans cette cérémonie; elle ne se doutait pas que c'était la dernière fois qu'elle étalait sa splendeur.

La soirée fut triste au château; une vague inquiétude agitait les esprits : on avait la certitude qu'une conspiration fortement ourdie était prête à éclater;

des députés du clergé et de la noblesse en avaient apporté des preuves de leurs provinces. Les parlements étaient travaillés par les amis du duc d'Orléans, et on répandait même le programme des mesures à prendre pour amener un changement total (1).

Il est certain que quelques nobles, qu'une forte partie du tiers-état ayant en tête le fameux Mirabeau, venaient de se lier avec le duc d'Orléans afin de le

---

(1) « Le plan des conspirateurs était immense : le voici tel que « je le tiens de Lecointre de Versailles..... Il s'agissait de changer « l'ordre de succession au trône, d'appeler à régner M. le duc « d'Orléans ; c'était le but, et voici la marche pour y parvenir.

« I. Convocation des États-généraux.

« II. Leur inviolabilité.

« III. Émeutes sanglantes qui, faisant peur à la reine, à Monsieur, « au comte d'Artois, les contraindraient à sortir de la France.

« IV. Le roi déclaré suspect et suspendu de ses fonctions en vertu « d'un article de la constitution qu'il aurait lui-même sanctionnée.

« V. Requête de S. A. S. M. le duc d'Orléans, demandant à prouver son droit par tous les moyens possibles, sans reculer devant « aucune calomnie.

« VI. Mariage du roi dissous et conséquences de cet acte sacrilége.

« VII. Monsieur, M. le comte d'Artois et la descendance de celui-« ci exclus de la couronne, en vertu de leur fuite et de leur alliance « avec l'étranger.

« VIII. S. A. S. M. le duc d'Orléans nommé lieutenant-général « de l'état et couronne de France, et ensuite héritier présomptif.

« IX. Démission obtenue du roi.

« X. Avénement de S. A. S. M. le duc d'Orléans, au préjudice des « droits incontestables, et antérieurs aux siens, des branches d'Es-« pagne, de Naples et de Parme.

« Telles furent les scènes successives de cette tragédie sanglante « que l'on arrêta en une conférence secrète tenue dans le jardin « de Mousseaux, vers les premiers jours de janvier 1789. »

(*Mémoires de la comtesse d'Adhémar, tome Ier, page 104 et suivantes.*)

porter au trône. On a dit que Necker entra dans ce complot; d'autres l'ont nié, et à tort, je crois. Cet homme orgueilleux haïssait la famille royale, qui ne lui montrait pas la vénération dont il était avide; et de la haine à la vengeance la brève distance est bientôt franchie. Necker complota avec plus d'art, avec plus d'astuce, mais il n'en fut pas moins au rang des conspirateurs. Le bruit de ces menées troublait le château, et ce soir-là on fit une tentative auprès du roi pour qu'il ajournât la séance du lendemain; mais lui, inébranlable dans sa résolution, s'indigna de ce qu'on voulait le faire revenir sur sa parole donnée.

Le 5 mai, après avoir entendu la messe dans la chapelle du château, le roi et ses deux frères, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le prince de Conti, se rendirent au bâtiment des Menus-Plaisirs, préparé pour la tenue des États-généraux. Une populace immense garnissait les rues et les places par où passait le cortége. On saluait le roi avec amour, on le bénissait du bien qu'il voulait faire à la France. Monsieur avait aussi sa part de ces acclamations, tandis qu'au contraire on adressait à Mgr. le comte d'Artois des injures directes; on lui reprochait son étourderie, ses dépenses, ses prodigalités; on ne lui tenait pas compte de ses charités innombrables, des pensions qu'il faisait à tant de malheureux, à des hommes de lettres, des encouragements qu'il prodiguait aux arts et au commerce. On était injuste envers lui, et il portait le poids de la fallacieuse menée du chef des conjurés.

La reine arriva peu après le roi, escortée des princesses, des dames, des officiers de sa maison et d'une foule de gardes, de pages et de valets de pied; elle avait dans sa voiture madame Élisabeth, mesdames

Adélaïde et Victoire, curieuses de voir une séance d'ouverture des États-généraux. La comtesse de Provence, assez gravement indisposée, resta chez elle ; et sa sœur, madame la comtesse d'Artois, ayant eu peur de la populace, prit le prétexte des soins à donner à sa sœur pour se dispenser de suivre la famille. Les duchesses d'Orléans, de Bourbon, les princesses de Conti et de Lamballe précédèrent Sa Majesté. La route fut pénible ; les vociférations, les insultes de la veille recommencèrent, et la reine arriva tout en larmes et le cœur brisé, car elle acquérait la triste preuve de la haine qu'une grande partie de la nation lui portait.

Le roi alla droit à son trône, s'étonnant de ne pas avoir vu le duc d'Orléans. Le siége de ce prince, le troisième en rang dans la salle des États, demeurait vide. Tout-à-coup une rumeur s'élève ; on s'inquiète, on s'informe... On voit ce prince, modestement vêtu, entrer dans l'enceinte et s'asseoir sur le banc où siégeaient les députés du bailliage de Crespy. Ce fut une scène calculée qui produisit son effet ; d'insolents claquements de mains y applaudirent. La reine en ressentit une douleur amère : le roi en fut vivement blessé.

Louis XVI, après un moment de repos, prononça son discours : en ce moment, la révolte du tiers commença, car la noblesse s'étant couverte, ainsi que le clergé, en même temps que le monarque, selon leur antique droit, le troisième ordre, à qui une aussi ancienne étiquette ordonnait de rester à genoux tête découverte, non-seulement ne sut aucun gré au roi de ce qu'il lui avait sauvé l'humiliation de la posture, mais encore imita audacieusement les ordres ses supérieurs en rang, et se couvrit comme eux. Louis XVI, à l'aspect de cette usurpation manifeste, et

sans prendre conseil que de son cœur, quitta soudainement son chapeau : tous les députés l'imitèrent. Un grand nombre de spectateurs ne firent attention qu'à l'effet pittoresque du mouvement de tant de plumes blanches ; on trouva beau ce jeu... et ce jeu détrônait le roi.

Le discours de S. M. fut dépourvu d'énergie ; on l'attendait chaleureux et entraînant. On y annonçait le déficit, le désordre des finances, la coopération des deux premiers ordres au paiement à venir de l'impôt ; on faisait sonner haut les retranchements faits sur le service de luxe de la couronne ; on y demandait les moyens de consolider le crédit public, et plusieurs phrases décelèrent la frayeur de la cour relative au degré de pouvoir dont les États-généraux s'empareraient ; en terminant, le roi disait : « Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un « peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes « de la monarchie ; ils ont fait l'honneur et l'éclat de « la France : je dois en être le soutien et le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus « tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on « peut demander à un souverain, le premier ami de « son peuple, vous pouvez, vous devez l'espérer de « mon amour... Mon garde des sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions, et j'ai donné « ordre à mon directeur-général des finances de vous « en exposer l'état. »

Le roi fut écouté avec calme ; nul enthousiasme ne se manifesta, surtout parmi les membres du tiers-état. Appelés à recueillir de si grands avantages, on pouvait lire sur leurs visages impassibles : *Nous attendrons et jugerons avant que d'applaudir et de nous passionner.*

M. de Barentin, garde des sceaux, prit à son tour la

parole, menaça à mots couverts et avec peu d'adresse le tiers-état du châtiment dont on punirait sa turbulence redoutée; il loua le clergé et la noblesse de leur désintéressement, fit l'éloge du roi, et termina en exhortant l'assemblée à combler le déficit afin de faciliter de nouveaux emprunts. Cette pièce d'éloquence verbeuse et longue mécontenta et acheva de refroidir les esprits.

Necker à son tour pérora; il était venu à la séance avec un habit gris de lin pailleté et bordé d'argent, costume inconvenant par sa magnificence. On le vit déployer un cahier énorme; il fut long, ampoulé, diffus, cherchant à faire naître l'épouvante afin de se montrer en réserve comme le génie réparateur qui, appelé pendant la tempête, sauverait le vaisseau de l'État du naufrage presque certain dont il était menacé. Il blâma sans retenue les contrôleurs-généraux ses prédécesseurs, manquant ainsi de mesure et de délicatesse; enfin il conclut en disant qu'il fallait tout espérer de l'avenir, si on voulait ne faire que prendre ses ordres et le seconder en aveugles dans l'exécution de ses plans.

L'opinion publique, complétement abusée, portait Necker au pinacle; à entendre ses adorateurs, on lui devait un culte, des autels et des prêtres; c'était Platon sous les traits d'un financier. Il résulta de cet engouement que l'on prit patience pendant les trois heures que dura ce mortel discours, et qu'il fut accueilli par des actes d'enthousiasme qui désolèrent les vrais amis de la monarchie.

Le roi leva la séance; son rôle finissait, celui des rebelles allait commencer. Dès le départ de S. M., les deux premiers ordres se retirèrent spontanément dans

leur salle respective ; on avait fait la faute énorme de ne pas en destiner une au tiers-état, car en le laissant dans la salle commune on semblait lui accorder une suprématie positive sur les autres, qui paraissaient n'être que des fractions prises dans son sein.

Les meneurs s'étaient comptés; ils étaient certains de la majorité si l'on ne votait point par ordre, mais par voix, et pour cela il fallait dès le début anéantir la division des États-généraux en trois chambres, contraindre le clergé et la noblesse à se confondre avec le tiers-état, qui, plus nombreux déjà à lui seul par le chiffre effectif que les deux autres ensemble, le deviendrait bien davantage lorsqu'il se recruterait des transfuges sur lesquels il pouvait compter dans les deux autres chambres.

En conséquence, et tandis que déjà les deux premiers ordres commençaient à vérifier séparément les pouvoirs de leurs membres, le tiers-état leur fit dire arrogamment, et sans y être autorisé par aucun antécédent, que pour rendre la vérification légale il fallait la faire en commun : il y eut refus net et précis. Dès lors on se mit à négocier, à intriguer, à cabaler ; on alla, on vint, on revint, on nomma des commissaires pour s'entendre ; il y eut des conférences, des rendez-vous, des argumentations, des mémoires, des notes échangées : tout cela n'amena point la paix, et on se maintint en état de guerre ouverte.

Ainsi, dès l'ouverture des États, la discorde parut établie entre les ordres; deux étaient unis contre le troisième pour soutenir leur droit, et le troisième voulait usurper au profit du sien. Le mois de mai s'écoula sans aucun changement dans la situation des choses ; nul ne cédait ; l'intrigue cachée continuait. Le fort de l'opposition était

dans la chambre de la noblesse, où il y avait plus d'unité ; celle du clergé était déjà désorganisée : les curés, jaloux des évêques, penchaient en masse vers le tiers-état, et ne se retenaient de céder que par pudeur. Parmi les gentilshommes qui se montraient les plus vigoureux dans cette dispute, on doit mettre au premier rang messieurs de Cazalès, d'Espréménil, de Laqueille, d'Entraigues, etc. Le premier surtout s'éleva subitement; à peine avait-il parlé une première fois que tous les yeux s'arrêtèrent sur lui; son nom fut bientôt au château dans toutes les bouches, il fit naître l'espérance du succès.

Jusque-là, du moins, la querelle avait été renfermée dans l'intérieur de l'assemblée. On fit la faute, à la cour, d'y faire intervenir le roi; il eût mieux valu qu'il parût tout ignorer. Ce prince fut poussé à écrire une lettre collective, non pour ordonner aux ordres de mettre fin à leurs débats, mais pour les inviter à de nouvelles conférences, que les ministres de Sa Majesté présideraient. Était-ce possible ? Non, sans doute, car de quelle autorité reconnue ceux-là étaient-ils investis pour décider en dernier ressort ? En cas de persistance dans la division, jugeraient-ils ? on se moquerait d'eux ; renverraient-ils au roi ? et qu'arriverait-il si les ordres ne voulaient pas y aller ? C'était tourner dans un cercle vicieux.

La conférence, ainsi formulée, eut lieu pourtant, et lorsqu'elle finit, il fut prouvé jusqu'à l'évidence que le fond de la question était si embrouillé, que chacun avait raison, pouvait le dire et le soutenir, tant il y avait eu d'irrégularité dans la forme des anciens États-généraux. Comment régler un point où rien n'était fixe ? C'était embarrassant ; il fallait trancher dans le vif, si les ordres se révoltaient à la pensée de se sou-

mettre, non plus à des confrères, mais à des ennemis.

On n'obtint pas un meilleur résultat de la seconde conférence ; on se récria sur la qualification de *représentants des communes de France* que prenaient les commissaires du tiers-état ; ce titre leur fut vivement contesté. Les anciens procès-verbaux, compulsés avec soin, leur donnèrent gain de cause ; cette qualification y était, et leur était spécialement appliquée ; mais, à cette vieille époque, elle signifiait l'affranchissement des communes, et non leur suzeraineté sur les deux premiers ordres : ainsi, on transformait le passé en un vaste arsenal, où chacun puisait des armes utiles aux partis et fatales au royaume.

Cinq conférences successives se prolongèrent jusqu'au 9 juin sans terminer la querelle, sans améliorer la position. Cependant l'opinion publique était perfidement travaillée ; on accusait la reine, S. A. R. le comte d'Artois, la société Polignac, de souffler le feu de la discorde ; la bourgeoisie s'irritait ; les classes inférieures, excitées, parlaient déjà de prendre les armes. Un pouvoir terrible existait en ce moment à Paris ; les électeurs, ces hommes sans droit, sans ordre, sans mandat, continuaient à faire corps, à s'assembler ; ils encombraient l'Hôtel-de-Ville, usurpaient l'autorité du prévôt des marchands, des échevins, et se disposaient à cette éclatante levée de boucliers qui fut consolidée par la prise de la Bastille.

C'était cela qu'il fallait prévoir, qu'il fallait craindre ; et la cour, frappée d'aveuglement, ne voyait rien, non plus que le roi. Trompé, joué, il restait paisible, indifférent, lorsque la reine, mieux éclairée, apercevait le danger, voulait le dissiper, et donnait des conseils de force, d'énergie, que Necker repoussait perfidement,

Que de fois Marie-Antoinette, le comte d'Artois, M. le prince de Condé, le baron de Breteuil et M. de Calonne, par lettres, dénoncèrent à Louis XVI les complots, les trames, les intrigues qu'il n'apercevait point ! Il s'obstinait à ne pas voir que, plus on avançait, plus le tiers-état prenait de consistance; que l'audace de ses partisans augmentait par la certitude de l'impunité ; que l'on tentait de débaucher les troupes; que le duc d'Orléans, qui se ruinait dans l'espoir de s'enrichir aux dépens du royaume, continuait ses distributions d'armes et d'argent, agitant la populace, et qu'enfin on touchait au jour où l'on se trouverait en minorité devant elle.

On se croyait en sûreté au château, parce qu'on avait, en quelque sorte, la noblesse pour garde; certainement on pouvait compter sur elle, à la tête des régiments, un jour de bataille livrée aux étrangers; mais que pourraient trois à quatre cents gentilshommes contre une multitude qui, par sa masse seule, les écraserait ?

En cet état de cause, le prince de Condé, le duc de Broglie et les barons de Breteuil et de Bezenval, formèrent, du consentement du roi, un comité de la guerre, où l'on discuta, dans le secret, les moyens à prendre s'il devenait nécessaire de soutenir le droit par la force. On arrêta que quarante mille hommes de troupes réglées, que plus tard l'on porta jusqu'à cent, environneraient Versailles et Paris; que, sans gêner en rien les délibérations des États-généraux, on comprimerait les séditieux. Nul ne doutait dans ce comité que les soldats ne fissent leur devoir; on ignorait pleinement ce que l'on risque à commencer la guerre civile avec le seul concours de l'armée opposée à la nation; cette dernière, il faut en convenir, et par une triste fatalité,

soutenait en majorité le tiers-état. Vouloir tenter cette façon de combattre, même dans l'intérêt de la justice, serait enlever à l'armée sa force morale pour la transporter au peuple.

Le duc de Broglie se trompait; le baron de Bezenval trompait tout le monde : ce dernier, âgé pour lors de soixante-sept ans, était un fat présomptueux, qui longtemps auparavant avait laissé courir des bruits faux, injurieux et remplis d'insolence, sur l'intimité de ses rapports avec Marie-Antoinette. C'était, on peut le dire, un homme d'une belle prestance; sa figure expressive, ses cheveux blancs, ses belles manières, de l'esprit, du manége, de la rouerie, une adresse peu commune, une franchise apparente qui recouvrait une fausseté profonde, de vieilles bonnes fortunes dont il rajeunissait le souvenir, voilà ce qui lui procurait une sorte d'éclat dont il tirait grand profit. Suisse d'origine, il n'avait rien en réalité de sa nation; courant après la faveur, intrigant par habitude, brave, hautain, spirituel, malicieux, il affectait une fausse bonhomie, à laquelle on se laissait prendre. Personnage très-important à la cour, à cause de la bienveillance que lui portait la reine, et du crédit que lui avait laissé prendre Sa Majesté trop confiante, il en usait et en abusait dans son seul intérêt; superficiel, quoiqu'il passât pour habile, il ne doutait de rien, tranchait sur tout : enfin il avait la hauteur de la bassesse, l'orgueil de la servitude; c'était un vrai courtisan (1).

(1) Pierre-Victor, baron de Bezenval, lieutenant-général au service de France, né à Soleure en 1722. Arrêté dans sa fuite prudente après le 14 juillet 1789, il fut mis en jugement et déclaré innocent par le Châtelet. Il mourut oublié dans Paris en 1794. Le vicomte de Ségur

Malesherbes et Turgot étaient tombés par lui. Il avait fait donner les sceaux à M. de Lamoignon, son ami intime; il fit multiplier les fautes, détermina le départ du comte d'Artois, et, perdant la tête en juillet suivant, il fut la cause unique, par ses fausses mesures et son inhabileté, du triomphe des révolutionnaires.

Le duc de Broglie, véritable héros, portait avec vigueur ses soixante-onze ans; un sang impétueux faisait encore battre son cœur; fatigué de travaux, il parait de lauriers justement acquis sa tête vénérable. Vainqueur des ennemis du dehors, accoutumé aux faveurs de la victoire, il méprisait la populace qu'il aurait à combattre, et qui pourtant arracha de ses mains le bâton de commandement. La Bohême, l'Italie, l'Allemagne conservaient le souvenir de ses beaux faits d'armes. La gloire respirait sur sa figure majestueuse; adroit non moins que courageux, il unissait la bravoure à la prudence; il savait plaire à Versailles comme vaincre sur un champ de bataille; en lui un reste de finesse italienne s'alliait merveilleusement à la loyauté française. La troupe l'aimait comme elle aime les grands capitaines qui la conduisent à la victoire; elle avait en lui pleine confiance; elle le regardait comme son chef, et citait son nom avec un juste orgueil. Le maréchal, duc et prince de Broglie, chérissait aussi les soldats; il les traitait avec cette familiarité militaire si attrayante; il les ménageait à propos, grondait avec réserve, s'attachant à faire plus de peur que de mal. Dévoué au roi

---

publia, en 1805 et 1807, les mémoires de Bezenval, que désavoua la famille de celui-ci. Il était de la société intime de la reine, de madame de Polignac, et portait à la magistrature une haine invétérée.
L. L. L.

non moins qu'à la reine, se faisant une religion de sa fidélité, il ne calculait jamais le danger quand il s'agissait de ses devoirs; et plus son âge le rapprochait de la mort, plus il la regardait avec indifférence, la bravait, et semblait n'envisager la vie que comme un fardeau qu'il importe peu de quitter (1).

On devait attendre beaucoup d'un si beau caractère, d'un dévouement si noble et si pur, d'un guerrier qui unissait à la science des armes l'expérience des hommes; les faits néanmoins ne répondirent pas aux espérances que l'on avait conçues. Faut-il en accuser ce maréchal? Non, sans doute; il pouvait tout en bataille rangée, et rien au milieu d'un peuple soulevé, et qui entraîna l'armée dans la révolte. Il devenait impossible de vaincre des résistances inconnues jusqu'alors; paralysant les efforts de la loyauté, elles surmontèrent tout; il fallut enfin plier devant elles, fuir sans combat, sans aucun avantage qui consolât de la défaite; il fallut laisser dans le péril un roi et une reine, malheureux objets d'amour et de désespoir: la fortune les avait abandonnés, les hommes imitèrent la fortune, et tout fut perdu.

---

(1) Victor-François, duc de Broglie, naquit en 1718, escalada Prague en compagnie de Chevert en 1741, le 26 novembre, se distingua au combat de Sahai, où il eut le bras cassé. Major-général de l'armée de Bavière en 1743, il combattit à Raucoux, Laufelt, et fit en 1748 des actes de bravoure multipliés. En 1759, il fut créé prince de l'empire, et le 20 décembre de cette année devint maréchal de France. Il dirigea les opérations militaires en 1760 et 1761, fit des prodiges de valeur et montra une grande capacité. Exilé en 1762, rappelé en 1764, il fut nommé gouverneur du pays Messin. Il était chevalier des ordres du roi dès 1762. Un instant ministre en 1789, réfugié en Allemagne, ce héros, digne par ses vertus d'un meilleur sort, mourut à Munster en 1804. L. L. L.

CHAPITRE VI.

LE SERMENT DU JEU DE PAUME.

Suite des querelles suscitées par les prétentions du tiers. — Quelques curés abandonnent leur ordre. — Le tiers prend sans droit le nom d'*Assemblée nationale*. — Necker continue à tromper le roi. — *Alphabet révolutionnaire*. — Décès du premier dauphin. — Mot touchant de Louis XVI. — Les royalistes prennent de fausses mesures. — On ferme la salle des États par ordre du roi. — Le tiers s'assemble dans un jeu de paume. — Séance du 20 juin 1789. — Les députés du tiers jurent de ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France. — Noble fermeté de MM. de Guilhermy et Martin d'Auch. — La noblesse proteste contre les entreprises du tiers. — Le roi accorde une audience au second ordre. — Ce que dit Monsieur à ce sujet. — La minorité de la noblesse proteste contre ce qu'a fait la majorité. — Noms des nobles protestants. — Le duc d'Orléans s'unit à ceux-ci. — Le curé de Saint-Louis. — Il ouvre son église au tiers. — Des prélats et cent soixante curés traîtres à leur ordre s'unissent au tiers. — La cour est trompée par l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord.

Plus on multipliait les conférences, et moins elles produisaient un bon effet. Les députés du tiers ayant sondé les dispositions de Paris, sachant que la grande ville les appuierait de toute sa force, se dessinèrent plus énergiquement. Le tiers, prenant l'initiative, et passant le Rubicon, afin de s'ôter la possibilité de reculer, promulgua, le 10 juin, une résolution par laquelle il invitait le clergé et la noblesse à se réunir à lui, les prévenant que, si le 12 ils ne s'étaient pas rendus dans la *salle des États*, on procéderait sans eux. Les invités ne parurent pas; le tiers se déclara le même jour en séance, et commença la rédaction de son procès-verbal; c'était se constituer seul la nation entière. Le roi aurait dû punir cette audace, il la laissa triompher.

Par le fait, la vérification commença le 13; on se flattait à la cour que force serait aux meneurs de s'arrêter lorsque les vérifications seraient épuisées; nul ne croyait à la défection des premiers ordres, et cela maintenait la sécurité... Un éclair terrible, déchirant la nue, annonça l'orage et montra la grandeur du mal; la défection commença parmi le clergé; trois curés du Poitou, MM. Ballard, curé de la paroisse du Poiré, Lesave, curé de Saint-Triaise, et Sullet ou Surade, curé de Plaisance, se détachant de leur ordre, entrèrent dans la salle du tiers; à leur aspect, on poussa des cris de joie, on leur vota les honneurs de la séance, et on les proclama les amis du peuple : c'était *les déserteurs* de la cause sacrée qu'il fallait dire, mais on touchait à une époque où tous les mots seraient dénaturés.

L'impulsion donnée, d'autres suivirent. Grégoire, curé d'Embermesnil; Dillon, du Vieux Bonange; Marelles, curé de Saint-Jean, et un quatrième, arrivèrent à leur tour; on les accueillit avec autant de joie, on leur prodigua les mêmes honneurs qu'aux premiers.

Le tiers se crut dès lors en droit de se constituer plus fortement, en se donnant un titre qui, faisant oublier celui d'États-généraux, prêtait mieux à la confusion des ordres. Diverses qualifications furent tour à tour proposées et repoussées, bien que leurs parrains fussent Barnave, Mounier, Sieyes, Rabaud Saint-Étienne et Chapelier. On remit la séance au 18; ce fut un jour de répit pour la royauté. Alors, le député Legrand ayant mis en avant le nom d'*Assemblée nationale*, une majorité immense l'adopta.

La séance du 16 avait été fort orageuse; les têtes et les opinions s'étaient exaltées avec tant de violence, que le tiers eût touché peut-être à sa dissolution sans

la funeste prudence et l'impassibilité du président Bailly; il ne favorisa son parti qu'avec réserve, endura patiemment les injures du côté droit, et fut secondé par la déclaration de Biauzat, qui dit :

« Messieurs, nous allons nous constituer; un acte aussi important, aussi solennel, doit avoir lieu en plein jour, tous les membres réunis, et en présence de la nation. Mes sentiments vous sont connus ; je déclare que je vote pour qu'on se constitue en *Assemblée nationale*, et rien autre chose qu'*Assemblée nationale*, non dans le moment actuel, mais demain; alors je le signerai de mon sang. »

On comprit ce langage et on se sépara; les amis du gouvernement coururent au château pour montrer l'imminence du péril. Tout le monde le voyait, hors le roi seul : ce malheureux prince, poussé dans l'abîme par sa destinée, penchait en secret vers les meneurs; il voulait que les États-généraux eussent lieu, n'importe de quelle manière, et il opposa aux instances de sa famille et des grands une résistance que rien ne put vaincre. Le perfide Necker l'entretenait dans cette idée en lui promettant les résultats les plus avantageux des triomphes du tiers, avantages qui manqueraient si on le maintenait dans la forme actuelle; il parlait de trois emprunts de quatre-vingts millions chacun, de faire adopter l'augmentation subite du bail des fermes; il promettait que la dette publique serait reconnue et consolidée, que ce moyen enfin donnerait force de loi à l'offre du clergé et de la noblesse de renoncer à leurs privilèges et de se rendre passibles de l'impôt, comme le reste de la nation.

C'était pour Necker un coup de partie, il attendait sa grandeur, son crédit, de la victoire des communes;

il avait d'ailleurs à tirer vengeance des injures que les aristocrates, qui le connaissaient bien, lui adressaient (1).

(1) On commença, dès 1789, à employer les mots forgés du grec, *aristocrate* et *démocrate*, pour désigner le royaliste ou le flatteur du peuple. Un peu plus tard, les démocrates méritèrent, par enchérissement, les titres plus convenables de *jacobins* et de *sans-culottes*; au reste les dénominations appropriées se multiplièrent. Nous avons eu des *alarmistes*, des *apitoyeurs*, ceux qui pleuraient les victimes; des *avilisseurs*, ceux qui craignaient de se charger de papier-monnaie; des *Babouvistes*, les partisans de Babœuf; des *Bleus*, les soldats républicains en Vendée; des *bonnets rouges*, des *Brissotins*, amis de Brissot. *Plaine*, *marais*, *ventre*, *ventrus*, *centriers*, *avaleurs*, etc., synonymes des députés des centres à toutes nos assemblées. *Chambre introuvable*, la chambre royaliste de 1815 à 1816, calomniée, fidèle et prudente : on lui fit un crime de sa perspicacité; elle voyait quinze ans en avant. *Chartriers*, amis de la Charte, et aussi les *comédiens de quinze ans*, ceci en usage depuis 1830; la pièce n'est pas finie. *Chevaliers du poignard*, les fidèles nobles ou du tiers qui, au péril de leurs jours, habitèrent les Tuileries depuis octobre 1789 jusqu'au 10 août 1792. *Chouans*, une portion des héroïques Vendéens. *Clichiens*, les députés royalistes après le 9 thermidor, et leurs adhérents jusqu'au 18 fructidor. *Compagnies de Jésus*, *du Soleil*, *Verdets*, royalistes exaltés dans le midi. *Constitutionnels*, de droit les épiciers et les abonnés au journal qui porte le nom de *Constitutionnel*. *Contre-révolutionnaire*, *révolutionnaire*, l'honnête homme et son opposé. *Conventionnels*, les régicides; RÉGICIDES, les conventionnels parents de Louis XVI ou non. *Cordeliers*, membres en 1792 et 93 du club de ce nom; ils étaient opposés aux jacobins par ambition, et d'ailleurs aussi parfaits sans-culottes : SUUM CUIQUE. *Côté droit*, *côté gauche*, les royalistes et ceux qui ne le sont pas dans les législatures. *Dantonistes*, sicaires de Danton. *Démagogues*, politesse faite aux jacobins, ce qui veut dire *amis du peuple*, et certes ce n'est pas le cas. *Doctrinaires*, les amateurs d'argent, de titres, de charges et de pensions. Le doctrinaire ne dédaigne pas les gratifications, tant il est désintéressé : le pauvre homme!!! *Égorgeur*, le jacobin en action. *Émigrés*, ceux à qui on laissa, de 1789 à 1800, le choix de la prison ou de la mort, et

Dans le temps où l'on allait en venir aux dernières extrémités, et frapper le cœur de Louis XVI en sa qua-

---

presque toujours ensemble la prison et la mort. *Endormeurs*, les optimistes. *Éteignoirs*, les seuls qui, de 1814 à 1830, aient vu clair. *Les Lafayettistes*, les ambitieux et les niais à toutes les époques de la révolution. *Fédéralistes*, *Girondins*, des hommes coupables, que certains vantent, n'osant adorer Marat publiquement; une seconde fois ils y viendront!!! *Fédérés*, Dieu nous en préserve! ils viennent aux époques de malheur. *Feuillants*, club des constituants. *Girouettes*, votre meilleur ami, si ce n'est vous. *Hébertistes*, *Maratistes*, *Robespierristes*, *Orléanistes*, *Terroristes*, on sait ce que c'est. *Royaliste*, un martyr en certains temps, un pauvre diable presque toujours, généralement un honnête homme, mais à coup sûr un niais, s'appelât-il Desèze ou Fitz-James. *Libéraux*, finots de 1814 à 1830, dupes depuis. *Liberticides*, amis de la loi, du roi, de la paix et de la vertu. *Marseillais*, voyez *Hébertistes*. *Ministériels*, voyez *Girouettes*, *Ventrus*, *Doctrinaires*, *Orléanistes*, etc. *Modérés*, ces enragés qui en 1793 demandaient la concorde et pas de sang répandu. *Monarchiens*, les royalistes prêts à devenir jacobins. *Muscadin*, qui avait une chemise blanche par semaine de 1794 à 1799. *Obscurantins*, les honnêtes gens. *Gouvernement occulte*, instinct de conservation. *Patriotes de 1789*, jacobins en 1793, directoriens plus tard, impérialistes et censeurs quand on payait ces messieurs, libéraux à la restauration, aujourd'hui..... tout ce qu'on voudra. *Philosophes*, voyez *Doctrinaires*, *Patriotes de 89* et *Sans-culottes*. *Prêtres assermentés*, les schismatiques. *Prêtres insermentés réfractaires*, les martyrs, les confesseurs de notre sainte foi. *Jésuites*, les royalistes ou mieux encore tout ce qui n'est pas libéral. *Queue de Robespierre*, elle fretille encore. *Révolutionnaires*, tous ces messieurs les *sans-culottes*; appliqué faute de trouver pis. (Nota. Nous mettions, à l'approche de tout sans-culotte, la main sur nos poches; ce geste conservateur était de nécessité.) *Septembriseurs*, les hommes du 13 février d'une autre époque, les ennemis du genre humain; on vient de pensionner leur Anacréon! bel encouragement donné à ces héros. *Suspects*, les seuls à qui en France, pendant la révolution, on aurait pu confier notre argent, notre secret et notre honneur, en un mot l'élite de la nation. *Terreur de 93*, la famine, l'exil, la mort en permanence. *Terreur de 1815*, la justice faisant mine d'agir et s'endormant.

lité de roi, le sort déjà le brisait en sa qualité de père. Le dauphin, son fils aîné, enfant de la plus belle espérance, expirait au château de Marly, de marasme et d'humeurs froides; ce céleste et malheureux prince, doué d'une pénétration vive, d'un esprit naturel, déjà réfléchi, était précoce pour son âge. Dieu, qui l'aimait, le retirait à lui, afin que celui-là encore ne ter-

---

Théophilanthropes, nommés par le peuple *filous en troupe*. *Thermidoriens*, des jacobins contraints par la peur à dévorer leurs meilleurs amis. *Ultras*, voyez *Jésuites, Obscurantins, Royalistes, Aristocrates, Chevaliers du poignard, Vendéens, Côté droit, Émigrés, Ignorantins*. (NOTA. Cherchez au Dictionnaire de l'Académie les mots *niais, fidèle, désintéressement, probité, piété*, etc.) *Hommes d'état*, ceux qui profitent du télégraphe; tout sot, tout ignorant est en France *homme d'état* de droit. *Hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai*, voyez *Septembriseurs, Jacobins*, etc. *Hommes monarchiques, honnêtes gens*, voyez *Ultras, Émigrés, Royalistes*; ils sont peut-être des badauds, quelques-uns ont de l'esprit, mais à coup sûr ils ne sont pas *doctrinaires* : voyez ce mot. *Ignorantins*, les instituteurs du peuple que les philosophes, les libéraux haïssent; car ces indignes apprendraient l'amour de Dieu, du roi, de l'État, des lois de la famille, le respect du aux bonnes mœurs, et tout cela gratis : on les dit avides et mercenaires, sont-ils stupides et fripons? *Immobiles*, sots pour certaines honnêtes gens, et pour tous l'opposé des girouettes; les *immobiles* sont nécessairement ultras des ultras : on ne connaît pas un *immobile* dans le parti contraire. Carnot et Grégoire ont eux-mêmes fait volte-face; ils ont servi les princes, accepté des titres et reçu des traitements; avec cela on est habile mais immobile, non. IMPLACABLES, les ennemis de la branche aînée de la maison de Bourbon.

Réactionnaires, qui réagissent en sens inverse; cela se voit quelquefois chez nous. *Bourbonnistes*, ne sont pas synonymes d'*Orléanistes*; on ne renvoie même pas de l'un à l'autre. *Espagnolétiseur*, qui court les héritages. *Independants* : on a fait, dans la *Biographie des Contemporains*, la mauvaise plaisanterie de mettre à ce nom un renvoi à *Libéral*; *indépendants* aujourd'hui signifie ceux que les

minât pas ses jours dans les horreurs d'un cachot ; né le 22 octobre 1781, il était décédé le 4 juin 1789 à une heure du matin.

Ce trépas causa une douleur sans pareille à Leurs Majestés : on ne leur laissa pas le triste plaisir de pleurer en liberté ; les exigeantes députations du tiers allèrent relancer le monarque dans la solitude où il ensevelissait son chagrin.

Bourbons n'achetèrent pas avant 1830, et qui ont trouvé chaland plus tard.

Républicains, faire deux classes et se rappeler ces deux vers de madame Deshoulières :

> On commence par être dupe,
> On finit par être fripon.

Au reste, voir pour une moitié des *républicains* celle antérieure à 1804. *Indépendants*, *Implacables*, *Jacobins*, voyez *Septembriseurs*, *Sans-culottes*, etc.

Jacobins blancs : la biographie plus haut citée, et toujours naïve, à *jacobin blanc* renvoie à *honnêtes gens* ; nous acceptons le renvoi. *Peureux*, ceux qu'effraie le bonheur promis par la république. *Constitutions*, feuilles de chêne. (Nota. La dernière est toujours parfaite, jurer par elle est une habitude. Nous en avons eu dix ou onze, savoir :

La constitution de 1789, monarchique.
Celle de 1791, semi-anarchique.
Celle de 1793, très-anarchique.
Celle de 1795, anarchique, saturée de monarchie.
Celle de 1799, consulaire ou absolue.
Celle de 1803, presque absolue.
Celle de 1804, absolue.
La même rapetassée en 1807 et 1808.
Celle de 1814, imprudente.
Celle de 1830.......

J'oubliais celle qui nous a régis pendant quatorze cents ans ; était-ce la plus mauvaise ?) L. L. L.

« Eh quoi! dit-il avec sentiment, est-ce qu'aucun de ces messieurs n'a eu le malheur de perdre un fils ? »

Ces touchantes paroles irritèrent les commissaires arrogants ; déjà il ne restait plus dans ces âmes sèches aucune affection pour le roi ; ils ne le regardaient plus que comme un rival incommode et redoutable, dont il convenait de se débarrasser.

J'ai dit que le prince de Condé, de concert avec le maréchal duc de Broglie, les barons de Breteuil et de Bezenval, était envoyé à Versailles pour seconder les efforts des serviteurs fidèles de la monarchie. On lui connaissait tant de bravoure héréditaire, il possédait une si belle réputation de héros, qu'on se flatta que dans l'occurrence il ferait merveille ; on se trompa : c'est une erreur commune chez les hommes que de confondre la valeur du guerrier avec l'énergie du courage civil ; ces deux vertus souvent sont séparées. Le grand Condé, cet aigle sur un champ de bataille, *avait peur de la guerre des pots de chambre*, disait-il. Son descendant, autant intrépide les armes à la main, ne put se résoudre à commander le feu contre des députés, des bourgeois et des femmes ; la qualité de l'ennemi paralysa son intrépidité ; il donna des conseils énergiques, et quand il dut les mettre à exécution, ce héros moderne, parodiant le mot du Cimbre : *Je ne saurais tuer Marius*, déclara qu'il ne pourrait teindre de sang français les rues de Versailles, bien que ce fût celui des rebelles, et il quitta le royaume afin d'échapper à la guerre civile.

Au lieu d'agir au château, on multipliait les conseils de cabinet ; là on décida de frapper un grand coup. Le roi, prenant l'initiative, promulguerait une sorte de Grande Charte, établirait les bases d'un nouvel ordre

de choses, et, ceci terminé, contraindrait par force le tiers et les agitateurs à se renfermer dans les termes de leurs mandats; en attendant, et dans l'espérance de désorganiser la résistance, l'ordre fut donné de fermer la salle des États, sous prétexte de la disposer pour une séance royale.

Le 20 juin, au matin, les députés, non prévenus, se rendant à l'assemblée, en trouvent les portes closes, et les approches garnies de troupes protégeant un placard sur lequel on lit ces mots :

« Le roi ayant résolu de tenir une séance royale aux « États-généraux le 22 juin, les préparatifs à faire dans « les trois salles qui servent aux assemblées des or- « dres exigent que ces assemblées soient suspendues « jusqu'après la tenue de cette séance. S. M. fera « connaître, par une nouvelle proclamation, l'heure à « laquelle elle se rendra lundi à l'assemblée des « États. »

Bailly arrive; il demande que la porte lui soit ouverte, on le refuse; mais le comte de Voissan, officier des gardes de service, consent à ce qu'il rédige sa protestation. Un plus grand nombre de députés surviennent, ils s'exaspèrent réciproquement; on savait le roi à Marly, on propose d'aller le trouver en corps, on tiendra séance sous les fenêtres; des propositions séditieuses sont émises. Cependant la majorité ne voulait pas quitter Versailles; on allait s'assembler sur la place d'Armes, lorsque le docteur Guillotin, député de Paris, indique le jeu de paume comme lieu plus convenable. Le président Bailly marche à la tête des députés; un peuple immense les suit, morne, irrité; le propriétaire de l'établissement s'empresse d'y faire tous les préparatifs possibles; on offre un fauteuil à

meur s'élève ; on parle de faire un mauvais parti au consciencieux député du tiers qui se montre si royaliste. Cependant, la majorité, encore épouvantée de sa victoire, déclare les suffrages libres ; des hommes de bien protégent au dehors la retraite de Martin d'Auch ; un mois plus tard, son dévouement lui eût coûté la vie : on avance vite sur la route des révolutions.

Un peu avant que ceci se passât, la noblesse, ayant rédigé une protestation digne, chaleureuse, loyale et franche, contre l'ordre usurpateur des droits acquis par tant de siècles, voulut la présenter au roi, et dès le 19, le duc de Luxembourg, président, marchant à leur tête, des gentilshommes en habit de cérémonie apparurent à Marly. Tous entrèrent remplis de confiance ; fidèles et attachés, ils venaient offrir leur concours pour le maintien des lois, et leur sang pour en sceller la défense. Le duc prit la parole, et d'une voix que la circonstance et la chose elle-même auraient dû accentuer plus chaudement, il lut cette pièce rédigée par Cazalès, d'Espréménil et d'Entraigues. Certes, c'était bien là le moment de faire montre d'énergie : hélas ! on se demandait en l'entendant si froid, si décoloré, s'il était vrai que des grands Montmorency il ne lui restât que le nom, la fidélité inutile et la livrée qu'il faisait porter à ses gens.

Le roi, de son côté, ne mit ni plus d'accent ni plus de chaleur ; il répondit par une de ces phrases banales que les rois ont toutes faites, qu'ils appliquent à tout. Monsieur, présent à cette audience, en a dit en propres termes :

« Je crus avoir assisté à un service funèbre célébré pour le trépas de l'ordre de la noblesse ; je ne me trompai pas ; mais si je n'eus pas d'illusion sur les con-

séquences de cette démarche, si je n'y vis aucun but d'utilité, il n'en fut pas de même au château. Là on crut que le coup mortel venait d'être porté aux prétentions du tiers. La joie ressentie de cette mesure était unanime, et cependant, pour se bien convaincre de l'inutilité de son secours, il ne fallait qu'examiner la manière différente des deux opinions. Le tiers-état attaquait ouvertement, et la noblesse, déjà faible et sans appui, ne lançait sa foudre impuissante que dans le silence du cabinet du roi. » Les factieux trouvent partout des soutiens, tandis que les conservateurs restent seuls, et à ceux-ci la bonne volonté ne tient pas lieu de puissance.

Si du moins l'ordre de la noblesse eût été unanime dans son accord, sa force eût été imposante. Mais non, lui-même était divisé; et pendant que la majorité faisait cette démarche glorieuse, la minorité ne rougissait pas de se porter à une scission ouverte, de rédiger, de signer et de répandre une protestation. Je ne la rapporterai pas non plus, mais je donne dans une note ci-après les noms de ceux qui la signèrent. La publicité est souvent le seul, mais le terrible châtiment que l'histoire inflige aux mauvaises actions (1).

---

(1) Signataires de la protestation de la minorité de l'ordre de la noblesse contre l'adresse présentée à Louis XVI par la majorité le 19 juin 1789 : MM. d'Aiguillon, de Lally-Tollendal, prince de Poix (Noailles), vicomte de Clermont-Tonnerre, duc de La Rochefoucault-Liancourt, de Wimphin, des Androuins, d'Aimar, de Tessé, vicomte de Noailles, de Bouron, Du Port du Tertre, de Menou (Abdallah), de La Touche, de La Tour-du-Pin, de Latour-Maubourg, de Félines, de Puisayes, de Chastenay, le comte de Castellane, de Lusignan, de Pardieu, marquis de Montesquiou-Fézensac, vicomte de Beauharnais (Alexandre), de Lacoste-des-Prés, de Groslier, de Champagny, d'Harambure, le vicomte Matthieu de Montmorency,

Le tiers, déjà victorieux, ne s'inquiéta nullement de la démarche de l'ordre de la noblesse ; il savait que le moment était proche où la majorité du clergé viendrait à lui, et en attendant il prenait patience. On lui faisait du côté de la cour une petite guerre : on s'imaginait gagner sur lui en lui enlevant le lieu de ses séances, et dans cette intention l'on fit dire au nom de S. A. R. le comte d'Artois, qui peut-être l'ignorait, au maître du jeu de paume, que le prince allait venir jouer chez lui. Cet homme, dévoué au frère du roi, refusa de recevoir davantage le tiers, qui une seconde fois se trouva dans la rue.

Les récollets, moines comblés des bontés de la famille royale, vinrent offrir leur église aux dissidents ; on la trouva trop petite, parce qu'on voulait attirer la foule des curieux en grand nombre. Alors on vit accourir M. Jacob, jeune curé de la paroisse Saint-Louis. Cet ecclésiastique, mécontent de la cour, et surtout de madame de Polignac, qui avait enlevé pour une de ses créatures une place que ce prêtre postulait pour un de ses parents, saisit cette occasion de se venger, et il

---

qui depuis.... mais alors il était *égaré*; de Toulongeon, de La Rochefoucault, de Dionis-du-Séjour, de Biencourt, de Rochechouart, Alexandre de Lameth, Charles de Lameth, de Broglie, de Marnesia, de Sarrazin, de Croix et non de Crouy, de Lanscome marquis de Langon (non baron de Lamothe-Langon), de Fretteau, de Lafayette, etc.

Une signature manquait, elle fut donnée avec l'avant-propos suivant.

« *Je déclare que si ma santé m'avait permis de me rendre à la* « *séance du* 19, *je me serais empressé de concourir à cet acte, dont* « *les sentiments et les principes sont les miens.*

« *Signé* : L.-P.-J. d'Orléans. »

mit à la disposition du tiers la maison du Seigneur. Ainsi ce fut un membre du clergé qui, le premier, provoqua la profanation des demeures saintes; ne savait-il pas que c'est un sacrilége que d'employer à des usages profanes les enceintes sacrées, seulement ouvertes à la célébration des saints mystères, à la prière et au recueillement?

L'offre du curé Jacob (1) était trop avantageuse pour qu'on la repoussât, on n'aurait pu mieux trouver si on avait eu le choix; en désignant au peuple le lieu d'assemblée, on lui prouvait la sainteté légitime de la résistance. On vota des remercîments au curé factieux, et une assemblée rebelle et sacrilége alla par son installation profaner la belle église de Saint-Louis.

On aurait dit que, pour commencer en grand sa défection, le clergé attendait que le théâtre où elle se consommerait eût une part de son caractère sacré; car à peine sut-on que la prétendue assemblée nationale avait trouvé un asile à Saint-Louis, que, tout-à-coup, on vit de l'hôtel des Menus-Plaisirs, et à travers les rues de la ville, une file de cent soixante curés ayant tristement à leur tête les archevêques de Vienne (Lefranc de Pompignan), de Bordeaux (Champion de Cicé), les évêques de Rhodez (Colbert), d'Autun (Maurice Talleyrand-Périgord), de Chartres (Lubersac), de Coutances (Talaru), se diriger vers le nouveau local adopté pour les séances de l'assemblée. La populace applaudissait, les gens de bien versaient des larmes, et le démon de l'anarchie se réjouissait de voir ces insensés qui se

---

(1) Les deux frères Jacob étaient simultanément curés des deux paroisses de Versailles, l'aîné à Notre-Dame, le second à Saint-Louis; j'ignore la conduite qu'ils ont tenue pendant la révolution.
L. L. L.

chargeaient eux-mêmes de préparer leur ruine et leur déshonneur.

L'archevêque de Vienne, ce juste tombé, qui à ses derniers jours flétrissait la gloire d'une longue et belle vie, porta la parole sans honte et sans remords. (Le repentir devait lui venir plus tard.) Il annonça que rempli de patriotisme, ainsi que ceux de son ordre dont il était suivi, tous venaient, animés de l'amour de la paix, se soumettre à la vérification commune, afin de pouvoir arriver plus promptement aux améliorations attendues par le royaume avec tant d'impatience.

Bailly répondit avec les phrases ordinaires; était bon citoyen quiconque trahissait son ordre, se révoltait contre le roi, etc., etc. Les belles paroles ne manquèrent pas; puis suivit l'accolade fraternelle, accordée avec d'autant plus de contentement, que l'on comprit ce que l'on gagnait à cette démarche, qui décidait la question.

La cour, jusques au dernier moment, compta sur l'évêque d'Autun; on avait eu des pourparlers avec lui; mais lorsqu'il eut froidement envisagé les choses, il abandonna la cause de la royauté, il passa aux novateurs, et tarda peu à se mettre à leur tête. Ce fut lui principalement qui engagea l'archevêque de Vienne à se séparer de son ordre, et qui dirigea cette sorte de mouvement insurrectionnel. Le château en fut accablé, et, plus que jamais, on sentit la nécessité de rompre une liaison qui devenait si dangereuse.

CHAPITRE VII.

SÉANCE ROYALE DU 23 JUIN.

Préliminaires de cette séance. — Réception que fait le peuple à la famille royale. — Défection criminelle de Necker. — Ce qui la décide. — Propos de Mirabeau. — Portrait de cet homme extraordinaire. — Le duc d'Orléans et celui de Chartres affectent une conduite opposée. — Discours du roi. — Charte de réformation qui, acceptée, aurait assuré le bonheur de la France. — Le roi, en se retirant, enjoint à chaque ordre de rentrer dans sa salle respective. — Les deux premiers ordres obéissent, le tiers se maintient dans sa rébellion. — Le grand maître des cérémonies rappelle aux députés leurs devoirs. — Réponse célèbre de Mirabeau. — Mot fatal de Louis XVI. — Faiblesse de la cour. — Triomphe de Necker. — La peur amène l'archevêque de Paris dans la salle du tiers. — Le roi par faiblesse commande aux deux premiers ordres d'aller se confondre dans le dernier. — Propos de Monsieur. — Sages mesures proposées par les vrais amis de la royauté.

Plus le tiers-état acquérait d'influence, plus on tenait à ce que le roi, par un acte de vigueur et de sagesse, regagnât, dans l'esprit de la nation, ce qu'il avait perdu. Pour cela, une séance royale devenait nécessaire. On discuta dans le conseil les articles de la déclaration solennelle, ils furent acceptés même par Necker; c'était en quelque sorte victoire gagnée, et on ne doutait pas que le tiers ne les accueillît aussi dès que son ministre paraissait les adopter.

Tout étant donc réglé, le jour de la séance fut reculé au mardi 23 juin. Ceci fut une nouvelle faute; elle donna le temps au parti orléaniste de relancer Necker, et de lui arracher la promesse qu'il n'accompagnerait pas le roi. Sa fille, intrigante célèbre, génie d'homme, sans posséder les charmes de son sexe, ambitieuse sans but positif et à la manière du cardinal de Retz, devint l'instrument dont le parti se servit en

cette circonstance. On ne dira jamais assez tout le mal que cette femme fit à la royauté; elle eût voulu l'amitié de la reine et en obtenir la confiance dont la duchesse de Polignac était investie. La chose ne pouvait avoir lieu : trop de motifs s'y opposaient. Madame de Staël, au lieu de le reconnaître, s'indignait que cela ne fût pas, et elle cherchait à se venger de ce tort imaginaire.

Tout Paris, inquiet du grand événement qui était annoncé sous des formes inusitées, se rendait à Versailles. Les dispositions de la multitude n'étaient pas équivoques : on voulait le triomphe de l'Assemblée nationale; on se promettait de l'aider, de la défendre surtout. La grande avenue, la place d'Armes, les rues adjacentes, celles qui avoisinaient les Menus-Plaisirs, étaient également remplies de curieux. Le temps était mauvais, il pleuvait à verse, mais l'inclémence du ciel ne contenait pas les gens avides de ce spectacle inusité.

Les visages se montraient inquiets, soucieux, sévères; le mécontentement ne se déguisait point. Des compagnies de gardes françaises garnissaient les issues; un appareil menaçant, les postes militaires occupés par la maison du roi, le régiment de Flandre, en armes, dispersé çà et là par pelotons, annonçaient la détermination de la cour de faire enfin montre de vigueur et de force.

Le cortége du roi passa : aucune acclamation ne se fit entendre. Il y avait déjà de l'exaspération dans les esprits, et l'on voulait employer le silence, soit comme pour avertir, soit en forme de châtiment. Louis XVI n'était ni gai ni triste : il repassait le discours qu'il allait prononcer; ce seul objet l'attachait. Il était par malheur de ceux pour qui l'avenir est sans importance,

et qui ne voient pas au delà du jour où ils se trouvent.

La reine paraissait inquiète et pensive ; elle ne se dissimulait pas que cette journée déciderait de l'existence de la monarchie. Monsieur affectait de sourire : celui-là, différent de son frère, ne vivait que d'espoir ; il attendait son importance des événements. Le comte d'Artois regardait la foule d'un air tranquille, se flattant que ce jour-là viendrait la contre-révolution. Ce fut pour lui la dernière heure de repos.

Les ministres, en habit de cérémonie, accompagnaient le roi, à l'exception d'un seul, dont l'absence détruisait l'ensemble du drame que l'on allait jouer. On était à une époque de fascination, où les esprits, cédant à une manie pernicieuse, bien commune à Paris, avaient fait de Necker leur idole unique. On ne veut dans cette ville qu'un seul héros dans chaque genre : diviser l'admiration ne semble pas plus possible que de diviser la haine et le mépris. Chaque cercle a son poète, son musicien, son mystificateur, son homme d'état, mais un seul, rien qu'un. S'en trouve-t-il deux, on en retient un, et l'on cherche à placer l'autre dans une honnête maison qui en manque et à qui l'on veut faire plaisir.

Necker était donc l'homme par excellence, le régulateur de la machine, le *nec plus ultra* de la royauté ; sur lui seul tous les yeux s'attachaient : on croyait qu'avec lui la cause de la nation était gagnée, et que, sans lui, le despotisme triompherait. En ne le voyant pas à la suite du roi, on se persuada sur-le-champ qu'il désapprouvait cette séance. Dès lors on se prévint contre elle ; et, de son absence séditieuse, il résulta que ce qui eût sauvé la monarchie ne put en retarder la chute d'un seul jour.

Ceci devenait grave : on montra d'ailleurs peu d'adresse en cette occasion. Les conseillers du roi avaient voulu qu'il parût, parlât et agît en maître, afin de faire peur au moment où il accorderait beaucoup de liberté et de grands avantages. Le calcul pouvait être bon là où l'énergie eût été naturelle; mais il était faux, parce que cette fermeté de cérémonial ne reposait sur rien, et que la faiblesse réelle était derrière cette vigueur apparente : aussi s'ensuivit-il une chute complète, sans qu'il fût possible de remédier à rien.

En partant de ce faux principe, on donna à la séance royale du 23 juin les formes maladroites et insolites d'un lit de justice. Rabaud Saint-Étienne en fit la remarque à Mirabeau, son voisin, qui lui répondit :

« Tant mieux ! c'est de bon augure. Le despotisme veille depuis assez longtemps; il est bon qu'il s'endorme : ce lit lui servira de cercueil. »

Cette phrase énergique annonçait celle plus terrible que tarderait peu à lancer cet homme célèbre, qu'il est temps de peindre comme il le mérite.

Une multitude de personnages violents, hardis, éloquents, rendirent illustre cette époque de notre histoire; mais, parmi ces figures, il s'en élevait une plus remarquable, certes, que les autres. Colosse gigantesque, elle pesa sur son époque de tout le poids de son immense supériorité; elle domine encore sur la révolution, et c'est son nom que l'on prononce le premier chaque fois que l'on parle de l'Assemblée constituante.

Mirabeau avait passé sa jeunesse à faire des dettes, des libelles et des actions répréhensibles. Emprisonné plus d'une fois par mesure de famille ou d'état, perdu de réputation ainsi que de débauche, il survivait à sa dé-

considération à force d'esprit, de talent, d'activité. C'était cependant le plus mou, le plus paresseux, le plus nonchalant des hommes; grand, gros, laid, il devenait beau quand la passion l'animait. Il ne savait pas aller à pied; et, démagogue en paroles, il restait grand seigneur dans toutes les habitudes de la vie. Lion furieux à la tribune, doux et facile dans le commerce journalier, il n'avait de mauvais ton qu'en mauvaise compagnie, et devenait élégant et gracieux lorsqu'il se trouvait avec des gens bien élevés. Il y avait en lui une supériorité de formes qui annonçait celle de son génie. On ne lui refusait pas le respect, même en le méprisant; et le mépris qu'on avait pour lui faisait bientôt place à de la crainte : lorsqu'on luttait contre lui, on finissait toujours par l'estimer.

Dès qu'il entra dans l'Assemblée constituante, il en devint le maître; il n'y eut dès lors en France que deux autorités, la sienne et celle du roi : la sienne, toute en force, en grandeur, en énergie, en dignité; celle du roi, toute en faiblesse, timidité, imprévoyance, incertitude. Quatorze siècles de règne, les droits les plus sacrés, les mieux établis, furent balancés par le seul empire d'un individu nouvellement sorti de la Bastille, et qui pouvait y rentrer le lendemain. Jamais particulier n'obtint une puissance aussi formidable, aussi solidement établie. Mirabeau plaça sa chaise curule sur une base d'airain, d'où nul ne tâcha de la renverser. La royauté, tremblante lorsqu'il la combattait, lui dépêchait des ambassadeurs, et envoyait prendre ses ordres. Étrange ascendant du génie! celui-là dictait la marche à suivre au prince dont il démolissait la majesté; c'était d'un adversaire que la cour attendait des règles de conduite et un brevet d'existence. On payait

Mirabeau, sans pour cela qu'il se vendît; l'argent qu'on lui donnait paraissait être, non le prix de ses services, mais le revenu naturel de sa position. Sa perfidie n'était pas sans loyauté; c'était par patriotisme qu'il trompait la révolution et le roi, afin de préserver ce dernier des périls où il serait tombé. Mirabeau voulait, non la chute totale du trône, mais la restauration de la monarchie; il voulait la consolider sur d'autres fondements, sans amener une catastrophe que sa prévoyance lui montrait périlleuse pour lui et pour le prince. Il se voyait l'Atlas du jour; il s'était dit: « J'en supporterai tout le poids, mais je veux en avoir tous les avantages. » Au reste, ce n'était point pour thésauriser qu'il remplissait sa bourse; il avait les poches et les mains toujours ouvertes, ne sachant accepter que pour donner; il se créait des fantaisies, dont il se faisait des besoins réels; c'était un monarque ignorant la valeur de l'or, et sans mesure dans la manière de le répandre.

Repoussé par la noblesse, il se fit roturier pour se venger d'elle; et, dans sa roture, il resta toujours plus maître, plus seigneur, plus féodal que tous les gentilshommes. Il échappa aux humiliations par la puissance du génie, au déshonneur par la gloire; sa vie était telle, qu'il fallait la finir dans les fers ou sur un char de victoire; il en vit le terme, libre, puissant, adoré de la majeure partie de la nation; jamais homme n'a obtenu si brillante destinée, et ne l'a terminée plus à propos; il sortit de la vie au milieu d'un triomphe qui fut continué même après sa mort; il s'endormit comblé de fortune et de splendeur, au moment où tous les grands allaient commencer une existence d'exil, de malheurs, d'épouvante et de larmes. Il emporta dans la tombe la tranquillité publique; et, par un concours de circonstan-

ces extraordinaires, sa fin décida le renversement de ce trône, dont il était devenu le soutien unique, quoique parfois il prît plaisir à l'ébranler de ses fortes mains (1).

Heureux si, respectant davantage la morale publique, la religion, les lois, les mœurs, il eût pu se flatter de recevoir une récompense éternelle de ses actions, tandis que tant de vices, de débauches, d'intrigues paraissaient lui assurer le dédain de la postérité et des supplices qui ne finiraient point!

Tel était le personnage que, pendant deux ans, la révolution mettrait à sa tête; il en serait le despote, le régulateur, et lorsqu'elle reconnaîtrait que, las de démolir, il se disposait à reconstruire, alors, elle-même abattant son idole, le punirait de son repentir par la mort, et récompenserait, par une sépulture fastueuse, ses jours de rébellion, dont elle aurait tant profité.

Le duc d'Orléans, que Mirabeau dirigeait alors, se maintint dans son rôle; il laissa là sa place de prince du sang, et s'en alla siéger parmi les députés du tiers-état. Son fils, le duc de Chartres, au contraire, se

(1) Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, naquit à Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749. Sa jeunesse fut orageuse; homme de lettres, plus tard il reçut en 1786 une mission secrète du ministre Calonne pour la Prusse. Lors des élections pour les États-généraux, la noblesse de Provence le dédaigna; il passa au tiers, fut élu député à l'assemblée, qu'il domina. Trop habile pour vouloir la ruine de la monarchie, il se tourna vers elle, traita avec la cour, qu'il allait défendre lorsque la mort l'arrêta dans ses triomphes, le 2 avril 1792. Les honneurs du Panthéon ne permirent pas de reconnaître si le poison avait hâté l'apothéose de ce demi-dieu moderne. L'impartialité ordonne le silence sur Mirabeau; tant de gloire contre-balance ses crimes : admirons ses talents oratoires, et méprisons sa conduite et l'emploi qu'il a fait de son génie. L. L. L.

mit dans le cortége du roi, et vint siéger sur l'estrade. Ce contraste entre le père et le fils fut remarqué, et l'on se rappela involontairement la chauve-souris de la fable de La Fontaine.

Le roi, monté sur le trône, fut salué par les acclamations des trois ordres, qui le dédommagèrent du silence de la multitude; mais lorsque l'absence de Necker eut été constatée, un murmure sourd, s'élevant, annonça l'inefficacité de tout ce que l'on allait faire. Appelé au moment de partir, Necker fit dire qu'il était malade. Les aveugles crièrent: « Tant mieux! » et le roi dit: « Puisqu'il boude, on se passera de lui. » Les meneurs tirèrent un parti immense de cette coupable défection.

« Messieurs, dit le roi, je croyais avoir fait tout ce « qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peu-« ples, lorsque j'avais pris la résolution de vous assem-« bler..... Il paraissait que vous n'aviez qu'à finir mon « ouvrage..... Les États-généraux sont ouverts depuis « deux mois, et ils n'ont pu encore s'entendre sur les « préliminaires de leurs opérations..... Une funeste di-« vision jette l'alarme dans tous les esprits..... Je dois « au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-« même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans « cette résolution, messieurs, que je vous rassemble « autour de moi de nouveau..... Après avoir établi clai-« rement les droits respectifs de chaque ordre, j'attends « pour la patrie, des deux premiers..... que, dans les « affaires qui regardent le bien général du royaume, « ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis « et de sentiments, que je regarde comme nécessaire « dans la crise actuelle, et qui doit opérer le salut de « l'État. »

Ici, le roi s'arrêta ; un silence glacé accueillit cette première partie de son discours, qui mécontentait les trois ordres, car il ne donnait gain de cause à aucun. Louis XVI, alors, ordonna à M. de Barentin de lire la déclaration relative à la tenue présente des États-généraux.

ARTICLE Ier. « Le roi veut que l'ancienne distinction « des États soit conservée dans son entier, comme es- « sentiellement liée à la constitution du royaume ; que « les députés librement élus par chacun des trois or- « dres forment trois chambres séparées, délibérant « par ordre, et, pouvant, avec l'autorisation du sou- « verain, convenir de délibérer en commun, puissent « seuls être considérés comme formant le corps des « représentants de la nation. En conséquence, le roi a « déclaré nulles les délibérations prises par les dépu- « tés du tiers-état le 17 du mois dernier, ainsi que « celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et « inconstitutionnelles. »

Ici un murmure sourd s'éleva spontanément des bancs du tiers, de ceux des curés et de la minorité de la noblesse ; son effet fut tel, que le garde des sceaux s'arrêta.

Les articles suivants développaient celui-là ; tous tendaient à ramener la paix et l'union ; tous étaient empreints de l'amour paternel que Sa Majesté portait à ses sujets. Ce n'était pas tout, une déclaration plus importante fut lue ; elle contenait trente-cinq articles, dont voici les principales dispositions :

« Le consentement des États-généraux peut seul établir tout impôt ; le roi se réserve seulement, en cas de guerre, de prendre l'initiative jusqu'à cent millions. — Les taxes et impositions ne dureront que de l'inter-

valle d'une session à l'autre. — On publiera chaque année le tableau des recettes et dépenses, selon le mode que les États adopteront. — Chaque somme aura son application connue, et on ne l'en détournera pas. — Le clergé et la noblesse prendront leur part légale de toutes les charges qui pèsent sur le tiers. — Abolition du franc-fief et de la taille. — On respectera les propriétés, les droits honorifiques, les titres, prérogatives utiles, etc. — On anoblira selon une règle fixe. — Abolition des lettres de cachet. — La presse déclarée libre. — Dans chaque province, établissement d'États particuliers; le clergé aura les deux dixièmes des membres, la noblesse les trois dixièmes, et le tiers les cinq dixièmes. (NOTA. Ainsi on lui maintenait à perpétuité, et partout, cette double représentation, à laquelle il n'avait aucun droit positif.) — Les membres de ces États seront élus par le libre concours des propriétaires électeurs. — Ces États, et leurs commissaires, administreront les finances et les autres parties du service, qu'on leur abandonnera de confiance. — Le roi cède aux États-généraux l'initiative à prendre sur le reculement des douanes aux frontières, la liberté du commerce, les corvées, les droits de main morte, les milices, les codes civil, criminel; la liberté individuelle, l'égale répartition des contributions, l'établissement des États provinciaux. — Le roi veut que toutes les concessions d'ordre public, de bienfaisance, qu'il aura sanctionnées pendant la tenue des présents États, ne puissent être changées que par la volonté des ordres, exprimée séparément. — Entrée des domaines de la couronne dans la dotation de l'État. — Réformation entière de l'administration de la justice, le perfectionnement des lois. — Abolition des capitaineries et du

code des chasses. — Le roi se réserve l'entière disposition de l'armée, dont il veut avoir seul le commandement et la direction. »

Certes, jamais, depuis l'établissement de la monarchie, tant de concessions bienfaisantes n'avaient été faites à la nation; elle aurait dû, dans la personne de ses mandataires, les recevoir avec joie, amour et reconnaissance. Désormais la liberté règnerait sur le sol français; eh bien! la majorité de nos injustes, de nos ingrats mandataires entendit, avec une froideur, une indifférence bien coupable, ces paroles si pures, cet engagement solennel de les rendre heureux : d'autres, plus justes, plus sages, auraient vu le fond; eux ne s'attachèrent qu'à la forme. Le roi, en agissant en père, s'était attaché à parler en roi; eh bien! on s'indigna du soin qu'il prenait de sa majesté; on l'applaudit peu, on le critiqua beaucoup, et on ne tarda pas à répondre à son généreux abandon par un acte de pleine révolte.

« Messieurs, dit-il en terminant, je vous ordonne de « vous séparer de suite, et de vous rendre demain « matin chacun dans les chambres affectées à vos or- « dres (une, particulière au tiers-état, avait été dispo- « sée), pour y tenir vos séances; j'ordonne, en consé- « quence, au grand maître des cérémonies, de faire « préparer les salles. »

Le roi termine, se lève et sort; le cortége le suit tout aussitôt : l'ordre du clergé, moins quelques curés, celui de la noblesse, presque intact, imitent le monarque, et prennent le chemin de leurs salles respectives. Le tiers-état seul reste sur ses bancs, calme, immobile, silencieux. Les tribunes l'examinent avec anxiété; on cherche à deviner ce qu'il va faire; lui-même l'ignore;

prêt à se révolter, il a peur de cette démarche. Cependant, le silence a son péril; Mirabeau, de son coup d'œil d'aigle, l'apprécie: alors, tout-à-coup il se lève, se pose en secouant son énorme chevelure, et aussitôt que cette pantomime calculée a produit et attiré l'attention, sa voix tonnante jette parmi ses collègues ces paroles d'arrogance et d'usurpation :

« Messieurs, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas dangereux..... Que signifie l'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux? Où sont les ennemis de la patrie? Catilina est-il à nos portes?... Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne vous permet de vous séparer qu'après avoir fait la constitution. »

Ces mots sont accueillis avec un enthousiasme furieux; les députés, les tribunes y répondent par des acclamations unanimes. La séance continue, et l'ordre du roi est méconnu. Le conseil avait prévu cette résistance; le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, homme dévoué à la monarchie, était prêt à paraître, et, au signal qui lui fut donné, il entra dans la salle, salua l'assemblée, et, s'adressant à Bailly:

« Monsieur, dit-il, vous avez entendu la volonté du roi; je vous invite à vous séparer.

« — Oui, répondit Bailly, et je vais en délibérer avec l'assemblée. »

Ce colloque compromettait le succès, si on l'eût prolongé, lorsque Mirabeau, reprenant la parole, et par un geste terrible arrêtant le grand officier de la couronne dans la riposte, lui dit, avec l'éclat du tonnerre:

« Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions suggérées au roi; mais vous, qui n'avez ici ni place, ni voix, ni rang, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. »

Il s'arrêta un instant, se recueillit, et bientôt, avec un surcroît de véhémence:

« Esclave, cria-t-il, allez dire à votre maître que nous, députés de la France, sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes (1). »

Cette apostrophe de la révolte à la fidélité imprima à la première une énergie qui depuis assura son triomphe. Le grand maître des cérémonies, indigné, courut porter au roi la réplique insolente de Mirabeau. Tous ceux qui à ce moment environnaient le monarque frémissaient de colère et du désir de la vengeance. On s'attendait à un châtiment prompt et sévère, qui eût relevé le bon droit. Mais dans quel désespoir ne tomba-t-on pas lorsque Louis XVI, sans s'émouvoir, répliqua :

« Eh bien! puisque ces messieurs se trouvent si bien dans cette salle, qu'on les y laisse. »

En effet on les y laissa; mais l'autorité de la couronne y demeura avec eux; dès ce jour, il n'y eut plus au château de puissance, et la France passa sous la domination de douze cents rois.

---

(1) Monsieur le marquis de Brézé dit avoir répondu à Mirabeau : « Vous n'êtes pas les députés de la France, mais les mandataires de certains bailliages, » ou une phrase équivalente. Cela doit être; il est singulier qu'aucun annaliste contemporain ne l'ait répété. Au reste, cela n'a pas détruit l'effet prodigieux de l'apostrophe de Mirabeau : dès lors qu'importe ce qu'a pu ou non repartir M. de Dreux-Brézé?

L. L. L.

Dès qu'il fut prouvé qu'il n'y avait plus de force dans le gouvernement, lorsqu'au lieu de congédier Necker on vit la reine s'humilier devant cet orgueilleux ingrat, le roi lui pardonner sa défection et le maintenir dans sa confiance, les gens habiles, les ambitieux de toutes les classes, se tournèrent vers le tiers, et se montrèrent au Palais-Royal.

Le 24, cent cinquante-un ecclésiastiques, ceux-là qui déjà avaient fait cette démarche honteuse dans l'église Saint-Louis, se réunirent définitivement au tiers. Le 25 juin, huit autres prêtres et quarante-sept députés de la noblesse, y compris le duc d'Orléans, continuèrent la défection. Le 26, on vit arriver six ecclésiastiques, les évêques déjà nommés, et en plus l'archevêque de Paris, M. de Juigné. La peur avait déterminé ce digne prélat à cette lâche condescendance. Sa vie, menacée par l'insurrection de quelques misérables qui tentèrent de l'enlever ou de le tuer dans sa voiture, le détermina à cet acte de faiblesse, que depuis il ne cessa de se reprocher.

Le moment était venu où la majorité de la noblesse devait elle-même céder ou se dévouer aux assassins. Inébranlable à son poste, fidèle, loyale, se maintenant dans la ligne de l'honneur, elle ne désertait pas au camp ennemi. Le 27, elle s'assemblait encore, déterminée à ne jamais céder, lorsque l'on apporta au duc de Luxembourg une lettre de Louis XVI, dans laquelle le roi, dans l'intérêt du trône qui n'avait plus rien à perdre, enjoignait à cet ordre de se rendre tout entier dans la salle commune : c'était exiger de la noblesse son suicide ; elle y consentit, et consternée, abattue, elle arriva vers le tiers-état, qui l'accueillit avec une hypocrite joie. Le clergé, sous la conduite du car-

dinal de La Rochefoucault, ayant reçu du roi le même ordre, s'y soumit pareillement.

Assurément ce n'était pas avec plaisir que la réunion était consommée. Les deux premiers ordres furent reçus non comme des frères égaux en droits, mais comme des vaincus à qui l'on voulait bien pardonner, sous condition qu'à l'avenir ils seraient sages. Les convenances exigeaient que la présidence passât au cardinal de La Rochefoucault; il eut le déboire de ne pas l'obtenir et de voir l'archevêque de Vienne lui être préféré pour ce poste majeur.

Le duc d'Orléans, que l'on avait élu, refusa cet honneur; il était incapable de parler en public, n'ayant du courage que dans l'ombre et de la faconde que dans les fêtes de Mousseaux.

Monsieur, instruit de ce refus, et par allusion au peu de courage que le prince avait manifesté, lors de la guerre d'Amérique, au combat naval où il se trouva, ne put, à propos de cette dernière couardise de son cousin, se retenir de dire :

« Voici le combat d'Ouessant politique de M. le duc d'Orléans. »

Après le premier moment donné au découragement et à l'effroi, les amis de la royauté, le prince de Condé, le duc de Broglie, l'intendant de Paris Bertier, le prévôt des marchands Flesselles, le lieutenant de police Thiroux de Crosne, le conseiller d'état Foulon, le gouverneur de la Bastille de Launay, presque tous victimes que la révolution commencerait par dévorer, se réunirent pour aviser aux remèdes convenables à l'imminence du mal. Le baron de Breteuil était la cheville ouvrière de ce comité; le parlement, la Cour des Aides, le Châtelet, y envoyèrent des députés.

On voulait, avec raison, sortir les États-généraux de Versailles et les transporter à Tours, afin de les éloigner de la maligne influence de Paris; des troupes pour soutenir la bonne cause étaient mandées, elles environnaient Paris. Le roi était dans le plein droit de sa défense contre des usurpateurs; un nouveau ministère était déjà formé : le duc de Broglie à la guerre, le baron de Breteuil rentrait à la maison du roi, Foulon aurait la marine, La Galaisière les finances, La Porte l'intendance de l'administration de la guerre.

Ceci eût été couronné de succès, si le courage moral eût été en rapport avec les bonnes intentions, si la capacité des honnêtes gens l'eût emporté sur l'audace des rebelles. Aujourd'hui nous accusons ces royalistes d'impéritie; peut-on savoir positivement à quelle cause funeste il faut attribuer leurs revers? On a le défaut en général de juger les actions d'après les événements; tournent-ils mal, on accuse ceux qui les dirigèrent, on les taxe d'incapacité, parce qu'ils ne furent pas heureux. Les succès ou les revers font les héros ou les imbéciles.

CHAPITRE VIII.

PREMIERS JOURS DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1789.

Justes reproches que S. A. R. le comte d'Artois adresse à Necker. — Celui-ci trempait dans la conspiration. — Agents du parti démagogue. —Journée du 11 juillet.—Journée du 12 juillet. — Prince de Lambesc. — Journée du 13 juillet. —Sulleau — Le prévôt des marchands. — Duc d'Aumont.— Marquis de La Salle. — Marquis de Lafayette. — Ce qui se passa à Versailles ce jour-là. — Discours du roi à l'assemblée. — Déclaration hostile de celle-ci. — La conspiration développée. — Quelques-uns de ses agents. — Terreurs à Versailles. — Paris pendant la nuit du 13 au 14 juillet 1789.

A mesure que le moment approchait où on lutterait contre les meneurs à force ouverte, il aurait fallu les endormir dans une sécurité profonde; loin de là, des femmes élégantes, des jeunes gens mis dans le secret prenaient plaisir à le répandre. Le comte d'Artois recommandait la discrétion : on lui imputa une imprudence; à entendre le marquis de Ferrière, ce prince ayant rencontré, le 10 juillet, Necker près d'entrer au conseil, l'aurait saisi au collet en lui disant :

« Où vas-tu, traître? ta place est-elle au conseil, bourgeois insolent? retourne dans ta province, ou je ne réponds pas de ta vie. »

Certes jamais on ne me fera croire qu'un tel propos, bien que très-mérité, soit échappé à cet excellent prince : peut-être qu'emporté par son affection pour le roi, il aura avec justesse reproché au Genevois sa trahison patente, et celui-ci, vain et orgueilleux, aura noirci les justes reproches de S. A. R.

Quoi qu'il en soit, Necker méritait cet affront; l'eût-

il reçu, ce n'eût été qu'un châtiment bien léger pour sa constante perfidie : il communiquait d'un côté secrètement avec le Palais-Royal, et de l'autre avec les sommités de l'Assemblée nationale; il courtisait Mirabeau afin de le séduire, celui-là étant le seul qui ne l'estimât ni ne le vantât; il le connaissait trop bien.

Necker, à ce que je tiens d'un de mes proches parents, alors orléaniste, était d'accord avec les amis du premier prince du sang; ceux-là, non encore complétement détrompés sur l'incapacité de leur chef, prétendaient le porter au trône par quelque acte de violence; on espérait effrayer la famille royale, lui faire prendre la fuite; et, la place libre, il serait facile de la faire occuper par le duc d'Orléans.

Ce fut pour amener ce résultat que l'on sema l'alarme dans Paris, que l'on y répandit de l'argent, que l'on y distribua des armes. Le corps inconstitutionnel des électeurs, dont j'ai déjà parlé, se maintenait dans l'illégalité de ses assemblées; maîtres de l'hôtel de ville, ils en avaient exclu les véritables magistrats; c'était d'eux dont on se servait pour répandre de mauvaises nouvelles : enfin on se détermina à frapper un grand coup vers le milieu de juillet.

Des agents subalternes furent mis en jeu; à cette époque parurent pour la première fois ces hommes pervers qui nous ont décimés, et dont la mémoire nous est si odieuse : Danton, Saint-Hurugues, Marat, Fournier l'Américain, Fabre d'Églantine, Saint-Just, Hébert, Henriot, Santerre, Legendre, Maillard, Méhée de Latouche, Jourdan coupe-tête, la courtisane Théroigne de Méricourt, demi-fille du monde et demi-héroïne, qui passait tour à tour du boudoir au champ

de bataille, et qui tout à la fois s'enivrait de sang et de vin. Ces êtres féroces se préparaient à porter les premiers coups à la monarchie, et déjà chacun d'eux avait la liste des victimes qu'on lui donnait à immoler.

Peut-être que si l'on eût laissé prendre l'initiative à cette tourbe assassine, la multiplicité de ses crimes aurait fait tomber le voile que les conspirateurs jetaient sur les yeux; on les aurait vus dans leur laideur, et en haine de tant d'infamie on se serait réuni autour du roi. La Providence, qui voulait nous punir, conduisit au contraire les événements d'une façon si funeste, que la multitude égarée put croire que Louis XVI trahissait.

Le 11 juillet, et veille d'un dimanche, où l'Assemblée nationale ne tenait pas de séance, on se détermina malencontreusement à changer le ministère; Necker reçut dès le matin une lettre de cachet qui lui annonçait sa démission avec ordre de sortir sur-le-champ de Versailles et de ne pas s'arrêter à Paris. Frappé comme d'un coup de foudre par une mesure qui détruisait complétement les rêves de sa vanité, il fit appeler M. de Latouche, chancelier du duc d'Orléans, qui était venu faire une visite du matin à madame Necker: la conférence fut courte, Necker la termina vite, dîna, et partit avec sa famille sans avoir demandé à voir le roi.

Dès sa sortie de chez le ministre disgracié, M. de Latouche partit pour Paris et fut le premier qui porta à son maître la grande nouvelle. Au Palais-Royal, on ne perdit pas de temps; les conspirateurs, qui demeuraient en permanence et en nombre dans ce palais, en sortirent; les uns se répandirent dans le jardin et les galeries, d'autres parcoururent les cafés, les boule-

vards, certains explorèrent les Tuileries, et les plus subalternes se rendirent dans les divers faubourgs.

Des groupes se formèrent, des colloques s'établirent : on propagea d'infâmes mensonges sur la reine, le comte d'Artois, les Polignac, la princesse de Lamballe ; partout où passaient Sillery, Latouche, Laclos, Brissot, Voidel, Danton, Camille Desmoulins, âmes damnées du prince, l'exaspération augmentait. On osa dire que deux cent mille hommes et six cents bouches à feu venaient procéder au bombardement et au massacre de Paris ; la reine et son beau-frère commandaient un égorgement général de tous les députés dissidents en masse ; et puis, avec adresse, on affirmait à chaque bourgeois que vu son mérite, ses talents, ses vertus, il se trouvait inscrit en encre rouge sur ces tables de proscription.

Tout cela était faux ; ce qu'il y avait de vrai, c'est que le lendemain onze régiments, quatre suisses, sept français, campés aux Champs-Élysées, à Charenton, à La Muette, à Sèvres, à Versailles, à Saint-Denis, à Vincennes et à l'École Militaire, occuperaient l'intérieur de Paris afin d'y maintenir le bon ordre et y ramener la paix, mais sans programme de meurtre. Était-il possible que l'on osât accuser Louis XVI d'avoir soif du sang de ses sujets ? La suite a bien prouvé le contraire.

A la vue du régiment Royal-Allemand, qui était caserné dans les Champs-Élysées, des gardes françaises, milice déjà désorganisée par les intrigues des meneurs (1), s'embusquèrent derrière des arbres et firent

(1) Le régiment des Gardes Françaises, affecté au service de Paris et de Versailles, avait joui d'une réputation de sagesse méritée.

feu contre les soldats du roi; ceux-ci ripostèrent; le prince de Lambesc, leur commandant, se mit à la tête d'une colonne et marcha vers la place Louis XV, afin de protéger les Tuileries, que la vile populace parlait de ravager et d'incendier. A l'arrivée du régiment, la foule s'épouvanta : un homme d'environ trente-cinq ans, dont on fit par calcul un vieillard vénérable, s'avisa de frapper le prince avec un parapluie; M. de Lambesc riposta par un coup de plat de sabre qui fit peur sans faire mal; ce misérable effrayé se jette par terre, se dit égorgé, et l'on répand dans tout Paris la nouvelle que l'armée massacre les citoyens sans épargner les enfants et les femmes, et que des hommes de l'âge de Nestor sont immolés par le féroce prince de Lambesc (1).

Les Parisiens ne doutent pas de la vérité de cette as-

Le maréchal duc de Biron, qui le commanda de 1745 à 1788, en était adoré; le duc du Châtelet, qui lui succéda, n'ayant aucun titre propre à flatter la vanité du soldat (il n'était ni pair, ni maréchal de France, ni chevalier des ordres), déplut à celui-ci. Sa rigueur excessive, sa pointillerie méticuleuse, tout irrita : aussi, à la révolution, ce corps, qui l'eût empêchée de se développer, se fit son protecteur. On vit ses mauvaises dispositions, et on lança contre les gardes françaises tous les moyens possibles de séduction; ils réussirent trop bien. L. L. L.

(1) Charles de Lorraine, fils du troisième lit du comte de Brienne, naquit le 28 septembre 1751; il succéda à son père dans la charge de grand écuyer de France; homme de peu d'esprit, mais gracieux et bon, il a été horriblement calomnié par les écrits révolutionnaires. Contraint à quitter Paris et la France dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, il se retira à Vienne en Autriche auprès de la branche aînée de sa maison; il ne rentra point en France à la restauration, et le roi ne nomma pas à sa charge qui demeura comme éteinte. Il vivait encore, croyons-nous, en 1830. L. L. L.

sertion ; les voilà qui rentrent chez eux, qui s'arment précipitamment de tout ce qui peut devenir un moyen de défense ; alors reparurent au jour les hallebardes, les pertuisanes, les arquebuses qui reposaient dans l'ombre dès les époques de la Ligue ou de la Fronde tout au moins ; les pieux, les bâtons, les épées, les fusils de chasse, tout est bon ; chaque quartier s'improvise en compagnie, chaque paroisse forme un régiment. Les électeurs s'assemblent avec plus d'assiduité au lieu de leur séance ; on correspond avec le comité central, dont le siége est à l'Hôtel-de-Ville ; une multitude de chefs sont improvisés, le pouvoir passe à la foule ; en un mot, tout le monde commande dans cette fatale journée, hors ceux qui sont légitimement investis du pouvoir.

Dans un autre quartier de la ville., sur le boulevard du Temple, alors le siége de la folle gaîté parisienne, et où les plaisirs du carnaval ne cessaient jamais, un groupe entre chez le sieur Curtius, qui faisait voir les brigands célèbres, les voleurs renommés en figures de cire ; on lui dérobe les bustes de Necker et du duc d'Orléans, mis en bizarre compagnie ; on les pose sur deux brancards, on les couvre d'un crêpe noir, et on parcourt la ville avec eux : certains s'agenouillent, d'autres leur jettent des fleurs, on les encense ; un homme tenant une couronne d'or, deux autres armés d'épées nues, protégent particulièrement le buste du prince.

Malheur à qui ne lui rend pas d'humbles honneurs, à qui, se refusant à crier *vive d'Orléans! vive Necker!* n'élève la voix que pour Leurs Majestés ! On le chasse, on le frappe, on parle déjà de le pendre ; deux jours après on le pendra... De temps en temps des cla-

baudeurs apostés, s'adressant aux curieux ou aux enthousiastes, leur disent en montrant l'effigie du duc d'Orléans : *N'est-ce pas, mes amis, que vous voulez ce brave homme pour roi?* La question est prématurée, et pour un individu qui répond affirmativement, trente s'éloignent, se taisent ou manifestent leur indignation.

Cé cortége paraît au Palais-Royal, traverse la rue Saint-Honoré, et, en débouchant dans la rue Royale, est rencontré par un bataillon de la ligne : un combat s'engage, le brancard est renversé, les bustes tombent dans le ruisseau, où ils sont brisés en mille pièces, et l'on ramasse plus loin, fracassée et souillée de sang et de fange, la couronne que l'on avait offerte au duc d'Orléans : funeste présage qui annonça que, s'il profanait et ensanglantait le diadème, du moins il ne le ceindrait jamais.

La lutte dura assez long-temps entre les gardes françaises, elles aussi en pleine révolte, et le régiment Royal-Allemand : celui-ci aurait suffi pour remporter la victoire, si bien il était disposé à suivre l'intrépide prince de Lambesc; mais au moment où ce dernier se disposait à compléter le succès, le baron de Breteuil lui expédia l'ordre de s'arrêter, de se replier, de faire bivouaquer le régiment hors des Champs-Élysées, et de revenir à Versailles.

Reculer en ce moment était céder la partie; le prince apprit en arrivant que le mouvement royaliste était retardé au 15 de ce mois : ainsi, la guerre entamée, on laissait aux ennemis deux jours pour se préparer; ils en profitèrent. En politique comme en industrie, l'avantage sera toujours à qui agira le premier.

L'héroïque Sulleau, qui fut si indignement égorgé au 10 août par Théroigne de Méricourt, osa chercher

lui seul à renverser le buste du duc d'Orléans; il déploya une énergie, une valeur peu communes. Ce jour-là, dans le parti contraire, commença la fortune du général Hulin, de Maillard et de quelques autres qui ont marqué postérieurement.

Les électeurs de l'Hôtel-de-Ville ne savaient à qui entendre; à chaque minute des députations venaient leur demander des armes, et ils n'en avaient pas à donner; on brisa sous leurs yeux les portes de l'arsenal de la ville, on pilla ce qu'on y trouva, et quand il s'agit de partager la poudre renfermée dans quelques barils, ce fut un abbé nommé Lefèvre qui fit lui-même la distribution.

Le tocsin sonnait à tous les clochers, le bourdon de Notre-Dame tintait à l'unisson. La ville, tout agitée, voyait apparaître pour la première fois ces figures hâves, hideuses, sentant le crime et déjà provoquant le pillage, le meurtre et l'incendie : on criait *vive Necker! vive Orléans!* On aurait cru que l'exil du premier perdait la France. Déjà la barrière de Clichy flambait, les autres tardèrent peu à être incendiées, ainsi que les divers corps de garde répandus dans la ville.

La nuit vint, nuit sinistre et terrible où nul ne goûta les douceurs du sommeil! A entendre les gens effrayés, la cour profiterait des ténèbres pour introduire les régiments dans Paris, où ils mettraient tout à feu et à sang; les cloches ne ralentissaient pas leur lugubre appel; chaque fenêtre était illuminée; des groupes parcouraient les rues, les uns criant : *Au secours! aux armes! citoyens, songez à vous défendre, nous sommes perdus!* Les autres traînaient des sabres sur les grès, tiraient des coups de fusil, propageant ainsi l'épou-

vante et l'irritation. La majorité, on doit le dire, aveuglée par le prestige des idées de ce faux patriotisme, accusait la reine et le comte d'Artois de ce trouble, qui ne devait sa naissance qu'aux menées de d'Orléans, de Mirabeau, de Pétion, de Danton, de Marat et de tous les autres conspirateurs.

Le lundi 13, tandis que toutes les paroisses de Paris sonnaient le tocsin à grande volée, la populace, dès six heures du matin, assiégeait l'Hôtel-de-Ville pour demander des armes. Les électeurs, achevant d'usurper le pouvoir en présence des magistrats municipaux, ordonnèrent, de leur propre volonté, la convocation et la permanence des districts, et, en même temps, par un mandat impérieux, on appela le prévôt des marchands, M. de Flesselles.

Celui-ci, royaliste dévoué, éprouvait une vive douleur de la nécessité où il se trouvait de servir malgré lui d'instrument à la révolte; triste, inquiet, soucieux, il comparut le cœur brisé, la tête basse, et son chagrin éclatant sur sa belle figure. Cependant, à son aspect, et dès la place de Grève, on se mit à l'applaudir; on le rassura, on le consola. Il y avait encore de bons citoyens parmi ces gens-là.

M. de Flesselles, voulant calmer la multitude, lui demanda de le confirmer dans la présidence de la municipalité; on le lui accorda, afin de mieux parer la victime que, plus tard, on immolerait. On arrêta la nomination d'un comité permanent. — Correspondance suivie avec les districts. — Création d'une milice parisienne, à laquelle on imposa, peu de jours après, le nom de *garde nationale*, que je lui donnerai par anticipation. — Division du comité central en divers bureaux. — Dépôt au district de toutes les armes isolées

possédées par les citoyens. — Défense de former des attroupements. — Sanction de ces dispositions par les citoyens électeurs.

Pendant ce temps, la sédition augmentait; les lazaristes de la rue du Faubourg-Saint-Denis, hommes de bien, de paix, qui élevaient la jeunesse en la détachant du vice, virent venir à eux une tourbe furieuse demandant des armes, et, sous ce prétexte, violant la clôture et pillant la sainte maison. Cet acte criminel, que précéda de plusieurs mois le soulèvement dont le but fut de punir le marchand de papiers peints Réveillon (1) de sa prétendue haine du peuple, excita la canaille à l'attaque, et retint les honnêtes gens dans un système de terreur et de réserve, dont les conséquences furent incalculables.

L'attentat commis à Saint-Lazare contre la religion, la probité, la vertu, n'eut d'autre fin que celle de la lassitude des brigands, et le dénouement fut digne de ces cannibales; il préluda aux atrocités qui allaient suivre. La maison dépouillée de ce qu'elle possédait, les prisonniers en liberté, les religieux massacrés ou en fuite, des torches allumées furent jetées sous les combles et dans les caves de l'édifice; la flamme s'alluma

(1) Le 7 avril 1789 fut incendiée par le peuple du faubourg Saint-Antoine la manufacture de papiers peints de Réveillon. Les conspirateurs, ce jour-là, firent l'essai de leur force; ils accusèrent de ce crime la reine et son beau-frère, comme depuis on prétendit que les gentilshommes, dont les châteaux brûlaient, y avaient mis le feu pour faire pièce à la *régénération nationale*. J'ai entendu, en 1824, un libéral prétendre que le côté droit avait payé Louvel afin que ce monstre décidât une Saint-Barthélemy nouvelle contre les honnêtes gens (les comédiens de quinze ans), et dans son parti *cela paraissait probable*. L. L. L.

rapidement, et l'incendie consuma, par la permission divine, plusieurs des profanateurs de cette pieuse demeure : ils dormaient, ivres morts, dans les souterrains, sur les escaliers, et le châtiment les atteignit au théâtre même de leurs méfaits (1).

Pendant ce temps les électeurs mandaient à leur barre le prévôt des marchands. La populace, admise aux délibérations, demandait à M. de Flesselles des armes, comme s'il eût été le chef d'un arsenal ; lui, fidèle et dévoué, mais faible de tête et de corps, au lieu de dessiner nettement sa position, et de faire voir l'inutilité des questions qu'on renouvelait sans cesse, donnait des ordres, des indications de lieux où les armes seraient, et comme jamais il n'y en avait eu en pareil endroit, la foule, désappointée, s'en retournait à l'Hôtel-de-Ville, murmurant, dépitée, déjà parlant de trahison, et désignant comme traître le prévôt des marchands.

---

(1) Cette maison servait jadis d'hôpital. Sa bienfaitrice principale fut Adélaïde de Savoie, épouse de Louis-le-Gros ; on y traita les lépreux et les ladres jusqu'à la fin du seizième siècle. Au décès des rois et reines de France, l'usage était d'y mettre en dépôt les corps de LL. MM. avant de les emporter à Saint-Denis. Les prélats présents à Paris chantaient l'absoute. En 1625, les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qui en étaient propriétaires, en firent don à saint Vincent de Paul, qui y établit la pieuse congrégation dont il était le créateur et le chef ; Saint-Lazare devint le chef-lieu de l'ordre ; et le supérieur général, qui devait toujours être un Français, était tenu d'y séjourner. En 1632, Clément XII donna à cette société le titre de *Prêtres de la Mission*.

Ces hommes de Dieu étaient chargés de ramener au bien les fils de famille égarés ; une maison de correction était sous leur surveillance : Beaumarchais y fut enfermé. C'était l'asile de la piété ; le vice en fit le siége, et le crime en chassa la vertu. L. L. L.

Le tumulte croissant, il devenait d'heure en heure plus nécessaire de nommer des autorités investies de la confiance populaire, ce qui manquait aux anciennes. On songea au duc d'Aumont pour le commandement de la milice parisienne, tant la puissance d'un nom avait encore de la force à ce début de la révolution.

Celui-ci, homme de haute naissance, manquait d'énergie, et alors il fallait être fort. Plus occupé jusque-là de ses plaisirs que de ses devoirs, il devait au souvenir de ses pères cette illustration à laquelle lui n'attachait aucun nouveau rayon. Il fut étonné de l'appel que la révolution lui faisait, et de la chance qu'elle ouvrait à son ambition. Un instant il se consulta; mais trop indolent pour prendre les rênes qu'on lui offrait, pas assez énergique pour devenir chef d'émeute, il eut peur; il refusa le commandement qu'il avait d'abord accepté, et qui, à son défaut, échut au marquis de La Salle (1).

Quand le nom de ce dernier fut jeté à la populace pour qu'elle eût à le reconnaître, il se trouva sans retentissement. M. de La Salle n'avait à offrir à la révolte

(1) Le duc d'Aumont, né le 7 septembre 1732, était pair de France et lieutenant-général. Quoiqu'il boitât beaucoup, il se piquait de ressembler à Henri IV, dont il imitait les manières, le langage et les vêtements. Il se fit démocrate dès l'aube de la révolution. Ayant été plutôt évincé du commandement de la garde nationale de Paris que démissionnaire, il accepta par faiblesse le commandement de la sixième division (des Filles Saint-Thomas); on se moqua tant de lui qu'il dut se retirer. Les révolutions sont ingrates envers les grands seigneurs assez pusillanimes pour ramper devant elles. Nommé en 1791 au commandement de la onzième division militaire, il devint bon jacobin, fut chargé de la défense de Lille; on l'en chassa. A la mort du roi, on le laissa se retirer à son château, près de Noyon, où il mourut en 1799. L. L. L.

ni conduite séditieuse, ni longue prison d'état, ni haine connue contre la reine ou contre S. A. R. le comte d'Artois, ni petite maison, ni grosses dettes, ni meute nombreuse, ni équipages achetés à prix énorme hors du royaume; enfin rien de ce qui attache, émerveille, entraîne ce ramassis de badauds souvent méchants, que l'on est convenu d'appeler bourgeoisie, peuple et canaille (1).

Le marquis de La Salle, trouvé trop insignifiant, essuya donc le dur affront d'avoir à céder son autorité, à peine possédée, à un homme d'une bien autre importance. Un nom prononcé par hasard, que cent voix répétèrent, fut soudainement proclamé dans tout Paris, et, de proche en proche, vola aux extrémités du

---

(1) Le marquis de La Salle d'Offemont (Charles-Louis), né le 1er avril 1734, était fils d'un conseiller au Châtelet du pays de Soules (Pyrénées). Militaire de bonne heure, il devint lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, commandeur de Malte. Il jouait la comédie, et avait à la fois la direction d'un théâtre et d'une maison de jeu. Après avoir le premier, dès le 13 juillet, offert ses services au peuple, il fut nommé séance tenante commandant en chef de la garde civique parisienne; mis à l'écart le lendemain, en faveur du marquis de Lafayette, il dût se contenter du titre de commandant en second. Dès le 5 août suivant, le peuple voulut le pendre, parce qu'il faisait sortir de Paris des poudres avariées, selon l'ordre que lui en avaient donné ses chefs. Sauvé par Lafayette, il fut nommé maréchal de camp. Il s'effaça; on le perdit de vue, et il s'en trouva bien. Napoléon le nomma colonel du 10e des vétérans et commandeur de la Légion-d'Honneur. Atteint en 1812 d'un affaiblissement de cerveau, il ignora la restauration, les cent-jours, leurs conséquences, et mourut, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 22 octobre 1818. Il fit jouer aux Français, à Louvois et à l'Opéra-Comique seize ouvrages dramatiques, publia trois romans et la musique de plusieurs opéras. Tout ce bagage littéraire précéda l'auteur au tombeau. L. L. L.

royaume. Monsieur Mottier, marquis de Lafayette, âgé alors d'environ trente-deux ans, vivait depuis huit années sur une réputation brillante qu'il s'était acquise en allant, lui, officier français, sans la permission de ses chefs militaires, prendre part à la résistance que les Anglais du nord de l'Amérique opposaient à leur mère-patrie. Ainsi, sans calculer davantage les conséquences de cet acte de non-patriotisme, il justifiait par sa conduite téméraire les mesures préjudiciables à notre commerce que prendrait la Grande-Bretagne avant toute déclaration.

Les insurgés accueillirent le jeune homme, dont on fit officiellement un héros; il se battit en brave; il avait ce courage qui ne manque jamais à nos militaires, mais il ne possédait pas ce coup d'œil d'aigle qui les mène à la victoire. Soldat et non général, Lafayette, la guerre finie, se fit républicain pour être quelque chose.

A Paris, à Versailles, Lafayette, vu de près, perdit la meilleure partie de son importance. Le maréchal de Saxe aurait été moins grand en pleine paix, que devait être celui-ci!... Et cependant il se perdait déjà dans la foule, l'ami de Washington retournait à l'Œil-de-Bœuf, il y courtisannait, et si bien, que la première assemblée des notables venue, il sollicita humblement d'en faire partie. On le lui accorda à condition *qu'il serait sage;* ce furent les expressions du roi que la reine lui transmit: il s'engagea à l'être, et ne tint point parole. Dès lors on l'éloigna, on le bouda, son ambition en prit de l'humeur; il fut du club breton, il se mêla à de petites intrigues fort à la hauteur de sa portée. Le duc d'Orléans, qui ne pouvait le souffrir, s'en servit d'abord.

Appelé aux États-généraux, il débuta par s'y montrer

nul; mais la ville de Boston ayant envoyé son buste, je ne sais pourquoi, à celle de Paris, cette vue fit penser au défenseur de la liberté américaine. Cent mille voix et des tonnerres d'applaudissements, l'acquiescement d'une forte majorité de Paris, celui, ai-je dit plus haut, de toute la France, concédèrent à Lafayette une autorité dont le duc de Guise se fût fait un trône, et qui ne procura à celui-ci que le plaisir de se promener pendant un temps dans les rues de la capitale sur un cheval blanc (1), escorté d'un brillant état-major.

La fortune ne peut pour un homme au delà de ce qu'il peut lui-même. Deux fois elle mit la main de Lafayette sur la couronne, deux fois il ne put saisir ce noble hochet. Désireux de la souveraine puissance, mais incapable d'en supporter les charges, il la désira sans cesse, et, par la force de son incapacité, il se recula d'elle lorsqu'elle venait à lui; deux fois il s'effaça pour laisser passer d'abord la république, et ensuite le fils de celui qui en avait fait son mannequin. Poursuivi par l'idée fixe de gouverner la France en qualité de président, il ne cessa de comploter en sous-ordre; je tiens des hommes d'état les plus influens pendant les règnes de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, qu'au fond de chaque conspiration, depuis

(1) Ce cheval blanc, qu'il était malséant à Lafayette d'avoir choisi, car toujours les chevaux de cette couleur ont été affectés aux souverains, partagea avec son maître l'enthousiasme parisien : que de fois on le couronna de lauriers! Il fut vendu plus tard à l'abbé Sieyes, qui le montait au 18 brumaire. Le lendemain de cette journée, le noble coursier fut vendu à Murat, et il mourut dans les écuries de celui-ci.

L. L. L.

1814, on trouvait toujours M. de Lafayette en chef et M. de Laf........ en arrière encore..........Je m'arrête; les amis d'un grand prince le servaient, sans doute à son insu, très-coupablement.

Mais, ni en 1789, ni en 1830, Lafayette ne put satisfaire son envie; il servit de masque à de plus habiles que lui. Drapeau, et non volonté, il laissait déployer son nom et se reculait de sa personne. Propre à briser un sceptre, il ne pouvait ni s'en emparer ni s'en servir; et, sorte de météore obscur à ces grandes époques, il brilla d'un éclat sans réalité; fantôme de force, il disparut lorsqu'il fallait de la consistance; il n'y avait en lui que de l'apparence et du vent.

Du reste, homme doux, poli, bien élevé, généreux et non prodigue, aimant la paix comme tous les héros des rues; bienfaisant, ami de l'ordre, des lois, de la religion, à laquelle il revint quand ses illusions l'abandonnèrent; incapable de pactiser avec l'étranger; amateur des arts, des belles-lettres, des sciences, recherchant la bonne compagnie avec prédilection, il se voyait, à regret, le roi de la canaille. Sa longue vie fut une suite de triomphes, de déceptions, et la dernière mystification durait encore lorsqu'il expira. Un peu plus tôt, sa mort eût provoqué une révolution; et, par le concours des choses, son décès ne rallia autour de son cercueil qu'une garde nationale qui venait de le bafouer, et qui était en mesure de l'arrêter, s'il eût persisté dans ces intrigues, triste occupation de sa jeunesse, de son âge mûr et de sa décrépitude (1).

(1) Marie-Paul-Jean-Roch-Yves-Gilbert Mottier, marquis de La-

La ville de Paris, représentée par les électeurs, ayant donc nommé Lafayette commandant en chef de la garde civique, la même autorité s'avisa de briser d'un seul coup le pouvoir du prévôt des marchands, des échevins, du corps de ville légalement constitué, et de mettre à leur place un maire homme du peuple, son chef ou plutôt son instrument. Celui-là encore, mannequin politique dont la représentation serait superbe, la force et la responsabilité immense, fut Sylvain Bailly, présidant en ce moment l'Assemblée nationale : on le savait faible et novateur, dupe et honnête homme. Les meneurs ne pouvaient mieux trouver : un membre des trois académies, connu à l'étranger ; son nom se-

fayette, naquit à Chavagnac, en Auvergne, le 6 septembre 1757. A seize ans, en 1773, il épousa mademoiselle de Noailles, fille du spirituel et riche duc d'Agen. Lassé du mariage, dégoûté des plaisirs d'un monde frivole et trompeur, il ne voulut plus aimer que la liberté. Les colons de l'Amérique anglaise ayant proclamé leur indépendance, il fréta un bâtiment; et, dans l'été de 1777, leur porta des armes, des espérances et sa personne. La première affaire à laquelle il assista fut une déroute, il y fut blessé; pour récompense on lui donna le commandement de l'armée dite du Nord : ses exploits se bornèrent à marcher beaucoup, et nul ne cite les beaux faits d'armes où il aurait brillé, soit comme chef, soit comme volontaire. De retour avec le grade de maréchal de camp, les croix de Saint-Louis et de Cincinnatus, *il ne fut pas sage* à la première assemblée des notables. Aux États-généraux, il fut de la minorité de son ordre. Le 11 juillet, il s'écria : *L'insurrection est le plus saint des devoirs !* paroles fausses et fatales dont on connaît les résultats. On sait sa conduite pendant la révolution, je n'en dirai rien ; je crois qu'il connaissait le projet du roi lors de la fuite de ce prince, et qu'il ne l'empêcha pas de partir. Après le 20 juin 1792, il voulut sincèrement sauver Leurs Majestés ; une force majeure s'y opposa. Contraint de passer à l'étranger, il y trouva des fers et une captivité rigoureuse. Le général Bonaparte obtint sa liberté en 1797; il alla d'abord à Hambourg, ne rentra qu'en 1800,

« sures que les désordres de Paris m'ont contraint de
« prendre ; c'est à moi seul de juger de leur nécessité,
« et je ne puis à cet égard apporter aucun change-
« ment. Quelques villes se gardent elles-mêmes, mais
« l'étendue de la capitale ne permet pas ce genre de
« surveillance. Je ne doute pas de la pureté des mo-
« tifs qui vous portent à m'offrir vos soins dans cette
« circonstance affligeante ; mais votre présence à Paris
« ne ferait aucun bien ; elle est nécessaire ici pour l'ac-
« célération de vos travaux importants, dont je ne cesse
« de vous recommander l'accomplissement. »

Le roi bien moins que le père parlait dans ce discours. Louis XVI, animé du bien public, ne comprenait pas la noire malice de ses ennemis. En retour de tant de douceur, d'affection, de bienveillance, la factieuse assemblée, s'insurgeant pour ainsi dire dès son début, se mit arrogamment à blâmer Sa Majesté et osa lancer l'acte suivant, véritable brandon de guerre civile, et qui semblait apprendre à la France que l'étendard royal était levé et la campagne ouverte :

« L'Assemblée nationale, interprète des sentiments
« de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les
« autres ministres qui viennent d'être éloignés, empor-
« tent son estime et ses regrets ;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut
« entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister
« sur l'éloignement des troupes extraordinairement
« assemblées près de Versailles et de Paris et sur l'éta-
« blissement des gardes bourgeoises ;

« Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'inter-
« médiaire entre le roi et l'Assemblée nationale ;

« Déclare que les ministres et les agents civils et mi-
« litaires de l'autorité sont responsables de toute en-

« treprise contraire aux droits de la nation et aux dé- « crets de l'assemblée ;

« Déclare que les conseillers et les ministres actuels « de Sa Majesté, de quelque état et rang qu'ils puissent « être, ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont « personnellement responsables des malheurs présents « et de tous ceux qui peuvent arriver. »

Dans un autre paragraphe, l'assemblée attachait l'épithète d'*infâme* au mot de banqueroute, afin que ce fût à l'avance par la voix de la nation que serait flétrie la banqueroute réelle à laquelle le gouvernement républicain conduirait la nation.

Certes, que restait-il à faire au roi après un tel ban fulminé contre lui ? A relever le gant qu'on lui jetait avec tant d'insolence ; à descendre dans la lice, à combattre les factieux ; ils lui faisaient beau jeu, on ne les aurait pas d'ailleurs pris au dépourvu. Mirabeau, Pétion, Brissot, Marat, Sillery, Voidel, etc., venaient, par eux ou par leurs commissaires, à la maison de plaisance de Passy, appartenant au duc d'Orléans ; il l'avait choisie parce qu'elle commandait les routes de Paris et de Versailles. Là on décidait de pousser l'attaque à l'extrême ; de fortes sommes sorties du Palais-Royal et distribuées par six ou douze francs excitaient l'enthousiasme, le zèle des misérables pour qui les troubles, les agitations civiles sont un état normal.

Déjà des électeurs, au nom de la *commune*, embauchaient dans leurs casernes mêmes les gardes françaises ; ce corps privilégié, comblé des bontés du roi, l'abandonna soudainement avec une horrible ingratitude : ses membres aidèrent la révolte, la soutinrent ; on les vit quitter par pelotons leurs drapeaux, s'en venir à la Grève, et là fraterniser et s'enivrer d'eau-de-vie avec les meneurs.

Ainsi tout était confusion à Paris comme à Versailles : à Paris la force populaire devenait dangereuse et puissante, on lui donnait des chefs ; à Versailles, la cour incertaine, inquiète, inhabile, hésitant, tâtonnant, regardant en avant, en arrière, par côtés, criait *il faut agir*, et n'agissait pas. Le roi, encore tranquille, se voyait hors de jeu. S. A. R. le comte d'Artois recevait à chaque quart d'heure de sinistres nouvelles ; on le menaçait dans sa liberté, dans sa vie, dans celle des siens.

D'une autre part, ceux qui avaient amené la fatale position des choses par leur avidité et leur impéritie, ceux-là éperdus, tremblants, n'osaient ni envisager la révolte, ni la fuir, et encore moins lui tenir tête ; toute leur politique consistait à gagner du temps : ils couraient après les minutes ; heureux d'en passer une ; ils en attendaient une autre comme si elle eût été une année ; chacune néanmoins, loin de rien apporter de favorable, aggravait la situation. Toutes les nouvelles qui survenaient étaient décourageantes ; tous les comptes, des mécomptes ; on cheminait au milieu d'un chaos de mensonges, de récits controuvés, d'exagérations funestes, d'espérances imaginaires, de dangers réels, de prévisions déçues, de terreurs croissantes et qui n'avaient que trop d'aliments ; le moindre bruit, une porte rudement ouverte, une cloche sonnée, un coup de fouet parti des cours, un rassemblement de curieux, faisaient pâlir le front et palpiter le cœur ; on accordait aux conspirateurs toute puissance, on ne gardait rien pour soi de celle qu'on avait : la peur du péril était plus grande que le péril même. On ne parlait plus d'attaque, on ne songeait pas à la résistance ; et on semblait prêt à remercier la canaille de ce que, con-

tente d'agiter Paris, elle ne venait pas à Versailles.

Dans la capitale, où l'on était plus rapproché du danger, l'anxiété n'était pas moindre ; bien que la nuit fût venue, le calme ne s'établissait pas ; les rues étaient sillonnées par la foule curieuse, agitée, inquiète, par les brigands soudoyés, marchant en troupe et irrités d'entendre toujours après eux le pas grave et ferme de la garde nationale improvisée. Les tambours battaient le rappel, convoquaient les bourgeois dans soixante-douze lieux de rassemblement.

Préoccupés de la pensée qu'avant le jour cent mille hommes mettraient Paris à feu et à sang, les uns dépavaient les rues, les autres dressaient des barricades ; des arsenaux improvisés apparaissaient sur les places, les quais, les boulevards, aux carrefours. On apercevait dans le lointain des tourbillons de fumée épaisse et colorée ; la flamme s'élevait de divers quartiers, soit la lueur des *forges nationales*, ou celle de l'incendie de Saint-Lazare, des barrières, des casernes et de plusieurs maisons où le feu prit par inadvertance ou méchanceté. On entendait à la fois des hurlements féroces, des cris lamentables, des acclamations de joie ; tous les clochers étaient illuminés, toutes les cloches en branle sonnaient l'alarme ; il y avait des moments d'un silence morne, affreux, et d'où partaient bientôt des milliers de voix confuses mugissant dans les airs. Le Parisien craignait et l'ennemi imaginaire du dehors et celui plus redoutable du dedans ; car, se disait-on, quel sera le sort de cette superbe et malheureuse cité ? Hier, nouvelle Babylone, elle s'endormit ivre de débauche, de contentement, d'orgueil : comment se réveillera-t-elle ? Quelle incertitude de l'avenir ! l'autorité vaincue, les lois suspendues, le pouvoir ravi violemment aux

habiles et passé en des mains ignorantes peut-être. La force a tout remplacé, et la cupidité est si près d'elle... Quel jour affreux! quelle nuit!... quel jour sera celui de demain...? Ce fut le 14 juillet.

CHAPITRE IX.

QUATORZE JUILLET ET SES SUITES.

Journée du 14 juillet 1789. — Hullin. — Maillard. — On anime par de faux bruits le peuple contre la cour. — Le peuple à l'Hôtel-de-Ville. — M. de Sombreuil. — Ethys de Corny. — Le curé de Saint-Étienne-du-Mont. — Pillage des Invalides. — Attaque et prise de la Bastille. — Massacre de ses défenseurs. — Assassinat de M. de Flesselles. — Attitude rebelle de l'Assemblée constituante. — Le principal conjuré manque de courage. — Duc de Liancourt. — Le roi à l'Assemblée. — Son discours paternel. — 16 juillet. — Rappel de Necker et de ses collègues. — Des menaces d'assassinat déterminent la première émigration. — Le roi vient à Paris. — Discours de Bailly. — Un coup de fusil est tiré contre la voiture royale. — La voûte d'acier. — Séance à l'Hôtel-de-Ville. — Détails à ce sujet. — On amnistie le roi. — Retour triomphal à Versailles.

Cette nuit ne fut pas perdue pour les conspirateurs, ils animèrent la populace. Deux hommes jeunes, sortis de la classe commune, l'un brave et l'autre parleur; l'un capable de mourir en prenant part à une attaque, l'autre sachant par des mensonges audacieux ameuter les masses, les entraîner, les faire agir: c'étaient le beau Hullin et Stanislas Maillard; le premier, garçon limonadier à son début, puis domestique et dans ce moment brocanteur de montres, avait l'avantage d'une riche taille, d'une figure charmante, un fonds d'intrépidité à toute épreuve, de la vivacité, du sang-froid. Aussi dès qu'il eut pris les armes, il ne les quitta plus: il poussa rapidement sa fortune militaire; nous le retrouverons plus tard, à une époque funeste où il eut sa part d'un crime politique que son repentir lui a fait sans doute pardonner.

L'autre (Maillard), clerc d'huissier, ou lui-même

suppôt en pied de la basse justice, fourbe, fin, astucieux, adroit, malin, menteur, ne craignant pas le sang répandu par le crime, débuta par l'attaque de la Bastille à l'attentat du 6 octobre suivant, puis se signala par une horrible célébrité aux massacres des 2 et 3 septembre 1792.

Ces deux personnages, ceux que j'ai signalés dans le chapitre précédent, tous excités par Mirabeau, guidés par Thérofgne de Méricourt (1) et soldés par le duc d'Orléans, se précipitèrent dans la rue, le jour venu, poussant des hurlements de colère, des cris de terreur et des appels à la résistance. A les entendre, le baron de Bezenval, le duc de Broglie, le marquis de Bouillé, qui n'était pas à Paris, arrivaient à la tête de cent mille hommes, ivres d'alcohol et de poudre à canon. La ruine de Paris serait leur œuvre et le pillage leur récompense; soixante députés dont on faisait courir les listes, S. A. S. le duc d'Orléans, Lafayette, Sylvain Bailly, Necker, Sieyes, Grégoire, Pétion, Barnave, etc., étaient en tête des proscrits; deux ou trois cents autres rameraient aux galères, et pareil nombre exilés ou prisonniers paieraient ainsi leur amour de la liberté.

(1) Cette fille, née en Belgique, à Méricourt, près de Liége, débuta dans la route du vice de bonne heure; chassée de chez ses parents, elle alla en Angleterre; elle y connut le prince de Galles (Georges IV), puis vint à Paris, où elle se lia successivement avec Mirabeau, le duc d'Orléans et Robespierre. Vêtue en amazone, elle prit part à tous les crimes de la révolution, égorgea au 10 août l'estimable et malheureux Sulleau; elle alla remplir en Allemagne une mission secrète. Fouettée en public par des femmes ses complices, elle perdit la raison, et est morte, en 1818, à la Salpêtrière, toujours dans les accès d'une démence furieuse: elle dévorait ses excréments et vivait dans une odieuse saleté, juste punition terrestre de ses crimes! L. L. L.

A deux heures du matin, on annonça au comité des électeurs en permanence réunis à l'Hôtel-de-Ville que tout était perdu ; la ville était cernée ; déjà quinze mille soldats, suivant la rue Saint-Antoine, marchaient vers la Grève, égorgeant tout ce qui s'opposait à leur passage.

C'était faux, mais l'irritation s'en accrut. Les rues se remplissaient d'une multitude immense. Les uns couraient chercher des munitions de guerre dans les monastères, et, n'en trouvant pas, revenaient furieux contre les pauvres moines, comme si, en pleine paix ceux-là fussent dans l'usage de se précautionner d'armes blanches et à feu.

Les autres à l'Hôtel-de-Ville exigeaient impérieusement qu'on les autorisât à pénétrer dans l'hôtel des Invalides ; c'était contre toute loi, n'importe ; la loi alors était le caprice du premier venu : là où l'unité du pouvoir cesse, il y a autant de rois que d'individus. Il y avait à l'Hôtel-de-Ville le procureur du roi à l'ex-municipalité de Paris, Éthys de Corny, ayant toujours un réquisitoire dressé et des phrases prêtes pour soutenir un acte illégal, coupable ou dangereux.

Ce pauvre magistrat s'offrit à conduire la populace et à négocier avec M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides ; il marcha à pied au milieu d'un groupe de femmes, d'hommes animés par le vin et le fanatisme.

Un spectacle plus singulier frappa les yeux peu après ; les bourgeois de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont se présentèrent conduits par leur curé, François-Gabriel Scribe de Penvern. Ce prêtre, aveuglé sans doute, leur avait dit :

« Mes enfants, ceci est notre affaire : nous voulons tous la liberté ; allons tous ensemble à sa conquête. Si vous avez à vous battre, je prierai Dieu pour vous ;

je vous assisterai au dernier moment, et mes soins ne vous manqueront ni dans ce monde ni dans l'autre. »

Dès cet instant on le vit partout où parut le danger, jusqu'à l'heure où sa conscience le rappelant à son caractère sacerdotal, il comprit qu'il devait être le père de ses ouailles, et non le complice de leurs erreurs.

La grille des Invalides était fermée; les canons braqués, chargés à mitraille, avaient près d'eux les hommes nécessaires au service : il fallait combattre ou parlementer. Trois fois les tambours de la ville, les trompettes du gouverneur, soumis à la révolte, appelèrent M. de Sombreuil en pourparlers : il ne paraissait pas; un cri terrible, poussé par cent mille voix exaspérées, triompha de sa fermeté.

Il s'avança vers le peuple, et perdit tout lorsqu'il fallait agir. Une résistance de peu de minutes aurait répandu la consternation parmi les assaillants; mais il se laissa vaincre par le procureur syndic et le curé de Saint-Étienne-du-Mont. Il avait l'ordre de se défendre contre des brigands, et il ne voulut pas voir des brigands dans ces hommes égarés; il rentra chez lui, livra le passage. En une minute, les salles, les chambres, les caves, les greniers, les cours, les corridors, les escaliers, les jardins, l'église, les caveaux furent envahis. Les forts de la halle, s'attelant aux canons, les eurent entraînés en un clin d'œil sur la place de Grève et sur celle de la Bastille.

Le plus considérable des dépôts d'armes était sous les voûtes de l'église souterraine; on s'y précipita avec autant de confusion que d'ardeur. Les premiers revenus, remontant avec leur proie, étaient culbutés par ceux qui descendaient; certains, afin de s'éviter la peine d'aller plus loin, se battaient avec ceux déjà

munis de fusils. Les flambeaux allumés s'éteignirent dans le tumulte; l'obscurité augmenta la confusion. Soixante mille fusils furent enlevés et perdus pour l'État; ils servirent aux brigands. On n'en laissa pas un seul; mais le lendemain, à leur place, on trouva sous les caves du dôme quelques morts et plusieurs blessés. On s'empara des armes de toute espèce trouvées aux Invalides, même celles de curiosité; on enleva les tambours, les drapeaux. L'ardeur du pillage fut telle qu'on ne laissa pas aux vieux soldats une épée pour monter leur garde.

Ce premier triomphe de la matinée donna l'espérance de conquérir la Bastille. Une armée toute bourgeoise se porta vers le Champ-de-Mars, où étaient campés plusieurs régiments, et tandis qu'on les menaçait de la vengeance populaire, on les soumettait à tous les genres possibles de séduction.

Des ordres donnés, ou le despotisme de la foule, firent arrêter, fouiller tous les courriers ou personnages suspects. On ouvrit à l'Hôtel-de-Ville une lettre adressée au gouverneur de la Bastille par le ministre de la guerre, qui lui enjoignait, en cas d'attaque, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité : ceci était faux, l'adresse, l'écriture, tout; mais on y gagnait d'accroître l'irritation publique; il n'en fallait pas plus.

D'heure en heure la foule augmentait à l'entour de la Bastille; on envoyait au marquis de Launay (1) des

(1) Bernard-René-Jourdan Launey ou marquis de Launay, né à Paris en 1740, au château de la Bastille, dont son père était gouverneur. Il remplaca dans ce poste le comte de Jumilhac : en 1776, chevalier de Saint-Louis, colonel, etc.; il fut assassiné par la populace le 14 juillet 1789, jour où il rendit la forteresse qu'il commandait aux Parisiens soulevés. L. L. L.

députations, qui lui enjoignaient de mettre bas les armes. Ses réponses négatives irritaient les esprits, et l'on employait pour le réduire l'astuce et la violence.

Mille récits divers ont été faits sur cette partie importante de notre histoire contemporaine, tous faux, tous exagérés par la violence des partis. M. de Launay, amolli par une longue paix, habitué à un commandement facile, à une obéissance absolue, méprisant la tourbe qui l'environnait, ne voulait pas verser le sang; il manquait d'ailleurs de munitions de bouche et de troupes, en cas d'un siége quelconque. Il avait moyen de faire sauter un tiers de Paris; mais quelle ressource! Qui à cette époque eût osé s'en servir? Je doute qu'en 1789 le comte de Rostopchin eût osé prendre sur lui l'incendie de *Moskow la Sainte*. A plus forte raison une semblable pensée ne pouvait naître dans un homme doux, bon, faible et accoutumé à avoir pour la vieille Lutèce un amour religieux : l'acte de sa ruine lui eût paru un sacrilége.

Quatre-vingt-deux invalides, trente-trois Suisses et l'état-major formaient le total de la garnison de la Bastille, qui allait avoir à combattre contre deux cent mille ennemis. Les tours, il est vrai, étaient défendues par quinze canons de vingt-quatre, douze fusils espingoles de siége; il y avait en magasin cent vingt barils de poudre, quinze mille cartouches, quatorze cents boulets, quatre cents biscaïens, et pour garantir les murailles d'une escalade, on avait versé et déposé sur et entre les tours dix ou douze charretées de débris, de ferraille, de pavés, de cailloux, boulets, scories, plâtras, etc.

L'attaque, outre un nombre d'hommes tous fanatisés (ce qui les rendait invincibles), possédait près de cent

mille fusils, quarante pièces de canon, quelques mortiers et cinquante mille piques fournies par le duc d'Orléans et fabriquées en trente-six heures. Les assaillants, soutenus par le régiment des gardes françaises, voyaient accourir pour les diriger une nuée d'anciens officiers, de chevaliers de Saint-Louis, de vieux soldats retirés, qui les formaient en colonnes, en escadrons. Et puis on haïssait M. de Launay; on lui reprochait son avarice, son orgueil, sa tendance à tyranniser ses inférieurs. Malheureusement ceci était vrai : le despotisme se réfugie toujours chez l'employé subalterne, que le désir de se grandir rend superbe et exigeant.

Ainsi, d'un côté, faiblesse de caractère, impuissance de guerroyer, mais intrépidité de cœur et détermination à ne pas céder; de l'autre, enthousiasme, fanatisme, envie de combattre, par cela seul que l'on était las des douceurs du repos : une étincelle devait produire un vaste incendie.

Sous prétexte de remettre au gouverneur une lettre de M. de Flesselles, un groupe d'hommes armés pénétra dans la cour intérieure. Là il manifesta le dessein de s'emparer par surprise de la forteresse. Des sous-officiers de garde, à cette tentative, firent feu : ils avaient droit et raison; la circonstance les mit dans leur tort. Voilà qu'au bruit de la mousqueterie s'élève du dehors un tumulte effroyable; on crie à la perfidie, à la trahison, à la vengeance.

On court au combat; des charrettes chargées de paille, et que l'on allume, mettent le feu à l'arrière-corps de la Bastille; l'incendie gagne la maison du gouverneur, les cuisines, le corps de garde avancé.

Ici le roulement d'un tambour exercé se fait entendre; un bruit de pas militaires annonce de nou-

veaux et plus redoutables assaillants : ce sont trois compagnies de gardes françaises acquises à la révolte; elles conduisent un mortier, deux pièces de quatre, un canon d'argent massif volé au garde-meuble, dont le pillage a commencé. Déjà on pénètre dans l'avant-cour; un feu réciproque s'engage : quatre heures s'écoulent dans ce combat de géants et d'aveugles. Élie, Hullin, Maillard, Santerre, qui débute et dont la renommée croîtra au milieu des convulsions civiles, pour s'éteindre quand la bravoure calme remplacera la fureur fanatique, font des prodiges de valeur. Hullin, à coups de hache et malgré la mitraille et une grêle de balles, frappe et coupe les chaînes du pont-lèvis. On tire sur les tours du haut de toutes les maisons voisines.

Chaque minute amène aux assaillants de nouveaux défenseurs; les assiégés, au contraire, réduits à leurs seules forces, attendent vainement les cent mille hommes que le maréchal de Broglie amènera. Hélas! les hommes du roi sont frappés de stupeur; la résistance populaire les épouvante, et la véhémence de Mirabeau, qui tonne à Versailles, ne permet pas de voir ce qui se passe à Paris.

Tout-à-coup d'une embrasure se détache une planche; elle porte ces mots écrits : *Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez la capitulation.*

Élie répond : « On l'accepte, foi d'officier.... » On croit à sa parole; la loyauté militaire se confie à la férocité populaire. A peine les portes sont ouvertes, les ponts abaissés, les armes rendues, les poudres livrées, que la plus effroyable boucherie commence; on massacre le major de la Bastille, M. de Losme de Solbray,

homme de naissance, de vertu et de courage, pieux, fidèle : il tombe frappé par ceux-là même qui doivent le défendre. Deux lieutenants, l'aide-major, dix à douze Suisses, autant d'invalides, sont lâchement égorgés au mépris de cette capitulation si atrocement violée.

M. de Launay est entraîné à l'Hôtel-de-Ville. Hullin, par une générosité digne d'éloge (1), lui donne son chapeau, afin de le dérober aux assassins : alors ceux-ci trompés s'attaquent au jeune homme vainqueur; le gouverneur, non moins magnanime, lui rend son chapeau, et reprend le sien. Le cortége arrive sous l'arcade Saint-Jean : là une foule nouvelle dirigée par la milice se présente, arrache la victime à ses gardiens, et se plaît à lui faire subir les horreurs d'une mort prolongée. Le malheureux vieillard n'entra pas vivant à l'Hôtel-de-Ville : son cadavre reçut les mêmes outrages que les pères de ses bourreaux avaient prodigués au maréchal d'Ancre.

La mort des militaires gardiens de la Bastille ré-

(1) Pierre-Auguste, comte Hullin, grand officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, commandeur de la Couronne de Fer, grand'croix du Lion de Bavière; accusé à tort d'avoir pris part aux crimes de la révolution, il en fut innocent, et, à part le rôle qu'il joua lors de la prise de la Bastille, il fut pur du reste. Emprisonné par les jacobins, il fit sous le général Bonaparte ses premières campagnes; ses beaux faits d'armes lui procurèrent un avancement rapide. Il présida, à sa douleur éternelle, le fatal conseil qui condamna le duc d'Enghien : une noble brochure, où il a peint ses regrets, son désespoir, ses remords, lui a mérité le pardon des hommes; Dieu n'est pas plus sévère qu'eux. Le comte Hullin fut deux fois gouverneur de Milan; il prit le commandement de la première division (Paris) depuis 1807 jusqu'à 1814. Aujourd'hui lieutenant-général en retraite, il charme sa cécité par une piété sincère et par de bonnes œuvres. Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! L. L. L.

pandit dans Paris une consternation que combla l'autre meurtre que j'ai à décrire. Dans le premier instant, on reprocha à M. de Launay de n'avoir ni su résister ni su se rendre; c'est l'usage. On a l'habitude de juger les hommes après les événements : quand ils sont heureux, on fait de qui les conduit un héros; tournent-ils à mal, on en accuse qui les dirigeait: le succès ou le revers poussent à la gloire ou au ridicule (1).

A l'Hôtel-de-Ville on fléchissait sous le poids de cette victoire sanglante ; là se préparait une autre catastrophe. M. de Flesselles, prévôt des marchands, effrayé de sa responsabilité, succombant à la fatigue de la permanence, avait presque perdu la raison; il donnait des ordres sans suite, indiquait des armes où il n'y en avait pas, cherchant à gagner du temps, se flattant que la vivacité de l'émeute se dissiperait: bien intentionné, bon serviteur du roi, son âme était déchirée à la vue de tant d'excès, de crimes, d'usurpations.

Sur ces entrefaites, un homme paraît; il tient un billet; on l'a trouvé sur M. de Launay; il était de la

(1) Un grand désappointement pour les meneurs dans la prise de la Bastille fut de ne pas la trouver remplie *de malheureux captifs, victimes de la tyrannie royale* ; parmi les dix ou douze prisonniers qu'on en retira, il y en avait deux de fous, et les autres étaient si dignes de châtiment, que, même à cette époque, leur ovation fut impossible, on se contenta de les laisser libres. Les registres donnèrent un autre démenti au *despotisme* de nos rois; une des maisons *d'incarcération* de Paris, en 1793 et 1794, renferma à elle seule plus de détenus, en dix-huit mois de temps, que la Bastille n'en avait gardé depuis son origine. Les ennemis de la royauté n'ont jamais procédé contre elle que par des mensonges et de fausses assertions; eux seuls sont tyrans et barbares, nos rois légitimes sont et seront toujours humains. L. L. L.

main du prévôt de Paris, qui disait : *Tenez ferme jusques à ce soir. J'amuse les Parisiens avec des paroles.* Cet écrit est montré : aussitôt un cri de rage ébranle la voûte de la salle Saint-Jean ; l'accusé, d'une voix ferme, dit : *Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire.* On s'oppose à ce mouvement imprudent : l'émotion se calme ; mais un électeur (de la Poize), homme bien inconséquent, s'il n'était pas coupable, saisit l'occasion, et s'adressant au magistrat déjà trop accusé :

« Monsieur, lui dit-il d'une voix forte, vous serez responsable des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clefs du magasin de la ville, où sont les armes et les canons. »

M. de Flesselles, sans répondre, livre à cet homme ce qu'il demande. Alors on recommence à l'insulter ; on veut le conduire soit au Châtelet, soit au Palais-Royal. « Eh bien ! messieurs, réplique-t-il, allons au Palais-Royal. »

Il quitte l'assemblée ; on l'entraîne. Il traverse la Grève, et comme il entre sur le quai Pelletier, un inconnu, que l'on croit être F...., lui tire à bout portant un coup de pistolet, qui lui fracasse le crâne ! ! !

Ainsi la révolution débutait : l'incendie de Réveillon, la révolte des États-généraux, Paris indépendant, la guerre civile allumée, la Bastille enlevée au pouvoir royal, son gouverneur, ses officiers égorgés, le prévôt des marchands assassiné, préludaient à d'autres meurtres, à d'autres actes atroces, et tout cela en moins de six mois : tant est prompte à fructifier la semence du mal !

Tandis que ces faits majeurs se passaient à Paris, l'As-

semblée nationale, instruite de son odieux triomphe, se montrait plus arrogante, et exigeait de Louis XVI qu'il rappelât M. Necker; elle envoyait au roi, de demi-heure en demi-heure, des députations. On demandait le retour de l'ancien ministère, le retrait des troupes, l'assurance de l'inviolabilité de chaque membre de l'assemblée. Louis XVI, vivement pressé, répondit à l'une de ces députations qu'il voulait le bonheur du peuple; qu'il consentait à tout ce qui le rendrait heureux; qu'il accordait la milice bourgeoise et l'éloignement des troupes campées au Champ-de-Mars.

Néanmoins, à chaque députation qui arrivait, le ministère perdait de sa fermeté et le roi se laissait aller à sa faiblesse. Les conspirateurs, certains de la prise de la Bastille, avaient dressé un plan inventé par Mirabeau, et voici ce qu'en dit un témoin irréfragable.

« S'il y avait eu un ambitieux habile à la tête des rebelles, il aurait profité de la circonstance. Le duc d'Orléans, à qui on avait tracé une aussi belle route, manqua son coup : personne n'ignore que ce prince, après la prise de la Bastille, devait se rendre immédiatement à Versailles, entrer au conseil en forçant toutes les consignes, dire que Paris était en armes, la France soulevée, qu'on menaçait la vie de la famille royale, et qu'une seule planche de salut restait au monarque; c'était l'intervention de lui, duc d'Orléans, entre la cour et la nation. Mais pour qu'elle eût plus d'effet, il demanderait les pouvoirs et le titre de lieutenant-général du royaume, combattrait avec vigueur les objections qui lui seraient faites, et menacerait le conseil et le comte d'Artois de la colère du peuple si l'on ne cédait à l'instant même à sa proposition; puis

il se rendrait à l'Assemblée nationale, qui le confirmerait dans ses hautes fonctions.

« Il fallut du temps pour décider ce prince à une telle démarche. Enfin, la Bastille prise, il vient à Versailles, arrive à la porte du conseil ; mais la force lui manquant, il ne peut franchir cette dernière barrière et compléter son rôle. Le conseil était assemblé. Le prince, toujours à la porte, au lieu de la forcer, attend qu'elle s'ouvre. Les regards des passans, certains propos qu'il entend, lui font avoir peur à son tour, car on ne jouait pas au plus hardi ; bref, il oublie ce qui l'amène, et lorsque le roi sort de la salle, il ne retrouve la parole que pour lui demander l'autorisation d'aller faire un voyage en Angleterre.

« Louis XVI, voyant là le duc d'Orléans, s'attendait à toute autre requête ; et quand il se fut expliqué, la surprise de Sa Majesté lui fit hausser les épaules et répondre avec sécheresse : *Allez où vous voudrez, peu m'importe ; bonjour, Monsieur.*

« Le duc humilié, s'attendant aux durs reproches que ses amis lui adresseraient, se retira lentement pour s'excuser auprès d'eux ; il prétexta qu'on lui avait fermé l'entrée du conseil, et que, dès son arrivée au château, des gens mal intentionnés s'étaient comme emparés de sa personne. — Ah ! s'écria Mirabeau, cet homme ne vaut pas la peine qu'on se fasse pendre pour lui ; il est lâche comme un laquais. » *Mémoires de S. M. Louis XVIII, tome* 4, *page* 256 *et suiv.*

Il est des hommes que l'on craint tant qu'on ne leur laisse rien faire, et dont on se moque quand ils opèrent, parce qu'ils prouvent qu'ils ne sont capables de rien.

La terreur néanmoins régnait au château ; les crimes

commis à Paris annonçaient ce que ferait la populace, et l'on savait qu'elle avait décidé de se débarrasser de tous ceux qui prétendaient soutenir les anciens errements : le péril était donc évident pour environ vingt hommes ou femmes de la cour; la vie du comte d'Artois, celle de la reine, n'étaient pas en sûreté. Monsieur, comte de Provence, instruit du complot, et à qui Robespierre, alors à ses gages, confia la table de proscription, se détermina ce même soir à en parler au roi son frère; il le conjura aussi ou de porter un de ces coups qui anéantissent les résistances, ou de renoncer à un système qui, mal soutenu, amènerait d'épouvantables catastrophes. Le duc de Liancourt fit comme lui; il effraya même le roi en lui montrant S. A. R. le comte d'Artois sous le couteau d'un assassin.

Ce seigneur, honnête homme au fond, penchait vers les idées nouvelles. On doit le ranger parmi les gens de bien qui ont tant causé de mal; les philosophes en firent un étendard d'impiété; les jacobins, un apôtre des idées démocratiques; les ennemis des Bourbons le mirent à leur tête, et lui, plein de vertu, mais sans jugement, quitta ses amis, sa famille, son roi, sa caste, pour se rallier à des personnages qui se servirent de son nom et qui se moquèrent de lui.

Certes, Louis XVI dans ce moment aurait dû frapper fort, on aurait eu peur; mais loin de suivre les sages avis que le baron de Breteuil lui donnait de près, et de loin M. de Calonne, il s'abandonna à une terreur non encore motivée; il quitta le champ de bataille non au premier échec, mais à la première attaque, et laissa connaître par sa timidité en cette circonstance ce que plus tard on pourrait obtenir ou faire de lui.

Louis XVI se croyait aimé de son peuple, et il dit

à la reine épouvantée pour les siens : « Eh! madame, ce n'est qu'un malentendu ; on s'expliquera, et vous verrez renaître la bonne harmonie. »

Il annonça qu'il se rendrait soit à l'Assemblée nationale, soit à Paris, seul, sans appareil ; puis se tournant vers ses ministres fidèles qui se croyaient appelés pour l'aider à lutter, il les remercia de leurs services, et les prévint que puisqu'ils ne convenaient pas à la nation il les congédiait ; venant ensuite à ses frères : « Quant à vous, messieurs, qui êtes de mon sang, vous ne refuserez pas de me suivre à la bataille. Allons, je crois que dans notre race on n'a jamais eu peur ; prouvons-le. »

Ce fut un spectacle nouveau que cette marche si modeste du roi de France allant vers ses sujets. A sa vue, l'aigreur cesse, les murmures se taisent, on l'accueille par d'ardentes acclamations. Les meneurs de l'assemblée, mécontents de cette démarche paternelle, osent dire que l'on ne doit pas crier *vive le roi!* « Oui, taisons-nous, s'écrie M. de Lubersac, évêque de Chartres, abbé libertin, prélat sans mérite, bien qu'il affichât de hautes prétentions : *le silence des peuples est la leçon des rois.* » Cette phrase de l'illustre et respectable évêque de Séez manque son effet ; à la vue du roi, les applaudissements partent presque à l'unanimité. Louis XVI, fort de sa vertu, de sa loyauté, monte sur son trône, et, calmant une émotion inséparable de la circonstance, élève la voix et dit :

« Messieurs, je vous ai appelés pour vous consulter « sur les affaires les plus importantes de l'État ; il n'en « est point de plus instantes et qui affectent plus spé- « cialement mon cœur que les désordres affreux qui « règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient

« avec confiance au milieu de ses représentants leur « témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens « de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a osé « donner d'injustes préventions; je sais qu'on a osé « publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Se- « rait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des récits « aussi coupables, démentis d'avance par mon carac- « tère connu? Eh bien! c'est moi qui m'offre à vous: « aidez-moi à assurer le repos de l'État.... Comptant « sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné « ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Ver- « sailles; je vous invite et je vous autorise à le faire « connaître à la capitale. »

Ces franches et nobles paroles touchèrent les cœurs: l'enthousiasme fut unanime; l'Assemblée nationale en corps ramena le roi dans son palais. A la vue de cette union, le peuple charmé se livra à une joie cette fois pure et sainte; la reine parut sur le balcon avec ses enfants; à leur vue, l'allégresse augmenta, les vivats se confondirent, et l'on put croire que les troubles touchaient à leur fin.

Le 16, une ordonnance royale rappela Necker et ses trois collègues démissionnaires; le baron de Breteuil, le duc de Broglie, M. Foulon, le garde des sceaux Barentin se retirèrent. Ce changement fut appris aux Parisiens; ils surent en même temps que le roi viendrait le 17 à l'Hôtel-de-Ville, et on se disposa pour cette grande cérémonie. Les vainqueurs de la Bastille lui avaient nommé un gouverneur, qui garda peu cette forteresse, car on se mit à la démolir, et si lestement que peu de semaines après la place était nette; on en fit une salle de bal, et l'on put inscrire sur la porte : *Ici l'on danse.*

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, LL. AA. RR. le comte, la comtesse d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry, LL. AA. SS. le prince de Condé, le duc de Bourbon, mademoiselle de Condé, le duc d'Enghien, le prince de Conti (1), les maréchaux de France, duc de Broglie et duc de Castries, les ducs de la Vauguyon, de Polignac, la duchesse sa femme, leurs enfants, le duc, la duchesse de Guiche, l'ex-garde des sceaux Barentin, MM. Lefèvre d'Amécourt, d'Aumont, de Villedeuil, d'Aligre, premier président au parlement de Paris, démissionnaire; MM. de Vaudreuil, de Bezenval, les abbés de Vermont et de Balivière, tous les hauts officiers du service d'honneur des princes, quittèrent Versailles et même la France : ce fut le commencement de l'émigration.

Il est positif que les conjurés en voulaient aux jours de S. A. R. le comte d'Artois et de ses enfants; plusieurs *bravi* avaient fait prix pour effectuer ces crimes. Les circonstances actuelles ne permettent pas la révélation entière de tout ce que je sais touchant cette abominable scélératesse. Les trois princes et ceux de Condé auraient perdu la vie, s'ils fussent restés en France :

(1) Le prince de Conti, Louis-François-Joseph de Bourbon, né à Paris le 1er septembre 1734, fut connu jusqu'à la mort de son père sous le nom de comte de La Marche. Il épousa, le 7 février 1759, Fortunée-Marie d'Est, fille du duc de Modène, qui ne lui donna pas d'enfant. Ce prince, ami tour à tour de la marquise de Pompadour, de la comtesse Dubarry, et sans cesse soumis aux volontés de Louis XV, était méprisé des Parisiens; il suivit le comte d'Artois lors de sa sortie de France; mais, peu après, il rentra et avilit son rang par ses bassesses envers les jacobins. Ils le flétrirent en publiant dans le *Moniteur* ses lettres à la Convention nationale. Exilé, emprisonné à Marseille en février 1793, il échappa à la mort par sa vile conduite; déporté en Espagne, il y vécut jusqu'à son décès qui eut lieu le 10 mars 1814, à Barcelone. L. L. L.

il fallait se défaire des trois premiers ; ils embarrassaient à cause de leur proximité du trône. Quant aux Condé, leur fortune énorme faisait leur crime ; on la voulait à tout prix. Un jour viendra où rien ne s'opposera à la manifestation de la vérité ; à cette heure de justice, les méchants compteront avec les gens de bien. Au reste, qui a tué Louis XVI, sa femme, sa sœur, n'aurait pas reculé devant des crimes moindres dans leur énormité.

Le roi demeuré seul avec la reine et Monsieur, qui ne voulurent pas l'abandonner, non plus que le vénérable duc de Penthièvre, le roi, dis-je, partit du château le 17 juillet, ayant avec lui, dans sa voiture, les ducs de Villeroy, de Villequier, le prince de Beauvau et le comte d'Estaing. Des paysans armés de faux, la garde civique de Versailles se mêlèrent aux gardes du corps, et tous s'arrêtèrent à la barrière de la Conférence, celle de Passy. Là une députation de cent membres de l'Assemblée et de plus de cent autres, venus par zèle, environna la voiture de Sa Majesté.

A trois heures, Louis XVI entra dans Paris ; les clefs lui en furent présentées sur un plat de vermeil par MM. Buffaut et Vergnes, échevins ; le maire Bailly le harangua. Son discours commençait ainsi :

« Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa « bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été « présentées à Henri IV. *Il avait reconquis son peuple ;* « *ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.....* » *Reconquis* n'était pas le mot convenable ; *vaincu* eût mieux valu. Le roi en effet venait non en maître, mais en captif : comment le recevrait-on ? Il n'était plus assuré de remporter des hommages ; c'était d'abord sa grâce

qu'il lui faudrait obtenir : situation humiliante et affreuse ! A qui s'adressait-elle ? Au meilleur des princes, à un véritable père plutôt qu'à un monarque. Assurément on lui prouvait bien qu'on le traitait en vaincu, car un silence morne l'accueillit à son passage. Cette milice factieuse garda, commanda le silence, et ne s'attacha pas à préserver la vie du roi de l'assassinat, qui faillit la terminer. Comme la voiture approchait de la place Louis XV, un coup de fusil parti de dessous la terrasse du Palais-Bourbon, de l'autre côté de la rivière, traversa le carrosse par les portières, et alla tuer de l'autre côté une femme venue là en curieuse et bonne royaliste (1).

Les seigneurs admis auprès du roi frémirent; lui immobile les pria de ne manifester aucune émotion. « Dieu veille sur nous, dit ce bon roi; il ne voudra pas sans doute que je meure de la main d'un de mes enfants. »

Ah! s'il avait connu sa destinée et le nombre des monstres qui se souilleraient de son sang!

Sur la place, dans le vestibule, l'escalier, et jusqu'à la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville, Sa Majesté passa sous une voûte d'acier formée du croisement des baïonnettes, piques, hallebardes, épées, sabres de la milice : démonstration aussi vile qu'arrogante, outrage gratuit, que ces hommes et leurs fils paieraient par une multiplicité de lâches bassesses envers tous les souverains qui ont daigné venir à eux.

A peine le roi mettait-il le pied sur le perron, qu'en

---

(1) Elle se nommait *Anne-Félicité Jacquelin Duprateau*, et demeurait dans la Chaussée-d'Antin; il existe un procès-verbal authentique de cette mort. L. L. L.

présence de ces hommes armés, de cette populace hostile, Bailly présenta inconsidérément à Sa Majesté la nouvelle cocarde (1). Un refus eût pu renouveler les scènes où de Launay et Flesselles avaient péri : le roi, sans voir le péril, guidé par sa seule bonté, accepta cette insolente décoration.

Parvenu à la salle Saint-Jean, assis sur le trône, le roi dut encore accepter pour gardes quatorze électeurs, qui tous, l'épée nue, se rangèrent autour de lui.

« Eh ! monsieur, dit-il au maire, à quoi bon ces armes ? je suis ici en famille : que ces messieurs remettent leur fer dans le fourreau. »

Ceci fait, les harangues commencèrent. M. Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, débuta ; puis vint le tour du procureur du roi et de la ville. Celui-ci requit l'inauguration d'une statue de Louis XVI *restaurateur de la liberté française*, qui s'élèverait sur les ruines de la Bastille. Le projet fut approuvé ; mais avant son exécution, on dressa l'échafaud où de coupables sujets firent monter leur maître.

Le comte de Lally-Tollendal, l'homme sentimental officiel de la révolution, venant après Éthys de Corny, paraphrasa l'*Ecce Homo* avec une véhémence qui étonna. On aurait dit qu'animé d'un esprit prophétique, cet

---

(1) Le 12 juillet, au Palais-Royal, Camille Desmoulins fit d'une feuille verte la première cocarde nationale ; puis on prit le bleu et le blanc, attendu que le vert était la couleur de S. A. R. le comte d'Artois ; enfin, le 14 juillet au matin, on y joignit le rouge, les uns disent afin de porter la livrée d'Orléans, les autres à cause des émaux et couleurs de l'écu de Paris qui porte *de gueules* (*rouge*) *au navire d'argent, le chef cousu de France*, c'est-à-dire *d'azur* (bleu) *à trois fleurs de lis d'or*. L. L. L.

autre Pilate présentait l'autre juste aux bourreaux assemblés déjà pour son supplice. Ce discours déchira le cœur des vrais serviteurs, et Louis XVI en éprouva une surprise douloureuse.

Le roi se contenta de répondre généralement: « Messieurs, je suis très-satisfait : j'approuve l'éta-« blissement de la garde bourgeoise; *mais la meilleure « manière de me prouver votre attachement est de rétablir « la tranquillité, et de remettre entre les mains de la justice « ordinaire les malfaiteurs qui seront arrêtés.* M. Bailly, « instruisez l'assemblée de mes intentions. Je suis bien « aise que vous soyez maire et que M. de Lafayette « soit commandant-général. »

Ceci avait été dit par forme de conversation; les curieux désiraient des paroles plus directes. On le dit au roi, qui élevant la voix : *Messieurs, vous pouvez compter sur mon amour.*

C'était beaucoup sans doute au moment où le monarque prisonnier ignorait encore de quelle façon il sortirait des mains de ces mutins. On exigea plus : le roi eut à mettre à son chapeau la cocarde qui remplaçait la sienne, et ainsi souillé par l'arboration de ce signe révolutionnaire, il se montra au grand balcon de l'Hôtel-de-Ville, ayant à sa droite le maire de Paris et à sa gauche le marquis de Lafayette (1).

---

(1) Que dut penser ce dernier, lorsque quarante ans plus tard il eut à présenter au peuple, le 31 juillet, non un roi légitime, qui voulait se réconcilier avec ses sujets, mais un prince du sang qui venait demander la couronne à la nation devenue souveraine par sa victoire? Lafayette fit sans doute de hautes réflexions; les remords ne l'assaillirent que quelques jours après. L'aïeule du *héros des deux mondes* l'appelait GILLES LE GRAND; la postérité impartiale confirmera ce surnom si bien mérité. L. L. L.

Il convient d'avouer que la vue du roi excita sur la place un enthousiasme impossible à décrire. Les baïonnettes disparurent et furent remplacées par des bouquets ; le fer des piques se perdit sous les fleurs, qui le recouvrirent ; toutes les épées rentrèrent dans le fourreau, et après des échanges d'affection et d'amour entre le prince et ceux qui étaient encore ses sujets, Louis XVI remonta en voiture, salué pendant la route par ces acclamations, ces transports qu'on lui avait déniés précédemment ; il alla, plein de joie, rassurer la reine tremblante, éperdue, et redoutant qu'un crime affreux n'eût été commis..... Ce jour-là on en eut horreur !... mais plus tard !.... On sait la fatale catastrophe.

CHAPITRE X.

DU 17 JUILLET AU 1er OCTOBRE 1789.

Suite des événements.—Foulon.—Berthier.— Tous deux sont égorgés par les Parisiens.—Le cœur de Berthier est présenté à Bailly et à Lafayette. — Lâcheté du corps municipal devant les assassins. — Retour de Necker.—Son premier désappointement. — Formation de la nouvelle municipalité. — Composition du ministère. — La peur des brigands au 5 août. — Détails curieux à ce sujet. — Actes spoliateurs de l'Assemblée envers le clergé et la noblesse. — Le roi casse les gardes françaises. — L'Assemblée repousse le projet de la création de deux chambres dans l'acte constituant. — Le veto. — Inviolabilité du roi solennellement déclarée.—L'Assemblée maintient le droit de succession dans les descendants de Philippe V et repousse les injustes prétentions du duc d'Orléans. — Propos de Mirabeau qui dévoile tout le secret de la conspiration. — Déclaration ridicule et dangereuse des droits de l'homme. — Le régiment de Flandres est appelé à Versailles. — Repas des gardes du corps. — La famille royale à la fête. — Fin tragique d'un soldat du régiment *des Trois-Évêchés*.

Un instant la conspiration parut déconcertée. La faiblesse du duc d'Orléans d'une part, la démarche généreuse du roi de l'autre, la fuite des princes, des Polignacs et des courtisans qui inquiétaient la multitude, le rappel de Necker, le pardon accordé aux excès des 13 et 14 juillet, la lassitude enfin qui suit la violence de la victoire, tout s'était réuni pour calmer le peuple, l'arrêter dans son élan. Déjà même la portion saine de la nation s'effrayait de la rapidité des événements : cette majesté royale profanée, cette religion insultée, ce sang abondamment versé, toutes les lois violées, l'autorité passant à l'intrigant ou à la canaille armée, le commerce déjà effrayé, l'agitation des campagnes, la noblesse prête à suivre à l'étranger ces princes objets de son amour; tout, dis-je,

inspirait le besoin de la paix, de l'ordre et de la concorde.

L'Assemblée nationale continua ses travaux : on la voyait déjà, hardie et astucieuse, cherchant à diminuer la puissance royale, à renverser les institutions, fruit de tant de siècles de méditations, d'étude et de travail. On se disposait à la cour à la maintenir dans les limites que les cahiers des bailliages lui traçaient. Les parlements, réunis sincèrement à la couronne, allaient lui prêter un appui vigoureux, lorsque coup sur coup d'autres ébranlements, d'autres secousses firent trembler le trône, en l'attaquant jusque dans ses fondements.

Les conjurés, revenus de leur première terreur, craignant de se séparer du peuple, et sachant que pour maintenir celui-ci en effervescence, il fallait exciter son appétit de meurtre et sa soif du sang, lui livrèrent d'abord deux nouvelles victimes, le beau-père et le gendre. Le premier, ex-intendant général de l'armée, M. Foulon, peu auparavant ministre éphémère, était chargé du poids d'un horrible propos, qu'il n'avait pas tenu, ou qui lui était échappé par suite de cette irréflexion si commune dans le monde. « *Le peuple manque de pain*, lui faisait-on dire; *eh bien! qu'il mange du foin.* »

Le second, M. de Berthier, son gendre, homme de sens, de probité, de courage, était intendant de Paris, et à ce titre dévoué à une mort violente. L'un et l'autre, instruits par la fin cruelle du gouverneur de la Bastille et du prévôt des marchands, avaient fui devant l'orage, et cherché, dans une retraite obscure, un abri contre les desseins cruels de leurs ennemis.

Foulon surtout se sentait coupable d'un grand crime :

ce vieillard, âgé de soixante-quinze ans, possédait une âme intrépide, et, dans le cours rapide de son ministère, il avait lu au conseil un mémoire, où il proposait l'arrestation, la mise en jugement et l'exécution prompte et sans grâce, après condamnation obtenue, du duc d'Orléans, de Mirabeau, de Sillery, de Voidel, de Robespierre, de Sieyes, etc. Le roi, ébranlé un instant, en parla au vicomte de Narbonne; celui-ci, ami de madame de Staël-Holstein, lui en fit part; la fille de Necker en instruisit son père et Mirabeau : cela suffit, et le duc d'Orléans frémissant se lia à ceux que menaçait la sévère justice de Foulon. En conséquence, et bien qu'il eût répandu le bruit de sa mort et que sa livrée portât le deuil, on l'arrêta à Viry, avant Fontainebleau; ramené à Paris, conduit à l'Hôtel-de-Ville, il subit une épouvantable agonie. Arraché enfin à la faiblesse honteuse de Bailly, de Lafayette, du corps des électeurs, entraîné sur la place de Grève, on l'étrangle avec la corde d'un réverbère; sa tête détachée du tronc est promenée dans Paris, aux cris joyeux des cannibales des deux sexes dansant à l'entour, et à la honte éternelle de ces réformateurs si audacieux devant le bon droit, si faibles devant les assassins.

Ce trépas atroce n'était que la moitié de la tragédie de ce jour 22 juillet. Berthier de Sauvigny, arrêté vers Soissons, fut aussi envoyé dans la capitale, où le meurtre régnait avec la révolte, sa compagne inséparable. On fit subir à ce malheureux mille supplices avant que de lui arracher la vie : enlevé du cabriolet où il était, traîné dans la boue, on le déchira en mille pièces, et sa tête soigneusement tranchée alla figurer en regard de celle de Foulon.

Ce n'est pas tout, et j'extrais ce qui suit d'un

ouvrage irrécusable : « .... Au moment où l'on an-
« nonçait à MM. Bailly, de Lafayette, au comité des
« électeurs, etc., que l'on venait d'assassiner M. de
« Berthier, un homme vêtu d'un uniforme de dragon et
« suivi d'une grande foule s'est avancé auprès du bu-
« reau, et portant à la main un morceau de chair en-
« sanglantée, a dit : VOILA LE COEUR DE BERTHIER. Ce
« spectacle a provoqué un sentiment d'horreur dans
« l'assemblée ; quelques électeurs ont fait signe à cet
« homme de sortir, et *il s'est retiré, toujours accompa-*
« *gné de la multitude, qui poussait des cris de joie.*

« D'autres sont venus dire qu'on apportait aussi la
« tête de M. de Berthier, et qu'elle était déjà sur l'es-
« calier de l'Hôtel-de-Ville. *M. de Lafayette et M. Mo-*
« *reau de Saint-Méry ont engagé les mêmes personnes*
« *d'observer au peuple que l'assemblée était occupée d'af-*
« *faires très-importantes, et de tâcher d'obtenir que la*
« *tête ne fût pas présentée dans la salle ;* ce qui a eu le
« succès désiré. » (*Histoire des premiers électeurs de Paris*, page 348.)

Ainsi, et dès l'origine de la révolution, il fallait pactiser avec des cannibales ; non les punir, mais les prier ; non repousser avec indignation leur odieux présent, mais s'excuser de ne pas les recevoir sur la multiplicité des travaux : abominable subterfuge ! Honte à jamais à ces prétendus hommes vertueux, qui tous ont pactisé avec les bourreaux au lieu de défendre ou de venger les victimes.

Pour faire oublier ces scènes sanglantes, le marquis de Lafayette présenta solennellement, le 25 juillet, aux électeurs, la cocarde tricolore, en leur disant qu'elle ferait le tour du monde, et serait adoptée par tous les peuples et les rois. Enfin, le 30 de ce fatal mois,

Necker, de retour et vainqueur de la royauté, vint à son tour faire sa visite à l'Hôtel-de-Ville, en la compagnie de sa femme et de sa fille. Là, tranchant du souverain, il annonça qu'il prenait sous sa protection spéciale le baron de Bezenval, arrêté dans sa fuite; enfin il offrit, plutôt qu'il ne demanda, une amnistie pour tous les délits politiques. Dès le début, ce langage protecteur eut peu de succès, et l'orgueil du Genevois reçut un choc violent. Des voix nombreuses s'élevèrent contre sa volonté, et il fut contraint de laisser écrouer au Châtelet le baron suisse qui avait fait tant de mal à la reine par ses jactances, et à monsieur le comte d'Artois par sa fausse amitié.

Au reste, ce même jour, l'usurpation des électeurs finit; ils furent remplacés par un maire (Sylvain Bailly) et par cent vingt officiers municipaux, nommés par les districts, et qui prirent le titre de *représentants de la commune :* ceci avait déjà une physionomie républicaine. Au reste, ce fut à cette époque que l'on commença à se servir des mots dérivés du grec, *aristocrates* et *démocrates*, pour désigner les royalistes et leurs antagonistes.

Dès la veille et le 29, le ministère avait été reconstitué définitivement. Le ministre des affaires étrangères, Montmorin; de la maison du roi, Saint-Priest; de la marine, La Luzerne, étant conservés, le roi leur adjoignit *aux sceaux* Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux; *à la guerre*, le comte de La Tour-du-Pin; *aux finances*, comme contrôleur-général, Necker; à *la feuille des bénéfices*, Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne.

De son côté, à l'instigation de Mirabeau, et dans le but d'effrayer la cour et de pousser à l'émigration,

l'Assemblée nationale créa 1° le comité *des rapports*, 2° celui *des informations et des recherches*, où douze membres furent appelés. Ces deux tribunaux secrets devaient recevoir, recueillir, examiner les plaintes, dénonciations, mémoires, requêtes propres à éclaircir les actes hostiles, les complots attentatoires à la sûreté de l'état et des particuliers.

Cette institution mystérieuse, menaçante et arbitraire, effraya, tourmenta, tracassa les citoyens; on s'en servit en manière d'arme à deux tranchants. Plus tard elle donna naissance aux infâmes comités de sûreté générale et de salut public.

Mais ce n'était pas assez : il fallait que la France entière, suivant l'exemple de Paris, fût transformée en un camp immense, inquiet, soupçonneux, capable de se défendre en cas de besoin contre la troupe de ligne, et même d'attaquer, s'il le fallait, dans l'intérêt de la conjuration : ce n'était pas facile; trop de causes s'y opposaient : ici les priviléges locaux, là l'inertie, plus loin le royalisme, ailleurs l'indifférence.

Le génie profondément machiavélique de Mirabeau trouva le levier qui au même jour, à la même heure, devait soulever les quarante-quatre mille communes du sol français. En effet, combinant, amalgamant, réunissant le pillage, l'incendie de chez Réveillon, des barrières de Paris, de Saint-Lazare, la prise des Invalides, de la Bastille, la mort tragique de ses défenseurs, celles de Flesselles, de Foulon, de Berthier, avec les épithètes d'assassins, de voleurs, d'incendiaires, de vagabonds, données aux auteurs de ces attentats, voilà que tout à coup, semblable au torrent qui, dans sa course rapide, sème l'épouvante et la désolation, un bruit part de Paris, s'éloigne, s'enfle, s'ac-

croît, se répand dans toute la France, annonçant que des troupes de gens sans aveu, des brigands enrégimentés pour le crime, s'en vont de ville en ville, de bourg en bourg, de paroisse en paroisse, pillant, brûlant, tuant, dévastant, sans laisser à l'écart les moindres hameaux ni les maisons isolées.

Des millions de voix propageaient ces fausses alarmes. A chaque pas on rencontrait des troupes de paysans chassant devant eux leur bétail, et conduisant des charrettes chargées de meubles, de linge et de leurs familles; des bourgeois munis de sabres, d'antiques pertuisanes, de hallebardes, de vieux mousquets, de fusils, de toutes les armes enfin, bonnes ou mauvaises, qui tombaient sous leurs mains.

De temps en temps des terreurs partielles ajoutaient à l'effroi général : on tirait çà et là des coups de fusil et de pistolet; les boîtes qui servaient aux réjouissances grondaient pour rallier les hommes de chaque village; de tous côtés on s'exerçait au tir, et en entendant ce bruit de mousqueterie, augmenté par les échos et grossi par la peur, on s'imaginait que déjà les postes avancés étaient aux mains avec les brigands. Alors les cris, les clameurs, les vociférations recommençaient avec une nouvelle force : on frappait aux portes; on invoquait du secours; on hâtait la paresse; on gourmandait la poltronnerie; le tocsin tintait sans relâche, et, à la frayeur de tous, on aurait dit que l'on allait être pris d'assaut.

Des hommes se montraient faisant des récits lamentables des atrocités commises dans les environs, du brûlement de telle ville, des tortures subies par telle famille... On s'entre-regardait, les uns transis de peur, et les autres remplis d'ardeur guerrière. Ainsi, du 5 août

jusqu'au 10, toute la France fut livrée à une terreur sans pareille; mais comme enfin le péril était purement imaginaire, comme nulle part on ne rencontrait ces hommes si épouvantables (1), comme en réalité les campagnes étaient paisibles, il fallut convenir qu'il n'y avait aucun danger, et que l'on avait été dupe d'une bien habile et bien perfide mystification.

En effet, si les ennemis intérieurs n'existaient pas, si leur attaque était un mensonge, il en était au moins résulté que, depuis le dernier hameau de France jusqu'aux plus importantes cités du royaume, une force bourgeoise civique était organisée, qu'elle présentait déjà une masse compacte, énergique, et que deux ou trois millions d'hommes, régulièrement organisés et armés, seraient désormais invincibles; la troupe de ligne ne serait plus rien devant eux, et l'autorité municipale, appuyée de leur concours, serait seule redoutable et souveraine.

Tandis que cette combinaison, fruit d'un génie infernal, couvrait les provinces d'un immense réseau, l'Assemblée nationale, dans sa séance du soir de ce même 5 août, renversait les formes constitutives de la monar-

---

(1) Auprès de Toulouse, deux villages, celui de Fronton et celui de Villaudrie, allant en reconnaissance, s'approchèrent réciproquement au clair de la lune : « Voilà les brigands! » s'écrie-t-on des deux parts. Chacun fait volte-face; ceux de Fronton se sauvèrent jusqu'à Montauban; les autres se replièrent sur Puy-Laurens, se croyant toujours poursuivis.

A Saint-Félix de Caraman on veilla pendant cinq nuits consécutives; et cette ville, située sur une colline, à deux ou trois cents toises au-dessus de la mer, et n'ayant pas une goutte d'eau à une lieue à la ronde, donna le nom de *quai de l'Alarme* à un pan de muraille en mémoire de la grande frayeur de ses habitants.

L. L. L.

chie, outrepassait ses mandats, jetait la nation dans un chaos de liberté et d'égalité prétendues, qui, par le fait, conduisaient à la désorganisation sociale. Dans cette séance, dit un auteur moderne, on décréta : l'abolition de la qualité de serf,—la faculté du rachat des droits seigneuriaux,— l'abolition des justices seigneuriales, — la suppression des droits de chasse, de colombier, de garenne, — le rachat de la dîme, — l'égalité des impôts, — l'admission de tous les Français aux emplois civils et militaires, — l'abolition de la vénalité des charges, — la destruction de tous les priviléges des villes et des provinces, — la réformation des jurandes, — la suppression des pensions obtenues sans titre ; en un mot, la ruine complète des ordres de la noblesse et du clergé, au plus grand profit du tiers-état.

Certes il n'était aucun de ces articles qui ne demandât une longue, sévère et lucide discussion : eh bien! un décret était aussitôt rendu que proposé ; on allait avec inconsidération, donnant ce que l'on ne possédait pas. Dans cet odieux pillage des droits les mieux acquis, les ducs du Châtelet et d'Aumont, le marquis de Mortemart, les vicomtes de Montmorency, de Noailles, de Narbonne, de Beauharnais, les évêques d'Autun, de Chartres, les ducs d'Aiguillon et de Liancourt, le marquis de Foucaut, le comte de Grammont, MM. de Lameth, de Sillery, de Montesquiou-Fézensac, se signalèrent par la vivacité qu'ils mirent à immoler les deux premiers ordres. Ce fut moins une séance qu'un *houlevari*, qu'un cataclysme, dont s'applaudirent et dont profitèrent les ennemis de la monarchie, de la noblesse et du clergé.

Ces énormes sacrifices reçurent l'assentiment de la plus forte partie de la nation : les bourgeois crurent avoir

tout gagné de ce qu'il n'y aurait plus de priviléges ; ils ne virent pas qu'en abattant ces étais de l'ordre politique, celui-ci ébranlé croulerait et les ensevelirait tous sous ses ruines. D'ailleurs toutes ces abolitions ouvraient la voie et préparaient les fondements de la nouvelle constitution; déjà on s'occupait d'elle, et en attendant, on créait, le 9 août, un emprunt de trente millions, qui ne réussit point, parce que les garanties n'étaient pas suffisantes; ce fut le second échec dont Necker eut à souffrir : ce ne devait pas être, grâce à Dieu, le dernier.

Il fallut peu après proposer un nouvel emprunt; il fut cette fois de quatre-vingts millions, et n'eut pas plus de succès que le précédent.

Le 31, le roi bien conseillé supprima les gardes françaises : ce corps turbulent tendait à renouveler les prétoriens, les janissaires, les strélitz; rebelle, il avait pris les armes contre le souverain, fait le coup de fusil avec le régiment Royal-Allemand et concouru à la prise de la Bastille. Sa suppression l'irrita, et dès ce jour chaque soldat, chaque sous-officier, vendu aux orléanistes, manifesta une haine à mort particulièrement contre les gardes du corps, certes bien innocents de la punition que lui avait justement méritée sa perfidie.

Dans le projet de constitution, les hommes sages demandaient deux chambres. Les agitateurs, ce fut la majorité, s'opiniâtrèrent à n'en admettre qu'une, bien assurés que celle-ci serait en lutte ouverte avec le roi et qu'elle finirait par le renverser. Cazalès, Mounier, Malouet, Dupont de Nemours, Lally-Tollendal soutinrent l'opinion saine, qui cherchait à diviser la puissance populaire de la chambre des députés. Eux demandaient un sénat, une chambre des pairs, un haut

conseil : le nom n'était rien ; la chose seule importait. Le génie du mal triompha : une chambre unique fut maintenue ; elle perdit tout.

De violents, d'orageux débats s'ouvrirent, lorsqu'il fut question de l'étendue de résistance que l'on accorderait au roi contre les décrets que proposerait l'assemblée législative. Les députés du côté droit, se souvenant de ce qu'était le roi de France, ne mettaient aucune borne à son veto (1) ; les démocrates ne le voulaient que suspensif et pour un temps déterminé.

Cette question de haute politique enflamma ridiculement Paris et la province : la canaille, les jacobins, qui commençaient à paraître, prirent feu, hurlèrent contre le *veto* absolu. Necker, ministre du roi, osa, mettant bas le masque, adresser à l'Assemblée un mémoire contre l'extension donnée au pouvoir royal. L'Assemblée, par dédain de cette lâcheté, refusa la lecture de l'écrit, et le stigmatisa par un ordre du jour ; enfin le décret suivant fut rendu :

« Le refus suspensif du roi cessera à la seconde des « législatures qui suivra celle qui aura proposé la « loi. »

C'était réduire complétement le pouvoir de Sa Majesté ; c'était accorder au corps législatif la souveraine

---

(1) *Veto*, mot emprunté des Polonais ; il exprime l'empêchement suspensif d'une loi, d'une délibération en Pologne. Le *liberum veto* appartenait à tout gentilhomme, et pour tout cas : nos législateurs ne voulaient l'accorder à nos rois que provisoirement. Les jacobins désignèrent Louis XVI et Marie-Antoinette sous le nom de *monsieur Veto* et de *madame Veto*. De la perte du respect au versement du sang royal, la distance fut courte. Malheur au roi qui abandonne son droit du *veto* absolu ! L. L. L.

puissance. Cependant, et pour adoucir l'amertume de cet article de la constitution, un autre porta;

« L'Assemblée nationale a reconnu et déclaré,
« comme points fondamentaux de la monarchie fran-
« çaise, que la personne du roi est inviolable et sa-
« crée; que le trône est indivisible; que la couronne
« est héréditaire de mâle en mâle par ordre de pri-
« mogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes
« et de leurs descendances, *sans entendre rien préju-*
« *ger du fait des renonciations.* »

Cette dernière phrase exige une explication. J'ai dit au début de cet ouvrage, et les preuves ne me manqueraient pas pour l'appuyer, que le duc d'Orléans travaillait dans le but d'enlever la couronne à la branche aînée. Le grand nombre de têtes mâles qui le séparait du trône ne lui laissait plus l'espoir d'y parvenir par le droit de nature : l'usurpation seule pourrait l'y pousser; il y songeait; mais auparavant il fallait faire résoudre la question pendante depuis près d'un siècle, à savoir, dans le cas où Louis XVI et ses frères n'auraient pas de postérité, à qui irait cette belle succession, à la maison d'Espagne avec ses rameaux, ou à celle d'Orléans.

Ce cas non résolu avant le renversement de la branche aînée, il était probable que les princes d'Espagne viendraient réclamer une succession ouverte; ils s'appuieraient des forces de la péninsule, de l'or du Mexique et de tous les royalistes français : la chance serait pour eux. Il fallait donc, en devançant le grand coup, amener l'Assemblée nationale à décider ce point. Prenant pour prétexte l'article de la constitution qui traitait de la personne du roi et de la transmission de son héritage, les amis du duc demandèrent un décret qui

mit la maison d'Espagne en arrière de celle d'Orléans (1). »

Les soutiens de la légitimité combattirent ceci; les orléanistes se dévoilèrent par leur insistance. Mirabeau, qui était dans leurs rangs, n'osa pas les appuyer ouvertement, presque certain de perdre la bataille. En effet, le paragraphe passa, comme je l'ai rapporté plus haut : ainsi les fils de Louis XIV devaient recueillir son héritage avant ses neveux.

Ce fut à cette époque et au plus chaud de la discussion que, dans un colloque, le comte de Virieu ayant dit à Mirabeau que rien ne forçait de traiter ce point dans un temps où les mâles de la famille royale ou leurs agnats dispensaient de poser cette question dangereuse, Mirabeau répondit :

« Elle n'est pas si éloignée de sa solution que vous le croyez et qu'elle paraît l'être au premier coup

---

(1) Si l'ordre de primogéniture était reconnu en France, le chef de la maison royale serait : 1° S. A. R. monseigneur le Dauphin; 2° S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, Henri V pour certains; 3° S. M. don Carlos, roi d'Espagne et des Indes; 4° tous ses enfants mâles; 5° S. A. R. don Francisco; 6° tous ses enfants mâles; 7° l'infant don Sébastien; 8° tous ses enfants mâles; 9° S. M. le roi des Deux-Siciles; 10° tous ses enfants mâles; 11° S. A. R. le prince de Capoue; 12° tous ses enfants mâles; 13° S. A. R. le duc de Syracuse; 14° tous ses enfants mâles; 15° S. A. R. le comte de Lecce; 16° tous ses enfants mâles; 17° S. A. R. le duc d'Aquila; 18° sa postérité, s'il se marie; 19° S. A. R. le comte de Trapani; 20° sa postérité, s'il se marie; 21° S. A. R. le prince de Salerne; 22° tous ses enfants mâles; 23° S. A. R. l'infant prince souverain de Lucques; 24° tous ses enfants mâles; 25° l'ex-duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français; 26° l'ex-duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans; 27° sa postérité mâle, si Dieu lui en donne; 28° le duc de Nemours; 29° le prince de Joinville; 30° le duc d'Aumale; 31° le duc de Montpensier. L. L. L.

d'œil : le roi et Monsieur sont dans un état pléthorique qui peut abréger leurs jours; le dauphin, selon toute apparence, porte le germe de rachitisme qui a fait mourir son frère, et alors la succession s'ouvrirait. — Mais, repartit M. de Virieu, vous ne parlez ni de M. le comte d'Artois, ni de ses enfants. — La raison en est simple, dit Mirabeau vivement : si le cas qui nous occupe se présentait d'ici à une époque peu éloignée, on pourrait regarder ce prince et ses enfants comme fugitifs et hors d'état de recueillir cette royale succession. »

Ces hommes avaient tout prévu ; la décision de l'assemblée fut pour le duc d'Orléans ce qu'avait été pour le duc de Mayenne, lors de la Ligue, la célèbre déclaration du parlement de Paris touchant le maintien de la couronne dans la maison des Capets (1).

Le 1er octobre, l'Assemblée nationale proclama les *droits de l'homme*, ridicule galimatias qu'il eût été convenable de faire précéder par le *tableau des devoirs de l'homme*, à l'encontre de Dieu, du roi, de la société, de sa famille et des lois. Ces plats théoriciens se per-

(1) La Ligue triomphait : le roi d'Espagne croyait voir la couronne de France sur la tête de sa fille, l'infante Claire-Eugénie ; mais le parlement, qui redoutait et Philippe II et le duc de Mayenne, prince lorrain, par un acte sublime de patriotisme trompa l'espoir de l'étranger. Le premier président Le Maître convoqua les chambres, sur le réquisitoire du procureur-général Molé (Édouard), père du fameux garde des sceaux Mathieu Molé ; du Vair, avocat-général et autre grand patriote, c'est-à-dire bon royaliste, après un exposé du péril qui menaçait la France, conclut « à ce qu'il « fût rendu arrêt par lequel tous traités faits ou à faire pour l'éta- « blissement de *princes* ou *princesses étrangères*, seraient dé- « clarés nuls et de nulle valeur, comme faits au préjudice de la loi « salique et des lois fondamentales du royaume, et tous ceux qui

daient en vains bavardages : on ne pouvait les suivre dans leurs raisonnements absurdes.

Mais on approchait d'une catastrophe qui devait ouvrir une porte plus large aux abominations révolutionnaires, et pour bien la décrire il faut la faire venir de plus loin.

La police royaliste apportait chaque jour de nouvelles lumières sur la conjuration d'Orléans; on savait que l'on recrutait à Paris et dans la province des misérables chargés de crimes, des femmes perverses aimant à répandre le sang : on leur promettait de l'or, des places subalternes, des plaisirs et la certitude de faire du mal. On savait qu'un jour, à un signal donné, cette tourbe, partant de Paris, viendrait à Versailles, fondrait sur le château, égorgerait la reine, le roi, le dauphin, les princesses, afin que la place fût libre pour le prince conspirateur.

Tout ceci bien apprécié, on voulut se mettre en mesure de se défendre. En cédant à l'Assemblée, aux craintes exagérées des Parisiens, le roi avait éloigné

« y prêteraient aide, faveur ou consentement, déclarés criminels « de lèse-majesté au premier chef. » L'arrêt fut rendu le 28 juin 1593; il fit tant d'honneur au parlement, il fut si utile à la cause d'Henri IV, que le chancelier de Chivery l'attribue à *une inspiration divine*. Le Maître, accompagné de plusieurs conseillers, le notifia au duc de Mayenne, et en défendit les principes avec beaucoup de fermeté.

Tels étaient ces hommes non corrompus par une sordide ambition : on ne les voyait pas jurer d'abord la mort des rois sur un poignard, et puis, au nom de ces mêmes rois, condamner pour un peu d'argent leurs complices : ô honteuses apostasies! ô lèpre de la civilisation! Jeunes gens, imitez vos aïeux, et souvent rougissez et baissez les yeux au souvenir de la conduite de vos parents actuels. L. L. L.

ses troupes ; il n'avait autour de lui que cinq ou six cents gardes du corps, des Cent-Suisses et la compagnie des gardes de la porte ; ce n'était pas assez, outre qu'il ne fallait pas compter sur la garde nationale de Versailles.

Il était donc nécessaire d'appeler un régiment : comment le faire sans irriter la susceptibilité de l'Assemblée nationale ? Un article de la nouvelle constitution en procura le moyen : la commune de Versailles, dont l'administration était bien composée, demanda, en vertu de son droit, un régiment pour aider la garde nationale dans son paisible service ; celle-ci, commandée par le comte d'Estaing, qui jouait double jeu, accéda à l'appel. Le régiment de Flandre, dont le colonel était le marquis de Lusignan, espèce de démocrate bâtard, vint à Versailles.

On le reçut bien ; des gardes du corps crurent convenable de donner à dîner aux officiers ; la cour approuva cette partie de plaisir, et le 1er octobre (un jeudi) le repas eut lieu dans la salle d'opéra du château, disposée en salle de banquet royal.

Cette décoration admirable réunissait le théâtre et l'avant-scène. — Des colonnades superposées en trois étages, des dômes sur des galeries, des arcades ; le tout doré, fond vert-émeraude, et illuminé de trois mille bougies ; de riches tapis, des vases de porcelaine, de bronze, de porphyre, d'agate, de prime, d'améthyste ; des statues de marbre, des bas-reliefs en or et en argent, des peintures exquises aux plafonds, représentant les dieux de la mythologie, faisaient de cette salle un lieu d'enchantement.

Au milieu s'élevait, en fer à cheval, une table immense, chargée de dormants en sable coloré, de

cristaux, de pièces de vermeil, de fleurs, de porcelaines, de mets délicieux.

Outre le luxe du service, l'élégance de la décoration, la variété des costumes, la fête présentait un spectacle ravissant; on jetait des regards d'admiration sur des loges garnies de femmes couvertes de diamants et magnifiquement parées, de seigneurs de la cour dans la splendeur d'un costume que la plupart portaient pour la dernière fois; car, dès les terreurs d'octobre, l'émigration se multiplia, et ceux qui ne sortirent pas du royaume cessèrent presque tous de se montrer aux Tuileries. Des chœurs de musique jouaient des airs analogues : *O Richard, ô mon roi!... Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?... Comment affliger ce qu'on aime!...* et autres morceaux applicables à la circonstance.

Le vin coulait à flots : les soldats du régiment de Flandre, admis au repas ou à qui on en donnait les reliefs, s'enflammèrent d'un délire royaliste; les cris de *vive le roi* partirent tant du dedans que du dehors de la salle. La cour de marbre était illuminée; un grenadier, dans son enthousiasme, s'attachant aux aspérités de la muraille, aux saillies de la sculpture, grimpa jusqu'aux fenêtres de la chambre du roi pour lui prouver son amour.

C'était un spectacle enchanteur; il faisait verser de douces larmes; on ne voyait là que des physionomies satisfaites, que des sentiments en harmonie réciproque; on allait çà et là, louant le roi, la reine, la famille, leur souhaitant le bonheur qu'ils méritaient; une foule joyeuse encombrait le théâtre, les avenues, et les chants d'allégresse répondaient aux acclamations des convives.

Tout-à-coup des fanfares retentissent; un cri de dé-

vouement part de chaque bouche : ceux qui sont à table se lèvent spontanément, tenant leur verre d'une main et plaçant l'autre sur la garde de leur épée, et ils répètent avec chaleur le serment sacré, depuis si religieusement tenu par ces gardes héroïques, de vivre, de mourir pour la défense de la famille royale!... Qui occasionna ce beau transport ? La présence inattendue de Leurs Majestés qui entraient avec leurs enfants : le roi au retour de la chasse, la reine magnifiquement parée, tenant dans ses bras M. le dauphin et par la main Madame Royale, depuis duchesse d'Angoulême. Le jeune prince, enchanté à la vue de tant de défenseurs, laissait éclater sa satisfaction badine.

Louis XVI était calme et gai; Marie-Antoinette rayonnait de contentement; néanmoins elle craignit pour l'avenir à la vue de quelques imprudents qui, mettant en poche la nouvelle cocarde dont on venait de les décorer, lui préféraient celle qui a quatorze siècles d'existence; celle de la vieille monarchie, donnée à Clovis par saint Remi, portée par Charlemagne, par Philippe-Auguste à Bouvines, par saint Louis à Taillebourg, qui entra royalement à Naples avec Charles VIII, dans Paris avec Henri IV, et à qui Louis XIV procura tant d'éclat.

La famille royale fit deux fois le tour de la table, recueillant les hommages de ses fidèles serviteurs. Au milieu de cette allégresse, un simple chasseur des Trois-Évêchés, immobile, appuyé contre une colonne, se montrait sombre et silencieux, tantôt regardant mélancoliquement la gaieté de ses camarades, tantôt cachant sa tête dans ses mains, comme pour dissimuler ses profondes émotions.

M. de Miomandre, officier au régiment de *Royal-Turenne*, ne le perdait pas de vue; il le vit quitter brus-

quement la place, traverser la salle d'opéra, les autres salons, arriver au grand vestibule que pare le fameux bas-relief du Puget (1). Là cet homme, se croyant seul, gémit, pleure, pousse des soupirs, se qualifiant de traître et d'infâme.

« Qui avez-vous trahi? lui demanda M. de Miomandre. Avez-vous des peines particulières? Avouez-les: tout est excusable en un jour comme celui-ci; je vous obtiendrai le pardon. — Ah! mon officier, je n'ai besoin de rien... Un poids affreux m'oppresse... c'est la mort qu'il me faut; je la mérite d'ailleurs. »

Puis il se tait, sanglote : sa pantomime devient effrayante; ses traits se décomposent; il porte à l'entour des regards pleins d'inquiétude, d'effroi, de douleur; enfin d'une voix basse et entrecoupée : « Oh! les infâmes! dit-il... Cette brave maison du roi... et je les aiderais!... je suis un misérable... Sachez, monsieur, qu'on exige... — Quoi? reprend M. de Miomandre de plus en plus étonné. — Ce scélérat de commandant!... et d'Orléans... »

(1) Pierre Puget, célèbre sculpteur, peintre, architecte, ingénieur de la marine, naquit à Marseille en 1622. Parmi ses chefs-d'œuvre on cite l'immense bas-relief de sa composition, représentant Diogène demandant *son soleil* à Alexandre : il était placé dans le vestibule du château de Versailles, qui va de la chapelle au jardin; on l'a changé de place; le *Milon de Crotone*; le *Persée et Andromède*; la *Peste de Marseille*; *saint Sébastien*; *saint Alexandre-Sauly*; l'*Assomption*, bas-relief et en groupe; les deux *Vierges* des palais Balbi et Carrega; *saint Philippe*; l'*Enlèvement d'Hélène*; les *tabernacles* et les *anges* en bronze doré de l'église de Saint-Cyr; tout le *maître autel* de l'église Notre-Dame des Dignes; une charmante fontaine avec *groupe d'enfants* au palais... Ces douze dernières productions sont à Gênes. Ce grand artiste mourut à Marseille en 1694. L. L. L.

Il s'arrête : chacune de ses paroles va avoir la valeur d'un trésor ; un digne royaliste les épie... Mais voici des inconnus qui s'approchent ; ils paraissent surveiller de loin le chasseur, qui, à leur vue, perdant la tête, tire son sabre et se blesse.

— A moi ! Duverger, à moi ! mes amis, s'écrie M. de Miomandre, qui veut éclaircir ce que présente d'obscur la conduite de cet insensé. Mais d'autres personnes arrivent, saisissent le soldat, dont le sang coule avec abondance. On l'emporte sur un matelas au corps de garde voisin ; M. de Miomandre, son ami M. d'Aguesseau, auquel il a succinctement dit ce qui est, demeurent là pour lui prodiguer des secours.

La scène se rembrunit : des chasseurs des *Trois-Évêchés*, camarades du blessé, l'entourent, l'injurient, le frappent à coups de talon de botte, et l'appelant *mauvais sujet*, *ivrogne*, *débauché*, achèvent de lui ôter la vie : le secret du malheureux meurt avec lui.

En vain ces messieurs, témoins d'un tel assassinat, s'adressèrent au duc de Villeroy, au marquis de Montmorency, colonel du régiment de la victime, et leur dénoncèrent le meurtre commis sous leurs yeux. La responsabilité d'une enquête effraya ces seigneurs : la peur de mourir comme le soldat les rendit insensibles au sort de la victime ; et cet événement, si digne d'être éclairci, ne fut plus qu'un des épisodes sanglants de ces tristes journées.

Au reste la fête se termina sans autre incident que celui que nous venons de rapporter ; elle continua le lendemain à l'hôtel des gardes du corps.

CHAPITRE XI.

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

Parti que les conjurés tirent du repas des gardes du corps. — Agitation de Paris du 2 au 4 octobre. — Matinée du 5. — Les femmes désorganisent la garde nationale et s'emparent de l'Hôtel-de-Ville.—Soulèvement de l'armée parisienne. — Harangue d'un soldat à Lafayette. — Colloque qui suit. — La peur domine le corps municipal et Lafayette. — Ordre de Bailly pour que le commandant marche avec l'armée contre le roi. — Scène orageuse à l'Assemblée constituante. — Dialogue entre Mirabeau et Mounier. — Maillard et son cortége partent pour Versailles. — — Assassinat d'un suisse gardien des Tuileries. — Maillard envahit la salle de l'Assemblée constituante. — Sa harangue aux députés. — Son colloque avec Mounier.—La cocarde noire.—M. de la Devèze.—Députation féminine au roi.—Propos du comte de Saint-Priest.—Louison Chabry.—La milice de Versailles fusille traîtreusement les gardes du corps. — Lafayette, à Viroflay, fait prêter serment d'obéissance à son armée. — Arrivée à Versailles.—Lafayette au château.—Il répond de tout et va dormir. — Vers à ce sujet du célèbre Jacques Delille. — Nuit d'effroi. — Repas de sauvages. — Conseil nocturne des conjurés. — Attaque du château le 6 au matin. — Qui la dirige. — Déposition des témoins. — Massacre des gardes du corps. — Jourdan Coupe-tête. — Les appartements intérieurs envahis. — L'Œil-de-Bœuf. — Énergie de la reine. — Propos atroces tenus par les femmes de la halle.—Le marquis de Vaudreuil réconcilie les gardes du corps et les grenadiers parisiens.—Héroïsme des princesses.—La populace entraîne à Paris la famille royale.—Intrigues pour décider ce fatal voyage. — Vengeance des honnêtes gens contre un grand coupable. — Les têtes coupées, frisées et coiffées. — Détails du voyage de Versailles à Paris. — Madame de Genlis et ses élèves.—L'Hôtel-de-Ville. — La reine. — Arrivée à la prison des Tuileries.

Le roi ni la reine ne se doutaient de l'importance que les conspirateurs donneraient à la fête du 1er octobre, ni du parti que ces hommes de sang et de boue en tireraient. Dès que la nouvelle leur en fut venue, le conseil général fut convoqué à Monceaux : là parurent Mirabeau, Genlis, Laclos, La Touche, Voidel, Barnave,

Brissot, Robespierre, Pétion, Bar.... Marat, Danton, Fournier, Méhée, Mailhard, Saint-Hurugues, le fameux mulâtre Saint-Georges, Hébert, Santerre, Babeuf, Legendre, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, et vingt autres, tous hommes du parti d'Orléans; car le prince de ce nom pouvait encore solder leur fidélité. Chacun prit ses instructions, le dessin de son rôle, et courut le remplir.

Le Palais-Royal, la place de Grève, les cafés des boulevards sont les lieux de rassemblement. Là on accourt, on annonce qu'une fête contre-révolutionnaire a eu lieu : Marie-Antoinette a fait jurer aux gardes du corps d'exterminer l'Assemblée nationale; ils ont foulé aux pieds la cocarde tricolore; on a fait boire le régiment de Flandre, afin de le gagner; le comte d'Artois rentre avec des étrangers qui tuent, pillent, brûlent tout sur leur passage. On fait un appel au civisme des citoyens; tout le dimanche 4 octobre est employé principalement à semer la discorde.

Les rues, les carrefours se regarnissent de ces figures atroces qui ne se montrent au grand jour que dans ces tristes circonstances : le tocsin sonne; le tambour bat le rappel. Le soir du 4, la nuit du 5 voient la confusion augmenter. Ce jour-là, vers sept heures du matin, une jeune fille, à la tête d'une vingtaine de femmes ou d'hommes, sous les habits du second sexe, entre dans un corps de garde, s'empare du tambour, se le passe en écharpe, et parcourt le faubourg Saint-Antoine; la Théroigne en fait autant au Palais-Royal, et la nommée Rose Lacombe insurge le quartier Saint-Marceau.

On voit aller d'un lieu à l'autre un nègre colossal, qui faisait partie de la maison d'Orléans, et un certain

baron Thienot ou Theniot, autre aide de camp subalterne. Le duc d'Aiguillon, Laclos, Sillery, Camille Desmoulins, vêtus en femme, sont reconnus parcourant ainsi la ville, et excitant le tumulte : on vit sortir ces messieurs et une trentaine d'autres ainsi déguisés d'une des portes particulières du Palais-Royal (1).

Sur la place de Grève, la garde nationale faisait front à l'émeute et interdisait l'approche de l'Hôtel-de-Ville; tout-à-coup une foule de femmes vient chantant, dansant, fondre sur cette troupe: elles mettent des bouquets de fleurs au canon de leurs fusils, lient les citoyens avec des guirlandes et des rubans tricolores, badinent, les pressent, les divisent, parviennent à la porte de l'édifice; on la leur livre; les voilà dans la salle de *Permanence;* elles demandent du pain, du pain, il leur en faut; Paris en manquait, il y en avait à Versailles.

« Allons-y tous ensemble, disent-elles à Bailly. — Pourquoi faire? — Pour parler au roi, le délivrer de sa méchante femme, et sauver l'Assemblée nationale que l'on égorgera. »

Cependant les compagnies des gardes françaises formées en milice bourgeoise arrivent à leur tour,

---

(1) Ceci est extrait des dépositions de divers témoins, recueillies par le Châtelet; et de plus un de mes parents et un de mes amis, témoins oculaires, reconnurent ceux que je signale. On sait que le duc d'Aiguillon, qui s'était souillé de ce déguisement, ayant voulu par malice, quelques jours après, gêner le passage de l'abbé Maury sur la terrasse des Feuillants, en fut salué par un énergique : *Cède donc le pas aux hommes, laide salope que tu es.* Le mot, quoique dur, parut gai. Vingt ans après, le cardinal Maury racontait devant moi cette anecdote chez la comtesse de Beaufort d'Hautpoul, sans adoucir la violence des termes.

L. L. L.

poussent hors de la place la garde nationale et déclarent qu'il faut les conduire à Versailles. Lafayette est là, à cheval, immobile, sourd aux clameurs de la populace, aux supplications des femmes, aux demandes énergiques des soldats. Dans cet instant, un superbe jeune homme, remarquablement beau, que tout le monde vit et que depuis on ne retrouva plus, s'avance; il est vêtu en grenadier, cinq ou six autres semblent l'accompagner, mais seul il parle :

« Mon général, dit-il, nous sommes députés vers « vous par les six compagnies des grenadiers; nous ne « vous croyons pas un traître, mais il nous semble que « le gouvernement trahit la nation. Il est temps que « tout ceci finisse; nous ne pouvons tourner nos baïon- « nettes contre des femmes qui nous demandent du pain. « Le comité des subsistances malverse ou est incapable « d'administrer son département; dans les deux cas, « il faut le changer. Le peuple est malheureux; la source « du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi « et l'amener à Paris; il faut exterminer le régiment de « Flandre et les gardes du corps qui ont osé fouler aux « pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible « pour porter la couronne, qu'il la dépose, nous cou- « ronnerons son fils, on nommera un conseil de ré- « gence, et tout n'en ira que mieux. »

Lafayette, comprenant qu'un complot est ourdi, frémit du rôle qu'on lui destine; il repart à l'interlocuteur : « Vous avez donc le projet de faire la guerre au roi et de le forcer à nous abandonner? — Mon général, nous en serions bien fâchés, car nous l'aimons beaucoup, et il ne nous quittera pas; si pourtant il s'aimait mieux que la patrie, nous mettrions le dauphin à sa place. — Quant à moi, réplique le marquis,

je suis anéanti de ce que vous me dites, et je ne me sens pas la force d'entrer en lutte contre le roi. — Général, dit le jeune homme, nous donnerions pour vous jusqu'à notre dernière goutte de sang; mais le peuple est malheureux; la source des trahisons qui bouleversent la capitale est à Versailles; il faut aller chercher le roi, il le faut, le peuple le veut. »

Lafayette et Bailly, frémissant d'une telle démarche, essaient de calmer les esprits; à toutes leurs exhortations on répond uniquement : *Du pain, du pain* (1) ! *à Versailles! qu'est-ce que la commune dont M. Lafayette nous parle? Le peuple seul est souverain, il commande à ses délégués, que ceux-ci lui obéissent et qu'ils partent.*

A chaque minute arrivent de nouveaux attroupements, armés la plupart de piques confectionnées depuis trois jours par tous les serruriers de Paris, et payées par le duc d'Orléans; d'autres ont des faux retournées, des hallebardes, des sabres, des bâtons, et huit cents fusils naguère pillés dans l'Hôtel-de-Ville.

Le tocsin sonne à grande volée au beffroi voisin et à tous les clochers de la ville; on se presse autour du général, il entend des paroles menaçantes : pâle, atterré, il veut rentrer dans la maison commune; on s'y oppose, on prend son cheval par la bride, on le pousse en avant; d'autres forcenés rappellent à Bailly le sort de Flesselles; le courage l'abandonne, il cède,

(1) Ce n'était point par besoin que ces déhontées criaient famine; toutes avaient dans leur poche du beau pain blanc, et elles montraient des bourses passablement garnies; chacune d'ailleurs avait reçu, le matin du 5 octobre 1789, deux écus de six livres pliés dans du papier. Plusieurs, en recevant cette solde, la donnèrent à des indigents : il y a des témoins oculaires de ce fait. L. L. L.

et d'une main tremblante il écrit l'ordre suivant adressé à Lafayette :

« *Vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la* « *représentation de M. le commandant général, qu'il est* « *impossible de s'y refuser,* la commune autorise M. le « commandant, et même lui ordonne de se transporter « à Versailles. »

A la réception de cette pièce, vraie déclaration de guerre, Lafayette pâlit, et, d'une voix émue, donne l'ordre du départ : des cris, des hurlements de joie répondent à sa faiblesse, et les Parisiens se mettent en marche contre leur roi comme s'ils eussent été au-devant de lui pour une cérémonie publique. Cinquante mille hommes s'ébranlent et partent : comment reviendront-ils ?

Mais déjà et depuis le matin, le trop fameux Stanislas Maillard, homme commandant une armée en jupons, car il n'était suivi que de femmes ou de ceux de son sexe déguisés, avait pris la route de Versailles; le premier exploit de cette troupe dévergondée fut le meurtre du suisse des Tuileries, qui gardait la grille du côté de l'eau et qui refusait de leur livrer passage; cette tourbe arrête sur la route tout ce qu'elle rencontre et en grossit ses rangs.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, Mirabeau, qui savait quel renfort lui arrivait, tonnait à la tribune, menaçait de dénoncer la reine, qu'il signalait comme à la tête de la contre-révolution; ce misérable, qui attendait le moment où il donnerait le signal du meurtre, tenait à calomnier la vertueuse Marie-Antoinette, afin de la rendre moins intéressante lorsqu'on l'assassinerait. Comme il redoutait que la cour ne trouvât de l'appui dans l'Assemblée nationale si

celle-ci demeurait en permanence, il se leva, et passant derrière Mounier qui présidait :

« Monsieur, lui dit-il, Paris marche sur nous, quarante mille hommes suivent le marquis de Lafayette ; pressez la délibération ; fermez la séance ; trouvez-vous mal ; allez chez le roi. — Pourquoi faire, s'il vous plaît ? répliqua Mounier, on ne va que trop vite. — Mais cette troupe est si nombreuse, pouvons-nous préjuger ses intentions ? — Eh bien ! ils nous tueront ; toutes les affaires de la république n'en iront que mieux. — C'est joli ce que vous dites ! » répliqua Mirabeau, décontenancé.

Pendant ce colloque, des débats violents agitaient l'assemblée : on décida que le président et le bureau iraient solliciter du roi l'acceptation pure et simple de la déclaration des *droits de l'homme* et des premiers articles de la constitution nouvelle.

Tout-à-coup on entend un bruit de tambour ; une foule insolente pénètre dans la salle : c'est le souverain en guenilles, ou plutôt le cortége de femmes conduit par Maillard. D'abord, on ne veut en admettre qu'une vingtaine ; puis la horde entière fait irruption, s'empare des tribunes et ose s'asseoir dans l'enceinte pêle-mêle avec les députés : certains de ceux-ci fuient, d'autres *veulent voir le spectacle curieux.*

Maillard paraît, vêtu d'un méchant habit noir ; il a les cheveux épars, la mine effarée ; il tient une épée nue qu'il brandit audacieusement. Près de lui est une jeune fille presque nue, tenant une longue perche d'où pendent une chouette et un tambour de basque, spectacle odieux qui attriste ceux de la droite, et auquel sourient les députés démocrates qui sont dans le secret. Maillard prenant la parole :

« Messieurs, la famine nous assiége; Paris depuis trois jours est sans pain; nous sommes venus vous en demander; nous voulons aussi punir les outrages des gardes du corps envers la cocarde nationale. On veut nous faire mourir de faim : c'est le complot des aristocrates. Un meunier a reçu ce matin deux cents francs, à condition qu'il laisserait chômer ses meules : on lui en a promis autant pour chaque semaine. »

A ce conte absurde, on crie des diverses parties de la salle : « Nommez les coupables, et on les punira; mais nommez-les, et pas de vaines allégations. »

Maillard, ainsi poussé, hésite, pâlit, se déconcerte; son embarras est visible; il balbutie, tremble, et d'une voix éteinte :

« Je ne puis nommer, dit-il, ni les dénoncés, ni les dénonciateurs, puisqu'ils me sont également inconnus; mais trois personnes que nous avons rencontrées ce matin dans une voiture de la cour m'ont dit qu'un curé devait apprendre ce crime à l'Assemblée nationale... Maintenant, messieurs, je vous conjure au nom de la paix d'envoyer une députation à MM. les gardes du corps, pour les porter à une réparation à notre cocarde, et afin qu'ils la prennent avec nous... Je sais qu'on forme de folles espérances; on espère nous tromper : ce sont ceux qui arborent cette cocarde noire. Je l'ai arrachée à un poltron, je la déchire, je la foule aux pieds devant vous : ainsi l'on traitera quiconque se déclarera l'ennemi du peuple. »

Le geste est joint au propos; l'assemblée est dominée par l'effroi. Maillard, qu'on devrait chasser honteusement et punir, obtient les honneurs de la séance. On lui apporte une cocarde tricolore au nom des gardes du corps; tout fléchit, et la société est dissoute par

la venue de l'anarchie. Quelques-unes de ces femmes, ivres et hideuses, montrant du pain noir, s'écrient : *Nous le ferons manger à l'Autrichienne en lui coupant le cou. Vive notre cher Mirabeau! vive Robespierre! vive d'Orléans! à la lanterne l'archevêque de Paris!*

Le côté gauche, en retour, leur dit : *Courage! braves Parisiennes, nous sommes dans vos intérêts; ne craignez rien. Vive la liberté!*

Pour se débarrasser de cette troupe, Mounier choisit douze femmes et les mène au comte de Saint-Priest (1), qui lui-même veut les présenter au roi. Le prince chassait dans le grand parc; le marquis de Cubières lui apprend ce qui se passe; Louis XVI, sans manifester de crainte, rentre précipitamment au château (2). M. de Valans, écuyer de la reine, demandait à Sa Majesté l'ordre de préparer la voiture. « A quel propos, monsieur? — La famille royale n'ira-t-elle pas coucher à Rambouillet? — Non, monsieur, elle restera dans Versailles, » dit la fille auguste de Marie-Thérèse.

---

(1) On prétend que M. de Saint-Priest dit à ces femmes, et non sans raison : « Quand vous n'aviez qu'un roi, vous ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous en avez douze cents, allez leur dire qu'ils vous en donnent. » L. L. L.

(2) Le roi hésitait à rentrer, lorsqu'un gentilhomme dauphinois, M. de la Devèze, chevalier de Saint-Louis, niais sentimental, qui n'avait pas suivi la chasse, accourt, tombe aux genoux de Louis XVI, et en vrai étourneau dit : « Sire, on vous trompe; il n'y a aucun péril. Ce sont de pauvres femmes; je tiens d'elles que leur unique but est de vous demander du pain : que surtout Votre Majesté ne montre aucune peur.

« — Peur! monsieur, » répliqua Louis XVI en regardant avec indignation un homme dont l'intention était peut-être bonne... « Je n'ai jamais craint pour ma vie : je vous tiens quitte de vos avis. » Et sur-le-champ il piqua son cheval et revint au galop à Versailles. L. L. L.

Dès le retour du roi, le comte de Saint-Priest lui présente la députation féminine. Les bonnes et franches paroles de Sa Majesté font tomber à ses pieds ces créatures égarées. La plus jolie, Louison Chabry, ouvrière sculpteuse, veut baiser sa main. « Avec vous, mon enfant, dit en riant Louis XVI, il y a mieux à faire. » Il l'embrasse; elle tombe à ses pieds ivre de joie et de bonheur. Toutes retournent vers leurs compagnes; celles-ci s'indignent de leur changement d'opinion et se disposent à les pendre; des gardes du corps les délivrent. Une autre députation monte au château, et en rapporte l'ordre par écrit et signé du roi, pour qu'on fît venir des grains de Sens et de Lagny.

Pendant ce temps, la garde nationale de Versailles, hostile au gouvernement, était rangée en bataille sur la place d'Armes, en dehors des grilles du château. Les soldats du régiment de Flandre, au lieu de se maintenir fidèles, passent dans les rangs opposés; une étincelle peut allumer la guerre civile. Un Parisien, nommé Brimont, insulte les gardes; M. de Savonnière, officier dans ce corps, perdant patience, le frappe du plat de son sabre; cet homme appelle au secours : un garde national de Versailles fait feu et casse le bras de M. de Savonnière. D'autres coups partent; le peuple lance par-dessus les grilles divers projectiles. C'était le moment de charger : on l'eût fait avec succès, et, au contraire, l'ordre vint de ramener les gardes du corps dans leurs casernes; ils essuyèrent, en exécutant ce mouvement, le feu des milices auxquelles le comte d'Estaing, leur chef, ne pouvait plus commander. La foule allait se ruer contre le château abandonné... Des voix sinistres se firent entendre, elles disaient au peuple : *Attendez,*

prenez patience, un peu plus tard. En même temps l'évêque de Langres, président de l'assemblée en l'absence de Mounier, leva la séance, n'ayant plus la patience de souffrir les insultes que la canaille prodiguait au côté droit.

La pluie tombait à torrents, elle dissipa le péril momentanément; mais le plus grand danger tarderait peu à commencer. Le marquis de Frondeville, président à mortier au parlement de Rouen, vint demander à la reine, au nom de deux cents gentilshommes (car tous n'abandonnaient pas une cause sacrée), l'ordre qu'on leur prêtât des chevaux des écuries pour combattre en cas de péril. « J'y consens, répondit la reine, à condition, toutefois, que vous n'en ferez usage que pour sauver le roi et non pour moi, si c'est à moi qu'on en veut. »

Les sanglots empêchèrent M. de Frondeville de répondre; il emporta cet ordre, gage sublime de la magnanimité de Marie-Antoinette.

Cinq heures sonnaient; l'armée parisienne ne se débandait pas; arrivée à Viroflay, Lafayette lui fit prêter le stérile serment de fidélité au roi, à la nation et à la loi; on se remit en marche. Le commandant se hâta de devancer les rebelles (l'était-il moins?), et vint au château demander pardon au roi et le rassurer. Vaines paroles! La constitution non encore achevée était déjà violée, la révolte patente menaçait le roi, et Lafayette osait se dire innocent!

Néanmoins, l'armée s'empara de toutes les issues, et campa au bivouac. Un bruit courut que, satisfaite de l'explication que son chef lui avait transmise, elle repartirait après un peu de repos; ce fut un piége tendu à la crédulité du roi et de sa maison militaire. M. de

Lafayette s'y laissa-t-il prendre? Les gardes françaises, las de leur insubordination, firent tant prier Sa Majesté de les admettre au pardon que tout aussitôt leur ancien service leur fut rendu ; les grilles rentrèrent en leur pouvoir, et les perfides en abusèrent cruellement.

Mirabeau avait tracé le plan de l'affaire : la reine, le roi prendraient la fuite ; en ce cas la régence serait donnée au duc d'Orléans. Si, au contraire, Leurs Majestés étaient tuées, alors on l'élèverait sur le pavois, ceint du diadème des monarques chevelus.

Les conjurés, dit-on, se rassemblèrent dans l'église Saint-Louis, vers minuit, plusieurs d'entre eux vêtus en femmes. Là on se distribua les rôles, on convint des crimes à commettre et du résultat qui en adviendrait ; il fallait tenter une dernière attaque, et, pour que les assassins vulgaires à qui le château était inconnu ne se trompassent pas de route, le duc se chargea de les conduire.

Pendant la nuit Mirabeau, d'Aiguillon, Robespierre, en habits féminins, visitèrent les postes, y répandirent des nouvelles irritantes et fausses. Des troupes arrivaient pour assister la cour ; les gardes du corps défiaient les grenadiers parisiens et ne quittaient pas la cocarde noire (1). Pendant que l'on préparait un

(1) En 1789 et entre le 14 juillet et le 5 octobre, quelques royalistes, en opposition de la cocarde aux trois couleurs, arborèrent la cocarde noire. Ce fut un sujet de trouble ; on la quitta bientôt, car qui la prenait était frappé, et souvent mis à mort. Les gardes du corps ne l'adoptèrent pas : ils avaient la cocarde blanche, qui en vaut une autre ; c'était d'ailleurs celle de leur uniforme. Les conspirateurs, pour leur nuire, dirent qu'ils s'étaient parés de la noire. Au 6 octobre ils n'eûrent pas à l'enlever, car jamais elle n'avait été à leur chapeau. L. L. L.

dernier crime, Lafayette, plein de confiance en *son armée*, conjurait Leurs Majestés de dormir paisiblement. « Tout était tranquille, l'effervescence calmée, la paix revenue, et au jour naissant on reprendrait le chemin de Paris. Quant à lui, il était si sûr des milices de Versailles et des autres qu'il allait chercher le repos. »

« Monsieur, lui dit la reine, vous vous chargez d'une haute responsabilité. — Oui, madame, et sans inquiétude. — Alors que tout ce qui arrivera retombe sur votre tête. »

Il s'inclina en signe d'acquiescement et partit. Des gentilshommes voulaient passer la nuit au château, on s'y opposa sur la parole de Lafayette; ils s'éloignèrent des derniers (1).

Que cette nuit fut affreuse!... A chaque moment on entendait des décharges isolées, des cris poussés, les vociférations des ivrognes, les hurlements des chiens, et puis les sifflements d'un vent impétueux et les rafales d'une pluie presque continuelle (2). Cependant le temps s'écoulait, l'espoir rentrait dans les cœurs, on croyait à la parole du commandant en chef.

---

(1) Ce sommeil inconvenant a été mille fois reproché à Lafayette; jamais avec autant de vivacité que par notre célèbre poëte Jacques Delille dans l'édition de son poëme de *la Pitié*, qu'il publia à Londres. Depuis, nul éditeur n'a osé intercaler ces vers dans les éditions françaises : leur rareté me porte à les transcrire ici. La poésie excuse l'exagération.

C'est ce fade blondin, ce héros ridicule,
De l'astre de Cromwell pâle et froid crépuscule,
Intrigant dans la guerre et guerrier dans la paix,
Qui d'un œil caressant médite des forfaits,
Prend Marcel pour exemple et Favras pour victime,
Fait honte du succès et fait pitié du crime,
Gage des assassins, égorge par la loi,
Veille pour des brigands, et dort contre son roi.

(2) Au bivouac, où *le pain*, le vin, les liqueurs fortes ne manquaient

Vers le matin, entre quatre et cinq heures, on tire trois coups de fusil d'un lieu convenu, trois autres répondent, puis trois autres plus éloignés : c'était un signal... Alors les gardes françaises ouvrent les portes et plusieurs colonnes de brigands pénètrent dans les cours : l'une se dirige vers le passage de la chapelle, l'autre va au grand escalier.

Un cri se fait entendre, puis le bruit d'une mousquetade, puis d'effroyables clameurs. Dès que la perfidie appelle le crime, le meurtre surgit. Les brigands tombent sur les deux premiers gardes du corps qu'ils rencontrent : M. Moreau, grièvement blessé, leur échappe ; le vaillant Deshutes, percé de mille coups, leur vend chèrement sa vie : ce fut sur lui que Jourdan *Coupe-tête*, surnommé aussi l'Homme à la Grande Barbe, commença son affreux office. Ce monstre était remarquable par la saleté de ses vêtements, sa figure atroce, sa chevelure en désordre, sa barbe qui tombait sur sa poitrine, et surtout par deux pièces de toile blanche, l'une cousue sur son dos, l'autre sur son gilet. Il détacha, à coups de hache, la tête de Deshutes, la fixa solidement au bout d'une pique, et les cannibales, ses camarades, saluèrent du cri convenable, *vive la nation!* cet abominable trophée.

Cet attentat consommé, ils courent au grand escalier, s'en emparent et fondent en forcenés sur huit ou dix gardes qui veulent les engager à respecter le som-

---

pas, les brigands écorchèrent, dépecèrent, firent cuire et mangèrent deux ou trois chevaux des gardes du corps tués en même temps que leurs maîtres. Ce fut une nuit d'ivrognerie et d'excès en tous genres. La turpitude de *ces dames* égalait leur scélératesse ; dignes marraines de la révolution naissante, elles la conduisirent à un baptême de sang et de pleurs... L. L. L.

meil du roi. Loin de les écouter, on les attaque ; ils referment la porte, la verrouillent, se barricadent ; mais à coups de piques, de crosses de fusil, de maillets, les assaillants brisent les panneaux inférieurs : les gardes y traînent un grand coffre, inutile rempart ; il est bientôt renversé comme les autres obstacles.

Les brigands, maîtres de cette salle, y tuent de vingt coups de poignard M. de Varicourt, qui meurt sans être vengé. Le péril alors menace la reine, car une nouvelle bande introduite par la salle des Cent-Suisses se réunit à la première. Les gardes du corps, toujours poursuivis, s'arrêtent à l'Œil-de-Bœuf et s'y retranchent ; MM. du Repaire, de Miomandre, Saint-Méon, font des efforts héroïques, mais vains ; ils succomberont, des monstres boiront leur sang, couperont leurs têtes, et alors la chambre de Marie-Antoinette, laissée sans défense, sera profanée et un crime abominable commis.

La reine, pleine de confiance en M. de Lafayette, ne reposait cependant que d'un sommeil agité ; ses deux premières femmes de chambre, alors de service, mesdames Thibaud et Auguis, entrent tout-à-coup, éveillent Sa Majesté et lui disent de se lever, que les assassins sont là, qu'une seule et dernière porte leur reste à briser : déjà la retraite était coupée par les garde-robes. La reine n'a que le temps précis de vêtir un peignoir et de traverser *l'Œil-de-Bœuf* (1) pour aller se renfermer chez le roi, qu'elle ne trouve pas. Le roi, de son côté,

(1) Le nom d'Œil-de-Bœuf est donné, à Versailles, à l'antichambre de l'appartement du roi la plus près du cabinet de Sa Majesté, parce qu'elle a pour toute fenêtre une énorme ouverture ovale, connue en architecture sous le nom d'*œil-de-bœuf*. Des tableaux

avait couru chez elle, profitant d'un couloir secret inconnu même de Sa Majesté.

Madame de Tourzel arriva comme la reine demandait ses enfants ; tranquillisée, elle voulut qu'on l'habillât convenablement, disant avec gaîté : « Les gens de mon rang doivent aller à la mort avec le costume ordonné par l'étiquette. »

Malheureuse princesse, elle ne savait point de quelle manière la nécessité la contraindrait à présenter sa tête au bourreau.

Il faudrait trop de développements pour décrire dans leur étendue les scènes sanglantes de cette nuit fatale ; il est temps de faire apparaître le premier instigateur de ce grand attentat. Déjà le 5, dans la matinée, et vêtu en homme du commun, on l'avait rencontré à pied dans la rue Saint-Honoré (119e *témoin du Châtelet*) ; un peu plus tard, il était dans le bois de Boulogne, lançant de tous côtés ses émissaires ; ensuite il se montra à Versailles le soir ; enfin le 6, et au moment où la colonne des brigands forçait le grand escalier de Versailles, lui, en lévite, en chapeau rond et badine à la main, apparaissait au milieu de la foule, et du doigt lui désignait par où il fallait passer pour aller chez la reine (226e témoin) ; on l'aperçut le soir précédent et cette même nuit en divers lieux ; comme les démons, il se multipliait pour mal faire. Un domestique du comte de La Châtre, le nommé Jacques Guenifey, déposa que le 6 octobre, entre huit et neuf

---

du Bressan, du Gentileschi, trois de Paul Véronèse, *Esther devant Assuérus*, *Judith tenant la tête d'Holopherne*, et *Bethsabée au bain*, ornaient cette salle, dont on admire encore la frise sculptée. L. L. L.

heures du matin, il l'avait vu en la compagnie du duc de Biron, dans la cour des ministres, parler au peuple d'un air riant (133e témoin); un autre, le 132e, affirma par serment avoir vu ce personnage ayant une grosse cocarde au chapeau, une badine à la main, et suivi d'une grande foule qui le saluait de ses acclamations; d'autres témoins, les 98e, 226e, 234e, reconnurent vêtus en femmes le duc d'Aiguillon, M. de Laclos, Mirabeau, Chapelier et Barnave.

Tandis que la reine fuyait les meurtriers, des furies hurlaient autour de son appartement ces abominables paroles : *Il faut égorger la reine et faire des cocardes de ses boyaux* (155e témoin). *Nous avons manqué le meilleur coup. La reine sera mécontente de nous*, disait Jourdan (146e témoin). *Ah! la... Ah! la... Si nous la tenions, comme nous l'arrangerions* (100e témoin). *Nous apporterons la tête de la reine au bout d'une épée* (82e témoin). *La voilà cette... Nous n'avons pas besoin de son corps, il faut seulement porter sa tête à Paris* (12e témoin). *J'en aurai une cuisse... J'en aurai les tripes.* Et en proférant ces horribles mots, plusieurs tendaient leur tablier comme si elles eussent dedans ce qu'elles se promettaient d'y mettre, et dans cette attitude elles dansaient (243e témoin) (1).

Le cœur se serre, le front se couvre de honte lors-

(1) A la suite des événements des 5 et 6 octobre 1789, le procureur du roi porta plainte au Châtelet contre le duc d'Orléans et Mirabeau. Trois cent quatre-vingt-huit témoins furent entendus à Paris, et l'on délivra des commissions rogatoires pour en ouïr d'autres à Langres, Pont-Audemer, Annonay, Milhaud et Genève. Les charges étaient accablantes; le procès, apporté à l'Assemblée nationale, fut jugé par la majorité, qui innocenta les accusés sans pouvoir les blanchir de tant de crimes. L. L. L.

que l'on est obligé de rapporter de telles turpitudes, et encore je n'ai pas osé transcrire cette dernière déposition dans son étendue; la première partie est empreinte d'une telle férocité de débauche, que ma main recule à la copier. Revenons aux actes atroces qui souillaient ce jour et la demeure de nos rois.

Au moment où, avec une véhémence forcenée, les grenadiers de la garde nationale de Paris, unis aux assassins soldés, tentaient d'entrer dans l'Œil-de-Bœuf, dernier asile des gardes du corps, le marquis de Vaudreuil, lieutenant-général de la marine et cordon rouge (1), se présente; il harangue cette milice bourgeoise, lui prouve que les gardes du corps ne les ont pas défiés, les met en rapport, et, aidé de M. de Chavannes, dont le dévouement est aussi admirable, il porte la conviction dans ces cœurs égarés.

Alors les deux troupes, changeant d'idée, s'embrassent et se réunissent pour délivrer le château de la canaille qui l'a envahi; ils y parviennent aisément, le crime est lâche, et tous ensemble se partagent les postes pour prévenir le retour de tels attentats.

Mesdames Élisabeth, Adélaïde et Victoire se montrèrent sublimes dans ces heures d'horreurs; elles

---

(1) Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, issu d'une des plus anciennes familles du Languedoc, où le dicton populaire dit:

Les Rigaud, les Levis et les Voisins
Ont chassé les Sarrasins (les Albigeois).

Celui-là, né en 1723, servit sur mer, et se fit une brillante réputation, due à ses talents comme à sa bravoure. Lieutenant-général, grand'croix de Saint-Louis, membre de l'Assemblée constituante, il émigra, rentra en France après le 18 brumaire, à Paris en 1802. L. L. L.

laissèrent, malgré le péril, leurs appartements ouverts pour que les gardes du corps y trouvassent des refuges, et leur propre danger ne les détourna pas de cette conduite généreuse.

Pendant que le château était pris de force, qu'on en égorgeait les défenseurs, qu'on tentait d'arriver à la reine pour la mettre à mort, Lafayette et d'Estaing dormaient !... ils dormaient profondément lorsque le sang coulait à flots !... Le premier, réveillé par un de ses aides de camp, s'habille, court à demi vêtu où il croit trouver *son armée;* elle n'y était plus, elle s'était portée à l'attaque de ce roi qu'elle avait juré de défendre. Sur la route il sauve la vie à quinze gardes du corps près d'être immolés; ses grenadiers cette fois lui obéissent; il entre au château avec un remords de moins.

Le sang et des cadavres annonçaient les excès de l'aurore. La famille royale se tenait dans le cabinet du roi avec un groupe de courtisans fidèles; les ministres étaient aussi là, et parmi eux on voyait Necker, seul à l'écart, couvrant de ses mains son visage, n'osant promener ses regards sur ceux qu'il avait trahis et prouvant par sa contenance les angoisses de sa conscience.

La reine, calme, impassible, résignée, parlait à tous avec bonté, rassurant les plus alarmés, inspirant au roi des résolutions énergiques... Tout-à-coup une balle s'enfonça à quelques pouces de la fenêtre, près de la reine; M. de la Luzerne la vit et vint se mettre entre Sa Majesté et l'ouverture, de manière à recevoir le premier l'autre coup qui suivrait. Marie-Antoinette, avec un sourire céleste, lui dit : « Je vous devine, sortez de là, ce n'est pas votre place; je ne

voudrais pas même pour sauver ma vie perdre un fidèle serviteur. »

Le dauphin, qui jouait avec les beaux cheveux de son auguste sœur, et tout à cette insouciance ignorante de son âge, dit à sa mère : « Maman, j'ai faim. — Supportez-la, monsieur, comme un homme, et attendez que le tumulte s'apaise. — Sera-t-il long? ces méchants m'ennuient. — Et moi, ils me tuent!... » Les clameurs continuaient; la révolte rugissait au-dehors; les cours étaient occupées par la populace, elle appelait *le mitron, la mitronne, le mitronneau*. Le duc de Liancourt entra et niaisement dit que la nation demandait Leurs Majestés.

« La nation, répéta la reine en haussant les épaules; vous vous trompez, monsieur, il n'y a là que la lie des Français. » Ce seigneur insistant sur une démarche conciliante, le conseil consulté étant de cet avis, la reine se leva, et passant devant le contrôleur-général : « Allons voir, dit-elle, ce que nous veut la nation de MM. de Liancourt et Necker. » Elle prit dans ses bras M. le dauphin, et, accompagnant le roi, vint à la fenêtre du grand balcon; madame de Tourzel suivait avec Madame Royale; des milliers de voix s'écrièrent : *Pas d'enfants, en dedans les enfants*. Marie-Antoinette, avec une majesté inexprimable, remit son fils au duc de la Rochefoucault; alors madame d'Adhémar, dame du palais, tout effrayée, dit à Sa Majesté : « Ah! madame, n'en faites rien; ils vous égorgeront si cette égide vous manque. — Ah! comtesse, quel service ils me rendraient! »

Ces mots furent dits avec une expression qui renfermait l'avenir de la reine.

La multitude comprit ce dévouement sublime, car

aussitôt, et malgré les meneurs, un frémissement d'enthousiasme circula parmi la foule, et Marie-Antoinette fut saluée par de promptes et d'unanimes acclamations : le moment fut beau, mais il dura peu... Voilà une voix isolée qui crie : *Le roi à Paris*... Un silence suivit... Une autre bouche répéta les mêmes paroles... puis trois ou quatre ensemble ; enfin cet ordre funeste, ce dernier coup de massue porté à la monarchie, devint la clameur universelle. Le peuple, l'armée bourgeoise, la troupe de ligne, les ineptes habitants de Versailles, tous à l'unisson et avec une sorte de rage répétèrent pendant plus d'une heure : *Le roi à Paris ! à Paris la famille royale !*

Les chefs du complot, désespérés d'avoir échoué dans leur attaque, soufflèrent à la multitude cette dernière résolution : il leur était incommode de cabaler à Paris et de venir exécuter à Versailles ; ici, d'ailleurs, le roi serait toujours libre de ses mouvements ; aux Tuileries, au contraire, ce serait moins un séjour royal qu'une prison. Le roi, surpris de cette fantaisie, pria l'Assemblée nationale de venir en délibérer avec lui au château : Mirabeau s'opposa à ce qu'on exauçât le vœu du roi, et il lui fit envoyer trente députés comme pour lui tenir compagnie.

Je tiens d'un témoin digne de foi que pour déterminer le roi à partir on lui fit savoir que l'armée citoyenne, en rentrant dans Paris, proclamerait roi le duc d'Orléans, et le billet suivant, pour appuyer ce mensonge (lettre de Robespierre à Mirabeau), fut mis sous les yeux de Leurs Majestés : *Tout va bien ; saluez le nouveau roi de ma part ; il couchera ce soir aux Tuileries, mais il faut pour cela que l'ancien ne veuille pas quitter Versailles ; s'il se décide à venir à Paris,* PARTIE

REMISE. *Vale* (adieu). MM. de Liancourt, de Saint-Priest, la reine elle-même, furent dupes de cette intrigue qui décida le fatal voyage.

L'instigateur chef de cette catastrophe sanglante, après tant de marches et de contre-marches, après avoir revêtu tant d'habits, joué tant de rôles depuis la veille au matin, osa se montrer au château, non pour guider les assaillants, mais comme un homme à qui son rang donnait le droit d'entrer. A son aspect, un murmure de désapprobation, des regards de mépris, des paroles de menace, échappèrent à la fidélité imprudente et indignée. Lui, impassible à force de lâcheté, supporta tant d'humiliations, alla s'adosser à la porte du cabinet du roi, et là, baissant les yeux, se mit à méditer. La reine avait été voir manger M. le dauphin; elle revenait, lorsqu'il s'avança et lui offrit la main pour la conduire chez Sa Majesté; mais elle, redressant sa tête imposante, lui lança un de ces regards qui foudroient lorsque la vertu l'adresse au vice, fit un pas en arrière, et tournant à demi la tête, entra dans le cabinet sans lui exprimer autrement ce qu'il lui inspirait d'horreur et de mépris.

Peu après, le roi en costume de voyage reparut sur le balcon, et élevant la voix : « Mes enfants, vous voulez que je vienne à Paris avec vous, je le veux bien aussi; mais j'y mets la condition qu'on ne me séparera pas de ma famille; je vous demande aussi sûreté pour mes gardes du corps. »

La populace, joyeuse de son triomphe, amnistia les gardes fidèles et *pardonna même à la reine!*

L'Assemblée nationale, instruite de la résolution du roi, décida par un décret que, ne pouvant se séparer de Sa Majesté, elle la suivrait à Paris. Au moment du

départ, le peuple de Versailles, voyant que sa trahison avait abouti à sa ruine totale, en ressentit un vrai chagrin. La municipalité vint en corps supplier la reine de ne pas abandonner le château sans retour. « Messieurs, leur répondit-elle, le roi ne part que parce que vous le chassez; si les Parisiens le gardent mieux, ce sera à vous à tenter de le reprendre (1). »

Cependant le cortége se mit en mouvement; bien loin et en avant, les assassins emportèrent les têtes des gardes du corps; à Sèvres, ils contraignirent un perruquier, honnête homme, de les friser, de les poudrer. Le malheureux en perdit la raison, et à tout moment il répondait à ce qu'on lui disait: *Je n'ai pas le loisir de vous coiffer, il faut que j'accommode les têtes de MM. les gardes du corps.*

L'armée parisienne suivait, portant des lauriers en signe de victoire; puis les femmes sous le commandement de Maillard: elles conduisaient des canons et plusieurs charrettes chargées de blé que le duc d'Orléans, qui en était l'accapareur, avait fait apparaître tout-à-coup comme si le roi en était le détenteur. L'Assemblée nationale, tous les ordres confondus, marchait autour

---

(1) Versailles, au temps de la cour, comptait une population de près de cent mille âmes: elle tomba en 1799 à dix-huit mille; aujourd'hui on y en compte à peine trente mille. Riche sous nos rois, elle fut ruinée quand la lâcheté eut abandonné Louis XVI. Peu instruite par l'expérience, elle se signala en 1830 par sa haine envers les gardes du corps, les Suisses de la garde, les officiers de la maison, et contre la famille royale elle-même. Le pillage des casernes satisfit son avarice, mais ne lui compensera pas ce que depuis cinquante ans elle a perdu par son ingratitude. Je doute que le *musée des croûtes* la dédommage de la cour des fils de Louis XIV.

L. L. L.

de la voiture du roi; puis venaient des gardes du corps, mêlés à des grenadiers bourgeois et des gardes françaises, ayant mutuellement troqué de chapeaux. Le roi, la reine, monsieur le dauphin, Madame Royale, madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, le duc de Villequier, étaient dans le même carrosse, escortés d'une foule immense, rieuse, charmée, et criant : *Parisiens, nous vous amenons le grand mitron, la grande mitronne et les petits mitronneaux.*

Les curieux formaient plusieurs lignes. Dans leur nombre, on remarqua sur la terrasse de la maison de plaisance de M. de Boulainvilliers, à Passy, la comtesse de Genlis avec les ducs de Chartres, de Montpensier et mademoiselle d'Orléans, regardant le cortége et riant aux éclats (1).

La marche, commencée à une heure après midi, finit à six heures du soir. On alla droit à l'Hôtel-de-Ville, où Bailly et Moreau Saint-Méry firent assaut de bavardage cruel et niais. Le roi, en réponse, chargea le maire de dire au peuple qu'il venait avec joie et confiance ; Bailly, enflant sa voix, dit : « Messieurs, le roi m'ordonne de vous dire qu'il vient avec joie dans sa bonne ville de Paris. » Il s'arrêtait là. Soudain Marie-Antoinette, devinant la perfidie de cette réticence,

(1) Le jeune duc de Beaujolais, véritablement royaliste, se retira en pleurant et courut se cacher dans la maison. Ce prince envoya souvent exprimer en secret à la reine combien il gémissait des opinions de sa famille, qui n'étaient pas les siennes. Celui-là n'aurait pas dit à la séance du matin du 5 octobre 1789, en désignant les députés de la droite : *Ces messieurs veulent encore des lanternes;* et moins encore ne se serait-il pas écrié, en entendant le roi devant ses bourreaux repousser leurs fausses allégations : *Ah ! le b..... il nie tout.* L. L. L.

l'interpella fièrement : « Vous oubliez, monsieur, que le roi a dit aussi, *et avec confiance.* »

Le maire, d'abord décontenancé, tarda peu à reprendre son aplomb, et s'adressant à la foule : « Vous l'entendez, messieurs, et de la bouche de la reine, vous êtes plus heureux que si je l'eusse dit moi-même. »

Cette séance si pénible eut un terme. Le roi se leva ; les électeurs, nouvelle puissance, le corps municipal, le maire, le reconduisirent à sa voiture ; puis le cortége, toujours précédé de Lafayette et de son état-major, prit la route des Tuileries. On en fit la première prison de la famille royale.

CHAPITRE XII.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A PARIS.

La famille royale aux Tuileries. — Le duc d'Orléans passe en Angleterre. — L'Assemblée se loge à l'archevêché. — Ouverture du club des jacobins. — Monsieur et le marquis de Favras. — La France divisée en départements. — L'émigration. — Troubles intérieurs. — Le roi vient à l'Assemblée. — L'abbé de Montesquiou et l'évêque d'Autun obtiennent la suppression des vœux monastiques. — Prétendue députation cosmopolite à l'Assemblée. — Abolition de la noblesse héréditaire. — Constitution civile du clergé. — La première fédération. — Détails historiques. — Chute de Necker. — Destruction des parlements.

Dès que la famille royale eut pris possession de sa nouvelle demeure, il n'y eut plus de cour proprement dite ; la plupart des grands officiers et des autres cessèrent leur service ; l'émigration devint de mode : il n'y eut autour du trône qu'une solitude effrayante. La maison militaire fut désorganisée ; les gardes du corps disparurent : on les remplaça par une garde constitutionnelle que les meneurs finirent même par enlever au roi ; puis vint la garde nationale, qui, au 10 août 1792, livra Louis XVI à ses bourreaux.

Dès le jour de l'installation, des mesures de précaution, un luxe inusité de sentinelles aux diverses issues du château, du jardin, des cours, l'exigence des cartes de passe, annonçaient qu'il n'y aurait plus de liberté pour les enfants de saint Louis, et que ce droit dont on investissait le dernier des misérables, on le *refusait au premier fonctionnaire de l'État* (1).

(1) La servitude du roi était si bien prouvée et si bien sentie par la canaille et les badauds parisiens, que lorsque Louis XVI descendait pour se promener dans le jardin des Tuileries, les curieux, à

La disette factice cessa comme par enchantement, tandis qu'un décret créait une contribution patriotique du quart du revenu, traitements, pensions, etc. Ceci devait remplacer les deux emprunts du mois d'août précédent, et rapporta en trois ans quatre-vingt-dix millions.

Peu de jours après, le 6 octobre, le duc d'Orléans, maltraité par Lafayette, qui, au dire du marquis de Ferrière, lui aurait porté la main sur la figure, consentit à un exil en Angleterre, déguisé sous les dehors d'une mission diplomatique; il partit malgré Mirabeau, qui, indigné de sa faiblesse, le renia, et dès-lors se rapprocha de la cour. Le duc ne revint qu'en juillet 1790, et Paris, pendant son absence, fut à peu près tranquille.

L'Assemblée constituante, n'ayant pas de domicile, se logea provisoirement dans la grande salle de l'archevêché, jusqu'au moment où le roi fit arranger en local convenable l'ancien manége de la cour, situé sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli. Le 21 octobre, l'assemblée rendit le décret de la célèbre loi martiale, que, pour leur punition, Lafayette et Bailly seraient les premiers à faire exécuter.

On poursuivit la marche commencée. Un décret rendu sur la motion de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, mit à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques, à la charge par elle de pourvoir aux frais du culte et aux traitements des prêtres. Cette spoliation criminelle et sacrilége préluda à

---

la vue des sentinelles, dont on augmentait le nombre, se disaient naïvement entre eux : *Ah! voici que l'on va* LACHER *le roi.*

L. L. L.

celles qui suivirent bientôt ; mais l'assemblée porta un coup plus rude à la religion par ce qu'on appela *constitution civile du clergé*, c'est-à-dire le renversement de la discipline. Le concordat de François I[er] fut rompu sans droit par des hommes sans mission. Le roi ne nomma plus aux évêchés, ce fut le peuple ; le pape ne put refuser un sujet indigne : c'était mettre la désolation de l'abomination dans le saint lieu.

Tout le corps épiscopal, moins les évêques d'Autun, de Lyda et l'archevêque de Sens (Brienne), se refusa à donner à des intrus le caractère divin ; ceux-là, plus hardis, osèrent remplir cette fonction qu'ils rendaient impie, et dans le diocèse de Paris, où ils ne pouvaient faire acte de juridiction sans la permission de l'archevêque, ils sacrèrent les misérables qui prirent part à leur schisme. Je reviendrai plus tard sur ce sacrilége, il mérite plus de développement.

Le 6 novembre se fit l'ouverture du club des jacobins ; on lui donna ce nom à cause de son local, la bibliothèque des moines jacobins de la rue Saint-Honoré ; et le 9 du même mois, l'Assemblée nationale, quittant l'archevêché, se transporta au manége, là où, maintenant, on a construit les maisons 36 et 38 de la rue de Rivoli.

Monsieur avait suivi le roi ; il habitait le Petit Luxembourg, où, tout en cherchant à se faire oublier, il travaillait à contre-balancer le parti d'Orléans. On lui fit connaître à cette époque un gentilhomme, le marquis de Favras (1), personnage à grand caractère,

---

(1) Thomas Mahi, marquis de Favras, né à Blois en 1745, fit avec distinction la campagne de 1761, devint lieutenant des Suisses de MONSIEUR, chevalier de Saint-Louis, commanda en Hollande une légion en 1787. Arrêté le 25 décembre 1789, il fut condamné

actif, énergique, ferme, bon royaliste d'ailleurs; il se proposa pour servir Monsieur; il lui chercha de l'argent à emprunter, peut-être l'aida-t-il à faire plus. Quoi qu'il en soit, ce point n'ayant jamais été éclairci, nul ne faisait attention aux rapports du prince et du gentilhomme, lorsque le 25 décembre un écrit ainsi conçu fut répandu avec profusion dans Paris :

Le marquis de Favras a été arrêté dans la nuit du 24 au 25 (décembre), pour un plan qu'il avait fait de soulever trente mille hommes pour assassiner M. de Lafayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres; MONSIEUR, *frère du roi, était à la tête.*

Signé BARRAU.

Le prince, que la prudence n'abandonna point, courut à l'Hôtel-de-Ville, harangua le corps municipal, et fit si bien qu'il parvint à se blanchir entièrement; il s'en retourna au Luxembourg avec un bon certificat de civisme, laissant le pauvre Favras exposé à la rage des peureux et des meneurs.

Le procès de cet homme de bien se prolongea jusqu'au milieu de février suivant. Livré au Châtelet, dont les membres avaient à se faire pardonner leur procédure contre le duc d'Orléans et Mirabeau, touchant les journées d'octobre précédent, ils s'armèrent contre Favras d'une sévérité injuste : aucune preuve

---

comme conspirateur, et mourut le 19 février 1790, laissant une mémoire sans tache. Sa femme, ses enfants, pensionnés dans l'exil par nos princes, reçurent en 1814 de faibles dons de la reconnaissance royale. Leur vertu, leur royalisme les rendent dignes de l'estime des gens de bien. L. L. L.

patente ne s'élevait contre lui; des ouï-dire, des allégations vaines, voilà ce que l'on présentait; son innocence était si positive que pour motiver une condamnation que la rage du peuple arracha à la faiblesse des magistrats, un de ceux-ci, Quatremère de Roissy, osa dire à l'inculpé : « Votre mort, monsieur, est nécessaire à la tranquillité publique. —Eh! monsieur, répondit Favras à ce juge inique, pourquoi ne m'abandonnez-vous pas plutôt à la fureur du peuple que de me condamner à l'ignominie!... »

Ainsi pensait le noble et vertueux président du Châtelet, Angrand d'Alleray, qui donna sa démission afin de ne pas se trouver parmi les juges de ce malheureux gentilhomme (1).

Favras montra à ses derniers instants un héroïsme digne des temps antiques; il ne chargea ni Monsieur ni aucun intermédiaire, et bravant les vociférations de cette canaille avide de supplices, il mourut avec courage et sérénité.

---

(1) Denis-François Angrand d'Alleray, né en 1725, périt assassiné par le tribunal révolutionnaire de la Seine le 28 avril 1794.

Cet illustre magistrat, conduit par ses éminentes vertus devant le tribunal de sang de Paris, trouva UN DÉFENSEUR dans Fouquier-Tinville. Ce monstre n'osa ni le regarder ni l'accuser directement; il tâcha de le sauver en lui dictant des faux-fuyants. Le Caton chrétien, qui avait commis le crime odieux d'envoyer des secours à son gendre émigré et mourant de faim, ne voulut pas être de moitié avec l'infâme accusateur public même pour une bonne action qui l'arrachait au supplice. Fouquier manifesta son dépit d'être contraint de requérir son exécution. L'un des jurés demandant à l'ex-lieutenant civil (président du Châtelet) s'il ignorait la loi qui interdisait la correspondance avec les bannis et l'envoi de tout secours, il répondit : « *Je le savais; mais* LA LOI DE LA NATURE *a parlé plus haut dans mon cœur que celle de la république.* »

L. L. L.

Le 15 janvier de cette année 1790, un coup funeste fut porté à la monarchie par la suppression des provinces, que l'on dépeça, et dont on fit d'abord quatre-vingt-trois départements; Napoléon les éleva au nombre de cent quarante; maintenant il y en a quatre-vingt-six. Cette mesure détruisit l'esprit de nationalité : les Bretons, les Lorrains, les Languedociens, les Provençaux ne se reconnurent plus entre eux, mais aussi la force intérieure y perdit beaucoup; la centralisation attacha au seul Paris le destin de tout le royaume, ce qui n'avait pas eu lieu tant que nos rois furent souverains de peuples divers, différents de lois, de coutumes, de mœurs et même de langages.

Un autre décret du 26 janvier interdit à tout député actuel, pendant la session, même en se démettant, d'accepter du gouvernement places, dons, pensions, traitements ou emplois : ceci était dirigé contre le seul Mirabeau; la majorité savait que déjà il traitait avec la cour, et on voulait l'empêcher de la servir dans un ministère; il comprit le coup, et sa mauvaise humeur en fit porter le poids à ceux qui l'en avaient frappé.

Depuis l'ouverture des États-généraux, les provinces marchaient en masse de concert avec les députés; chaque ville avait des meneurs, des orléanistes et déjà quelques républicains. Les amis du roi, en bon nombre, auraient pu dominer, mais ils se divisèrent : les uns s'en allèrent au delà du Rhin, auprès de S. A. R. le comte d'Artois; les autres se cachèrent, s'annihilèrent ou se turent, et une minorité factieuse les contint tous : unis, ils eussent sauvé le monarque et la monarchie; séparés, ils ne purent que monter à l'échafaud. D'ailleurs, à cette aurore de la révolution,

force personnes bien intentionnées approuvaient ces innovations ; il fallut pour leur dessiller les yeux la persécution du clergé, l'incendie des châteaux et les actes qui précédèrent le meurtre du roi : alors ils revinrent à leur opinion naturelle, regrettèrent l'assistance qu'ils avaient donnée à la révolution ; ils auraient voulu la combattre, mais elle, plus forte, plus active, les dévora.

Chaque ville eut ses agitations, ses scènes de trouble. Les paysans du Dauphiné commencèrent à brûler les châteaux en haine de la noblesse ; cet exemple trouva de nombreux imitateurs : dans chaque province les mêmes incendies eurent lieu ; on égorgea des hommes armés pour la défense de leurs propriétés, sans faire grâce ni aux femmes, ni aux enfants, ni aux prêtres, ni aux serviteurs fidèles ; dès la fin de 1789 jusques après le 30 août 1792, les journaux signalèrent ces actes cruels et iniques. Les meneurs osèrent dire que les aristocrates payaient pour qu'on brûlât leurs maisons, afin de pouvoir accuser la révolution naissante ; cette absurde allégation eut des échos et des croyants ; il fallut que la France brûlât presque entière pour qu'on revînt à de plus saines idées.

Je ne peux dans cet ouvrage signaler tous les faits de ce genre, tous les mouvements partiels des villes et des campagnes : partout, et à l'exemple de Paris, chaque cité, chaque district (1) eut sa garde nationale ;

---

(1) Dans la nouvelle organisation du royaume, une province fut divisée en plusieurs départements, selon son étendue, chaque département en plusieurs districts, chaque district en plusieurs cantons, eux-mêmes sous-divisés en communes. Une administration gratuite, composée d'un président, de plusieurs membres, d'un procureur-général-syndic, faisait les affaires de la commune ; un même système avait lieu dans les districts ; il y avait par canton

Lafayette en fut le généralissime, et sous lui il y eut des états-majors locaux : enfin partout on organisa un système de résistance contre le pouvoir légitime du roi. L'Assemblée constituante se crut souveraine ; elle tarda peu à réconnaître qu'elle, à son tour, était sous le joug. La commune de Paris, alors unie au Palais-Royal, régna réellement seule depuis la venue du roi dans la capitale jusques au 9 thermidor.

Au commencement de février 1790, le roi, alarmé des symptômes croissants de désorganisation, se rend sans pompe à l'assemblée; ses ministres seuls le suivent; et là, jetant le cri de détresse, il montre le royaume ébranlé, malheureux, les fortunes compromises, le commerce languissant, tous les ressorts relâchés; enfin il termine par ces mots :

« Je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur « de mon fils à reconnaître... qu'une sage constitu- « tion le préservera des dangers de l'inexpérience... « Occupez-vous avec sagesse de l'affermissement du « pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne « saurait exister aucun ordre durable au dedans, ni « aucune considération au dehors; nulle défiance ne « peut donc rester raisonnablement... donnez à la « nation l'exemple de cet esprit de justice qui sert de « garde à la propriété. »

Le discours du roi est couvert d'applaudissements;

---

un juge de paix résidant à la ville ou commune chef-lieu. Un maire, des officiers municipaux, un procureur-syndic administraient les communes. On supprima les qualifications d'échevins, capitouls, jurats, préteurs, consuls, etc., ci-devant en usage pour désigner les magistrats municipaux. Cette organisation se maintint à peu près la même jusqu'au 18 brumaire : à cette époque je signalerai les changements importants que le premier consul y introduisit. L. L. L.

Sa Majesté se retire, alors on prête le serment à la constitution non encore achevée. Le seul député Bergasse refuse ; il dit : « J'obéis à la loi quand elle est « sage ; je m'y soumets quand elle ne l'est pas, comme « à la nécessité ; mais je ne jure de maintenir que ce « qui est juste. » On le blâma, et plus tard ceux qui prêtèrent ce serment le violèrent presque tous. Ainsi sont les hommes ; il est plus difficile de faire admettre la vérité que d'établir un mensonge. L'homme doute de ce qui est bien et jamais de ce qui est mal. Oui, les constituants à cette époque oublièrent que tout pouvoir n'est solide que lorsqu'il est fort et juste.

Le 13 février, l'évêque d'Autun (1) et l'abbé de Montesquiou demandèrent et obtinrent la suppression des vœux monastiques, et en conséquence la destruction de ces saintes demeures où Dieu était plus particu-

(1) On ne sera pas fâché de trouver ici un jugement porté par Mirabeau sur ce personnage à célébrité si étendue, dans une lettre qu'il adressait au comte d'Entraigues.

« . . . . Ma position, assombrie par l'infâme conduite de « l'abbé de Périgord, est devenue intolérable. Je vous envoie sous « cachet volant la lettre que je lui écris. Jugez-la, et envoyez-la-lui... « J'aime à penser que cet homme vous est inconnu, et je suis bien « sûr au moins qu'il devrait l'être à tout homme de votre trempe. « Mais l'histoire de mes malheurs m'a jeté entre ses mains, et il me « faut encore user de ménagements envers cet homme vil, avide, « bas et intrigant : c'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut. « Pour de l'argent il a vendu son honneur et son ami ; pour de « l'argent il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait « son fumier contre de l'or. . . . .

« Paris, rue Sainte-Anne, hôtel de Gênes, 28 avril 1787. »

Signé : le comte DE MIRABEAU.

On aime à croire que le prophète exagérait. L. L. L.

lièrement adoré, asiles de la vertu poursuivie, de l'infortune, et qui servaient de refuge contre les grands malheurs et les tempêtes de la vie. On doit remarquer que jamais les libéraux n'ont crié contre l'établissement des demeures du vice, contre les théâtres, les maisons de jeu, et qu'ils ont toujours réservé leur éloquence pour s'opposer à la fondation d'un couvent. La tolérance philosophique est du despotisme intolérant, déguisé sous des phrases sonores.

La liste civile fut portée à 25 millions, le roi devant payer sur cette somme sa maison militaire : le douaire de la reine fut fixé à 4 millions; enfin on accorda au roi le domaine de la couronne, les palais royaux, le garde-meuble, etc., le tout estimé 500 millions.

Le 19 juin eut lieu la grande comédie européenne : ce jour-là parut à la barre de l'Assemblée constituante un ramas de prétendus Arabes, Chaldéens, Arméniens, Syriens, Juifs, Égyptiens, Tartares, Nègres, Chinois, Japonais, Thibétains, Indiens, Américains, Italiens, Espagnols, Osmanlis, Suédois, Polonais, Allemands, Anglais, Belges, Suisses, Avignonnais, Grisons, etc., qui avaient à leur tête ce baron prussien de Clootz, qui tardera peu à prendre le sobriquet d'Anacharsis, et qui plus tard paiera de sa vie ses fureurs démagogiques. Cet homme-là se prétendit chargé de venir, au nom du genre humain, féliciter l'assemblée sur ses décrets régénérateurs du monde entier (1).

Le président de l'assemblée était ce baron de Menou

(1) Les nègres étaient des valets de bonnes maisons, les Européens, des escrocs de tous les pays; les caricatures de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques s'étaient fournies du costume nécessaire aux magasins de l'Opéra. On paya chaque *député du genre*

qui, devenu général de la république, abjura au Caire, en 1798, la religion catholique pour professer celle de Mahomet; puis, doublement renégat, il revint assister à nos cérémonies religieuses et mourut enfin en réprouvé.

Cette farce inconvenante couvrit de ridicule l'assemblée qui s'était laissé mystifier; elle enflamma néanmoins les esprits et prêta un élan aux meneurs qui voulaient en finir avec la noblesse. Ce même jour un décret parut; il portait : 1° La noblesse héréditaire est pour toujours abolie; tout titre est supprimé; 2° nul ne se donnera que son seul nom de famille; il est interdit de prendre ceux des communes où l'on possède du bien; suppression des livrées, des armoiries, des encensements, des titres d'*altesse*, d'*éminence*, de *grandeur*, de *messire*, etc. Le vicomte Mathieu de Montmorency provoqua ce décret : le duc d'Aiguillon, qui possédait douze à treize cents paroisses, voulait solliciter la suppression des droits féodaux; le vicomte de Noailles, qui n'avait pas un denier dans sa bourse, ni un arpent de terre au soleil, le prévint.

Les envieux de la noblesse s'enflèrent de joie, ils se flattaient d'avoir tout nivelé; insensés, ils ignoraient que l'égalité n'est nulle part : le chêne dévore l'arbrisseau qui croît sous son ombre; la rose plaira toujours mieux que la ciguë; l'aigle est-il égal au serin, le lion à la fourmi? un homme beau comme Achille marchera-t-il de pair avec un bossu? Chacun cepen-

---

humain six francs pour l'habit de masque et douze francs pour droit de présence. Le lendemain tout Paris connut le fond de cette plaisanterie, sût où le *genre humain* s'était habillé, et qui avait fourni les fonds. L. L. L.

dant veut l'égalité, mais ascendante, et descendante non. Que la noblesse soit abolie, chacun s'en fera une à sa guise, de naissance, de rang, de profession : les Montmorency de boutique seront plus fiers, plus arrogants que les descendants du premier baron chrétien ; c'est un hochet dont nous ne pouvons nous passer.

A ce décret on ajouta celui qui supprimait les quatre nations enchaînées au pied de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires ; c'était préluder au renversement de ces monuments augustes, à la violation des tombes royales ou particulières.

Le 12 juillet parut la constitution civile du clergé : — un siége épiscopal par département, y compris dix métropoles ; une seule paroisse par commune au-dessous de six mille âmes ; — l'élection des évêques et des curés remise au peuple ; — il fallait quinze ans de travail ecclésiastique dans un diocèse pour parvenir à l'épiscopat ; — l'institution donnée par le métropolitain, et, à son défaut ou refus, par le plus ancien évêque de la province ecclésiastique ; — tous les prêtres salariés par le trésor public ; — les fonctions épiscopales et curiales gratuites ; — le casuel supprimé ; — l'évêque de Paris, 30,000 francs de traitement ; 20,000 francs dans les villes de cinquante mille âmes ; — dans les autres moins peuplées, 12,000 francs ; — les curés à Paris, 6,000 francs de pension ; dans les villes de quatre mille âmes, 2,400 francs ; dans les bourgs et villages de deux mille âmes, 1,200 francs ; le minimum des vicaires, 700 francs.

Ce qui, en comprenant les pensions aux religieux et religieuses, formait un total de soixante-dix-sept millions nets. Comme les propriétés du clergé montaient au revenu de trois cents millions, on ne lui en-

levait que *la faible somme* de deux cent vingt-trois millions annuels. Certes, avec cet énorme capital de quatre milliards et demi, on pouvait payer les dettes de l'État et enrichir la France : eh bien ! non-seulement la révolution engloutit cette masse, mais au moins deux fois autant provenant des biens des nobles ou des condamnés, et au bout elle a fait banqueroute. Jeunes gens, voilà ce que nous rendrait un autre gouvernement républicain !

Le 14, on célébra l'anniversaire de la prise de la Bastille ; on fit de ce jour la fête annuelle de la révolution. Des députations de toutes les gardes nationales de France vinrent au Champ-de-Mars, à Paris, où l'on célébra cette fête impie ; on y traîna le roi et Marie-Antoinette ; l'évêque d'Autun, assisté de l'abbé Louis, depuis si souvent ministre, et de l'abbé de Montesquiou, chanta la messe solennelle ; le roi prêta le serment civique dressé en ces termes : « *Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.* »

Tous les autres fonctionnaires jurèrent fidélité au roi, à la nation et à la loi ; chaque ville, chaque hameau eut la même cérémonie, et ses citoyens partout se lièrent du même serment.

On aurait cru désormais cette constitution inviolable ; eh bien ! au moment où on la jurait, les conjurés, réchauffés dans leur zèle par le retour d'Angleterre du duc d'Orléans (1), et se passant de Mirabeau alors

---

(1) Il était parti chargé d'une mission prétendue : il s'agissait de le faire duc de Brabant. George III refusa longtemps de le recevoir, puis fit semblant de l'oublier ou de le méconnaître ; enfin

gagné à la cause royale, recommencèrent leurs intrigues et précipitèrent le royaume dans un abîme de maux dont il n'est pas encore guéri. Leurs soins se tournèrent d'abord vers l'armée; ils excitèrent les soldats contre les officiers. La première insurrection éclata à Nancy. Le 31 août, le régiment suisse de *Château-Vieux*, réuni à des soldats des régiments français *Mestre de camp* et *du Roi*, se souleva, appuyé par la populace et ayant à lutter contre les officiers; le reste des deux derniers corps et la garde nationale ne mit bas les armes qu'après que de part et d'autre on eut versé beaucoup de sang. D'autres insurrections eurent lieu, elles rentrent dans l'ensemble des calamités générales.

Le 4 septembre, un ambitieux congédié reçut la juste peine de ses intrigues nombreuses : Necker, un an auparavant regardé comme l'homme utile à la nation, avait passé par les degrés descendants de la faveur populaire; chaque jour son crédit diminuait, la majorité se moquait de sa manie de régenter; on reconnut son insuffisance au milieu de la crise qui se passait, et lorsqu'à force de rebuffades, d'avanies, de mauvais traitements, son orgueil exaspéré apporta sa démission, l'assemblée la reçut avec indifférence, le peuple n'y prêta aucune attention, ou plutôt il menaça si fort de sa colère son ancienne idole que Necker effrayé quitta Paris en fugitif et ne se crut en sûreté qu'au delà des frontières. Necker, parmi tant de flatteurs, conserva peu de soutiens : on est ami de celui qui s'élève, on devient son serviteur quand il s'est élevé, et s'il tombe

---

forcé de lui parler, il lui fit l'éloge de Louis XVI, et tonna contre les conspirateurs. L. L. L.

on lui demande compte des bassesses dont on rougit alors.

Le 6 octobre, la Constituante, poursuivant son cours destructeur, anéantit par un seul décret, et sans éprouver de résistance, les parlements, les cours souveraines, les anciens tribunaux ; cette grande magistrature, naguère si aimée du peuple, si chère à la nation, était devenue, sans motifs, l'objet de son animadversion et de sa crainte : les avocats membres de l'assemblée prirent plaisir à réduire à la simple condition particulière ces hommes devant qui si longtemps ils avaient tremblé. Avec les parlements, la royauté perdit la meilleure partie de sa force et de sa majesté ; elle demeura seule en face de l'assemblée, sans point d'appui : aussi deux ans après elle-même avait-elle cessé d'exister.

Ce coup d'état fut suivi de la création d'un papier monnaie, d'abord pour la somme de huit cents millions; mais plus tard on en émit pour une valeur de cinq à six milliards. Cette friponnerie, digne des républicains de l'époque, à qui importe peu la fortune des particuliers et de l'industrie, amena rapidement une dépréciation telle que ce papier, au pair lors de sa première apparition, devint sans valeur aucune ; on paya cinquante mille livres une paire de bottes, et quelqu'un digne de foi m'a dit avoir échangé pour quinze mille livres de papier contre un briquet de fer et un peu d'amadou ; il est vrai que le marchand ajouta à ces objets deux paquets d'allumettes.

CHAPITRE XIII.

FUITE DU ROI.

État du royaume. — La loi martiale. — Mort de Mirabeau. — Fuite du roi. — Suite de cet événement. — Héroïsme de M. de Guilhermy. — Propos du roi. — Réponse sublime de la reine. — Motifs de la fuite du roi. — Barnave. — Scène sanglante au Champ-de-Mars. — Le duc d'Orléans. — Traité de Pilnitz. — Projets des étrangers. — Acceptation de la constitution. — Position financière de la France. — Lafayette quitte le commandement de la garde nationale. — Fin de la session de l'Assemblée constituante. — Discours du roi. — Ovation de Pétion et de Robespierre. — Tableau du mal fait à la France par l'Assemblée constituante.

Deux années de révolution venaient de passer : l'inquiétude régnait en France ; le pouvoir, enlevé à des mains exercées à le maintenir, était remis à de nouveaux élus sans connaissances, et de plus sans considération. Les uns ne savaient pas obéir, et les autres commander ; la défiance éclatait sur tous les points : ici on incendiait les châteaux ; là, dans les villes, on s'égorgeait (à Montauban, par exemple) : dans chaque cité il y avait une histoire de sang à raconter. Les partis s'isolaient ; des querelles religieuses ajoutaient, par leur véhémence, à l'embarras universel : on tourmentait les catholiques ; on persécutait les prêtres soumis à la foi de l'église. Le pape Pie VI, digne successeur de saint Pierre dans la chaire apostolique, condamnait hautement les clercs qui acceptaient des fonctions schismatiques ; il leur témoignait son mécontentement, et les menaçait déjà de cette excommunication qui plus tard foudroya leur tête coupable.

L'émigration devenait un torrent : des familles entières, nobles ou roturières, quittant le sol natal, al-

laient demander du repos et des secours à l'étranger. Le roi, abandonné, isolé, se voyait chaque jour *parfiler,* comme on a dit, la couronne sur la tête; les hommes de bien de l'assemblée la quittaient tour à tour; les conjurés augmentaient d'audace; déjà la rue se liait à eux : l'avenir se montrait sombre et menaçant. Ce fut sous ce triste aspect que s'ouvrit l'année 1791.

Déjà, le 27 janvier, le maire Bailly et Lafayette avaient dû marcher pour dissiper un groupe de factieux armés, qui tentaient de fermer le club monarchique, lieu de réunion de quelques royalistes : au reste, la peur tarda peu à gagner ces derniers, et ils firent d'eux-mêmes ce que la canaille avait tenté de leur imposer; leur séparation engagea les conjurés à tomber sur eux. Trois cents royalistes, sachant quel péril le roi courait, vinrent à lui le 23 février pour le défendre; mais la garde nationale, se précipitant dans les appartements, arrête violemment les chevaliers du trône, les frappe, les insulte devant le roi, qui essuie une sanglante humiliation, et les traîne enfin à la prison de l'Abbaye, où le plus grand nombre fut retrouvé les 2 et 3 septembre 1792 par les assassins de ces jours néfastes. Parmi les prisonniers on signala MM. d'Espréménil, Bertier de Sauvigny, le président de Frondeville, d'Agoult; ceux-là furent relâchés, et leur sort s'accomplit ailleurs.

C'est cette journée que les auteurs révolutionnaires présentent comme une tentative de contre-révolution: eux, tout couverts de sang, qualifient ces généreux royalistes du titre de *chevaliers du poignard!* Cette calomnie bien répandue a été peu relevée; je la présente ici sous son aspect vrai.

De mille manières on privait le roi de ses soutiens, par l'exil, la prison, et même déjà la mort. Mirabeau, gagné à la bonne cause depuis qu'il s'était séparé du duc d'Orléans, luttait sourdement et avec adresse pour la cause de la monarchie. Les révolutionnaires le trouvaient partout, actif, éveillé, ardent, infatigable : son opposition les lassa ; mettant à profit la vie désordonnée de ce puissant homme d'état, ils l'empoisonnèrent en secret, et on répandit le bruit qu'il mourait d'excès de débauche.

Ce fut le 2 avril que Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, expira (1) ayant à peine atteint sa quarante-deuxième année. Il avait dit peu auparavant à M. de la Touche, qui cherchait à le rattacher à son premier parti : « Non, je ne me mêlerai plus des affaires de cet homme ; sa lâcheté de caractère finira par perdre ses partisans : c'est un misérable, qui n'est bon qu'à être prince ; je l'abandonne à ses vices. »

Bien qu'on soupçonnât son accord avec la cour, l'ascendant de cet homme extraordinaire lui survécut. Paris à sa mort prit le deuil ; l'Assemblée décréta que ses funérailles seraient faites aux frais de l'État, et qu'il serait enseveli au Panthéon. Il fut conduit à

---

(1) On trouvera dans l'histoire de l'abbé Montgaillard, tome 2, page 299 et suivantes, des renseignements curieux sur les causes de la mort par empoisonnement de Mirabeau. . . . . La Convention nationale fit retirer ses cendres du Panthéon : que sont-elles devenues ? Je crois savoir où elles sont ; si je ne suis pas trompé, cette translation formerait la base d'une anecdote très-curieuse.

Mirabeau mourut dans la rue du Mont-Blanc ou de la Chaussée d'Antin, dans la maison qui porte le n° 42, celle qui a deux croisées, et où l'on a sculpté en bois, au-dessus de la porte, *l'histoire et l'éloquence.* L. L. L.

sa dernière demeure avec un appareil qu'aucun roi n'avait eu encore ; la cérémonie, commencée le matin, durait encore à minuit. Avec lui fut enterrée la monarchie : tant il suffit d'un homme pour perdre ou pour relever les états.

Le roi, privé d'un tel appui, tarda peu à reconnaître son isolement : voulant le 17 de ce mois se rendre à Saint-Cloud avec sa famille, la populace, la garde nationale s'y opposèrent ; le lendemain, la scène recommença, et la captivité de Leurs Majestés fut constatée. Dès lors libres de tous leurs engagements, nos souverains purent songer à se procurer par ruse une liberté que, seuls dans le royaume, ils ne possédaient plus.

Un dernier décret venait d'enlever au roi le droit de grâce : il ne lui restait plus rien de ses anciennes prérogatives. Voyant où on le menait, il appela son frère, et le prévint du jour qu'il fixait non pour sortir du royaume, comme on a osé le prétendre, mais pour se retirer à Metz ou à Montmédy, selon qu'il le jugerait convenable.

Les préparatifs de cette fuite périlleuse furent confiés au comte de Fersen, gentilhomme suédois, et attaché sincèrement à la famille royale (1). Léonard,

---

(1) Axel, comte de Fersen, grand maître de la maison du roi de Suède, chancelier de l'université d'Upsal, naquit à Stockholm en 1750 ; il fit les campagnes d'Amérique. Lié avec la duchesse de Polignac, la reine Marie-Antoinette l'honora de son amitié : les pamphlets du temps flétrirent ce noble et pur attachement. Le comte de Fersen, dès la révolution venue, se dévoua à Leurs Majestés ; il les accompagna hors de Paris lors de leur fuite, et, plus heureux qu'elles, il rentra en Suède en 1810. Le peuple l'accusa très-injustement de la mort subite du prince d'Augustembourg, nommé par

le coiffeur de la reine, l'un des hommes fidèles au malheur, emporta les diamants à Bruxelles, et les remit religieusement à l'archiduchesse Christine, sœur de notre malheureuse reine.

Il eût mieux valu se séparer, voyager isolément; mais Marie-Antoinette ne voulut pas quitter le roi; Madame Élisabeth et la marquise de Tourzel, les enfants de France : cela causa un retard de vingt-quatre heures. Dès lors il y eut une foule de malentendus, de marches et de contre-marches, de combinaisons inutiles; tout paralysa ce fatal voyage, qui ne devait réussir qu'à Monsieur (1).

Les équipages attendaient sur le quai des Théatins (Voltaire). A minuit on sortit des Tuileries en deux groupes : le roi, monsieur le dauphin, la reine, Madame Royale, madame Élisabeth et madame de Tourzel, puis deux gardes du corps, MM. de Varicourt, de Moustier et de Maldent. Le comte de Fersen monta sur le siége du cocher jusque hors la barrière. Lafayette, en ce moment, faisait une ronde-major; il reconnut les augustes fugitifs, et son aide de camp, M. de Romans, ayant poussé un cri à leur aspect, lui se contenta de dire : *Allons nous coucher*. Je dois ajouter que, dans cette circonstance, Lafayette ne trahit pas Leurs Ma-

---

Charles XIII héritier de la couronne suédoise, et à qui le prince Bernadotte succéda. Le comte de Fersen conduisait le convoi funèbre; la populace, fondant sur lui, le tua à coups de bâton et de pierres le 20 du mois de juin 1810. L. L. L.

(1) Monsieur et son ami le marquis d'Avaray partirent la même nuit que le roi; ils allèrent avec plus de bonheur à Bruxelles, où madame la comtesse de Provence arriva par une autre route. Il ne rentra en France qu'en 1814, et roi. L. L. L.

jestés; elles ne le furent que par les événements et par la fatalité.

La route fut rapidement parcourue, et le lendemain, vers sept heures du soir, les illustres voyageurs atteignirent Sainte-Menehould, sans avoir rencontré à Pont-de-Sommevelle la première escorte qui devait les accompagner. Drouet, l'infâme maître de poste de Sainte-Menehould, reconnut le roi, n'osa pas l'arrêter, mais envoya en avant, à franc étrier, son fils, qui, par des routes détournées, alla prévenir les autorités locales.

A onze heures du soir, après avoir fait soixante lieues en vingt-deux heures, les voitures arrivent à Varennes; ce n'était pas un relai de poste. « Étonné, dit M. de Bouillé, de ne voir ni les relais, ni les deux personnes de confiance qui devaient l'y recevoir, ni les troupes ayant mission d'assurer son passage (1), Louis XVI fait arrêter la voiture; les deux gardes du corps qui sont sur le siége, vont de porte en porte demander le relai. Ce relai a été placé à l'autre extrémité de la ville; la reine elle-même met pied à terre pour aller aux informations. A la fin, à force de promesses et de menaces, ils décident les postillons à passer outre. La voiture est bientôt arrêtée sous une arcade, à une petite distance du pont, par huit à neuf hommes déterminés. Les gardes du corps veulent passer de force, mais le roi le leur défend; Sa Majesté est alors conduite dans une maison du voisinage, où

---

(1) Ces troupes, ayant perdu patience, se retirèrent trop tôt; celles qui séjournaient à Varennes dormaient, et les officiers commandants n'avaient pas même placé une sentinelle pour annoncer la venue de la voiture du roi. L. L. L.

elle est immédiatement reconnue. Les officiers municipaux s'y rendent sur-le-champ, et en un instant toutes les rues sont barricadées, les écuries des hussards environnées, la garde nationale sous les armes, et l'alarme répandue par le son du tocsin. Enfin, une heure après l'arrestation du roi, les deux officiers chargés de l'escorter arrivent à Varennes ; ils demandent à lui parler ; on le leur accorde. Sa Majesté leur dit de demeurer tranquilles et de ne point tenter de le délivrer par la force ; elle leur assure que j'aurais (*voir les mémoires de Bouillé*) sûrement le temps de venir à son secours : en outre, ajoute le roi, à la manière dont les municipaux m'ont parlé, j'ai lieu de croire qu'ils me laisseront continuer mon voyage. Un de ces officiers sort alors ; il fait aux hussards un commandement de *haut les armes*, et leur demande pour qui ils sont. Vive la nation ! s'écrient-ils tous. A l'instant un officier de la garde nationale se met à la tête de ces hussards. Vers les sept heures du matin, le 22, un aide de camp de Lafayette arrive, apportant à la municipalité l'ordre de faire retourner le roi à Paris. Un des officiers envoyés par Bouillé demande de nouveaux ordres à Sa Majesté ; elle répond une seconde fois : « Je suis prisonnier ; en conséquence, je ne puis en donner aucun. » (*Mémoires du marquis de Bouillé*, éd. de Londres, 1797.)

Tels furent, réduits à leur plus simple expression, les incidents du fameux voyage à Varennes. Il y aurait tant de personnes à blâmer, et, dans le nombre, de si augustes, que je m'en tiendrai aux simples faits historiques. Avec de l'énergie, on eût sauvé le roi malgré le roi lui-même : c'était bien là le cas du célèbre *quand même*. Il y a des circonstances rares, mais décisives, où la désobéissance est une vertu, où un peu de sang

coupable répandu à propos épargne des millions de têtes, sauve les empires et raffermit le trône, que la faiblesse du prince a laissé trop ébranler.

Le 21, au matin, les ministres apportèrent à l'Assemblée une déclaration royale, protestation solennelle de tous les actes illégaux que la violence avait arrachés à Sa Majesté. L'Assemblée, sans daigner s'en occuper, ordonna aux ministres de ne plus communiquer qu'avec elle, suspendit de fait le roi, et jusqu'à nouvel ordre lui enleva, sans aucun droit, l'exercice de son pouvoir; car enfin nul article de la constitution n'empêchait le roi d'aller dans telle ou telle ville du royaume. Mais la liberté accordée aux citoyens devenait un esclavage pour Louis XVI : on expédia des courriers extraordinaires à tous les chefs-lieux de département, et la France apprit qu'elle aurait dorénavant douze cents souverains.

Trois députés, Barnave, Latour-Maubourg et Pétion, reçurent de l'Assemblée le triste mandat d'aller chercher et de ramener à Paris les augustes prisonniers. Cet ordre fut exécuté rigoureusement. Pétion se montra arrogant avec lâcheté; sa conduite insolente irrita la reine; il osa tirer le dauphin par les cheveux, et même le frapper. Barnave, au contraire, vaincu par tant de vertus, sortit de la voiture royale entièrement changé, et, comme un autre Paul, le démocrate tombé se releva tout dévoué de cœur et d'âme à ses maîtres, à ses augustes souverains. Les révolutionnaires ne lui pardonnèrent pas son honorable conversion, et plus tard il eut l'honneur de l'échafaud, où le roi et la reine l'avaient devancé; assassiné à son tour par le tribunal révolutionnaire de la Seine, il périt le 29 octobre 1793.

Le retour dura quatre journées qui furent quatre siècles d'outrages, d'affronts, d'insultes, d'avanies. Les deux généreux gardes du corps étaient plus particulièrement les victimes dévouées à la fureur du peuple, conduits garrottés et attachés sur l'avant-train de la voiture. Une résolution dite nationale interdisait aux spectateurs nombreux de ce voyage de crier *vive le roi* et de se découvrir devant Leurs Majestés : *cent coups de bâton*, disait-on, *pour qui sera respectueux, et les étrivières pour qui insultera la famille* VETO (1). La terreur répandue assurait que nul n'enfreindrait ce commandement grossier ; mais il se trouva, dans cette foule tellement pressée que qui avait les bras en l'air ne pouvait plus les baisser ; il se trouva, dis-je, un royaliste, un seul qui eut du courage : celui-là d'ailleurs avait déjà fait ses preuves (voyez même volume, page 139). M. de Guilhermy, noble Languedocien, juge mage à Castelnaudary, et député aux États-généraux, honteux de l'irrévérence qu'on lui faisait commettre envers Leurs Majestés, et tenant à s'en affranchir, enleva

(1) On donnait ce sobriquet outrageant à la famille royale en masse ; puis il y avait *monsieur* ou le gros *Veto* (le roi), madame *Veto* (la reine), les enfants *Veto* (monsieur le dauphin et son auguste sœur). Que de fois on chanta dans le jardin des Tuileries, sous les fenêtres de l'appartement de Leurs Majestés, cet abominable couplet de l'infâme chanson dite *la Carmagnole !*

Madame Veto avait promis
De faire égorger tout Paris ;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canonniers.
Dansons la carmagnole,
Vive le son !
Dansons la carmagnole,
Vive le son
Du canon !

L. L. L.

avec peine son chapeau, et, le lançant bien loin de lui, se mit la tête nue au moment du passage de ses souverains : son énergie le fit respecter. Dans le péril, toutes les chances sont pour le courage; le danger n'atteint que la lâcheté.

Les gardes du corps ne périrent point, on les prit pour des postillons; car, malgré Pétion, Barnave, soutenu de Latour-Maubourg, avait fait détacher leurs liens, se contentant de leur parole. Le roi mit pied à terre au bas de la terrasse qui bordait alors le château des Tuileries (1); il prit le bras de MM. Augier, de La Houssaye et Galbaud, députés; il leur dit à plusieurs reprises : « *J'allais à Montmédy; je ne voulais pas sortir du royaume, je vous l'assure, et vous pouvez m'en croire.* » La reine se contenta de dire à Menou, son conducteur : « *Voyez, monsieur, mes souliers et mes bas sont percés; un bain m'est nécessaire.* »

Aussitôt les gardes du corps furent licenciés, la garde nationale fit le service de la prison; on changea en geôle le grand appartement; les portes de la chambre à coucher de Leurs Majestés durent rester sans cesse ouvertes; à peine si la reine put entourer son lit d'un paravent (2). Les mêmes rigueurs exercées

---

(1) Lorsque l'architecte Fontaine n'avait pas sacrilégement, comme il fit en 1831, détruit la belle harmonie de la composition de Lenôtre par ces deux horribles placages encombrés de statues. Le parterre, perdu dans ses proportions, présente un dessin baroque, tourmenté : c'est odieux de goût et de sens; l'ignorance l'a créé, et elle le maintient en dépit des règles et de l'élégance.
L. L. L.

(2) Une nuit, un épicier, garde national de service, un homme qui de nos jours se serait abonné au *Constitutionnel*, s'avisa d'interpeller la reine, de lui prêcher la constitution. Elle eut grand'peine à le faire taire et à le chasser de sa chambre. C'était le même, le ci-

envers Louis XVI le trouvèrent insensible ; il paraissait ne pas les comprendre ; il répétait à tout venant cette phrase dont il se faisait un protocole : « *Mon intention n'était pas de quitter la France, j'allais à Montmédy, et la constitution m'en donne le droit.* » Au demeurant, il écrivit et signa la déclaration que j'ai rejetée dans une note (1) ; cela n'empêcha pas l'Assemblée de décréter qu'il serait informé sur cet enlèvement ; on suspendit le roi de ses fonctions royales, et les ministres continuèrent de travailler avec les comités de l'Assemblée ; Tronchet, Duport et Dandré furent les commissaires chargés de l'interrogatoire. La reine dédaigna de les satisfaire, et là, comme à la suite du 6 octobre, elle répondit magnanimement : *J'ai tout vu, tout su, tout oublié.*

Le duc d'Orléans intriguait avec les siens pour que le châtiment de ce voyage fût la déchéance. Les sommes énormes qu'il répandit en cette occurrence achevèrent de le ruiner : lorsque les avides le surent sans ressources, ils l'abandonnèrent. Si au 10 août ils l'eussent servi, le 11 il se serait assis sur le trône : il en a coûté depuis moins cher... quel rapprochement !...

---

toyen Planchetcau, Planchetier ou Planchetard, qui disait en s'ébahissant : « Pourquoi Antoinette a-t-elle des dames ? *Mon* « *épouse* n'en a pas, et pourtant elle est fille du gros commerce. »

L. L. L.

(1) « On trouvera les motifs de mon départ dans les outrages et « les menaces qui ont été faites à ma famille et à moi-même le « 18 avril dernier. Depuis ce temps, les divers écrits ont cherché à « provoquer des violences contre ma personne et ma famille, et ces « insultes sont restées jusques à présent impunies. J'ai cru dès lors « qu'il n'y avait pas de sûreté ni même de décence pour moi et

Malgré les efforts du parti, Barnave, qui plaidait pour la cause sacrée de la légitimité, l'emporta ; le roi fut maintenu ; une amnistie couvrit le passé ; mais pour l'obtenir en faveur des instruments et compagnons de sa fuite, Louis prêta serment de fidélité à la constitution, enfin BACLÉE complètement.

Mais les jacobins, que l'on commençait à connaître sous cette qualification, désespérés de leur peu de succès, et, eux aussi, voulant faire acte d'existence et se séparer à la fois des orléanistes qui déclinaient, tentèrent la voie d'une émeute. Le parti de la république ne pouvait naître que dans une combustion politique, sortir d'une mare de sang, et dès son berceau dormir sur des cadavres : les voilà qui courent au Champ-de-Mars le 17 juillet, afin de signer sur l'autel de la patrie, monument en planches et en toiles peintes, laissé en pied depuis la seconde fédération, une pétition à l'Assemblée, pour lui demander l'abolition de la royauté et l'érection d'une république.

Deux malheureux invalides, cachés sous le monument et conduits par une curiosité indécente, sont pris pour des espions royalistes et égorgés. La terreur

---

« pour ma famille de rester à Paris : j'ai en conséquence désiré
« quitter cette ville ; ne pouvant le faire publiquement, je l'ai fait
« de nuit. Jamais mon intention n'a été de quitter le royaume.
« Je n'ai eu aucun concert sur cet objet ni avec les puissances
« étrangères, ni avec mes parents, ni avec aucun autre Français
« absent du royaume. Je pourrais donner pour preuve de mon in-
« tention que les logements étaient préparés à Montmédy pour
« moi et pour ma famille. . . . . . .

« *Signé* : LOUIS. »

L. L. L.

gagne les Parisiens; Lafayette, ce jour-là, veillait; lui et Bailly déploient le drapeau rouge, proclament la loi martiale et marchent contre les factieux : dix à douze coups de fusil les font trembler; l'attroupement se disperse. L'Assemblée se conduisit bien, les dispositions sévères d'un décret soutinrent le maire et le commandant de la garde nationale; il y eut quelques jours de calme, on put voir avec quelle facilité on pouvait dompter la révolte. Les méchants n'ont de force que par la faiblesse des gens de bien.

Le duc d'Orléans se crut perdu, il voulait quitter le royaume; il écrivit au prince de Galles pour lui demander un asile : celui-ci, qui l'avait si bien traité aux jours de ses grandeurs, craignit de se compromettre lorsqu'il vit l'heure de la décadence; il déguisa son refus (1), néanmoins positif. Quand la prospérité abandonne les puissants, c'est à qui fuira le plus vite avec elle. Ce refus accabla le duc; il voulait passer pour brave, pour ferme, et sa pusillanimité éclatait : le propre de la faiblesse est d'affecter du courage tant qu'il n'est pas nécessaire, et, lorsqu'il faudrait en avoir,

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

J.-B. Rousseau. (*Ode à la Fortune.*)

Un dédommagement de l'échec du 19 juillet fut, le 30 suivant, accordé aux jacobins : on abolit les ordres

(1) Il paraît que le prince régent adressa à son ami la lettre suivante :

« Notre pays est ouvert à tous; mais il est agréable d'y venir de « façon à jouir des avantages qu'il présente. Si vous y paraissiez « en conspirateur malencontreux, les whigs vous traiteraient bien; « mais les tories vous tourneraient le dos. Vous seriez donc réduit « à boire de l'ale avec la canaille, et la bonne compagnie vous

de chevalerie, les décorations féodales, les armoiries, les blasons sculptés sur les portails, les monuments, les tombeaux; peints sur les panneaux des chaises à porteurs et des voitures, sur les cachets gravés. Les titres étant déjà détruits, il n'y eut plus tard ni *monsieur* ni *madame* : le roi fut *citoyenné;* il y eut la citoyenne Antoinette.

Cela charma la roture, si jalouse, si haineuse. On ne dit tant de mal de la noblesse que parce qu'on ne l'a pas, ainsi que l'on calomnie la bonne compagnie lorsqu'elle vous repousse. On boude à la porte ; s'ouvre-t-elle ? vous fait-elle entrer ? le jacobin de la veille est pis sur son rang qu'un Isalguier ou qu'un Montmorency (1).

En opposition aux révolutionnaires, l'empereur Léopold II, qui venait de succéder à Joseph II, son frère, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, se réunirent à Pilnitz le 27 août pour traiter des affaires de l'Europe : MM. de Calonne et de Bouillé parlèrent en faveur de la France ; Monsieur et S. A. R. le comte d'Artois travaillaient activement à la délivrance du roi leur frère ; l'impératrice de Russie, le roi d'Espagne, ceux de Suède, de Piémont, de Naples, étaient animés du meilleur esprit ; il s'agissait de punir les jacobins. Ces derniers calomnièrent ce grand

---

« refuserait un toast de claret ; le roi ne vous recevrait pas ; je se-
« rais moi-même très-embarrassé. »

Cette façon d'éluder empêcha le duc de retourner à Londres.

(1) Les Isalguier sont la plus ancienne maison noble du Languedoc ; je n'en connais pas une en Europe qui puisse établir mieux qu'elle les preuves de son antiquité. Toutes les branches aînées sont éteintes ; il ne reste plus que les rameaux établis depuis longtemps dans le diocèse de Lavaur. Son écusson primitif est de *gueules à la fleur d'isalgue d'argent.* L. L. L.

acte de justice; à les entendre, on avait résolu à Pilnitz le démembrement de la France; ce serait le pendant de la Pologne; avant la fin de septembre, les ennemis franchiraient la frontière : cinquante mille Autrichiens viendraient par la Flandre, cent mille Prussiens par le Rhin, quarante mille Piémontais soutenus par soixante mille autres Autrichiens, par quarante mille Napolitains, Siciliens, Maltais, Toscans, Romains, Lucquois, Genevois, Vénitiens, Modenois, fileraient sur les côtes de Provence; cinquante mille Espagnols attaqueraient Perpignan, et un nombre pareil investirait Bayonne; trente mille Russes commandés par le prince de Bagration débarqueraient à Ostende; puis dix mille Suédois, six mille Danois, trente mille Allemands des électorats ecclésiastiques, quarante mille Hanovriens, Hessois, Saxons, Bavarois, formeraient l'arrière-garde, et la Hollande et l'Angleterre avanceraient chacune deux cents millions.

La France conquise, pillée, dévastée, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence appartiendraient au roi de Sardaigne; l'Espagne aurait le Roussillon, les comtés de Foix, de Bigorre, la principauté du Béarn, le haut Languedoc; la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, la Bretagne, la Normandie et le Calaisis seraient au duc d'York; la Flandre, l'Artois et le Brabant, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, à un prince autrichien; le reste, divisé en deux portions, serait dévolu, l'une au dauphin, l'autre à S. A. R. le comte d'Artois.

On pendrait mille personnes désignées; on en exilerait dix mille; deux mille seraient *incarcérées* (mot nouveau), et plus de vingt mille ruinées; la vieille constitution, grevée de plus de tyrannie, reparaîtrait,

Ainsi on exaspérait le peuple, on accroissait son fanatisme, et on préparait l'appel prochain des quatorze armées qui tout à coup environnèrent la France d'une ceinture de fer qui la rendit invincible.

En même temps on promulguait, on mettait en jeu la longue et verbeuse constitution, divisée en deux cent huit articles : je ne peux ni l'analyser, ni la transcrire tout entière dans le corps de l'ouvrage ; elle a duré si peu et on l'a si souvent imprimée, que je crois inutile de la faire connaître à mes lecteurs ; ceux qui la composèrent la violèrent des premiers, et ceux qui aujourd'hui jurent sans la connaître qu'elle aurait fait le bonheur de la nation ne l'ont pas lue très-certainement.

Le contrôleur des finances fit le rapport annuel le 9 septembre : il porta la dépense générale à *cinq cent quarante millions* en dehors des dépenses des départements et des communes, comprenant les frais d'administration locale, des tribunaux, des prisons, des routes, des hospices, les maisons de charité, l'entretien des bâtiments publics, la garde, la police municipale, ces divers services atteignant *soixante millions ;* la dette montait à *deux milliards cinq cents millions*, et les ressources territoriales ou autres pour éteindre celle-ci, à *trois milliards cinq cents millions.* Les contributions qui fourniraient aux dépenses présumées furent ainsi réglées :

1° Foncières, *deux cent quarante millions ;*

2° Mobilières, *soixante-dix millions*, non compris les sous et deniers additionnels pour non-valeurs, dégrèvements, secours, décharges, réductions, remises, modérations, frais de perception, les taxations, etc. ;

3° La caisse de l'extraordinaire ajouterait *soixante*

millions pour revenus des biens nationaux. Les vrais revenus dépassaient *trois cents millions*, des seuls biens du clergé; *trente-cinq millions* du produit de la contribution patriotique.

Necker était tombé, Lafayette le suivit; la nouvelle organisation de la garde nationale diminuant son importance, il se retira. Il est des hommes qui font les circonstances, et d'autres qu'elles font : tant qu'elles soutinrent le *héros des deux mondes*, il parut grand; mais lorsque, demeuré seul, il n'eut que lui pour supporter le poids de sa fortune, il en fut écrasé. Deux fois en sa vie il se retrouva dans la même position, et deux fois il en sortit sans laisser de regrets ni de renommée. En cette occasion, il prit, dès la guerre venue, un commandement en chef, et on le verra parler et fuir au moment où il aurait fallu marcher et combattre. Peut-être aurait-il voulu être mis à la tête de la garde constitutionnelle de Louis XVI, qu'un décret du 30 septembre organisa : 1° garde à pied, douze cents hommes; 2° à cheval, six cents; 3° le roi nommerait les trois généraux commandants; 4° il accepterait un service d'honneur de la garde nationale; 5° les gardes suisses furent conservées.

Enfin, ce même jour, l'Assemblée nationale termina sa session et sa vie politique par une faute impardonnable et provenant d'une modestie maladroite. Elle avait décrété que nul de ses membres ne ferait partie de l'Assemblée législative, qui la remplacerait : il en résulta que les esprits étant plus échauffés, et les grands propriétaires ou en fuite, ou absents, ou cachés, les élections demeurèrent livrées aux jacobins, qui appelèrent à la députation des ennemis de la royauté et des partisans de la démocratie. On ver-

ra plus tard ce qui résultera de cette combinaison.

Le roi vint clore cette session; il dit: « ..... Après « l'achèvement de la constitution, vous aviez fixé ce « jour pour le terme de vos travaux: il eût peut-être « été à désirer que cette session se prolongeât encore « pendant quelque temps, pour que vous pussiez vous-« mêmes essayer, pour ainsi dire, votre propre ou-« vrage, et ajouter à vos travaux ceux qui déjà pré-« parés n'avaient plus besoin que d'être perfectionnés « par les lumières de l'Assemblée. . . . . Après avoir « *accepté* la constitution que vous avez DONNÉE au « royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle « de force et de moyens pour assurer aux lois le res-« pect et l'obéissance qui leur sont dus. J'ai notifié « aux puissances étrangères mon acceptation de la « constitution. »

A ce discours insignifiant, Thouret, président de l'Assemblée, fit une réponse encore plus décolorée, et prononça les paroles sacramentelles de clôture: *Je déclare au nom de la loi la présente session close et terminée.* Le roi se retire. A peine est-il parti que la populace se rue dans la salle, court à Robespierre, à Pétion, proclame le premier *vertueux*, le second *incorruptible*, les place chacun sur un fauteuil, et les porte en triomphe chez eux, au risque de leur briser la tête sur le pavé. Bientôt même il faudra renommer le maire de Paris : Bailly, autre idole délaissée, n'aura qu'une seule voix, peut-être bien la sienne, et Pétion les réunira toutes; il l'emportera.

Jamais on n'aura fait un plus mauvais choix, un plus dangereux surtout. Pétion, déloyal, fourbe, poltron, haineux, vindicatif, ne pardonnera jamais à la famille royale la préférence qu'elle accorda à Barnave pen-

dant le voyage de Varennes : il combinera sa vengeance ; il la prendra cruelle. Philosophe athée, sanguinaire par goût, menteur et arrogant, son orgueil fut exclusif : on le vit lutter de rang avec Louis XVI ; et, offusqué par l'éclat d'une grandeur qui l'obscurcissait, il s'attacha à la détruire, ne pouvant l'amoindrir.

Ainsi en deux ans de durée cette assemblée avait ébranlé le trône au point de rendre facile son renversement. Ces députés, mandataires infidèles et ingrats, ayant manqué d'obéissance à leurs commettants, outrepassé leur cahier, outragé leur roi, emportèrent les malédictions de la France. États-généraux, une première usurpation les fit Assemblée nationale : ils détruisirent tout ce qui existait, ruinèrent les fortunes, abolirent les droits, couvrirent le royaume de débris, ne respectant pas même ces provinces, ces bailliages qui n'existaient plus, quand ils retournèrent dans leurs foyers. Le clergé entrait dans un schisme ; la magistrature était un grand cadavre dévoré des vers ; les corporations déploraient leurs titres déchirés. Il n'y avait plus ni maisons religieuses, ni universités si sagement conduites. Les villes ne connaissaient pas leurs administrateurs ; l'armée de terre était sans officiers, comme celle de mer ; les militaires, pour prix de leur sang versé, fuyaient à l'étranger ; les familles s'éloignaient de leurs châteaux en flammes ; les capitalistes regardaient avec effroi ce papier-monnaie avec lequel on les rembourserait. L'agriculture était languissante, le commerce nul. Craignant une guerre prochaine, l'industrie retirait ses capitaux, car on incendiait aussi les ateliers, les machines ; les artistes ne recueillaient plus aucun fruit de leurs talents. La guerre civile se laissait entrevoir ;

la famine surgissait; les brigands infestaient les grandes routes délabrées. Il y avait à Paris une populace soulevée, un prince factieux, une cour troublée, un roi sans pouvoir, une assemblée se prétendant souveraine, et elle-même esclave d'un corps municipal, la sentine du genre humain. On regrettait le passé, le présent effrayait, et l'avenir se montrait encore plus noir. Telle était, à la fin de la session de l'Assemblée constituante, la situation du royaume. Elle avait trouvé celui-ci heureux, florissant, s'exagérant ses charges par trop de bonheur : c'était la France de nos rois, et l'on va voir la France telle que des hommes pervers la firent.

CHAPITRE XIV.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Réflexions au sujet de l'Assemblée législative. — Complot des Girondins en faveur de Pétion. — Dumonriez. — Duc de Chartres. — Composition de la nouvelle Assemblée. — Cerutti. — Vaublanc. — Lemontey. — Carnot. — Chabot. — Condorcet, etc. — Scène ridicule de la séance d'ouverture. — Avignon injustement ravi au pape. — Création d'assignats. — Détails historiques. — Les colonies. — Décret contre Leurs Altesses Royales et les émigrés. — Déclaration de guerre contre l'empereur. — Assassinat du roi de Suède. — Les principes philosophiques causes de nos malheurs. — Les Sans-culottes. — Leur origine. — Mort de l'empereur Léopold II. — Meurtre du maire d'Étampes. — Le roi payait certains jacobins. — Changement de ministres. — Ce que l'empereur exigeait de la France. — Comité de la guerre; état militaire. — Les Français aptes à la guerre. — Tous les premiers généraux de la révolution étaient nobles. — Entrée en campagne. — Arthur Dillon tué par les soldats. — Custines remporte la première victoire. — Décrets révolutionnaires. — Le roi renvoie le ministère Roland. — Nouveau ministère. — Opposition de l'Assemblée. — Le roi refuse le concours de plusieurs seigneurs qu'il croit ses ennemis.

J'ai montré dans le chapitre précédent sous quels auspices s'annonçait la présente année, et combien serait hostile à la monarchie et au roi la nouvelle assemblée, qui prendrait le nom de Législative, elle toute composée d'hommes nouveaux, étrangers aux affaires, inquiets, turbulents, haineux, vindicatifs. Cette fois, la noblesse, le clergé, mis à l'écart, ne seraient représentés que très-imparfaitement, et même ceux de leurs membres admis à la députation appartiendraient par avidité à la faction orléaniste, ou par frayeur à celle des jacobins. La lâcheté est le plus bas, le plus vil de tous les vices: il ne conseille que des crimes, ne sait exécuter que des attentats. De plus les avocats seraient en masse dans la Législative, et les

gens de loi avec eux, troupe bavarde, rapace, envieuse, avide, et faisant profession d'une hypocrisie perpétuelle; car, sous les vertus de l'*ordre*, ils cachent un amour désordonné du pouvoir, la faim des grandeurs, la soif des honneurs vulgaires. Accoutumés à débattre le pour et le contre, à mentir comme à dire la vérité, indifférents sur le choix des moyens, l'éloquence et la bonne réputation ne sont pour eux qu'un masque et qu'un moyen de pousser loin leur fortune.

L'Assemblée législative acheva la ruine de la France, si bien commencée par la Constituante; ses membres, moins une faible minorité, vinrent là persuadés qu'ils étaient les soutiens de la patrie, dont le roi, et mieux encore la reine, se montraient les ennemis déclarés; défiants à cause de leur ignorance, novateurs fanatiques, ils se liguèrent avec la commune, et, pendant un temps, prétendirent faire de Pétion le chef du nouveau gouvernement. C'est un point qu'on n'a pas assez examiné. Il est certain que, pendant les sept premiers mois de cette année, il exista un plan d'établir une république fédérative dont le maire de Paris serait le chef.

Trop d'ambitions rivales s'opposèrent à la réussite de ce complot. A part les royalistes nombreux, mais inertes, on comptait deux factions d'orléanistes, l'une travaillant pour le père, l'autre pour le fils : la première comptait certains membres de la Constituante; la seconde était dirigée par un personnage surgi nouvellement, sorte de Mirabeau militaire qui remplaçait par du génie guerrier ce que la nature lui refusait en éloquence, en mouvements oratoires.

Cet homme, au bout de peu de mois, joua un rôle im-

portant : il s'appelait Anne-François Duperrier (1), Dumouriez, ou du Mourier, et était d'origine provençale, bien que son père, commissaire des guerres et chevalier de Saint-Louis, fût né à Paris, et lui à Cambray, en 1739. Entré de bonne heure au service, cornette dans le régiment d'Escars, il fit sa première campagne à dix-neuf ans, et ses exploits l'élevèrent au grade de capitaine : la paix de 1763 trompa son ambition. Il eût été insupportable à un tel caractère de languir dans l'oisiveté des garnisons; d'ailleurs, en récompense de sept années de service glorieux et de vingt-deux blessures, on le réforma, en lui accordant la croix de Saint-Louis et une pension de six cents livres dont il ne toucha jamais que le premier quartier.

L'activité le consumait; elle le tourna vers la diplomatie. Un instant il crut s'être fermé cette carrière par suite d'une vive querelle avec le tout-puissant duc de Choiseul; il y déploya une hauteur si ferme, que ce ministre, un an après, le rappela, lui fit cueillir en Corse d'autres lauriers, puis l'envoya en 1770 vers cette Pologne que trois puissances commençaient à démembrer (2). L'habileté de Dumouriez aurait eu de grands résultats, mais M. de Choiseul tomba; il fut remplacé par le duc d'Aiguillon, qui le poursuivit avec

(1) Une branche de cette noble et très-ancienne famille existe à Toulouse. Séparée depuis longtemps des Dumouriez, elle a conservé le premier nom, qui est celui de la famille (Duperrier). On croit qu'elle se rattache aux ducs de Bretagne. Elle est représentée par le comte Henri Duperrier, ancien officier-général, qui a des neveux de son nom. L. L. L.

(2) La Russie, l'Autriche et la Prusse commencèrent vers la fin du règne de Louis XV à se partager la Pologne. Cette usurpation patente fut consommée en 1793. L. L. L.

haine. L'avénement de Louis XVI calma cette tempête ; il fut nommé au commandement de Cherbourg, et, en 1788, maréchal de camp par ancienneté.

La révolution venue, il en sonda l'avenir, et, se donnant à elle, il se maintint en bon pied auprès de la cour. Reçu aux jacobins en 1790, le roi, en 1791, lui accorda le commandement de la 12e division militaire (la Vendée) et le grade de lieutenant-général ; il en était là de sa carrière publique, lorsque, le 12 mars 1792, il obtint le portefeuille du ministère de la guerre, tenu avant lui par Servan, qui avait remplacé de Graves, successeur de Louis de Narbonne ; car, à cette époque ainsi qu'à toutes celles de désorganisation, les ministères sont des hôtelleries où l'on passe sans y faire un long séjour.

Dumouriez était de petite taille, mais d'une haute capacité ; énergique, ferme, fort adroit, discret, courageux, louvoyant avec une habileté rare, déterminé à se donner à qui saurait l'apprécier. Le roi n'aurait pas eu de serviteur plus fidèle, s'il eût pu compter sur le roi ; mais, craignant la faiblesse de Louis XVI, il se tourna vers le duc de Chartres, dont, avec une indicible perspicacité, il devina l'esprit de conduite et cette règle de froide raison, qui, suivant le précepte du sage, le porterait toujours *dans la tempête à adorer l'écho.* Le duc de Chartres avait alors dix-sept ans ; il allait à confesse et n'aimait ni le jeu, ni les plaisirs mondains, ni le vin. Ce prince, républicain zélé, *prêt à avaler une chaise* plutôt que de l'accepter en signe d'hommage féodal, déplorait devant tous les officiers de son régiment que l'heure n'eût pas encore sonné où la France heureuse goûterait les douceurs du gouvernement républicain. Économe, haïssant les supplices,

ne balançant pas à dénoncer un aspirant aux jacobins à cause de son incivisme, amateur de l'égalité au point de remplir dans cette société les fonctions modestes d'huissier, il regrettait un homme de bien, parce qu'il était aristocrate. Ce prince, dis-je, qui de plus était ami de Lafayette, paraissait à Dumouriez le personnage à mettre à la tête du gouvernement (1). En conséquence, il travailla pour lui, et si le succès ne couronna pas son ouvrage, c'est que la Providence s'y opposa invinciblement.

Dumouriez, bon militaire, fin diplomate, administrateur profond, était propre à servir dans le conseil comme sur le champ de bataille; travailleur infatigable, ayant le coup d'œil rapide et étendu, on le voyait tout à la fois saisir l'ensemble et les détails d'une affaire, ne renvoyant jamais au lendemain ce qu'il pouvait faire la veille; sa promptitude confondait ses ennemis, épouvantés d'ailleurs par son courage et joués par ses savantes combinaisons. Heureux si tant de mérite eût été relevé par de la probité politique, si l'on eût pu compter sur lui! Mais comme son intérêt était le premier mobile de toutes ses actions, son égoïsme perdit le roi,

---

(1) On trouve l'histoire de la chaise et les autres dans le journal authentique écrit de la main de ce prince, et publié par le libraire Lerouge. De plus, le prince étant à Vendôme, et recevant en 1791 les épées du nouveau modèle à tête de coq, tira la lame du fourreau; on avait écrit dessus la légende : *Vive la nation, la loi, le roi!* Oh! s'écria-t-il, dans un enthousiasme admirable, quand viendra le jour où la France, débarrassée *de roi*, n'obéira qu'*à la loi et à la nation!* Certes, Lafayette avait bien raison en affirmant que S. A. R. couronnée *serait la meilleure des républiques*. Cette anecdote et les sceaux livrés au citoyen Barthe prouvent admirablement la constance du roi des Français dans ses premières idées!

L. L. L.

le duc de Chartres et lui-même. Ceux qui n'aiment personne ont la manie de croire que les autres leur sont dévoués aveuglément : cette erreur les égare, et au moment décisif ils s'étonnent que l'abandon dans lequel on les laisse soit précisément la combinaison qu'ils s'étaient réservée en secret.

Ce fut ainsi que Dumouriez tomba. Ce militaire, pendant un an, occupa les cent bouches de la renommée, et, dans un espace aussi court, il se fit cette haute réputation à laquelle il a survécu pendant près d'un demi-siècle.

Mais il faut que je revienne sur mes pas, et que je commence l'année législative, non au 1er janvier 1792, selon l'usage, mais à la nouvelle ouverture de la session, le 1er octobre 1791. Sept cent quarante-cinq membres composaient l'Assemblée : dans le nombre il y avait soixante-dix prêtres tous schismatiques, tous anathématisés par le saint-père et donnant le spectacle affligeant d'autant de fils pervers, touchant à l'encensoir d'une main téméraire et sans mandat spécial de leur père commun ; leur présence parmi tant d'ennemis de l'Église était déjà un scandale que leur conduite rendit encore plus odieux. Quatre cents avocats ou légistes sans fortune, obscurs, opiniâtres, fanatiques ; soixante littérateurs choisis parmi les moins célèbres, ne laissaient que peu de place aux grands propriétaires. Ceci annonçait clairement le règne prochain des sans-culottes et des misérables qui, n'ayant ni feu ni lieu, travailleraient au bouleversement général avec une avidité insatiable et féroce.

Cependant, au milieu de cette tourbe impure, on distinguait un groupe de gens que l'on s'étonnait de rencontrer là, car la place des honnêtes gens n'est

pas au milieu des scélérats, sous peine de subir l'application du trop juste proverbe : *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* Parmi ceux-ci je citerai MM. Becquey, Bigot de Préameneu, Hua, de Jaucourt, Ramond, Cerutti, ex-membre de cette société célèbre tant calomniée, et qui eut pourtant le tort de poursuivre ses ennemis avec l'activité qu'elle mettait à servir ses amis; Cerutti, dont on a dit aussi beaucoup de mal, et qui valait peut-être mieux que sa renommée; Lacépède, naturaliste distingué qui se couvrait du manteau de Buffon; Quatremère de Quincy; le comte de Vaublanc, l'une des sommités du parti royaliste, lui, également calomnié par ceux qui, ne jugeant que par les résultats qui dépendent de Dieu, ne tiennent aucun compte des qualités et de la vertu; Lemontey, littérateur avare, à qui son amour de l'argent donna la mort bien longtemps après; Carnot, que l'on a tant de peine à regarder comme un révolutionnaire, homme à la fois de bien et de crime, régicide auquel on ne peut refuser de l'estime, que les monarques ont protégé dans son exil, bien qu'il eût contribué à faire tomber la tête d'un de leurs frères; habile militaire, âme de feu, corps de fer, inaccessible à la séduction de l'or, et que Napoléon trompa au moyen de la magie de la gloire : je le retrouverai.

Là aussi apparurent comme des météores malfaisants plusieurs de ces hommes de sang et de boue qui rendirent si affreuses les journées de la révolution; misérables anthropophages féroces et avides d'une renommée de terreur. Nommerai-je dans cette odieuse catégorie Bazire, Brissot, le capucin défroqué Chabot, prêtre apostat, religieux marié et doublement criminel

dans son régicide, car il avait juré en entrant dans les ordres de ne jamais prononcer un arrêt de mort; Condorcet, ce marquis littérateur, spirituel, et que dorénavant on stigmatisera du titre sanglant de RÉGICIDE; Hérault de Séchelles, avocat-général au parlement, beau parleur, élégant, gracieux, qui se souillera de la même infamie; Guadet, Gensonné, Vergniaud, trois chefs du parti girondin (1), éloquents sans doute, et dès lors bien plus criminels, car en assassinant leur roi ils cédèrent à la peur et à l'intérêt de leur conservation personnelle; Guyton de Morveau, chimiste célèbre, également entraîné par la lâcheté de la peur; Lasource, Lequinio, Mailhe, Merlin de Thionville, Quinette, Thuriot, que le ferme Cadoudal appelait *citoyen tue-roi*, tous votant la mort de Louis XVI, tous condamnés par la postérité et défendus par ceux-là seuls qui seraient capables de recommencer ces abominables tragédies?

L'ouverture de cette session fut égayée par une procession de députés, d'hommes du 14 juillet, de femmes de toutes les époques, escortant l'acte constitutionnel que Camus, l'archiviste de la république, apportait appuyé sur sa poitrine, avec une componction ridicule.

---

(1) On donna le nom de *Girondins* aux députés du département de la Gironde, dont Bordeaux est le chef-lieu, et à ceux de leurs confrères qui suivaient leur opinion. Ces hommes si vantés par les républicains immolèrent Louis XVI au besoin de renforcer leur popularité. On peut excuser celui qui vote par fanatisme, mais non celui qui tue par peur ou par calcul. L'éloquence des Girondins fut en pure perte, leur habileté nulle. Robespierre les joua comme des niais; ils ne méritent ni l'estime ni la pitié des honnêtes gens; ils furent la première édition des comédiens de quinze ans, avec la différence que leur intrigue finit tragiquement, tandis que leurs successeurs nagent dans l'opulence, au milieu des honneurs, ce qui ne veut pas dire de l'honneur. L. L. L.

A la vue du livre *sacré*, comme on le nomme, tous se lèvent, se découvrent, s'inclinent; on lui jette des fleurs, on l'encense, on prête sur lui ce serment qui sera violé avant que l'année soit révolue. La comédie qui dure encore avait commencé dès la fédération de juillet 1790. Pastoret présidait; son fauteuil était pareil à celui du roi; le roi parut là avec un peu plus de pompe que les ministres, mais non comme l'héritier de Louis XIV; il l'avait voulu.

Tandis que l'on paraissait s'attacher à exécuter les lois, une violation patente de la propriété enlevait Avignon et le comtat Venaissin au pape. Quelques factieux de cette contrée avaient déclaré vouloir faire partie de l'*empire français;* cela parut suffisant à l'Assemblée constituante, quoique cet état, depuis plus de quatre cents ans, appartînt à une puissance amie et en pleine paix avec nous, qui l'avait acquis légalement, et dont cent actes des autres souverains consacraient le droit, surtout la restitution que la France ne manquait jamais d'en faire au saint-père, lorsque par quelques motifs de querelle politique elle s'en était emparée; rien ne fut écouté, et on consomma la spoliation.

Mais aussitôt le sang coule deux fois coup sur coup; des bandits, ramas impur d'Italiens, de Corses, de Provençaux, se ruent sur cette contrée malheureuse; ils pillent, ils outragent, ils incendient. Jourdan *Coupe-tête*, Avignonnais de naissance, qui depuis deux ans ne *travaille* plus à Paris, arrive dans sa patrie; il appelle autour de lui les jacobins du comtat d'Avignon; ensemble ils arrêtent les personnes les plus recommandables, les enferment dans *la tour de la Glacière*, qui fait partie du vieux palais pontifical, et là les égorgent au nombre de plus de deux cents. La révolution

de jour en jour portait son fruit ; partout le sang coulait à flots.

Au lieu de prendre des mesures rigoureuses et de punir ces scélérats, on s'acharnait contre les émigrés : un décret du 20 octobre les contraignait à revenir chercher en France la prison ou la mort, sous peine de confiscation de leurs biens et d'exécution de leurs personnes. LL. AA. RR. les comtes de Provence, d'Artois, S. A. S. le prince de Condé et ses enfants, étaient déchus de leurs droits éventuels à la couronne, et privés de leurs revenus, si, eux aussi, ne venaient se jeter dans la gueule des tigres.

Le 1er novembre on avait déjà émis (*avoué*) quatorze cents millions d'assignats ; on avait les domaines du clergé, les confiscations courantes, les revenus annuels, et l'État manquait d'argent ; et la banqueroute était évidente !... Jamais les cinq derniers règnes n'avaient dilapidé dans deux siècles d'existence ce que la révolution enlevait en trois années de durée ; et on vantera le désintéressement des meneurs ! Oh ! impudence !...

L'argent était pourtant nécessaire ; la guerre grondait dans le lointain, la déclaration de Pilnitz était connue. L'empereur Léopold appelait l'attention des cours sur tout ce qui se passait en France. Le roi y était prisonnier, ses frères le disaient hautement et le lui écrivaient à lui-même, en réponse à la lettre du 11 novembre par laquelle il les engageait à rentrer (1).

(1) Lettre de Monsieur :

« ......L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de V. M. « n'est pas l'expression libre de sa volonté ; et mon devoir, mon « honneur, et même ma tendresse, me défendent d'y obéir. »

Lettre de S. A. R. le comte d'Artois :

« . . . . J'ai respecté l'écriture et la signature de

Mais si on ne combattait point encore en Europe, la colonie de Saint-Domingue était en feu. Barrère avait dit : *Périssent les colonies, plutôt qu'un principe!* Cette phrase absurde et niaise avait appelé à la révolte les mulâtres d'abord, puis les nègres de Saint-Domingue. Ce pays était horriblement déchiré par une guerre intestine : les habitations brûlaient; les champs étaient ravagés; les hommes blancs, leurs femmes, leurs fils, leurs filles, égorgés à la suite de tourments affreux que précédaient des actes atroces de débauche et de scélératesse. En quarante-huit heures, le 22 novembre, la ville du Port-au-Prince (1), capitale de nos possessions, fut aux trois quarts dévorée par les flammes; on perdit là, soit en constructions, soit en marchandises, pour une valeur de plus de cinquante millions; pendant le désastre, et pour en augmenter l'horreur, on se fusillait dans les rues. Les curés restèrent avec les nègres dans le pieux espoir d'adoucir leur férocité, de leur arracher des victimes; il est certain qu'au milieu de leurs plus grands excès ils respectèrent la religion, ses ministres, et ne souffrirent parmi eux ni impies, ni sacriléges, ni protestants.

(1792.) Le premier jour de la nouvelle année

« mon roi, mais l'omission du nom de frère....... m'ont donné « une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos « ennemis osent retenir V. M. D'après cet exposé, V. M. trouvera « simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'o- « béisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence. »

(1) L'île de Saint-Domingue appartenait aux Espagnols et aux Français. *Port-au-Prince* était la capitale de notre portion. Les malheurs des colons ne sont pas terminés. L'île fut conquise en entier par les nègres postérieurement, et perdue pour la France dès 1799. Dessalines, Toussaint-Louverture, Christophe, Pétion, Boyer l'ont gouvernée depuis à divers titres. L. L. L.

annonça quelle en serait la fin : un décret, impuissant par bonheur, vu la contumace, mit en état d'arrestation les augustes frères du roi, e prince de Condé, son fils, son petit-fils, l'ancien contrôleur-général de Calonne, le vicomte de Mirabeau, frère spirituel du grand génie; et qui, hors de France, enrégimentait les émigrés afin d'y rentrer à leur tête. La haute cour de Vendôme les jugerait.

Les meneurs s'inquiétaient cependant de la paix apparente; la guerre leur convenait. Amenât-elle des revers, on les attribuerait à la trahison du roi, et l'on exalterait le peuple contre lui; serait-elle favorable, on ferait voir que, pour vaincre, la noblesse n'était pas nécessaire, qu'en conséquence on pouvait s'en passer et du roi aussi : d'ailleurs ce nouvel état d'agitation et d'effervescence faciliterait les complots intérieurs. Ce fut en partant de cette politique fausse, coupable, honteuse, que le 4 janvier l'Assemblée législative enjoignit au roi d'avoir à faire expliquer, au nom de la nation, l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, sur ses intentions envers la France. Ces nouveaux Romains, singeant Popilius (1), fixaient le 10 février pour tout délai à Sa Majesté Impériale, et si, ce jour écoulé, la réponse n'était pas faite, ou

(1) Popilius Lena, Romain, envoyé en ambassade vers Antiochus, roi de Syrie, ayant abordé ce monarque, venu à lui au rivage pour lui faire honneur, lui demanda sur-le-champ une réponse décisive aux conditions que le sénat lui imposait. Le roi voulant retarder, l'ambassadeur, avec la baguette qu'il tenait à la main, traça subitement un cercle autour d'Antiochus étonné. « Prince, « lui dit-il, avant de franchir ce cercle, déclarez-vous ami ou en- « nemi de la république; elle ne veut point d'incertitude. » Le roi, accablé par cette audacieuse menace, tendit la main à Popilius et déclara qu'il satisferait en tout le sénat. L. L. L.

semblait insuffisante, l'Assemblée législative regarderait le royaume comme en état d'hostilité envers Léopold II et l'Empire; de plus, serait traité comme infâme, traître à la patrie, criminel de lèse-nation au premier chef, tout envoyé du *pouvoir exécutif* (le roi), tout Français qui prendrait part à un congrès où l'on tenterait de modifier la constitution française. Ainsi on pouvait prévoir la guerre comme prochaine. Nous avions la famine; et pour que tous les maux vinssent à la fois, la canaille parisienne pilla les boulangeries, les maisons d'épiceries, et son exemple fut imité dans les villes des départements : partout où la multitude règne, les vols, l'incendie et le meurtre signalent la durée de son règne, et sont les premiers actes de son autorité.

Le décret arrogant du 4 janvier, bien que le délai eût été prolongé au 1er mars, détermina la signature d'une triple alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Les deux premières puissances se lièrent le 7 février; Catherine accéda plus tard à cet acte conservatoire, auquel se rallièrent peu à peu l'Espagne, le Portugal, Naples, le Piémont, l'Empire et l'Angleterre. Le roi de Suède y donnait la main, lorsqu'un assassin, Ankarstroem, affilié aux jacobins de Paris par le lien de la maçonnerie (1), le tua le 16 mars

---

(1) La franc-maçonnerie, jonglerie coupable, est divisée en deux classes, les habiles et les niais, ou plus simplement les escrocs et les dupes. Elle sert dans les hauts grades à propager les principes désorganisateurs, et les dupes des rangs inférieurs fournissent les sommes nécessaires aux intrigues ou au bien-être des chefs. Le duc d'Orléans, avant la révolution, était grand-orient (grand-maître) de la maçonnerie française. Les loges de province étaient remplies de ses agents. Je réserve pour mes mémoires les faits curieux que je tiens relativement à ce prince et à la maçonnerie. Ces documents m'ont été fournis verbalement ou par écrit par mes plus proches parents. L. L. L.

dans un bal masqué où Gustave III vint malgré de sinistres avis (1).

Ainsi commençait le grand massacre des rois, dont les diverses cours de l'Europe seraient le théâtre, exécrables forfaits dus aux principes désorganisateurs des philosophes du dix-huitième siècle, exécution du vœu féroce de Diderot, lorsqu'il s'écriait qu'*avec les boyaux du dernier des prêtres il faudrait étrangler le dernier des rois.* L'abbé Raynal, dont les déclamations avaient tant nui à la cause de la religion et de la royauté, n'avait pas attendu cette dernière épreuve pour reculer devant son ouvrage, pour en rougir, pour s'en indigner. Déjà une lettre adressée par lui au président de l'Assemblée avait annoncé sa glorieuse conversion: il était revenu honorablement aux sains principes, quand ils n'offraient à qui les professait que des périls et la mort. J'aime à signaler ces abjurations généreuses : leur rareté en augmente le prix ; mais combien s'agrandissait la catégorie des bourreaux de rois! Il tarderait peu à s'en trouver dans leur propre famille (2).

En attendant qu'on frappât à mort les souverains, on séquestrait les domaines des émigrés ; bientôt une

---

(1) L'assassin Ankarstroem avait des complices; on a mis dans ce nombre le propre frère de la victime, le duc de Sudermanie, depuis roi de Suède sous le nom de Charles XIII, et père adoptif du roi de Suède français (*Bernadotte*) Charles XIV. Je ne crois pas à cette inculpation ; il a plus tard profité des fautes de son neveu Gustave IV, mais de là à un régicide fratricide il y a loin. Toutes les familles n'ont pas de tels parents. L. L. L.

(2) *Rois ou princes tués par le fait de la révolution.*

Pie VI, mort de chagrin.
Louis XVI, mort sur l'échafaud.

loi plus inique arracherait à leurs ascendants les biens qu'ils possédaient, afin de s'emparer de leur vivant de la portion de fortune dont les fils ne jouissent ou

---

Louis XVII, mort empoisonné.
Duc d'Enghien, fusillé.
Duc de Berry, assassiné.
Duc d'Orléans, exécuté.
Marie-Antoinette, morte sur l'échafaud.
Madame Élisabeth, *id.*
Madame de Lamballe, égorgée.
Duc de Bourbon, assassiné.
Gustave III, roi de Suède, assassiné.
Sélim III, sultan étranglé.
Mustapha IV, son successeur, *idem.*
Georges III, blessé, mort fou.
Christian VII, roi de Danemark, mort fou.
Catherine II, impératrice de Russie, empoisonnée.
Paul Ier, son successeur, étranglé.
Alexandre Ier, son successeur, mort d'une manière incertaine.
Constantin, son frère, *id.*
Joachim Murat, roi de Naples, fusillé.
Joseph II, empereur d'Allemagne, empoisonné.
Léopold II, son frère et successeur, *id.*
La reine de Prusse, morte de chagrin.
La reine de Naples (Caroline d'Autriche), *id.*
Élisa Bacchiochi, princesse de Lucques, *id.*
Napoléon, mort de chagrin.
Duc de Reichstadt, son fils, mort incertaine.
Duc de Leuchtemberg, empoisonné en Portugal.
Don Pédro, empereur du Brésil, soupçonné mort empoisonné.
Prince d'Augustembourg, empoisonné.
La reine de Suède, femme de Gustave IV, s'empoisonnant elle-même.

Monarques détrônés ou perdant une partie de leurs États.

Louis XVI.
Louis XVII.
Louis XVIII, deux fois.
Napoléon, deux fois.
Charles X, mort en exil.

n'ont droit de jouir qu'à la mort de leurs pères ou aïeux.

Le 12 février, des hommes mal vêtus, armés de piques, coiffés du bonnet rouge qui apparaissait pour

---

Louis XIX, exilé.
Henri V, exilé.
Le stathouder, dépossédé.
Louis Bonaparte, roi de Hollande, abdique.
Le roi des Pays-Bas chassé de la Belgique.
Charles IV, roi d'Espagne, détrôné.
Ferdinand VII, détrôné deux fois.
Gustave IV, roi de Suède, détrôné.
Charles V, détrôné, et, comme un autre Pélage, combattant en héros pour recouvrer son royaume.
La reine-mère, en Portugal, détrônée.
Don Juan, roi de Portugal, détrôné deux fois.
Don Pédro, détrôné.
Don Miguel, détrôné.
Donna Maria, détrônée.
Don Pédro, détrôné comme empereur du Brésil.
Iturbide, empereur du Mexique, détrôné et fusillé.
Christophe, empereur d'Haïti, détrôné. Il se tue.
Pie VI, détrôné.
Pie VII, *idem*, deux fois.
Murat, détrôné et tué.
Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, détrôné.
Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, *id.*
Élisa, en Toscane et à Lucques, *id.*
Prince Eugène, *id.*
Prince primat, baron de Dalberg, *id.*
Les trois électeurs ecclésiastiques, dépossédés.
Tous les princes abbés de l'Allemagne, *id.*
Tous les princes allemands médiatisés.
Les cinq directeurs français, chassés.
Le roi de Prusse perd ses États.
Le roi de Saxe perd le duché de Varsovie et la majeure partie de ses États.
Duc de Brunswick dépossédé deux fois.
Son successeur détrôné.
Électeur de Hesse, deux fois dépossédé.

la première fois, vinrent féliciter l'Assemblée sur ses travaux iniques. Ce fut alors que les journaux de l'opposition employèrent, pour désigner cette foule sans aveu, l'expression de *sans-culottes* (1). Les aristocrates l'adoptèrent en terme de mépris; les jacobins la reçu-

---

Duc d'Oldembourg, dépossédé.

Doge de Gênes, *id.* Cet état réuni à la France et puis au Piémont.

Doge de Venise abdiquant, cet état réuni au royaume de Lombardie.

Extinction de la république de Lucques.

Grand-duc de Toscane, dépossédé.

Reine et roi d'Étrurie, *id.*

Duc de Modène, *id.*

Duc de Parme, *id.*

Quatre rois de Sardaigne chassés ou abdiquant.

Suisse changée de forme de gouvernement.

République de Genève, réunie à la France momentanément, puis à la Confédération suisse.

Avignon enlevé au pape.

Ferdinand III, roi de Naples, deux fois dépossédé.

La Pologne rayée du rang des nations.

Des présidents de républiques américaines dépossédés ou tués en grand nombre.

Ordre souverain de Malte dépossédé.

Villes anséatiques réunies à la France.

Belgique et Hollande réunies temporairement à la France.

Norwége enlevée au Danemark et cédée à la Suède.

La Suède perd la Finlande et la Poméranie.

Conquête d'Alger et son dey dépossédé.

Le sultan perd la Grèce.

La république de Raguse anéantie, etc., etc.

(1) Mesdames de Coigny et de B..... assistaient à une séance de l'Assemblée constituante et témoignaient assez hautement leur improbation pendant que l'abbé Maury attaquait. . . . . les principes de liberté et d'égalité proclamés par l'Assemblée. L'abbé, impatienté de leurs criailleries et des gestes qu'elles se permettaient, s'écria, en les désignant de la main : *Monsieur le président, faites taire ces sans-culottes.* Ce mot, dans la bouche d'un ecclésias-

rent comme un titre de gloire, l'employèrent et s'en targuèrent depuis. Ainsi, dans la révolte du Brabant, dite *des gueux*, les grands seigneurs belges acceptèrent cette épithète, et on les vit porter des chaînes de bois sculpté ayant une petite écuelle pendante, en parodie des carcans d'or massif ou des colliers d'ordres de chevalerie dont ils se paraient ci-devant.

Sans attendre le 1er mars, l'empereur fit répondre, dans une note diplomatique remise par son ambassadeur le comte de Mercy Argenteau, au décret hautain de l'Assemblée. C'était une pièce un peu obscure, mais un acte éclatant d'accusation contre les révolutionnaires, auxquels il reprochait leurs excès, leurs crimes, leurs intentions coupables; il les accusait d'avoir violé la constitution, soutenu les mauvais sujets, outragé le roi, ruiné le royaume, propagé la révolte en Belgique, lancé partout des artisans de révolte et de propagande révolutionnaire. L'empereur terminait en assurant qu'il ne romprait point la paix, mais qu'il veillerait à ce que la trahison ne le prît pas au dépourvu.

---

tique, était peu convenable; il fit fortune, et depuis fut appliqué aux républicains les plus outrés.

(*Histoire de France de l'abbé de Montgaillard, tome III, pag.* 58 *et suiv.*)

Je rapporte cette anecdote sans y croire, elle n'a pour garant que la parole d'un homme sans foi ni loyauté. L'abbé Maury était capable d'avoir dit ce propos, mais d'autres que Roques Montgaillard auraient dû l'entendre. J'ajouterai que monsieur de Pont..., qui m'honorait de son amitié, et dont la franchise m'a confié d'étranges choses qui lui sont personnelles, qui remontent aux premiers temps de la révolution, m'a nié ceci, qu'il taxait de mensonge de première classe. Or je répèterai ici ce qu'en 1809 j'ai dit à l'abbé Roques Montgaillard chez la marquise de L. T. S. P. : *Mentiris impudentissime.* L. L. L.

Cette pièce fit grand bruit. Il est odieux que Roques Montgaillard dise qu'elle avait été faite en France par Barnave, Duport, et que la reine en avait fait passer le modèle à Bruxelles. Cet homme, qui a tant trahi ses maîtres légitimes, travaille depuis près de quarante ans à les calomnier... L'histoire de la révolution qu'il a publiée sous le nom de son frère, homme aussi coupable que lui, est un libelle perpétuel contre la famille royale : les amis de la monarchie doivent la repousser avec dégoût et indignation.

L'empereur, encore plus que Joseph II, son frère, inquiétait la révolution ; il n'en avait pas peur, et il la menaçait. Il mourut..... et si l'on en croit ceux qui connaissent les jacobins, son décès fut de même nature que celui de son frère ; mais le crime sourdement commis peut être nié : le poignard n'était pas demeuré dans la blessure. La reine regretta ce frère ; elle avait raison : c'était un digne, un vertueux souverain. Il fut le Titus de la Toscane, où sa mémoire est immortelle ; *le bon Léopold*, y dit-on encore : quel éloge ! quelle apothéose !... Comme il ne fit que passer en Autriche, les Allemands le regrettèrent moins pour le bien qu'il leur avait fait que pour celui qu'ils en attendaient. Son fils aîné, François Ier, lui succéda.

Le 3 mars, Simoneau, maire d'Étampes, fut égorgé, revêtu de son écharpe, par la populace ameutée. Les jacobins décernèrent à ses meurtriers les honneurs de la séance dans le repaire où ils combinaient leurs crimes.

Le 10 du même mois, Brissot, Vergniaud provoquèrent un décret de mise en accusation contre Delessart, ministre des affaires étrangères. Ces hommes avaient voulu se vendre à la cour, et avec eux Isnard, Guadet, Fauchet, etc., à raison de deux mille écus par

mois pour chacun. Delessart, ayant trouvé qu'ils ne valaient pas cette somme, rompit la négociation, et par vengeance, les députés frustrés dans leur espérance le poursuivirent avec acharnement. (*Histoire de la révolution, par Bertrand de Molleville*, tome VIII, pag. 322 et suivantes.)

Louis XVI n'osa pas soutenir Delessart, qui se retira. Duport du Tertre, ministre de la justice, Tarbé, ministre des finances, firent comme lui, de même que Servan. J'ai dit que Dumouriez remplaça celui-ci; Duranton passa quelques jours au ministère de la justice; Dumouriez réunit au portefeuille qu'il possédait déjà celui des affaires étrangères; Roland conserva l'intérieur; Clavière remplaça Tarbé aux finances; Lacoste était à la marine, et De la Porte était intendant de la liste civile; ce qui tenait lieu de l'ancien ministère de la maison du roi (1).

On mettait en jugement un ministre fidèle; on laissait impuni le meurtre d'un maire en fonctions : mais

---

(1) Les ministres se succédèrent si rapidement depuis le 1er janvier 1792 jusqu'au 10 août, que j'ai pris le parti de les classer par ordre dans cette note.

Justice. Duport du Tertre, Duranton, de Joly.

Affaires étrangères. Delessart, Dumouriez, Chambonnas, Bigot de Sainte-Croix.

Intérieur. De Castries, Gerville, Roland, Mourgues, Terrier de Monciel, Champion.

Guerre. Narbonne, de Grave, Servan, Dumouriez, Lajard, Abancourt.

Finances. Clavière, Mourgues, Leroux-Laville.

Marine. Bertrand de Molleville, Lacoste, Dubouchage.

En sept mois et dix jours *vingt-quatre ministres*; les républicains en ajoutèrent sept jusqu'à la fin de l'année : ainsi, en 1792, la France eut, sans omission, *trente-un ministres*, deux et demi par mois.

L. L. L.

en revanche l'Assemblée innocenta l'infâme Jourdan *Coupe-tête*, poursuivi pour tant de crimes commis dans le Comtat; ceux de Paris et de Versailles étaient oubliés. On prévoyait que le moment approchait où de tels hommes deviendraient précieux : il ne convenait donc pas de les pousser à bout; les ennemis de l'ordre et de la paix devaient se rallier. On forçait le roi contre sa volonté à déclarer la guerre à son neveu, l'empereur d'Allemagne. Cet acte hostile eut lieu le 20 avril; il fut provoqué par une note communiquée à tous les souverains de l'Europe, dans laquelle l'empereur demandait que la constitution fût supprimée, qu'on acceptât en sa place la déclaration royale du 23 juin 1789, que les décrets relatifs aux biens du clergé fussent rapportés, qu'on rendît au pape Avignon et ses dépendances, aux princes allemands leurs droits et priviléges attachés aux terres sises en Alsace et en Lorraine.

Dumouriez apporta cette pièce à l'Assemblée législative. Elle poussa un cri d'indignation; tout acte de justice, de sagesse lui était insupportable. Elle demanda la guerre; une députation contraignit le roi à l'accorder. On nomma divers comités militaires : un destiné à tracer les plans de campagne, à indiquer les lieux de campement, ceux d'attaque ou de retraite, les mouvements à combiner, fut confié au génie, il faut l'avouer, de Carnot, d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes de Gibraltar (1), Boisdeffre, Danisy, Grimoard et Lafitte.

---

(1) Lors de la guerre d'Amérique de 1778 à 1783, l'Espagne voulut essayer de reprendre Gibraltar sur les Anglais. M. d'Arçon, officier d'artillerie français, inventa pour ce siége des batteries flottantes; elles firent un mal énorme aux ennemis, qui trouvèrent le moyen de les incendier. L. L. L.

A l'appel qui est fait, voilà que la France entière se lève : ceux qui dans leurs foyers craignaient la prison ou la mort courent se réfugier dans les camps; là du moins les périls font espérer la victoire. Partout on forge des armes; chaque cave fournit du salpêtre; les places fortes sont spontanément réparées; des réquisitions, que la terreur précède, les approvisionnent en quelques jours. On a dans les arsenaux onze mille bouches à feu, sans compter celles de la marine. Dans ce calcul, dix-huit milliers de poudre disponibles serviront aux premiers besoins; on a provisoirement deux cent cinquante mille fusils, plus une armée de ligne forte de cent mille hommes, trente-six mille artilleurs, quatre-vingt-quatre mille volontaires; total : deux cent vingt-quatre mille hommes.

Il y a là de quoi parer aux attaques prochaines; plus tard on mettra sur pied quatorze armées et neuf cent mille hommes; les soldats ne manqueront point, car en cas de besoin on fera partir toute la population de l'âge de dix-sept ans à cinquante. On déversera sur le territoire ennemi quelques milliers de fanatiques : ils seront invincibles. Mais les officiers manquent; on n'a pas de généraux : *il s'en présentera*.... Chez les autres nations, il faut du temps, des études approfondies pour en avoir suffisamment; en France en manque-t-on, on en improvise. Le gamin, l'ouvrier, le comédien, le séminariste, le littérateur, l'artiste, le faubourien, le teinturier de la veille deviennent le lendemain de bons soldats; deux jours après, les voilà excellents sous-officiers; une semaine se passe, ils sont dignes de porter l'épaulette; trois mois écoulés, et généraux intrépides, ils conduisent avec génie les vieilles bandes au feu et à la victoire. Si, l'année ré-

volue, tous ne sont pas maréchaux, ce n'est point qu'ils n'en soient pas dignes, mais parce qu'il ne peut guère y en avoir que douze ou seize, et que la place est prise par les premiers venus (1).

En effet, ce prodige eut lieu dès le début de la révolution. Presque tous les officiers d'infanterie et de cavalerie ayant émigré, il fallut les remplacer au hasard; presque tous ces *parvenus* furent des héros : l'histoire a conservé leurs noms; on les y trouvera rayon-

(1) Voici l'origine des dix-sept premiers maréchaux de France, et de tous ceux qui sous l'empire ont porté ce titre :

BERTHIER, prince de Neuchâtel et de Wagram, *fils d'un ingénieur géographe.*

MONCEY, duc de Conegliano, *fils d'un avocat.*

JOURDAN (comte), *fils d'un chirurgien.*

MASSÉNA, duc de Rivoli, prince d'Essling, *fils d'un boutiquier.*

AUGEREAU, duc de Castiglione, *fils d'un fruitier.*

BERNADOTTE, prince de Ponte-Corvo, roi de Suède, *fils d'un gentilhomme de province.*

SOULT, duc de Dalmatie, *fils d'un notaire.*

BRUNE, *fils d'un avocat.*

LANNES, duc de Montebello, *fils d'un teinturier.*

MORTIER, duc de Trévise, *fils d'un gentilhomme.*

NEY, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, *fils d'un artisan.*

DAVOUST, prince d'Eckmuhl, *fils d'un gentilhomme.*

BESSIÈRES, duc d'Istrie, *fils d'un bourgeois.*

KELLERMANN, duc de Valmy, *fils d'un gentilhomme.*

LEFÈVRE, duc de Dantzig, *enfant de troupe.*

PÉRIGNON, *fils d'un gentilhomme.*

SERRURIER, *fils d'un bourgeois.*

VICTOR, duc de Bellune, *tambour.*

OUDINOT, duc de Reggio, *fils d'un bourgeois.*

MARMONT, duc de Raguse, *fils d'un gentilhomme.*

MACDONALD, duc de Tarente, *fils d'un gentilhomme.*

SUCHET, duc d'Albufera, *fils d'un ouvrier en soie.*

GOUVION-SAINT-CYR, *fils d'un bourgeois.*

L. L. L.

nants de gloire. Au demeurant, quelques anciennes célébrités n'avaient point passé le Rhin : le maréchal Luckner, les généraux de Custines, de Valence, Dumouriez, Alexandre de Beauharnais, le duc de Lauzun, Biron, Rochambeau, Lafayette, Dampierre, le marquis de Montesquiou-Fézensac, le cordon rouge Kellermann, qui procura aux Français le gain de la bizarre bataille de Valmy, où l'on ne combattit point, où l'on ne perdit point un homme, où l'on se canonna beaucoup. Cependant j'y reviendrai.

Tous ces généraux étaient nobles : ils servirent loyalement la république, qui en récompense les envoya presque tous à la mort ou les força de prendre la fuite. Ainsi que je l'ai dit, plus de neuf cent mille combattants furent rassemblés avant la fin de l'année : au nord, Luckner, Lafayette et Rochambeau commandaient les armées auxquelles on avait donné les noms d'Alsace, de la Moselle et de la Sambre; elles garantissaient contre toute invasion la frontière d'Ostende à Huningue; Montesquiou observait la Savoie avec l'armée des Alpes, et les Autrichiens réunis aux Prussiens n'avaient mis en ligne que deux cent mille soldats. Pleins de présomption, les Prussiens surtout, dans la supériorité de leur tactique, de leur discipline, ils se moquaient de nos braves arrachés à l'oisiveté des villes et de nos officiers improvisés.

Le premier engagement eut lieu le 28 avril à Quiévrain, entre Mons et Valenciennes. Biron, vainqueur ce jour-là, fut repoussé le 29. Les soldats de Dillon (Théobald), indignés que la victoire eût trahi leur drapeau près de Lille, massacrèrent leur général, et puis avec une valeur féroce ils fondirent sur les Autrichiens. Pendant ce temps, le brave Custines emportait, la

baïonnette au bout du fusil, les défilés redoutables de Porentruy.

Ce premier succès donna de l'élan à la révolution; elle en devint plus cruelle. L'Assemblée décréta la déportation des prêtres réfractaires, déclara la garde civique de Louis XVI ennemie des nouvelles institutions, et força le faible monarque à licencier ces derniers défenseurs, et à accepter le service de la garde nationale, qui devait le trahir.

Les conciliabules redoublent d'énergie; on appelle à Paris un ramas de brigands choisis dans tout le royaume; Barbaroux annonce les Marseillais, qui viendront plus tard; le maire Pétion conspire ouvertement contre le roi, et Rœderer, procureur-syndic du département de la Seine, le défend et le blanchit. Chaque jour amène de nouveaux outrages envers le roi, et le roi demeure impassible. Le 29 mai, sur la proposition de Carnot, l'Assemblée se déclare en permanence : où est le danger pour elle? Les traîtres veulent accabler le roi.

Servan, ministre de la guerre, et traître, demande et obtient de l'Assemblée, en cachant ceci à Sa Majesté, que, pour rendre plus solennel l'anniversaire du 14 juillet, chaque canton de *l'empire* enverra cinq hommes de la milice bourgeoise à Paris. L'arrière-pensée est d'opposer cette force à la garde nationale, si elle voulait faire son devoir. Louis XVI, instruit de cette perfidie, congédie Roland, Clavière et Servan : c'en est assez pour que l'Assemblée décrète qu'ils emportent l'estime et les regrets de la patrie.

Roland, Necker au petit pied, comme lui tartufe, phrasier, orgueilleux, hypocrite, sollicitait naguère des lettres de noblesse; aujourd'hui par vertu il trahit

son roi. Homme à courte vue, le mérite de sa femme lui a fait une réputation. Il est ministre titulaire, elle l'est en réalité : elle écrit ses dépêches, lui dicte ses rapports, et manifeste en toute occasion une haine violente, sotte, cruelle, contre la noble, belle et vertueuse reine.

Dumouriez, Duranton et Lacoste ne partent pas avec leurs collègues, qui se retirent le 13 juin; mais eux aussi se retireront le 18 : ignoraient-ils l'attentat du 20? Le roi composera ce dernier ministère. Chambonnas *aux affaires étrangères*, Terrier de Monciel *à l'intérieur*, Lajard *à la guerre*, Reaclier *aux contributions* ou *finances*, Duranton et Lacoste resteront par intérim *à la justice* et *à la marine*, tandis que Dumouriez ira prendre le commandement général de l'armée du nord et du nord-est.

Les choses en étaient arrivées au point qu'il fallait que le roi tombât, ou qu'il reconquît son autorité. On a prétendu que Narbonne, de concert avec Lafayette, Rochambeau et l'ancien évêque d'Autun, préparait une contre-révolution. La chose me paraît peu probable : il était des secours que la reine n'eût pas acceptés; cette princesse, qui naguère avait refusé un plan de fuite, parce qu'il dépendait du duc de Liancourt, ne se serait pas confiée à deux hommes qu'elle regardait comme ses mortels ennemis, Lafayette et Talleyrand. D'ailleurs elle estimait peu Narbonne, bien qu'il fût du sang royal; elle ne lui pardonnait pas sa conduite en 1789 : il avait été l'un des principaux meneurs de cette époque, à laquelle avec juste raison Marie-Antoinette attribuait tous les maux survenus depuis.

CHAPITRE XV.

20 JUIN. — 10 AOUT 1792.

Les meneurs abandonnent le duc d'Orléans. — Ils veulent une république. — 20 juin 1792. — Détails historiques sur cette journée. — Mensonges de Rœderer. — Le verre de vin. — Le bonnet rouge. — Courage moral du roi. — Insolence de Pétion. — Lafayette prend en vain la défense du roi. — Discours anarchique de Vergniaud. — Les Girondins coupables des crimes de la révolution. — État malheureux de la France. — Manifeste inconsidéré du duc de Brunswick. — Les Marseillais à Paris. — Danton. — Conciliabule à Mousseaux. — On y résout l'attaque du château. — Préparatifs hostiles des conspirateurs. — Portrait de Rœderer. — Récit de sa double conférence avec la reine et Louis XVI, le 8 août. — Mandat. — Ordre important donné par Pétion. — On résout d'assassiner Mandat. — Journée du 9 août. — Récit de tous les événements de la journée criminelle du 10 août. — La royauté est suspendue. — L'Assemblée, usurpant tous les pouvoirs, nomme un ministère et emprisonne le roi.

Le moment approchait où la monarchie allait expirer. La conjuration avait changé de but : il n'était plus question de remplacer Louis XVI par le duc d'Orléans ; celui-ci était le seul à croire que l'on voulait encore de lui. Repoussé par tous les partis, on le savait à la fois ruiné et sans capacité. Les uns penchaient vers son fils ; Dumouriez était chef de ce complot. Les autres, et ils formaient le plus grand nombre, aspiraient à l'établissement d'une république ; les Girondins, Pétion, Robespierre, Marat en espéraient la présidence, que chacun d'eux se proposait de disputer à ses rivaux.

Mais pour parvenir à ce résultat, il fallait achever la ruine du fantôme couronné qui habitait les Tuileries : on redoubla d'efforts ; on sema les libelles, les calomnies ; on souleva les faubourgs, et, mettant en

avant le prétexte du renvoi de Roland et de ses collègues ; on lança la populace contre le roi.

Santerre sort de chez lui, Santerre le brasseur, qui a succédé à Lafayette dans le commandement de la garde nationale, et surtout dans sa popularité militaire, taillé pour la guerre des rues, sans talent ni génie, aveugle séide, moins méchant qu'imbécile, capable de faire le bien si l'on n'exige pas de lui qu'il fasse le mal, esclave des meneurs, et incapable de combattre, de diriger des mouvements hostiles hors des murs de Paris.

Le tocsin sonne ; la générale bat ; le faubourg Saint-Antoine, éternel foyer de sédition et de désordre, appelle les autres à la révolte. Les bataillons se forment ; en tête flotte au bout d'une pique une culotte de soie noire déchirée ; un écriteau la surmonte, portant ces mots : *Tremblez, tyrans ; voici les sans-culottes.* La cohorte des bouchers a pour bannière un cœur de bœuf sanglant, et pour devise : *cœur d'aristocrate.* Les furies de la Bastille et du 6 octobre précèdent les bandes d'assassins, et tous ensemble marchent vers les Tuileries.

Le roi était sans défense dans son palais : sa garde civique ayant été licenciée, il n'avait plus pour soutien que la milice bourgeoise ; incertaine, vacillante et timide, elle assistera au crime, et ne le préviendra ni ne le punira. L'Assemblée rit du péril de Louis XVI, que la commune détermine. Rœderer, cet éternel menteur, paraît à la barre de l'Assemblée législative, et lorsqu'il sait qu'on veut égorger la famille royale, il ose dire : « Ce rassemblement, composé de per« sonnes diverses par leurs intentions, a aussi plu« sieurs objets distincts : planter un arbre en l'hon-

« neur de la liberté, faire une fête civique en commé-
« moration du serment du jeu de paume, apporter ici
« un nouveau tribut d'hommage et de reconnaissance,
« tel est certainement le but de ce rassemblement;
« mais nous avons lieu de craindre qu'il *ne serve, à*
« *son insu peut-être*, à appuyer, par l'appareil de la
« force, une adresse au roi. . . . . » On écoute, on applaudit; puis arrive la sédition en armes; elle force l'entrée de la salle; Huguenin, son orateur, harangue à son tour, accuse le roi et l'outrage par d'atroces allégations. Les députés se taisent; les plus lâches applaudissent; plusieurs prennent la main des harengères, et dansent en rond dans l'enceinte même de la législature, qui devrait être respectée.

Mais la foule, qui détournait ainsi l'attention, avait détaché contre le château la meilleure partie de ses forcenés. La garde nationale immobile laisse violer sa consigne; les cours sont envahies; une pièce de canon, portée à bras au haut de l'escalier, brise et ouvre la porte des grands appartements. Déjà la grille avait été renversée; la hache avait fait voler en éclats ce qui était fermé à clef. Aussitôt trente mille fanatiques, hideux sans-culottes, inondent la salle des Cent-Suisses (des Maréchaux), le salon bleu, la salle de la Paix ou salle du trône, du conseil, la galerie de Diane. Ils brandissent les piques, les sabres, les faux retournées, les fusils : ils demandent le roi et la reine; il faut qu'ils accomplissent cette fois l'attentat imparfait d'octobre 1789.

Louis XVI était dans le salon de la Paix, debout contre une fenêtre. C'est lui-même qui a ouvert la porte; il est seul.... seul avec quelques serviteurs tremblants, quelques gardes nationaux sans énergie. Objet des cris,

des interpellations, des menaces, des ordres de cette populace furieuse, la mort s'offre à lui de tous côtés : qui va le frapper d'un coup de pointe d'épée, qui d'un poignard, qui d'une pique. Tous autour de lui pâlissent et meurent d'effroi : lui, héros du malheur, reste calme ; son front n'est ni coloré, ni pâle ; sa contenance est ferme ; ses yeux ne peignent que la sécurité.

Des mains amies détournent les instruments du crime ; des hommes grossiers et sanguinaires l'insultent, le tutoient, lui commandent la sanction de tel décret, le rejet de tel autre. Deux heures s'écoulent dans cette horrible situation, où l'inertie du courage d'un homme de bien en impose, et lasse la furie de ces énergumènes. Louis XVI, impassible, se retranche dans son droit constitutionnel. On lui donne des démentis, on l'accuse de tromper la nation ; trop pressé et voulant se faire mieux entendre, il monte sur une chaise. Dans cet instant un inconnu s'avance ; il tient une bouteille ; il offre du vin au roi : c'est peut-être du poison. Louis, comme un autre Alexandre (1), prend le verre et le vide à la santé de la nation.

Cet acte en impose ; la rage cède à la vertu tranquille. Un garde national, touché de cette torture si longue, lui dit de ne pas avoir peur. « Mon ami, répond Sa Majesté, mets ta main sur mon cœur, et vois si les battements en sont accélérés. » Le roi disait

(1) Alexandre-le-Grand, ayant reçu une lettre qui le prévenait que son médecin l'empoisonnerait, tenait un remède préparé par cet homme. Il lui remit d'une main la dénonciation, et, pendant que le médecin la lisait, de l'autre il porta à la bouche le breuvage suspect et l'avala. L'élève d'Esculape était digne de la confiance du héros, et celui-ci montrait une haute estime pour l'homme que l'on calomniait si indignement. L. L. L.

vrai, et cette fermeté sans pareille désarme enfin les assassins. Un d'eux, armé d'un couteau, cherchait la victime : son trouble la lui dérobe; puis on le chasse. Enfin Louis XVI accepte un bonnet rouge et en couvre sa tête. . . . . Oh! mon roi, vous avez donc bu jusqu'à la lie le calice de la douleur : votre dégradation est complète; il ne vous reste qu'à vous en laver par la sublimité de votre mort (1).

Dans la salle du conseil, défendue par un double rang de tables, la reine, Madame Royale, madame Élisabeth, le dauphin, porté dans les bras du généreux Desperrières, soutenaient aussi les rudesses, les angoisses d'un pareil assaut; insultes, avanies, propos infâmes, odieuses allégations, rien n'est épargné à cette famille de martyrs. Mais elle aussi, par sa douceur, sa patience, sa mansuétude, arrête, désarme, touche d'autres assassins. Des colloques moins amers s'établissent; des *conseils d'amis* sont donnés à la reine par de *bons jacobins :* elle a l'air de les écouter, promet de se modeler sur *les épouses* des défenseurs de la patrie, et fait à ses enfants le sacrifice de sa majesté; toutefois elle reste digne, et on ne peut lui arracher aucune bassesse.

---

(1) Deux ou trois sans-culottes, qui ne connaissaient pas la reine, prennent pour cette princesse madame Élisabeth : les monstres la couchent en joue, en exprimant leur désir d'immoler Marie-Antoinette. « Mais ce n'est pas elle, leur dit un vieux serviteur, c'est la sœur du roi. » Ces brigands, qui n'avaient pas de mandat de meurtre contre cette sainte femme, relevèrent leur arme. « Ah! monsieur, dit madame Élisabeth à celui qui venait de la sauver, *puisqu'ils me prenaient pour la reine, que ne le leur laissiez-vous croire?* »

Le lendemain de cette horrible scène, on craignit qu'elle ne recommençât; on s'en effrayait devant le dauphin, et l'auguste enfant de dire à sa mère : « *Maman, aujourd'hui est-ce encore hier?* »

L. L. L.

« pensez-vous nous éblouir aujourd'hui par d'hypo-
« crites protestations? Pensez-vous nous donner le
« change sur la cause de nos malheurs par l'arti-
« fice de vos excuses et l'audace de vos sophismes?
« Était-ce nous défendre que d'écarter les projets
« tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de
« faire des préparatifs de résistance pour l'époque où
« nous serions déjà devenus la proie des tyrans?
« Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un
« général qui violait la constitution, et d'enchaîner le
« courage de ceux qui la suivaient? Était-ce nous
« défendre que de paralyser sans cesse le gouverne-
« ment par la désorganisation continuelle du minis-
« tère? La constitution vous laisse-t-elle le choix des
« ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous
« donne-t-elle enfin le droit de sanction, une liste ci-
« vile et tant de grandes prérogatives pour perdre
« constitutionnellement la constitution et *l'empire?*
« Non, non, homme que la générosité des Français
« n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du
« despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas
« rempli le vœu de la constitution : elle est peut-être
« renversée ; *mais vous ne recueillerez pas le fruit de ces*
« *indignes triomphes.* Vous n'êtes plus rien pour cette
« constitution que vous avez si indignement violée,
« pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi.... »

Vergniaud achève en demandant que la patrie soit déclarée en danger; les deux côtés applaudissent: ainsi les geôliers accusent leurs prisonniers; ainsi les assassins demandent raison à la victime de ce que le crime n'a pas été consommé. J'ai tenu à présenter le texte de cet infâme discours pour montrer ce qu'étaient ce Vergniaud et ses collègues, des hommes sans gran-

deur d'âme, sans générosité, outrageant indignement qui ne pouvait se défendre, calomniant un roi rempli de vertus, le meilleur, le plus honorable : ils voulaient sa mort, et ils cherchaient à le rendre vil et méprisable comme eux. On vous le vantera pourtant, jeunes gens, ce Vergniaud ; on en fera un héros, un vertueux citoyen : ne vous laissez point prendre à ces éloges que lui prodiguent ou ceux qui brûlent de l'imiter, ou les comédiens de quinze ans, qui continuent à remplir leur triste rôle.

Le ministère épouvanté donna sa démission le 9 juillet. De Joly prit celui de *la justice*, Bigot de Sainte-Croix *les affaires étrangères*, Champion de Villeneuve *l'intérieur*, Dubouchage *la marine*, Leroux-Laville *les finances*.

Vergniaud l'emporta ; la patrie fut déclarée en danger : c'était dire que le roi était un traître, c'était le désigner nominativement aux assassins. Le malheureux prince fut conduit par force à la fédération du 14 juillet ; il s'y rendit en passant par des rues détournées. On le siffla sur son passage ; on le hua au Champ-de-Mars : Pétion, au contraire, fut comblé de ces honneurs qui enivrent et qui font tomber, parce qu'ils animent la jalousie.

Plus on avançait, plus la situation devenait critique : le royaume se changeait en une vaste arène de trouble, de discorde. La France était inondée de sang, noircie des flammes de l'incendie. On s'égorgeait en divers lieux, notamment en Provence ; la fédération avait eu des suites terribles à Arles, où les citoyens s'étaient assassinés réciproquement. Partout on brûlait les châteaux, on tuait les nobles et les prêtres réfractaires isolés. Pour combler tant de maux parut, sous la date du 23 juillet, le manifeste du duc de Brunswick, géné-

ral en chef des alliés, qui menaçait les Français, les Parisiens surtout, et les rendait responsables de ce qui se ferait contre la famille royale; cela redoubla la haine des révolutionnaires. Cette pièce impolitique fit un mal incalculable; elle exaspéra les esprits, elle hâta le dénouement de la tragédie fatale.

L'Assemblée législative répondit en décrétant la permanence des quarante-huit sections de Paris. Brissot, dans un discours, parla de la nécessité de la déchéance; les conspirateurs s'enhardirent à la vue du second bataillon des Marseillais, qui entra par la barrière du Trône le 30 juillet : c'était le *caput mortuum* de la Provence, de la Corse, de la Sardaigne, de l'Italie ; le plus honnête eût mérité la potence. Leur début inspira la terreur : on les vit frapper, mutiler, assommer les honnêtes gens désignés à leur rage; ils se logèrent comme par droit de conquête, prirent par force ce qui leur convenait. Avec eux marchait un ramas de femmes, honte de leur sexe, qui donnèrent des leçons de débauche, tandis que leurs soutiens en donnaient d'assassinat.

Les Marseillais s'emparèrent de la direction des affaires. Les Girondins, Brissot et les orléanistes ne purent les gagner; Danton, plus habile, les rallia à son parti. C'était un de ces hommes qui dans les révolutions surgissent de la masse, s'emparent du pouvoir, en abusent et tombent dans la fange et dans le sang. Avocat au conseil du roi, ce chef de la révolte était un vrai Titan : il avait la taille colossale, une figure hideuse, une voix de Stentor (1); ses petits yeux lançaient des

(1) Stentor était un héraut grec amené au siége de Troie, servant de trompette à l'armée. Sa voix avait, dit Homère, un tel dé-

éclairs incendiaires. Il possédait une activité fatale, qui lui aurait toujours fait préférer les agitations du crime à la tranquillité de la vertu. Ambitieux sans portée, voluptueux sans délicatesse, débauché pour passer le temps, il avait la tête froide et le cœur chaud : aussi parlait-il de l'âme, et par suite entraînait-il les opinions. Homme d'état, Richelieu des rues, il fit de la terreur son moyen, du meurtre son levier. Adroit et ferme, il possédait au suprême degré cette énergie civile supérieure à l'aveugle bravoure militaire. Sanguinaire par calcul, il eût été accessible à la pitié, si le bruit que l'anarchie faisait à son oreille lui eût permis d'écouter les cris de la douleur : monstre par ses actions, il avait au fond de lui les qualités qui composent les grands hommes; mais impie, athée, livré aux vices, égaré par ses passions, il fut injuste, cruel, concussionnaire, régicide; et cependant son insouciance le conduisit à la mort; car cet ogre des rois était imprévoyant; dans la vie intérieure, il voyait de loin la vengeance des potentats, il ne vit pas de près la haine de Robespierre.

Vendu à d'Orléans, il l'abandonna, quand il reconnut qu'il était sans courage et qu'il ne lui restait plus un écu : devenu républicain, il se voua à ce nouveau culte avec toute son âpre énergie, et en assura le triomphe. Ennemi du roi, il en jura la perte et la détermina : ce fut lui qui conduisit la sanglante catastrophe du 10 août, que je vais peindre telle que je l'ai entendue raconter à Rœderer, l'un des principaux acteurs. J'af-

---

veloppement, qu'elle s'élevait au-dessus du cri que cinquante hommes poussaient ensemble. Junon, dans une circonstance, prit sa figure pour convoquer les Grecs. L. L. L.

firme sur l'honneur tenir de lui tous les faits publics et privés que je vais rapporter.

Depuis plus d'un an la question était décidée; la royauté ne pourrait exister qu'au désavantage de l'intérêt des révolutionnaires. Il fallait la détruire, ou se sauver et se mettre à couvert de son ressentiment. Les conspirateurs étant réunis à Monceaux le 20 juin précédent, on leur fit voir une liste, qu'on leur dit écrite de la main de l'ex-ministre Bertrand de Molleville, et annotée de celle de la reine : exécrable imposture, mensonge détestable, mais dont on tira bon parti. Il y avait trois cents noms et cinq catégories: 1° ceux que l'on punirait du dernier supplice; 2° ceux destinés aux galères; 3° les prisonniers à perpétuité; 4° les exilés sans terme; 5° les bannis ou déportés pour plus ou moins de temps; et à tous la confiscation entière de leurs biens. Les ducs d'Orléans, de Biron, d'Aiguillon, MM. Robespierre, Pétion, Marat, Lameth, outre soixante députés aux États-généraux, figuraient sur cette liste.

Pétion, qui la présenta, disait la tenir de madame Campan, première femme de chambre de la reine. A la vue de cette pièce, le duc d'Orléans parut consterné; Sillery et Voidel faisaient piteuse mine; Barbaroux, qui se voyait dans la catégorie des galères sans terme, demanda d'abord ce qu'il fallait faire, puis ajouta : « Quant à moi, mon parti est pris : j'attends les Marseillais; eux venus, je me mets à leur tête, je vais au château, je tue le roi et la reine, ou je meurs sur les marches de l'escalier. »

Cette manière expéditive d'en finir épouvanta plusieurs conjurés; on s'en aperçut, et alors Danton, avec son âpre férocité, s'écria : « Le vin est tiré, il faut le

boire ; j'égorgerai le premier lâche qui décampera. Suivons Barbaroux, *jetons les Tuileries par la fenêtre :* cet acte de vigueur épouvantera les royalistes ; ils mettront bas les armes, et le succès sera pour nous. »

Laclos parla dans le même sens, seulement en meilleurs termes ; on convint des dangers de l'hésitation. Pétion, interrogé, montra la garde nationale à peu près indifférente, moins deux ou trois bataillons dévoués au roi ; Mandat, honnête homme, la commandait par intérim : il fut décidé de le tuer d'abord, afin de désorganiser la milice bourgeoise. On résolut donc de tenter l'attaque du château, car on s'attendait que le roi ne cèderait pas sans au moins se défendre. Quant à la prétendue liste de proscription dressée sur minute par un écrivain public dont l'échoppe était près de Saint-Eustache, et payée par Théroigne de Méricourt, elle sortait de l'officine où depuis dix ans on forgeait contre la cour des libelles infâmes.

Théroigne eut la direction principale de l'exécution du complot ; on lui associa Bazire, Bourdon de l'Oise, Chabot, Chaumette, Clootz, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Fournier l'Américain, Hébert, Saint-Hurugues, Jourdan Coupe-tête, Laskouski, Maillard, Miranda, Manuel, Méhée de la Touche, Merlin de Thionville, Ronsin, Rossignol, Santerre, Sergent, Collot d'Herbois, Panis, Saint-Just, Lebas, Barbaroux.

Ce dernier dirigea les Marseillais ; ils prirent de lui les mots d'ordre, de passe, de ralliement. La police, sans discernement, sans règle, délivra le 4 août cinq mille cartouches à des fédérés, à un millier de pillards, de voleurs, de brigands, tous gens de sac et de corde ; tout était bon pour cette hideuse cause : Rœderer était dans la conjuration, lui, jacobin à culotte courte,

littérateur sanguinaire, philanthrope le couteau à la main, et tartufe révolutionnaire. Cet homme sans principes, sans caractère, n'était guidé que par la peur ou par l'ambition : il se multipliait dès qu'il voyait un écu à gagner. Niveleur en 1793, comte féodal sous l'empire, nageant entre deux eaux la restauration venue, et fervent marquis constitutionnel après 1830, jamais on ne poussa plus loin *le cynisme* de l'apostasie; jamais on n'adora plus souvent ce qu'on avait brûlé et jamais on ne brûla plus souvent ce que l'on avait adoré : homme aux contrastes, type de l'époque.

Le 8 août, Rœderer, en sa qualité de procureur-syndic du département, vint au château épier ce qui s'y passait: les serviteurs zélés et fidèles manifestaient une tristesse inquiète, agités qu'ils étaient de noirs pressentiments. Le roi paraissait avoir perdu la tête, il riait à faire mal; madame Élisabeth se montrait silencieuse et abattue; la reine, calme, fière, irritée, restait le drapeau des royalistes et l'âme de cette opinion vaincue.

Après avoir tout examiné, il se retira. Comme il descendait le grand escalier, un garde du corps, M. de Gaston, marchant derrière lui, le prévint que le roi voulait lui parler, et le conduisit à un entre-sol. Là était la reine qui lui dit : « Vous êtes surpris de me voir, M. de Rœderer; le roi, avant de venir, donne une audience à M. Mandat. » Puis elle entama une conversation politique, et Rœderer ayant dit que toute la France aimait le roi, elle repartit violemment :

« Toute la France, dites-vous; et ceux qui le chérissent le laissent isolé, sans crédit, sans puissance, contraint à lutter contre la canaille, en butte aux plus vils outrages! Si on l'aimait, on lui en fournirait la

preuve : on le défendrait, on écarterait ses ennemis, on lui faciliterait les moyens de faire le bien. » Rœderer répond que l'on craignait que le roi n'aimât pas la constitution. « Eh ! monsieur, réplique Sa Majesté, à part le roi, dont elle est la sauvegarde unique, nommez-moi ceux qui veulent de cette belle constitution; certes, ce ne sont pas les meneurs, qui tendent à une république. Vous avez de l'esprit, vous voyez où l'on nous mène. Pourquoi forge-t-on sans cesse des piques ? Que font ces milliers de bandits en réserve à la barrière, et pourquoi amène-t-on les Marseillais ? est-ce pour cimenter la constitution ? Quand on travaille contre nous la garde nationale, et quand on dissémine nos défenseurs, qu'est-ce, je vous le demande, que ces actes patents ? A qui en veut-on ? et surtout que veut-on ?... »

Je supprime le reste de la conversation, où la reine manqua son but : elle cherchait à gagner Rœderer; lui, qui la savait perdue, n'avait garde de tomber dans l'abîme avec la royauté. Le roi survint; il dit en entrant : « Ce pauvre commandant (Mandat) est triste, il a des pressentiments sinistres; il m'a dit qu'on le tuerait... J'ai tâché de le rassurer, mais on ne guérit pas de la peur. Quant à moi, j'ai plus de confiance dans le peuple; les excès de 1789 ne seront pas renouvelés. — C'est aussi ma pensée, » repartit le procureur-syndic.

Le roi alors le questionna sur le département, sur les membres de la commune... il lui demanda si la garde nationale ferait son devoir en cas que le château fût attaqué. « Certes, ajouta-t-il, je ne commencerai pas la guerre civile; mais enfin, si l'on tire sur mes fenêtres, il y a une légitime défense. — Et qui sera bien douloureuse pour un cœur tel que le vôtre, sire, » dit Rœderer. Louis XVI lui prit la main, la serra dans les

siennes, et d'un ton pénétré : « Ah ! monsieur le syndic, je ne peux dormir, tant il me répugne de verser le sang de mon peuple : ce sont mes enfants ; j'aimerais mieux cent fois, avant de répandre une goutte de leur sang, épuiser le mien jusqu'à la dernière. »

Ces paroles sublimes auraient dû faire tomber Rœderer aux pieds de son roi (1) : il prétend avoir eu la pensée de lui tout déclarer ; mais, retenu par la crainte, il se maintint dans une déloyale dissimulation

Mandat était royaliste, et, par une fatalité bizarre, le roi le croyait républicain. Il s'en expliqua devant le duc de Brissac, MM. de Rochefort et de Goyon, qui le répétèrent au commandant. Celui-ci dit : « Il me faudra mourir pour faire revenir le roi sur mon compte. » Il part, court à Pétion, lui prouve qu'il y aura une attaque prochaine contre le *pouvoir exécutif*, et pérore si énergiquement que le maire de Paris, à la suite d'un long et vif débat, lui remet un ordre ainsi conçu :

MONSIEUR,

La constitution est précise; si des brigands attaquent une autorité quelconque dans l'exercice de ses fonctions, vous devez, sous peine de forfaiture envers la nation, défendre, avec le concours de la garde nationale, cette autorité. Le roi, comme vous pouvez le croire, n'est pas excepté des devoirs que la loi du pays vous impose.

Signé PÉTION.

---

(1) Je répète que j'ai entendu tous ces détails de la bouche de Rœderer, chez le prince Cambacérès, en 1818. Je les écrivis dès que je fus rentré chez moi. Ces mots de Louis XVI nous émurent aux larmes. L. L. L.

Possesseur de cette pièce importante, Mandat la montra à plusieurs personnes, notamment à Rœderer, qui achevait de la lire lorsque Pétion vint à lui. Le syndic lui reprocha sans doute sa légèreté; le maire se mordit les lèvres et dit : *J'ai fait une faute* (c'était le 9 août); puis il s'éloigna. Le lendemain, Mandat est de bonne heure appelé à la maison commune; on l'arrête, on le met sous la garde de Rossignol, qui peu après le fait égorger. *Les morts ne parlent ni ne reviennent.* Ces messieurs de la révolution le savent à merveille.

Pendant la journée du 9, les agents inférieurs parcoururent les faubourgs. Henriot, que j'ai omis dans la liste de ces scélérats subalternes, mit tant de vivacité dans ses démarches, qu'on le jugea propre à un commandement supérieur. Chacun voyait le péril; les avis venaient au roi par centaines; son inertie ne peut se concevoir. Dieu, sans doute, l'avait frappé de cet *esprit de vertige et d'erreur* qui précède la chute des monarques. La nuit fut affreuse; chaque maison connut la terreur; les rues étaient illuminées, le tocsin sonnait; les carrefours, les quais, les boulevards, les places contenaient à peine la foule curieuse, craintive, fanatique, enflammée, qui s'y agitait. Quiconque portait un habit vert était mis à mort. On préparait des armes, on traînait des canons, on s'excitait à l'attaque des Tuileries.

La prudence de Pétion l'abandonna; appelé au château le 10 au matin, il s'y rendit : on le retint sous divers prétextes; il vit qu'on voulait le garder en otage, la frayeur le gagna. Il écrivit à Vergniaud, président de l'Assemblée, pour lui faire part de sa situation; Vergniaud sur-le-champ fit rendre un décret qui le mandait à la barre, pour s'y expliquer sur les mesures qu'il

aurait prises la veille. L'huissier, porteur du décret, le rencontra dans le jardin. Le roi n'osa pas enfreindre un ordre de l'Assemblée. Pétion, libre, au lieu de se rendre au Manége ou à la commune, s'enferma chez lui et n'en sortit qu'après la victoire gagnée.

Tout était bouleversé au château. Le 9 (un dimanche), lorsqu'on chantait les vêpres, les musiciens, avec une barbarie atroce, ayant psalmodié à demi-ton le début du *Magnificat*, firent trembler les voûtes de l'éclat qu'ils donnèrent au verset *Deposuit potentes de sede* (il a fait descendre les rois de leur trône), insulte gratuite, lâche et odieuse.

La reine et madame Élisabeth ne se déshabillèrent pas; elles passèrent la nuit sur un canapé, dans l'entresol au-dessus de l'appartement occupé avant 1830 par le dauphin de France. A trois heures du matin, un coup de feu s'étant fait entendre, ces princesses montèrent chez le roi et ne le quittèrent plus (1).

Dès le point du jour, les rebelles en armes arrivaient en colonnes serrées par les quais, le Louvre et

---

(1) La publicité est la récompense des grands, des généreux dévouements, comme elle est aussi la punition des lâches, des ingrats et des traîtres. Voici les noms honorables des dames de la cour qui ne quittèrent pas les princesses dans la fatale nuit du 9 au 10 août 1792 :

Madame la princesse de *Lamballe*, la princesse de *Tarente*, la marquise de *la Roche-Aymond*, madame de *Ginestous*, madame de *Tourzel* et mademoiselle Pauline de *Tourzel*, sa fille. Il y avait aussi mademoiselle de *la Roche-Aymond*, depuis mariée au comte de *Goyon*, officier aux gardes, préfet de l'Aveyron, de la Méditerranée, de Seine-et-Marne, etc.; mesdames de *Mackau*, de *Soucy*, de *Villefort*, sous-gouvernantes des enfants de France, et les femmes de chambre de service. Madame la duchesse de *Maillé*, à la nouvelle de l'attaque, vint à pied pour se ranger auprès de la reine; repoussée par le peuple, des amis l'arrachèrent à la mort. L. L. L.

la rue Saint-Honoré ; les figures brûlées, expressives, atroces des Marseillais étaient empreintes d'un surcroît de férocité. Ces misérables, demi-nus, hurlant, vociférant, menaçaient le roi, la reine et tous leurs défenseurs d'une mort cruelle. Les faubouriens les accompagnaient, armés de fusils, de piques, de sabres, de faux, de bâtons; partout on battait la générale, on se préparait à l'attaque. Le ciel était pur, le soleil ardent, et les torrents de chaleur qui tombaient de l'atmosphère irritaient les sens et brûlaient les têtes de ceux que dévorait déjà l'incendie moral allumé dans leur cœur.

La garde nationale était à son poste, froide, découragée, hostile en partie; cependant, si le roi l'eût voulu, elle aurait combattu à sa suite : elle occupait tout le jardin et l'intérieur des appartements. Les Suisses, fidèles, prêts à mourir au poste d'honneur, garnissaient la cour, les galeries, les corridors, les escaliers. Le roi, malgré tout ce qu'on put lui dire, demeura plongé dans une apathie étrange et bien fatale ; il aurait dû se montrer en costume de guerre, avec le chapeau et le panache blanc d'Henri IV, botté, éperonné, l'épée au poing et sur un cheval de bataille, en roi enfin, prêt à reconquérir son trône ou à tomber sur ses marches qu'il n'aurait pu défendre. Tout au contraire, il parut vêtu d'un habit habillé de soie violette, couleur de deuil et de mauvais augure, avec la culotte courte, les bas de soie blanche, les souliers à talons rouges et à boucles de diamants, la brette au côté, mais épée de cérémonie et non de combat. Sa physionomie pâle, étonnée, témoignait la terreur et l'irréflexion; il parcourut, par manière d'acquit, les rangs de la garde nationale. Plusieurs parmi

les canonniers osèrent l'insulter : il n'y eut ni réponse royale dans sa bouche, ni châtiment de héros dans ses yeux. Trop faible pour les grandes circonstances, on voyait qu'il préférerait aller paisiblement à la mort que de se donner la peine de conduire ses serviteurs à la victoire.

Malheureux prince, mon maître, mon roi, aurai-je l'affreux courage d'élever un accent de blâme? Dieu le voulait : il vous brisait; faible roseau, vous cédiez à sa puissance suprême. Il avait voulu donner la France à votre magnanime aïeul, et aussi l'avait-il investi de force, de bravoure et de génie; il voulait vous la ravir, et il avait abattu votre âme et glacé votre cœur. Disons tous, prosternés devant lui : *Seigneur, votre volonté soit faite* (*fiat voluntas tua*) !

Cependant le moment d'agir arrivait. Bien que le roi ne se montrât pas résolu, les Suisses certainement, et quelques nobles, qui par un généreux dévouement avaient passé la nuit aux Tuileries, les bataillons *des Petits-Pères, de la Butte des Moulins* et *des Filles-Saint-Thomas*, n'auraient pas laissé égorger Leurs Majestés sous leurs yeux sans les défendre. La bataille entamée, une chance de succès restait à la couronne, et il fallait la lui enlever. Barbaroux a dit depuis que ceux mêmes qui insultaient le roi auraient par point d'honneur marché à sa suite; la bourgeoisie eût été pour lui, et la contre-révolution possible.

Dans cette occurrence, on calcula qu'il fallait séparer le roi de ses appuis, le jeter seul et sans soutien au milieu de l'Assemblée : cette trame machiavélique, la plus infernale de toutes, reçut son exécution, grâce au concours du fallacieux Rœderer. Fouquier-Tinville, ce jour-là aide de camp de Danton et de Barbaroux, va

de la part de ceux-ci commander à Rœderer de monter au château avec ses collègues du département; ils s'y rendent à huit heures et demie du matin. Rœderer, inquiet de l'opinion de la garde nationale, parcourt d'abord les cours, parle à divers bataillons. Ceux *des Filles-Saint-Thomas* et *des Petits-Pères* penchaient pour le roi : le traître le savait; il leur recommande la prudence : « Ne soyez pas assaillants, » leur dit-il. Un de ces braves répliqua : « Nous ferons notre devoir ; malheur aux séditieux! »

Tourmenté de ce propos, il monta chez le roi rentré de sa promenade ; sa famille l'environnait. Louis XVI, trompé par les apparences, se confiant en Rœderer, lui demanda conseil : le fourbe lui répondit que combattre serait une dure extrémité ; qu'il valait mieux se rendre au sein de l'Assemblée ; qu'elle apaiserait le tumulte.

« Le roi a bien mieux à faire, repartit avec fermeté Marie-Antoinette : c'est de punir les conspirateurs ; la longanimité enhardit l'outrage. Tenez, monsieur, ajouta-t-elle en se tournant vers le roi, à qui elle présenta un pistolet, prenez cette arme ; servez-vous-en en bon gentilhomme, et Dieu vous aidera. »

Le roi la regarda d'un air surpris et incertain.

Un administrateur du département, s'adressant à la reine, voulut lui faire quelque observation sur ce qu'elle venait de dire ; mais elle, relevant avec fierté sa belle tête, et lançant des éclairs de ses yeux enflammés : « Taisez-vous, monsieur, répondit-elle ; vous n'avez aucun droit de parler ici. Ces émeutes n'auraient pas lieu, si vous eussiez fait votre devoir. Les gens qui pérorent ne manquent pas, et à cette heure il en faut qui agissent. »

Ces mots firent rentrer sous terre et celui qui se les était attirés et ceux qui l'accompagnaient. Rœderer, épouvanté de l'enthousiasme que la reine pourrait exciter, lui demanda si elle voulait prendre la responsabilité de ce qui allait suivre ; qu'on égorgerait tous ses serviteurs dévoués, le roi, leurs enfants, elle-même. Marie-Antoinette pâlit, se mordit les lèvres ; des larmes roulèrent dans ses yeux. Les ministres présents demandèrent à tenir conseil ; le roi alla avec eux. Ce fut bientôt fait ; on avait hâte de perdre la partie, et on résolut que la famille royale irait chercher un asile au sein de l'Assemblée législative : ce fut l'arrêt de mort du monarque et de la monarchie.

La reine dit : « Ah ! monsieur Rœderer, vous l'emportez ; le roi est perdu. — Je le sauve, madame. — Vous le tuez. Ah ! sire, vous m'aviez promis mieux que cela. »

Des larmes, des sanglots l'empêchèrent de poursuivre. Elle demanda un verre d'eau ; ses dents claquaient avec tant de force qu'elles brisèrent le cristal. Ces augustes infortunés sortirent de la demeure de leurs royaux ancêtres pour ne jamais la revoir. Précédés par Rœderer, qui avait peine à cacher sa maligne joie, ils traversèrent le jardin jusqu'à la terrasse des Feuillants (1) entre une double haie de Suisses et de gardes nationaux. Arrivés là, ils eurent à disputer le passage pendant près d'une demi-heure à une mul-

---

(1) Vers le commencement de 1792, le roi, insulté journellement dans les Tuileries, fit fermer les grilles. Le peuple aurait pu y descendre par la terrasse des Feuillants, qui dépendait de l'Assemblée constituante ; mais, piqué à son tour, il tendit un ruban tricolore tout le long de la terrasse, et nul n'osa franchir ce faible rempart, tant ce *bon* peuple imprimait d'épouvante. L. L. L.

titude furieuse vociférant : *La mort! Plus de roi! La mort à madame Veto! A tous la mort! A l'eau! à la lanterne! à bas!* Un homme, en s'emparant du dauphin pour le sauver, causa une vive émotion à l'auguste mère. Enfin Rœderer l'emporta ; les rangs s'ouvrirent ; le cortége passa.

L'Assemblée délibérait avec une feinte et coupable ignorance de ce qui se passait. Le roi arriva au fauteuil du président ; il dit à tous :

« Je suis venu pour épargner un grand crime. Je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu des représentants de la nation. » Vergniaud présidait ; il regarda avec joie cette grande victime, dont la Providence vengeresse lui ferait partager le sort. Il répondit astucieusement :

« Sire, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées. »

Il achève. On demeure dans l'hésitation sur ce qui reste à faire ; la séance est suspendue. Un député observe alors que l'acte constitutionnel interdit toute délibération en présence du roi. Ceci amène un dernier outrage : on rejette la royale famille dans la loge du *Logographe* (*le Moniteur*). Elle a douze pieds d'étendue ; elle est située derrière le siége du président, nouvellement blanchie ; les rayons d'un soleil de la canicule, donnant d'aplomb sur cette étuve, y maintiennent une pénible chaleur. Une grille la sépare de la salle ; on l'abat pour assurer au roi une rentrée dans l'Assemblée, si le peuple le poursuit dans ce dernier asile. La forte main de Louis XVI travaille à ébranler les barres de fer : quelle occupation pour un prince

qui avait tout à l'heure sa couronne à défendre!

Il s'en occupait encore lorsqu'un bruit effroyable de mousqueterie et de grosse artillerie se fait entendre; l'Assemblée, les tribunes frémissent, se lèvent, écoutent; le tumulte augmente; les Marseillais, à qui des traîtres ont ouvert les grilles des cours, attaquent à coups de canon et de fusil les Suisses, qui meurent héroïquement à leur poste; ils font un feu si bien nourri que la populace recule jusque sur la place du Carrousel et les quais. Déjà *le sauve qui peut* est prononcé, mais nul ne vient diriger les vainqueurs; ils ne savent ce qu'ils doivent faire, ils sont embarrassés de leur succès. L'Assemblée est violemment émue; cette première victoire l'épouvante. On supplie le roi d'envoyer aux Suisses l'ordre de rendre les armes.... Le roi accorde ce qui sauve ses ennemis, et dès que les Suisses obéissent, deux étrangers, le Polonais Laskouski, le Prussien Westermann, dirigeant les colonnes des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, reviennent à la charge, surprennent les Suisses soumis, fondent sur eux, les fusillent, les mitraillent, mettent le feu à des maisons construites près du palais, pénètrent à la faveur de l'incendie dans le château, et en égorgent les héroïques défenseurs : les escaliers, les salles, les galeries, les combles, les caves ruissellent de sang. Les barbares boivent le vin du roi, brisent les glaces, les lustres de cristal, les objets précieux. On jette par les fenêtres pêle-mêle les meubles, les domestiques vivants et les cadavres des Suisses. Le massacre, le pillage sont en permanence; ceux qui se sauvent vers les quais sont noyés dans la Seine. Quiconque a un gilet, une culotte, un habit rouge, est tué sur-le-champ; et cette couleur est à la mode!

Plus de quinze cents personnes furent immolées ce jour-là sans que ni la commune ni l'Assemblée tentassent de faire cesser ces abominations. Pétion se cache ; les députés ferment les yeux ou se bouchent les oreilles. Tirons un voile sur ces scènes affreuses ; revenons à l'agonie du roi et des siens. On les garde seize heures dans le réduit qui les contenait ; ils n'ont pour nourriture que des pêches ; vers une heure du matin on les conduit dans deux cellules du couvent des Feuillants. En attendant l'Assemblée décrète (1) :

(1) Parmi les nombreuses victimes de cette journée épouvantable, on cite le vicomte de *Clermont-Tonnerre*, membre de l'Assemblée constituante. Un cuisinier voleur, qu'il avait chassé, le dénonça aux assassins ; on le poursuivit jusqu'au quatrième étage de la maison de la marquise de Dreslac, rue de Vaugirard, dont, par une bizarrerie du destin, les deux fils emprisonnés à l'Abbaye furent sauvés. M. de Clermont-Tonnerre fut tellement tailladé que ceux qui l'avaient vu entrer ne purent reconnaître son cadavre à la sortie de ce logis qu'à ses vêtements. Avec lui périt M. *Carl*, lieutenant-colonel de la gendarmerie à pied. Ses soldats furent ses bourreaux. Il fuyait et rencontra un homme qu'il croyait son ami, Palloy ; il lui demande secours. Palloy le regarde, l'ajuste d'un pistolet qu'il tenait à la main, puis l'achève à coups de sabre. *Cinq Suisses* sans défense sont égorgés au pied de l'escalier ; M. de *Castelberg* et *sept cent cinquante* autres tombent sous les coups des Marseillais. Le vicomte de *Broves* périt devant Saint-Roch ; M. de *Forestier*, M. de *Villiers des Ondes*, d'une très-illustre maison du Rouergue, et dont le nom a passé au baron de *Giron*, son neveu, qui habite Beaumont-de-Lomagne, M. d'*Halonville*, sous-gouverneur du dauphin, le vicomte de *Castéja*, le marquis de *Clermont d'Amboise*, chevalier des ordres, environ *deux cents* autres gentilshommes dont on n'a pas conservé les noms, sont au nombre des victimes de cette affreuse journée. Il faut ajouter encore *onze* particuliers sur vingt-deux, arrêtés dans les cours avant le combat, l'abbé *Bogon*, M. de *Solominiac*, un *inconnu* tué avec lui, le *beau Vigié*, ancien garde du corps, *quatre* autres victimes égorgées avant lui, *vingt-deux officiers suisses*. L. L. L.

« I. Une convention nationale sera convoquée qui « prononcera sur les mesures nécessaires pour assu- « rer la souveraineté du peuple et le règne de la « liberté et de l'égalité. II. L'Assemblée nommera un « gouverneur pour le prince royal. III. Le roi et sa « famille demeureront dans l'enceinte du corps légis- « latif jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie. « IV. Le département fera préparer au Luxembourg « un appartement pour la famille royale. V. Le paie- « ment de la liste royale est suspendu. VI. Tout fonc- « tionnaire civil et militaire qui dans les jours d'alar- « mes abandonnera son poste est déclaré traître à la « patrie. »

Tout cela était illégal : l'Assemblée se composait de *sept cent quarante-cinq* membres ; il en faut donc pour délibérer au moins *trois cent soixante-treize* ou *quatorze*, et le scrutin ne constate que *deux cent quatre-vingt-quatre* présents ; il en manque *quatre-vingt-dix*, et cette minorité inconstitutionnelle va suspendre la constitution et envoyer le roi en prison ! Un nouveau ministère est créé : à la *justice*, Danton ; aux *relations extérieures*, Lebrun ; à l'*intérieur*, Roland ; à la *guerre*, Servan ; à la *marine*, Monge ; aux *contributions*, Clavière.

Le 17, au mépris du décret rapporté plus haut, qui assignait le Luxembourg à la famille royale, on la transféra au Temple : la première nuit elle habita les grands appartements, mais avant l'aube on la renferma dans la triste tour.

Tant de crimes commis coup sur coup déterminent le départ du corps diplomatique ; il ne reste que l'ambassadeur d'Espagne par dévouement pour le roi, celui de Suède par jacobinisme, celui de Venise par

lâcheté. Lafayette, à la nouvelle de l'attentat du 10 août, tente de faire marcher ses troupes au secours de Louis XVI; elles s'y refusent; il fuit, et trouve des fers à l'étranger, juste châtiment de ses premières fautes (1).

(1) Afin d'illustrer le 10 août, on nomma une commission chargée d'en écrire l'histoire : ce furent Fabre d'Églantine, Panis, Tallien, Chabot, Bazire, Danton. Il me semble qu'à la révolution de 1830, c'est M. Plougoulm qui a été désigné pour être l'historien des trois journées. L. L. L.

CHAPITRE XVI.

JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792.

Suites de l'arrestation du roi. — Décret de destruction et de mort contre la ville de Longwy. — Journée de Valmy. — Victoire sans bataille. — Les émigrés en armes.—État-major de leur armée.— MONSIEUR la passe en revue. — Allocution qu'il lui adresse. — Attaque de Thionville. — Prise de Verdun. — Supplice horrible des jeunes filles de cette ville. — Vers à ce sujet de J. Delille. — Retraite des Français sur Soissons. — Coup de théâtre. — Retraite des coalisés. — A qui la faute. — On propose la paix. — Réplique romaine de la Convention nationale. — Opérations militaires en Belgique et en Savoie.—Victoire de Jemmapes. — Actes des jacobins après le 10 août. — Manuel. — Danton organise l'assassinat. — Détails des journées sanglantes des 2 et 3 septembre. — Meurtre de la princesse de Lamballe. —Harangue de Billaud-Varennes aux égorgeurs. — Délire atroce des jacobins. — Lâcheté parisienne. — Propos de Danton. — Tallien et Roland soutiennent les assassins. — Massacre à Versailles du duc de Brissac et des prisonniers de Vendôme.

Le trône était renversé ; la terreur couvrait la France. La Vendée seule, en apprenant que son roi était captif, court aux armes ; le premier soulèvement eut lieu le 22 août. Je renvoie à une autre époque de raconter les exploits des fils de cette terre généreuse ; je dois maintenant suivre la révolution dans son foyer : elle poussa un cri d'angoisse et de rage lorsqu'elle apprit qu'à la suite d'un bombardement de vingt-quatre heures la ville française de Longwy s'était rendue au général autrichien Clairfait. A l'instant l'Assemblée rendit un décret atroce ; il portait :

« Aussitôt que la ville de Longwy sera rentrée au « pouvoir de la nation française, toutes les maisons, « à l'exception des maisons nationales, seront détrui- « tes et rasées. »

Ainsi on préludait à la destruction de Lyon, au ra-

vage de la Vendée ; des décrets ne tenaient pas lieu de victoire : le 2 septembre, Verdun, attaqué par le roi de Prusse, capitule ; le général Beaurepaire, honteux de cette reddition, se fait sauter la cervelle.

Ces désastres épouvantent les républicains ; mais la fortune cesse de leur être contraire : les armées se rencontrent à Valmy, à deux lieues de Sainte-Menehould ; le roi de Prusse, le duc de Brunswick, le général Clairfait, avec quatre-vingt mille hommes, attaquent ; Kellermann, habilement retranché avec une armée supérieure, lutte tout le jour, se maintient dans son poste et arrête le mouvement des ennemis. Cette affaire rendit la confiance aux Français ; elle leur prouva qu'ils pouvaient vaincre encore.

Cependant la reddition des deux villes importantes citées ci-dessus donna aussi de l'espoir à la coalition. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, prince affilié à la secte coupable et dangereuse des illuminés (1), se mit à la tête de la coalition, à laquelle, à part les grandes puissances, et l'Angleterre encore indécise, avaient accédé presque tous les souverains al-

(1) Secte du XVIIIe siècle. Les illuminés admettent des puissances intermédiaires entre les anges et l'homme. L'abbé de Barruel a fait un ouvrage contre ces sectaires (je sais qu'un autre auteur en écrit un pour eux) : il y dévoile leurs secrets, qu'il dit tenir du fameux saint Germain le thaumaturge. Les illuminés appartiennent à la franc-maçonnerie ; ennemis des dogmes de notre sainte religion, ils ne craignent pas d'en profaner les mystères en les copiant. L'empereur Alexandre de Russie, l'ex-roi de Suède, celui qui vient de mourir le 7 février 1837, enfin le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, lui aussi décédé le 16 novembre 1797, étaient les principaux chefs des illuminés. Deux hommes avaient perverti ce dernier, Bischoffwerder et le colonel Manstein. Son troisième confident, Rietz, n'avait pris sur lui d'ascendant qu'au moyen d'un double vice. L. L. L.

lemands. LL. AA. RR. Monsieur et le comte d'Artois, d'abord à Trèves, puis à Coblentz, s'étaient eux aussi mis en mesure de marcher à la délivrance de leur royal et malheureux frère. Leur modestie avait cédé le commandement de trente mille émigrés au héros moderne, au prince de Condé, digne arrière-petit-fils du grand homme, honneur éternel de sa maison et de la France. Je voudrais que cet abrégé me permît d'entrer dans des détails précieux pour nous autres Français ; mais je ne le puis : je renvoie mes lecteurs aux deux excellents ouvrages du marquis d'Ecquevilly, *Campagnes de S. A. S. le prince de Condé*, 3 vol. in-8°, et *Histoire de l'Émigration, par M. d'Antoine*, également en 3 vol. in-8°.

Nos princes rédigèrent un manifeste, la fameuse déclaration datée de Trèves et du 8 août; ils ignoraient encore le dernier attentat. Leur armée forma trois corps distincts et malheureusement séparés. L'un prit le nom d'*armée du centre ;* M. le comte d'Artois en était le généralissime honoraire, et le maréchal de Broglie en avait le commandement direct. Le deuxième corps prit le nom du prince de Condé, son glorieux chef; il était fort d'environ six mille hommes : le marquis de Bouillé, MM. de Crussol, de la Trimouille, de Richelieu, de Duras, le jeune Lavauguyon, en faisaient partie. Le troisième corps, rassemblé dans les Pays-Bas et destiné à seconder les Autrichiens, obéissait aux ducs de Bourbon et d'Enghien. Le maréchal duc de Castries commandait la cavalerie.

Dans ces divers corps, on réunissait tous les Français jetés hors de leur patrie par la tempête révolutionnaire : tous certainement regrettaient de combattre contre leurs concitoyens; mais enfin leur cause aussi était

belle, puisqu'ils défendaient la religion et le trône. Les déclamations des jacobins ne sauraient aucunement obscurcir la gloire de leurs travaux. MONSIEUR les passa en revue le 28 avril, veille du jour où ils entraient en France; il leur adressa ces nobles paroles:

« MESSIEURS, c'est demain que nous passons la fron-« tière : ce jour mémorable doit influer nécessaire-« ment sur les opérations qui nous sont confiées, et « notre conduite peut fixer le sort de la France. Vous « n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne « cessent de nous accabler, et le bruit qu'ils répandent « que nous ne rentrons dans notre patrie que pour y « exercer des vengeances particulières. C'est par nos « actions, messieurs, c'est par la cordialité avec la-« quelle nous recevrons les Français égarés qui se jet-« teront dans nos bras, que nous prouverons que la « noblesse française, illustrée encore par ses malheurs « et par sa constance, sait vaincre ses ennemis et par-« donner les erreurs de ses compatriotes. . . . . . »

La première action des émigrés français fut l'attaque de Thionville ; M. le comte d'Artois, ses deux jeunes fils, y firent assaut de bravoure. Le *Moniteur* républicain du 23 septembre 1792 constata leur noble conduite. La jalousie des Autrichiens nuisit à ce premier succès; les princes dûrent quitter le blocus de cette place, où resta le maréchal de Broglie avec l'infanterie. Ils allèrent avec la cavalerie et le maréchal de Castries rejoindre le roi de Prusse, qui prenait Verdun. La proclamation maladroite du duc de Brunswick nuisit au succès de la campagne en exaspérant trop fortement les Français.

Les Verdunois reçurent les coalisés en libérateurs; douze jeunes filles, dont la plus âgée avait dix-huit

ans, présentèrent des fleurs à Frédéric-Guillaume : cet acte leur coûta la vie; les jacobins les traînèrent à l'échafaud (1). Landau voulait se rendre, mais à nos princes. L'Autriche, qui se réservait l'Alsace et qui plantait ses propres drapeaux dans les villes que ses soldats occupaient, fit manquer ce coup.

L'armée française découragée se replia sur Soissons; Dumouriez se retira d'abord sur les collines d'Autry, puis sur Sainte-Menehould. Monsieur lui dépêcha le chevalier de L..... et le chargea d'une lettre pour le général; mais celui-ci exigeant que les princes acceptassent la constitution de 1791, et voulant se

(1) Le célèbre, le pur, le bon, le royaliste Jacques Delille, en expiation de cet assassinat abominable, consacra, dans son sublime poëme de *la Pitié*, quelques vers réparateurs adressés à ces nobles et chastes héroïnes. Les voici; ils célèbrent la vertu et sont eux-mêmes une bonne action :

O vierges de Verdun! jeunes et tendres fleurs,
Qui ne sait votre sort, qui n'a plaint vos malheurs!
Hélas! lorsque l'Hymen préparait sa couronne,
Comme l'herbe des champs le trépas vous moissonne.
Même heure, même lieu vous virent immoler.
Ah! des yeux maternels quels pleurs dûrent couler!
Mais vos noms, sans vengeurs, ne seront pas sans gloire;
Non : si ces vers touchants vivent dans la mémoire,
Ils diront vos vertus. C'est peu : je veux un jour
Qu'un marbre solennel atteste notre amour.
Là je veux qu'on célèbre une fête touchante,
Aimable comme vous, comme vous innocente.
De là j'écarterai les images de deuil.
Là, ce sexe charmant, dont vous êtes l'orgueil,
Dans la jeune saison reviendra chaque année
Consoler par ses chants votre ombre infortunée :
« Salut, objets touchants, diront-elles en chœur;
« Salut, de notre sexe irréparable honneur.....
« Espoir de vos parents, ornement de votre âge,
« Vous eûtes la beauté, vous eûtes le courage;
« Vous vîtes sans effroi le sanglant tribunal,
« Vos fronts n'ont point pâli sous le couteau fatal.
« Adieu! quand le printemps reprendra ses guirlandes,
« Nous reviendrons encor vous porter nos offrandes.
« Aujourd'hui recevez ces dons consolateurs,
« Ces hymnes, nos regrets, nos larmes et nos fleurs. »

réserver le plaisir de battre les Prussiens, la négociation fut rompue.

Les émigrés se portèrent en avant; l'accueil morne des populations comprimées par la terreur les désolait : ils avaient espéré de l'enthousiasme, et ils n'étaient accueillis que par quelques fidèles isolés. Déjà la dyssenterie frappait les coalisés; la mortalité décimait leur armée; les raisins verts de la Champagne détruisirent les bataillons prussiens. Le 19 septembre, Frédéric-Guillaume était à Mussigné; la journée de Valmy suivit; elle fut le terme de l'invasion des étrangers. On dit qu'une lettre écrite par Louis XVI et dictée par les jacobins, qui le jouèrent, détermina le roi de Prusse à la retraite. Louis XVIII, dans ses Mémoires, la rapporte et la taxe de fausseté. On trouvera dans le tome V, page 211 et suivantes, de cet ouvrage, des révélations importantes sur cette lâche intrigue.

Ce monarque accuse textuellement le duc de Brunswick des désastres de cette campagne. Ce général, dit-il, cachait sous des formes graves une grande légèreté de caractère et une irréflexion peu commune; il conduisait la guerre sans songer à ce qui en assurerait le succès. Son armée était trop faible pour entrer en France, et bien plus encore pour prendre Paris; et lorsque la célérité aurait pu lui rendre les avantages qu'il négligeait volontairement, il s'arrêtait tout-à-coup, perdait des jours, des semaines, laissant le soldat dans l'inaction s'abandonner aux excès qui détruisirent cette armée. Plusieurs millions envoyés de Paris, s'ils n'arrivèrent pas dans ses mains, corrompirent ceux qui étaient investis de sa confiance. Les favoris du roi de Prusse, Rietz, Bischoffwerder, Luchesini, Manstein, furent également gagnés, et de plus on donna

au roi lui-même une somme pour l'indemniser des frais de la guerre. L'Autriche, se montrant peu généreuse, indisposa les autres princes.

La retraite fut arrêtée dès que l'on vit que les campagnes ne se levaient pas pour leur roi; on cacha cette résolution prise dans un conseil tenu à cet effet. Bischoffwerder entraîna Frédéric-Guillaume : un armistice fut proposé; Dumouriez y parut avec une supériorité marquée sur les généraux prussiens, il fit preuve de talent et d'adresse. En même temps on tenta de désorganiser les corps des émigrés par l'appât de congés temporaires, ils les refusèrent héroïquement. Alors on leva le masque, et l'Autriche les licencia.

Cependant, et par respect humain, on établit à Trèves un congrès : M. de Calonne, rempli d'amour et de zèle pour nos princes, y parut chargé de leurs pleins-pouvoirs; l'Angleterre y envoya un ministre, la Russie deux, l'Autriche trois. Les conférences tenues à Saint-Maximin furent orageuses et prolongées; tous les confédérés voulaient s'agrandir aux dépens de la France. Il eût fallu une guerre de générosité, on en voulait une d'intérêt personnel; on se sépara sans rien conclure, et le roi de Prusse fut honteusement chassé de notre territoire par un décret de la Convention, ainsi conçu :

« La république française ne traite pas avec des « ennemis qui sont sur son territoire; en conséquence « il est enjoint aux généraux français de n'entendre « aucune proposition avant que les troupes prussiennes « n'aient évacué le sol français et ne se soient retirées « au-delà des frontières. »

Nos princes retirés à Ham y déploraient la fatalité de leur destinée.

Les opérations militaires, suspendues sur le Rhin, se

poursuivaient vivement en Belgique. Le duc Albert de Saxe-Teschen, général en chef autrichien, investit Lille avec trente mille hommes : trois mille soldats de ligne, cinq mille gardes nationaux, cent trente-deux canonniers, sous les ordres de Dehoux, défendirent la place. Le bombardement dura du 29 septembre au 8 octobre ; le résultat fut de lever le siége. Ce fut alors que la Convention décréta que tout émigré pris les armes à la main serait fusillé dans les vingt-quatre heures.

Verdun, Longwy, rentrèrent au pouvoir de la Convention, et l'on y exerça d'affreuses vengeances.

Montesquiou de son côté s'emparait de la Savoie, que l'on réunissait à la république. Pour récompense de cette conquête, on demanda la tête du général ; il se sauva en Suisse, rentra en 1795 et mourut à Paris en 1798. La reddition de la Savoie fut suivie de celle du comté de Nice, du fort Montalban, de Villefranche, que décida le général Anselme. Le 21 octobre, le brave Custines prit Mayence ; le 23, Francfort-sur-le-Mein ouvrit ses portes aux Français. Dumouriez, à la tête de soixante-dix mille hommes, tenta la conquête de la Belgique, qui fut décidée par le gain de la bataille de Jemmapes, livrée le 6 novembre contre les troupes autrichiennes conduites par le prince Albert : cette journée fut très-meurtrière, elle compléta la réputation de Dumouriez et celle des généraux français Beurnonville, Valence, Hurville et Labourdonnaie. Le duc de Chartres, alors *Égalité fils*, y assista et combattit courageusement. Le 30 novembre, Anvers ouvrit ses portes aux vainqueurs, et le 2 décembre Namur suivit cet exemple.

Ce dernier fait d'armes termina la campagne, cette campagne commencée par les Français d'une manière

si défavorable et achevée avec tant de succès. Le comté de Nice, la Savoie, la Belgique, l'électorat de Mayence conquis, l'armée prussienne désorganisée, enflèrent les espérances des républicains. Les coalisés, étonnés de leur défaite, appelèrent à eux l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, Rome et Naples. Je laisse ces événements extérieurs pour revenir à l'histoire intérieure de la révolution.

Pendant tout le mois d'août, les jacobins vainqueurs abusèrent de leur triomphe : des échafauds furent dressés; là périrent les royalistes pris le 10, et qui n'avaient pas été égorgés comme Sulleau. Durosoy monta sur l'échafaud le 23 avec d'autres royalistes. Les prisons regorgeaient de malheureux qui attendaient leur sort : seigneurs, dames de la cour, prêtres, gentilshommes, la princesse de Lamballe séparée de la reine et jetée à la Force avec les filles de mauvaise vie, y étaient entassés; que ferait-on de ces malheureux?

C'était le moment où les Prussiens faisaient des progrès; ils devenaient dangereux; on se demandait comment on pourrait les vaincre : « Par la terreur, s'écria Danton; en épouvantant si bien les faibles qu'ils courent à la frontière pour nous défendre et nous sauver. Qu'on appelle les Marseillais, qu'on leur livre les prisons, qu'ils tuent ceux qu'elles renferment; l'horreur de ces exécutions, la crainte de s'y trouver compris nous livrera l'argent des uns et l'énergie des autres. »

Manuel, le fourbe Manuel, cette hyène polie dont le nom, je ne sais pourquoi, a jusqu'ici échappé à ma plume; ce procureur-syndic de la commune qui avait succédé à Desmousseaux, cet autre instigateur du 10 août, ou pour mieux dire l'émule de Danton, Manuel approuva ce projet, et Méhée de la Touche, d'une

part, et Stanislas Maillard, de l'autre, prirent la direction de cette effroyable tragédie; tous les deux jalousaient l'horrible renommée de Jourdan Coupe-tête et celle plus récente de Lakousky le Polonais.

Ce fut en cette occasion que la commune de Paris se dessina dans son nouveau rôle : le pouvoir royal venait de périr, elle le remplaça par le sien; l'Assemblée avait fait la loi à Louis XVI, elle la reçut de la commune, à laquelle s'associèrent les membres de l'extrême gauche, qui formèrent depuis ce que l'on appela *la Montagne*. Le complot de sang arrêté, les rôles distribués, le bruit de la prise de Verdun, qu'on ne pouvait savoir à Paris le 1er septembre, puisque cette ville ne se rendit aux Prussiens que le 2, celui de la trahison des royalistes, de ceux prisonniers surtout qui à un signal donné s'élanceraient de leurs cachots pour égorger les patriotes, furent les vains prétextes dont on se servit pour colorer ce forfait.

Dès le 1er septembre au soir, les barrières sont fermées, l'alarme se répand dans la ville, la nuit est troublée par les mêmes agitations qui ont précédé les fatales journées de juillet et d'octobre 1789, du 20 juin, du 10 août. Le matin du 2, un courrier arrive; il dit : Verdun est pris... Verdun... et un cri de rage, d'effroi, de détresse, remplit tout Paris. La générale bat, le tocsin sonne, et le canon d'alarme placé sur le terre-plein du Pont-Neuf tonne et ajoute à la terreur universelle ; chacun craint pour soi ; les jeunes gens courent offrir leurs bras pour le service de la patrie ; les aristocrates s'effraient.

Cependant, une centaine de scélérats choisis parmi l'écume des Marseillais sortent de leurs tanières, ivres de vin, de débauche, altérés de sang; ils ont

pour armes des sabres, des couperets, des haches, des massues, des barres de fer : on a mis dans leur boisson une drogue qui achève de les enivrer, qui les égare.... Où vont-ils? ils se divisent en bandes peu nombreuses, mais fortes de la frayeur des citoyens; c'est *la Marseillaise* qu'ils vocifèrent, la Marseillaise, ce chant impur et de mort, qui, après tant d'années, consterne les honnêtes gens, et qui ne se fait entendre que lorsque le génie du mal domine. Ces misérables s'en vont hurlant, demandant qu'on leur abandonne les prisonniers, ces ennemis du peuple souverain et de la patrie.

Cette stupide manie parisienne, ce dégoûtant besoin de voir quelque chose de curieux et qui fasse passer le temps (1), entraînait sur leurs pas une foule nombreuse, morne, avide d'émotions; une foule, dis-je, les suit, elle pourrait les anéantir : car, au fond, elle les exècre; eh bien, elle les regarde, elle ne leur demande que de la laisser se bien placer pour examiner ce qui

---

(1) Pendant les trois fatales et meurtrières journées du mois de juillet 1830, j'ai vu et d'autres aussi ont remarqué des familles de bonne bourgeoisie sortir honorablement vêtues et se hâter afin d'être bien placées pour *voir convenablement* la bataille ou l'émeute. Tout marchait, le mari, la femme, les enfants, la grand'mère ou le vieil oncle : *cela serait très-curieux, on ne serait pas fâché plus tard de dire : Je l'ai vu.* La mitraille sifflait, le canon grondait, les rues étaient souillées de sang. N'importe, cette infatigable, insatiable et hideuse curiosité, si remplie de niaiserie courageuse, ne se lassait, ne s'effrayait point. Plus d'une fois le bourgeois ou son épouse tombaient, eux aussi frappés d'une balle meurtrière; le survivant, tout en larmes, s'écriait : *Eh bien! je demanderai une pension ou la croix; d'ailleurs, tout de même, cela valait bien la peine de s'exposer un peu.* Rien n'attriste mon cœur comme cette curiosité vaine, ridicule et dangereuse. L. L. L.

va se passer. Ainsi que je l'ai rapporté plus haut, ces assassins se divisent en petites troupes : les uns vont à l'Abbaye, où l'on avait mis des séculiers et des prêtres ; aux Carmes, qui renfermaient uniquement des ecclésiastiques ; à la Force, où les femmes étaient détenues.

Ils conduisent avec eux des commissaires de la commune chargés de réclamer les *prisonniers pour dettes.* Quant aux autres, on ne s'en occupait pas. N'était-ce pas les livrer à la rage avide des égorgeurs ? Les geôliers doivent leur remettre ceux dont ils répondent ; à l'Abbaye, un tribunal est organisé ; Maillard le préside ; chaque prévenu passe devant lui. Il demande à celui-ci ce qu'il a à dire pour sa défense ; on écoute quelques paroles, puis Maillard demande à ses complices : « *Pensez-vous qu'il faille élargir monsieur?* » Si la réponse est affirmative, elle devient l'arrêt de mort du malheureux ; traîné dans la rue, on fond sur lui, on lui brise les membres, on le martyrise, et on ne lui donne le coup de grâce qu'après avoir prolongé horriblement son supplice. Dire aussi qu'on *l'envoie à la Force* est également le vouer au fer meurtrier. Si, au contraire, par hasard, caprice ou dévouement généreux de quelque honnête homme, un prisonnier est mis en liberté, le cri *vive la nation* l'annonce aux égorgeurs ; deux de ceux-ci le prennent, le font marcher sur des cadavres, et l'entraînent loin du théâtre de cette infernale boucherie. Mesdemoiselles Cazotte et de Sombreuil, par le plus généreux dévouement, sauvent leur père. Hélas! ce fut pour peu de temps. Le comte et le chevalier de Brassac tous deux échappent au trépas ; ce dernier rentre à l'Abbaye au milieu du massacre, cherche son violon qu'il avait oublié, le trouve et le rem-

porte, laissant ces hommes charmés de sa confiance et de son courage.

Aux Carmes, on force les portes, on poursuit les ecclésiastiques comme des bêtes fauves; on les tue dans le jardin, dans les chambres; et eux, sans se défendre, prient pour leurs infâmes bourreaux. Un peu auparavant, l'archevêque d'Arles, aux Carmes, et le P. Lenfant, à l'Abbaye, avaient exhorté, béni et absous ces nouveaux martyrs. Ils furent l'un et l'autre des premiers immolés.

La prison de la Force renfermait des femmes criminelles et d'autres dignes d'estime et de pitié; quelques hommes se trouvaient mêlés avec elles. Le concierge Bault trouva le moyen de sauver le maréchal de Ségur et Dupont de Nemours, ex-membre de la Constituante. Les bourreaux pénétrèrent dans l'intérieur: trois *juges*, deux membres de la commune, Hébert et Lhuillier, avec leurs écharpes, formaient là l'horrible *tribunal;* d'autres interrogeaient les victimes, qu'une douzaine de vrais cannibales dépêchaient à coups de massues, de sabres et de coutelas.

On avait particulièrement désigné à ces monstres la princesse de Lamballe, amie de la reine, belle-sœur du duc d'Orléans, qui lui payait un gros douaire. Tout la condamnait; son supplice fut atroce. Conduite vingt pas en avant dans la rue Saint-Antoine sur un amas de cadavres, on l'oblige à leur donner des baisers, puis on la tue, en la dépeçant. La tête, détachée du corps, est peignée et poudrée; on rougit ses joues avec de la farine et du sang, on la met au bout d'une pique, on la promène dans tout Paris, au Palais-Royal, où le duc d'Orléans paraît à la fenêtre et salue cet odieux trophée (*Histoire de France de Montgaillard*, tome III, p. 202),

puis au Temple. Là on l'éleva à la hauteur de la fenêtre de la chambre de la reine, à laquelle un officier municipal dit d'aller voir un objet intéressant qu'on lui apportait... L'infortunée Antoinette et madame Élisabeth tombèrent dans des convulsions affreuses. Cependant, les brigands demandant la mort de ces augustes princesses, l'abbé Beryon, officier municipal, ne put les calmer qu'en leur prouvant que *la tête de la reine n'appartenait pas seulement à la commune de Paris, mais à toute la France.* Ces philosophes comprirent cette raison.

Le massacre continua pendant quatre jours et quatre nuits. On alla successivement dans toutes les prisons, outre les trois premières; sur environ cinq mille détenus, deux ou trois cents furent sauvés. Les assassinats ne cessèrent que le 6 septembre. Le 2, à l'Abbaye, l'infâme Billaud-Varennes, un pied dans un ruisseau de sang, l'autre sur un monceau de morts, dit aux féroces brigands :

« Braves gens, bons citoyens, vous immolez les en-
« nemis de la liberté; la patrie reconnaissante vous
« récompensera des sacrifices que vous faites pour
« elle. La commune voudrait vous payer d'une ma-
« nière proportionnée à vos services; sans doute le
« butin et la dépouille de ces scélérats appartiennent
« à ceux qui nous en ont délivrés; mais vous prendrez
« en considération la pénurie des fonds de la com-
« mune. Quiconque aura TRAVAILLÉ dans une prison
« recevra un bon d'un louis payable à sa caisse. Res-
« pectables citoyens, *continuez votre ouvrage*, et la
« patrie vous devra de nombreux hommages. »

La postérité croira à peine que pendant ces quatre abominables jours, où les exécuteurs de cette boucherie

CHAPITRE XVII.

FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Dissolution de l'Assemblée législative. — Ses actes criminels. — Ouverture de la session de l'Assemblée nationale. — Le duc d'Orléans troque son nom contre celui d'Égalité. — Tableau de la séance d'ouverture de la Convention. — Collot d'Herbois demande l'abolition de la royauté. — Discours de Grégoire. — La royauté est abolie. — Intrigues maladroites des girondins. — Portrait de ceux-ci. — Les jacobins. — Les centriers. — Le Manége. — Divergence des opinions parmi les députés. — Influence de Marat et de Robespierre. — Ils se querellent. — Lutte d'ambition. — Valazé demande le jugement du roi. — Discussion à ce sujet. — Les tyrannicides de Jean Debry. — Le roi sera jugé. — Valazé et Mailhe rapporteurs. — Étrange acte d'accusation. — Mailhe demande la mort du Dauphin. — 13 novembre 1792. — Ouverture du procès de Louis XVI. — Ce qui se passe touchant la première question : *le roi peut-il être jugé?* — Merlin regrette de n'avoir pas assassiné Louis XVI. — Décret de mise en accusation du roi. — Détails sur la vie de la famille royale au Temple.

Après un règne d'environ une année, l'Assemblée dite législative allait disparaître. Sa mission apparente avait été de consolider l'œuvre de la constitution qu'en réalité elle anéantit : elle laissa partout des traces sanglantes de son passage; elle renversa le trône au mépris de son serment; elle mit en captivité le roi qui était inviolable; elle décréta la ruine des villes qui tomberaient au pouvoir des ennemis; elle amena la guerre étrangère et la guerre civile par la provocation au soulèvement de la Vendée. Ce fut par ses décrets, ses actes stupides, que nous perdîmes les colonies, et que les colons furent égorgés; elle dissipa cinq milliards de biens du clergé, autant de ceux des émigrés. Elle émit en outre près de trois milliards de papier-monnaie, acheva la ruine du commerce et de l'agriculture; elle enfanta les clubs

anarchiques, les comités révolutionnaires, les visites domiciliaires. Elle décréta la peine de mort contre les émigrés et les prêtres insoumis ; en même temps elle sanctionna les massacres d'Avignon, ceux de Paris au 20 juin, au 10 août, aux 2, 3, 4 et 5 septembre, et ceux qui eurent lieu à Versailles quatre jours après ; les assassins l'eurent pour protectrice ; enfin, elle nous dota de la Convention nationale.

Celle-ci, convoquée dès le 11 août, devait s'assembler le 21 septembre. Les élections, faites uniquement sous l'influence des jacobins, amenaient à ce nouveau conseil souverain l'écume de la France, les hommes qui bientôt s'entre-demanderaient : *Qu'as-tu fait pour être pendu, si la contre-révolution a lieu?* Démocrates forcenés, ils veulent la mort du roi, l'abolition de la monarchie, et, à la place de ces deux sauvegardes de nos droits, une anarchie fantasque, jalouse, haineuse, féroce, se plaisant dans le sang, aimant les prisons, s'asseyant sur un échafaud. On la décorait du nom de république!

On vit apparaître à la Convention les hommes hostiles à la monarchie, au clergé, à la propriété, et qui déjà s'étaient signalés dans ce sens aux Assemblées constituante et législative. Le duc d'Orléans, pour obtenir la vingtième et dernière nomination de Paris, avait cru devoir demander l'autorisation de changer le nom de ses pères en celui d'Égalité, dont on le stigmatisa avec plaisir. On dit même qu'à la séance du 16 septembre aux jacobins, il osa calomnier sa mère, se donner un autre père que le feu duc d'Orléans; c'est une allégation si odieuse que je ne voudrais pas la croire, mais tant d'écrits l'affirment que je ne peux m'empêcher de la répéter.

Le 21 septembre l'Assemblée législative, réunie à dix heures du matin, fut avertie par François de Neufchâteau que la Convention nationale rassemblée aux Tuileries venait de se constituer; il proposa, dès que l'on aurait fait la clôture du procès-verbal, d'aller la chercher afin de l'installer au lieu des séances ordinaires de la représentation nationale; mais peu après arrivent douze membres de la nouvelle législature présidés par Grégoire, qui dit, croyant imiter la rude brièveté d'un Spartiate :

« Citoyens, l'Assemblée nationale est constituée;
« nous vous annonçons de sa part qu'elle va venir ici
« commencer ses séances. »

Pétion présidait la Convention; elle s'installa brusquement, et son début fut un débat : Manuel demandait des honneurs et des priviléges pour le président, Chabot et Tallien s'y opposèrent avec violence. Bientôt Collot d'Herbois se leva et demanda l'abolition de la royauté; Grégoire alors s'écria :

... « Nous savons trop bien que toutes les dynas-
« ties sont des races dévorantes qui vivent de chair
« humaine... Je demande que par une loi solennelle
« vous consacriez solennellement l'abolition de la
« royauté... Les rois sont dans l'ordre moral ce que
« les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours
« sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans:
« L'histoire des rois est le martyrologe des nations...
« Je demande que ma proposition soit mise aux voix... »

Les députés, les tribunes, applaudissent; la proposition n'est pas combattue, elle est adoptée unanimement, sans qu'une seule voix s'y oppose ou même cherche à l'éloigner; elle est convertie spontanément en loi fondamentale. Par ce moyen on crut fermer la

porte à toutes les ambitions, entre autres à celle d'ÉGALITÉ, dont aucun ne voulait, pas même ses anciens partisans. Quant à lui, le cœur en proie au regret de voir tant d'attentats inutiles, effrayé de l'idée de sa fortune anéantie et de la perspective funeste qui s'offrait à ses yeux, il dut, en votant l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, ressentir de honteuses et de poignantes douleurs. Les mécomptes politiques sont ceux qui nous offrent le plus d'amertume.

Les girondins s'applaudissaient de ce décret; ils porteraient d'abord Pétion à la tribune, puis chacun d'eux y viendrait à son tour: Vergniaud particulièrement ressentait la soif insatiable du pouvoir; cet homme hypocrite affichait au dehors des sentiments qu'il trahirait aussitôt que l'ambition le lui commanderait: égoïste, tartufe, mauvais ami, il abandonnerait sa famille, comme il avait trahi ceux qui se confiaient à lui; sa fausseté était écrite sur sa figure bouffie; son rire niais et son regard imposteur auraient dû montrer ce qu'il était.

Les autres chefs de ce parti étaient Gensonné, Guadet, Franchet, Jay, Ducos jeune, Garreau, Boyer-Fonfrède, Grangeneuve, Duplantier, Bergoing, Lacaze, Condorcet, Chamfort, du Bois-du-Bay, Barbaroux, Manuel, Pétion, Garnier de Saintes, etc.

En opposition étaient les jacobins, que l'on nomma *montagnards*, parce qu'ils prirent place sur les bancs les plus rapprochés des tribunes: là étaient principalement les deux Robespierre (Maximilien l'aîné, Augustin le puîné), Couthon, Saint-Just, Marat, Collot d'Herbois, Barrère, Lebas, Fouché, Antonnelle, Lebon, Fréron, Tallien, Carrier, Isnard, Bentabole,

Chabot, Dumas, Merlin de Douai, Merlin de Thionville, Hébert, Clootz, Brissot, Lamarque, Rome, Legendre, Billaud-Varennes, Calez, Vadier, Jullien de Toulouse, Danton que j'aurais dû porter en tête, Camille Desmoulins, La Vicomterie, Barras, Moyse, Bayle, Châteauneuf-Randon, Panis, Sergent, Lecointre de Versailles, Bourdon (Léonard), Fabre d'Églantine, Laignelot, *Égalité*, Thuriot, Rewbell, Larévellière-Lépaux, Roux, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Grégoire, Ramel de Nogaret. Je me lasse d'écrire ces noms; le parti de la *Montagne* devint le parti dominant.

Les girondins occupèrent les bancs inférieurs, qu'on désigna d'abord par l'épithète de *la Plaine*, et plus tard par celle de *modérés*, etc. Alors dans cette partie se placèrent Cambacérès, Mathieu Dumas, Mathieu Monier, Stanislas Girardin, Sillery, Becquey, Jaucourt, Bigot de Préameneu, Ramond, Hue, d'Averouit, Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Estadens, ceux que depuis on nomma les Soixante-treize, Durand de Maillane, Cochon, Richard, malgré leur régicide, crime arraché non à leur fanatisme, à leur conviction, mais à leur frayeur.

Enfin, dans la partie la plus basse de la salle, rasant le sol, et par sa position enfoncée échappant presque à l'investigation des tribunes, on apercevait *le centre*, *les crapauds*, *le marais*, *le marécage*, c'est-à-dire ces hommes inconnus, sans considération, et que depuis on a qualifiés de ventrus, d'affamés, d'avides. Ainsi l'Assemblée se divisa d'abord en trois fractions qui paraissaient bien tranchées, mais dont chacune avait aussi des fractions bien dessinées.

Autour des chefs et des meneurs de ces trois divisions se groupaient les membres obscurs, sans talents, sans

caractère. Pétion et les girondins en composaient une; Robespierre et Marat marchaient en tête des deux autres; les voleurs, les assassins penchaient vers ce dernier, qui avait pour lui tous les gens de sac et de corde : les bourgeois, les boutiquiers, amis de l'égalité en haine de la noblesse, et cependant si despotes envers leurs inférieurs, se ralliaient à Robespierre. Philippe Égalité comptait peut-être bien encore quelques flatteurs, mais si peu nombreux, si découragés, qu'ils paraissaient plutôt attendre les événements que de travailler à les déterminer.

Bien que l'on parlât sans cesse de fraternité, de paix, de concorde, on se détestait cordialement: Marat aurait poignardé Robespierre, qui aurait fait pendre Pétion, lequel redoutait Égalité et même Danton: aussi tous travaillaient sourdement à s'entre-détruire, et ce fut un ouvrage auquel ils mirent la main avec ardeur. Si j'écrivais une histoire détaillée de la révolution, je rapporterais plus au long ces mille débats de tribune, qui se renouvelèrent sans relâche depuis le jour de l'ouverture de la session jusqu'à celui du jugement du roi. Marat, détesté par tous les modérés, haï par les girondins, par les amis de Robespierre, luttait contre eux tous; dans une circonstance, cet insensé furieux avoua qu'il croyait nécessaire à la consolidation de la république qu'on fît tomber deux cent soixante mille têtes.

Robespierre de son côté fut accusé d'aspirer à la dictature; mais son influence était telle, que déjà innocenté au sein de l'Assemblée, il se rendit nuitamment aux jacobins, et sa marche avait toute la pompe d'un cortége royal : les maisons étaient illuminées, on portait des torches devant lui; le peuple, encom-

brant les rues, criait *vive l'incorruptible Robespierre!* Auprès de lui on soutenait un laurier tout entier, comme si l'on eût voulu qu'il en coupât les rameaux, et que lui-même distribuât à ses satellites ces signes de ralliement.

Les gens de bien eussent été trop heureux si les méchants se fussent maintenus en guerre civile entre eux! Mais, par malheur on ne tarderait pas à les raccommoder en leur montrant que le roi était encore dangereux, et qu'il devenait urgent de se prononcer contre lui. Ce n'était pas assez pour les révolutionnaires d'avoir détruit la royauté; il leur fallait le sang du monarque : c'était là le gage terrible propre à leur rattacher la nation devenue leur complice, soit par le consentement tacite qu'elle donnerait au crime, soit par les adresses approbatives qu'on saurait faire arriver.

Les girondins, tout aussi foncièrement jacobins que Marat, tendaient à conquérir la popularité en demandant que les débats fussent ouverts sur le procès du tyran; ce fut le 7 octobre que Valazé, l'un d'eux, montant à la tribune, fit cette proposition coupable. Dufriche Valazé, Normand et avocat au bailliage d'Alençon, était un homme d'une capacité remarquable: il avait au fond du cœur le désir de bien faire, et il fit le mal, se laissant entraîner par une fausse manière de voir. Lié avec les girondins, partageant leurs principes, adoptant leurs opinions, il se chargea d'une haute responsabilité en provoquant la mise en accusation de Louis XVI. Mais combien dut-il être malheureux, lorsque l'Assemblée, ayant écouté sa levée de boucliers, lui donna la mission de préparer un acte d'accusation contre cet excellent prince! Un mois

lui fut accordé pour qu'il pût examiner les pièces et faire son rapport.

Au reste, depuis le 10 août, une foule de pétitions isolées, collectives, poussaient l'Assemblée à ce crime, dont chaque jour la rapprochait en le lui rendant moins odieux et plus familier. Mailhe, le député de Toulouse, Mailhe, au cœur froid, à la tête chaude, noyé dans une érudition indigeste, s'était fait une réputation tant bien que mal justifiée, en déclarant, dès le 27 octobre, que, bien que cette question de criminalité ne dût souffrir aucune difficulté, la forme cependant était embarrassante.

« Vous savez, ajouta-t-il, combien de fois on a ca-
« lomnié le peuple anglais, non pour avoir fait mou-
« rir Charles Stuart sur l'échafaud, mais pour l'avoir
« jugé avec trop de précipitation et en oubliant les
« formes sacrées de la procédure. C'est, messieurs,
« parce que Louis est évidemment coupable que la
« Convention doit mettre plus de solennité dans son
« jugement. »

On recula donc jusqu'au 6 novembre, d'autant plus que Jean Debry, jacobin par couardise, renouvela la motion faite par lui à l'Assemblée législative, portant création d'un corps de volontaires *tyrannicides*, destiné à mettre à mort tous les rois maintenant en guerre ou qui pourraient l'être à l'avenir avec la république française. Chabot et Merlin de Douai se présentèrent après lui pour entrer dans cet affreux régiment de régicides assassins; Mailhe à son tour appuya cette infâme motion, demanda et sollicita le numéro 4, si déjà il n'était retenu.

Valazé et Mailhe se partagèrent le travail du rapport criminel: le premier présenterait à l'Assemblée les piè-

ces de la culpabilité du roi, et le soin de Mailhe serait de recueillir dans ces pièces ce qui devait former l'acte d'accusation. Le 6 novembre étant arrivé, les deux rapporteurs occupèrent la tribune; Valazé parla le premier. Louis XVI était selon lui coupable de haute trahison avec Bouillé, quant au fait de guerre; avec Septeuil, comme accapareur de sucre; misérable accusation! avec Bertrand de Molleville, du fait d'enrôlement pour sa défense, ce qui résultait du consentement donné par le roi à un badinage de la reine, car il ne s'agissait que d'un nouvel ordre de chevalerie galante, où l'on aurait porté pour décoration un ruban ponceau soutenant un médaillon ovale, offrant d'un côté l'effigie de Marie-Antoinette, et de l'autre une devise : *Magnum reginæ nomen obumbras* (sous l'abri tutélaire du grand nom de la reine).

De cette chose si futile, Valazé fait un crime de lèse-nation; il termine en disant qu'il ne connaît aucun rapport sous lequel le tyran n'ait manifesté des sentiments inciviques. La Convention, ayant ouï ce rapporteur sur le fait des pièces d'accusation, entendit le lendemain 7 Mailhe, qui avait la charge de faire décider la mise en jugement. Ce jour-là, Hérault de Séchelles présidait. Fougueux démocrate en apparence, il était secrètement vendu à Égalité; il indigna les gens de bien par sa conduite scandaleuse, car, pendant le long discours de Mailhe, il causa et rit avec des femmes mal famées, assises derrière son fauteuil. Lorsqu'un homme quitte son rang pour se mêler à des misérables, il se place au-dessous d'eux tous, afin de se perdre et de se faire oublier dans la foule; mais tout en se vautrant dans la fange, il ne recueille jamais pleinement le fruit de ses bassesses.

Les sophismes de Mailhe, ses mensonges trouvèrent des échos; il déclara que *Louis XVI* était coupable, et pouvait être jugé par la Convention sans qu'elle eût besoin de soumettre son décret à la sanction du peuple : ainsi celui-ci était à peine déclaré souverain, qu'on le dépossédait, afin de lui enlever le droit de ratifier ou de repousser un forfait aussi énorme. Il termina par formuler le mode de jugement qui serait suivi; une phrase de son discours montra toute la perversité de son âme. Il osa dire, à propos du dauphin : *Vous avez à balancer sa destinée avec les intérêts de la république.* C'était le dévouer à la mort.

Le 13 novembre fut le jour néfaste où s'ouvrit le procès régicide. Les royalistes n'avaient pas cru qu'on oserait l'entamer. L'Europe le vit commencer avec horreur. Hérault de Séchelles, encore président, après avoir épuisé l'ordre du jour, dit avec une indifférence affectée : « L'ordre du jour appelle la discussion relative au procès du ci-devant roi. »

La première question fut celle-ci : *Le roi peut-il être jugé?* Pétion répondit affirmativement. Morillon, rappelant la constitution, déclara Louis inviolable. Saint-Just, furieux, s'écria : « Un jour peut-être les hommes « s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut « quelque chose de religieux que de juger un tyran... « Au temps de César, le tyran fut immolé au milieu « du sénat, sans autre formalité que vingt-deux coups « de poignard... Quel rapport de justice y a-t-il entre « l'humanité et les rois? qu'y a-t-il de commun entre « Louis et le peuple français?... La royauté est un « crime éternel, contre lequel tout homme a le droit « de s'élever et de s'armer... Louis est un étranger « parmi nous. »

Fauchet, qui avait proclamé *Jésus-Christ comme le premier sans-culotte*, se ressouvint ici de son caractère sacerdotal, et refusa le sang du roi aux scélérats qui le réclamaient.

Robert des Ardennes termina en disant : « Je demande que la peine de mort soit abolie dès que le « tyran aura été frappé. »

L'attention de l'Assemblée étant lasse, Barbaroux et Grégoire demandèrent le renvoi au surlendemain. Ce soir-là, Grégoire, appelé, dit :

« La postérité peut-être s'étonnera qu'on ait pu « mettre en question si une nation peut juger son pre- « mier commis. » Puis continuant, et sans s'expliquer sur le fait de la mort, il conclut dans le sens jacobin.

Lefort, avec une idée bienveillante, prononça un discours ridicule. Serre, Barbaroux votèrent pour le jugement. L'odieux Chalier s'écria : « Louis est en ac- « cusation, il ne s'agit pas de l'y mettre ; *qu'on le tue*, « *cela vaudra mieux.* » Gamon Saint-André s'exprima avec la même violence ; Robespierre parla à son tour : « ... Il n'y a point ici de procès à faire... Vous n'avez pas « une sentence à rendre contre un homme, mais une « mesure de salut public à prendre, un acte de pro- « vidence nationale à exercer... Louis fut roi, la ré- « publique est fondée ; la question qui vous occupe « est décidée par ces seuls mots... La victoire et le « peuple ont décidé que lui seul est rebelle, Louis ne « peut donc être jugé ; il est déjà condamné, ou la ré- « publique n'est pas absoute... Quand un roi a été « anéanti par un peuple, qui a le droit de le ressusci- « ter ?... » Il continua sur ce ton et décida la mort du roi. Pétion, Oudot, Le Carpentier appuyèrent la mise en jugement ; après eux, la discussion fut close, et la

Convention, sans désemparer, rendit un décret portant : *Louis XVI sera jugé par la Convention nationale.*

Ensuite on se querella : les uns voulaient détruire la royauté dans l'avenir, les autres prétendaient se réserver cette mine à exploiter. Ce fut alors que Merlin de Douai laissa échapper ces épouvantables paroles : *Si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est de n'avoir pas suivi le 10 août la première inspiration qui me disait de vous épargner le jugement de Louis XVI.* A ces mots un murmure d'indignation s'éleva, peu s'en fallut que l'assassin en paroles ne se vît rappelé à l'ordre. Le président promulgua le décret demandé : il anéantissait les dernières espérances d'*Égalité*. Robespierre dit ensuite : « Je soutiens que d'après les principes il faut « sur-le-champ condamner le tyran à mort en vertu « d'une insurrection. »

Le 6 décembre, la discussion continua : Bourbotte voulait que séance tenante la victime fût jugée, condamnée, et sans doute exécutée ; Manuel formula le vœu que Louis fût entendu ; enfin la Convention décréta :

« I. La commission des vingt-quatre, les comités « de législation, de sûreté générale, nommeront cha« cun trois membres qui se réuniront à la commission « des douze.

« II. Cette commission présentera lundi matin « l'acte énonciatif des crimes dont Capet est accusé.

« III. La commission présentera dans la séance de « mardi, à huit heures, la série des questions à faire « à Louis Capet.

« IV. La Convention discutera lundi l'acte énoncia« tif des crimes de Capet.

« V. Le lendemain Louis sera traduit à la barre

« pour entendre lecture de cet acte et répondre aux « questions...

« VI. Le président ajournera Louis Capet à deux « jours.

« VII. Le lendemain de cette comparution, la Con« vention prononcera, par appel nominal, sur le sort « de Louis.

« VIII. La Convention charge le pouvoir exécutif « des mesures à prendre, etc. »

Depuis sa translation au Temple, la famille royale occupait la tour de cet antique édifice, construction gigantesque, flanquée de quatre tourelles, dont les chambres vastes et ténébreuses inspiraient l'épouvante et le deuil. On n'avait permis à aucun serviteur fidèle, parmi les seigneurs ou les dames de la cour, de venir partager la prison des augustes captifs; le seul Cléry (1),

(1) Jean-Baptiste Cant-Hanet-Cléry, né à Jardy-les-Vauxeressons, près de Versailles, en 1759, fut d'abord valet de chambre du duc de Normandie (Louis XVII); il s'enferma au Temple par dévouement pour le roi, et le servit avec la fidélité du troubadour Blondel. Louis XVI consacra sa reconnaissance dans son testament. Cléry, deux fois prisonnier des jacobins, échappa, on ne sait comment, à la mort. Dès qu'il fut libre, après le 9 thermidor, il vendit ses biens et alla à Vienne auprès de Madame Royale. Louis XVIII le prit à son service, l'anoblit, lui donna la croix de Saint-Louis, et écrivit lui-même l'épigraphe des *Mémoires de Cléry sur le Temple : Animus meminisse horret*. Le Directoire fit falsifier cet ouvrage et y sema des calomnies contre la famille royale que Cléry, s'il eût été intrigant, n'y aurait pas fait insérer. Les sots furent dupes de cette scélératesse. Cléry remplit plusieurs missions secrètes pour Madame, duchesse d'Angoulême, et pour le roi Louis XVIII. Napoléon chargea madame Campan d'offrir à Cléry, venu à Paris pour affaires, la place de premier chambellan de Joséphine : *ce courtisan du malheur refusa* et retourna joindre ses maîtres dans l'exil. Il ne les ramena pas; il mourut à Stying, près de Vienne, le 27 mai 1809. On a mis sur sa tombe ces mots : *le fidèle Cléry*. L. L. L.

simple valet de chambre du second dauphin, put s'enfermer avec ses augustes maîtres.

La municipalité de Paris, déclarée geôlière de la famille royale, s'en acquitta avec une rudesse sans pareille : elle établit une surveillance active, tracassière, permanente ; les municipaux se méfiaient les uns des autres. Au 2 septembre, on tenta d'assassiner les prisonniers ; ce crime manqua, la révolution n'étant pas assez mûre.

Le lever du roi avait lieu à six heures : des prières ouvraient la journée ; il lisait ensuite des livres français, anglais ou latins. Le reste de la famille se levait une heure plus tard. On déjeûnait à neuf heures ; les princesses, de suite après, remontaient dans leur chambre, au-dessus de celle du roi ; celui-ci à dix heures allait les rejoindre, et la meilleure partie de la journée appartenait à l'éducation du dauphin, continuée par son seul père, la féroce et soupçonneuse Convention n'ayant voulu permettre l'entrée du Temple à aucun instituteur. A midi, le roi et Madame Royale jouaient avec le dauphin ; la reine et madame Élisabeth les regardaient en travaillant. A une heure, si le temps était beau, tous allaient se promener dans le jardin ; ils étaient suivis par quatre municipaux et un chef de bataillon de la garde nationale. On dînait à une heure : ce moment était celui où Santerre visitait les postes ; puis le roi faisait une partie de trictrac ou de piquet. A quatre heures ce prince dormait jusqu'à cinq, et ce sommeil d'habitude ne fut pas interrompu la veille de la mort de Sa Majesté.

Après le réveil du roi, Cléry donnait une leçon d'écriture au dauphin, puis l'amenait dans la chambre de madame Élisabeth, où il jouait au volant avec lui. Un

peu plus tard ; la famille se réunissait autour d'une table ronde : la reine lisait à haute voix des fragments d'histoire, des passages de Gil Blas et de l'Arioste, ou d'autres ouvrages qui pussent intéresser le jeune prince ; celui-ci soupait à huit heures (1). Pendant ce temps le roi, qui avait trouvé au Temple une collection du *Mercure*, s'amusait à proposer des énigmes aux princesses et aux enfants, qui en cherchaient le mot en commun. On couchait le dauphin peu après son souper : alors Louis XVI montait chez la reine, et puis se retirait chez lui ; à minuit tous étaient couchés.

Cette vie régulière continua jusqu'à la séparation ; elle eût été paisible, si les geôliers, les municipaux, les simples gardes, ne se fussent pas fait un jeu cruel d'outrager ces augustes infortunés. Les classes inférieures ont dans Paris une brutalité cruelle, un despotisme grossier, innés en elles, qui se développent et éclatent à la moindre opposition.

On enleva au roi ses ordres, son couteau, des ciseaux, un râcloir pour les pieds, un compas de poche, ses rasoirs, et comme il demandait à les conserver, on lui répondit : « Les décrets de la Convention « ressemblent aux droits de l'homme ; il faut leur « obéir sur-le-champ. »

---

(1) Tandis que l'on prenait plaisir à torturer de toutes façons la famille royale, on mettait une sorte de magnificence dans leur service de bouche. La cuisine occupait treize domestiques ; la table était servie avec luxe et même magnificence : ceci changea vers l'époque du procès et après la mort du roi ; on revint à une honteuse et dégoûtante parcimonie : on sait de quelle manière mesquine et avec quelle dégoûtante saleté on servait les princesses et S. M. Louis XVII. L. L. L.

On refusa au roi des livres pour son fils; un certain citoyen Martin dit qu'il faudrait donner à leur place au *bonhomme* (M. le dauphin) les révolutions d'Amérique, les vies de Charles IX et de Cromwell, les détails de la Saint-Barthélemy. La commune délibéra pour permettre un barbier à Sa Majesté : elle prêtait des ciseaux aux princesses pour se faire les ongles; mais on refusa un dentiste, et l'on ajourna le pédicure.

Je voudrais pouvoir allonger ces détails précieux à tout bon Français; mais la brièveté, dont je me dois faire une règle, m'empêche de satisfaire le désir de mon cœur.

CHAPITRE XVIII.

JUGEMENT ET SUPPLICE DU ROI.

Le roi est mandé à la barre de la Convention. — Détails de cette séance mémorable. — Défenseurs du roi, Desèze, Tronchet, Malesherbes. — Discours du roi. — Jugement de Sa Majesté. — Recensement du triple vote sur les trois questions qui furent posées. — Le roi est condamné à mort. — Vote du duc d'Orléans. — La condamnation est votée à la minorité. — Assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau. — Ce qu'était réellement son assassin. — Récit circonstancié des derniers moments du saint roi martyr Louis XVI. — Coup d'œil sur la situation de la France avant 1789. — Hommes célèbres du règne de Louis XVI. — État des sciences et des arts.

Le 11 décembre, un tumulte nouveau troubla la paix du Temple; dès le matin une force militaire nombreuse occupa ses environs. Le roi, entendant ce bruit, en demanda la cause; il n'y eut que des barbares muets devant lui. La reine était tremblante; le dauphin jouant au siam ne put dépasser le chiffre 16: « Il est bien malheureux ! s'écria-t-il. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais, » repartit l'infortuné prince en soupirant.

A midi le maire de Paris, accompagné d'un grand cortége, parut devant le roi (1): « Louis Capet, dit-il,

---

(1) Pétion n'était plus maire de Paris; sa popularité, si grande au 10 août, avait disparu en un clin d'œil : ainsi passe la faveur de la canaille; à la réélection il n'eut que sa voix.

Nicolas Chambon de Montaux, né en 1748 à Bredaunes en Champagne, médecin de la Salpétrière, donna dans la révolution : aussi fut-il élu maire de Paris en remplacement de Pétion, le 3 décembre 1792; il donna sa démission le 2 février 1793 et reprit l'exercice de la médecine. Il publia, en 1814, un mémoire justificatif de sa con-

la Convention nationale vous attend à la barre ; je suis chargé de vous y conduire : voulez-vous descendre avec moi ?

« — Je ne m'appelle pas Louis Capet... Au reste, ceci est la suite du traitement que j'éprouve depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

Il monta le premier en voiture : Chambon et Santerre, plus un membre de la commune, prirent place avec lui. La Convention nationale était en séance : des bruits sinistres couraient ; on était avide d'assister à ces débats célèbres. Manuel dit avec dureté : « Comme la Convention n'est pas condamnée à s'occuper seulement d'un roi, cherchons un travail important, dussions-nous faire attendre Louis à son arrivée... »

Santerre entra dans la salle ; il dit que Louis Capet *était aux ordres* de ses juges. Barrère présidait cette assemblée de bourreaux : « Qu'il entre, » dit-il.

Un silence solennel s'établit : il y en eut plus d'un à qui le cœur battit avec violence ; le jeu involontaire des muscles du visage d'Égalité trahissait son émotion ; Robespierre souriait méchamment ; Marat était préoc-

---

duite pendant le procès de Louis XVI, sous le titre de : *Lettres à M. C....., sur les calomnies répandues contre moi comme maire de..... et renouvelées en ce temps*. Il a composé 17 ouvrages de médecine, traduit le *Traité d'agriculture de Columelle*, avec des *notes* extraites de Caton, Varron, Palladius, 3 vol. in-8°, et beaucoup d'articles pour l'*Encyclopédie méthodique* et le *Dictionnaire d'agriculture* de Rozier. Il épousa une ancienne religieuse très-spirituelle, qui fit, en 1819, imprimer un ouvrage intitulé *Réflexions morales et politiques sur les avantages de la monarchie*, 1 vol. in-8. Chambon mourut à Paris en 1826. L. L. L.

cupé... Le roi s'avança calme, impassible, sublime. Barrère, sans se découvrir :

« Louis, dit-il, la nation française vous accuse; « l'Assemblée a décrété que vous seriez jugé par elle. « On va vous lire les faits qui vous sont imputés. Vous « pouvez vous asseoir. »

On avance un fauteuil; le roi prend place. Le secrétaire de tour lit l'acte d'accusation; sa longueur ne me permet pas de le rapporter. Les griefs remontaient au 23 juin 1789 : on faisait un crime au roi de sa déclaration; de la prise de la Bastille; de ses réponses au président de l'Assemblée; de son délai à approuver le décret des droits de l'homme; du repas du 1er octobre; de ce qu'il avait parjuré le serment de la première fédération; de ce qu'à l'aide de Talon, de Mirabeau, de Rivarol, il avait voulu pervertir l'opinion : on l'accusait encore de sa fuite en 1791; de l'affaire du Champ-de-Mars, qu'il fallait reprocher à Bailly, à Lafayette, et non à lui; d'avoir accepté la constitution pour la renverser; de la convention de Pilnitz; d'avoir levé l'étendard de la révolte (où? quand? contre qui?); d'avoir hésité à sanctionner l'occupation du Comtat Venaissin; on lui reprochait les massacres de Nîmes, de Montauban, de Mende, de Jalès; de s'être opposé à la venue des Marseillais; d'avoir soutenu, soldé l'émigration; d'avoir reçu des lettres de ses frères; d'avoir cherché à désorganiser l'armée, à exciter les puissances contre la France, etc. Tout, jusqu'au 20 juin, jusqu'au 10 août, lui était imputé à forfait.

Le président résuma tous ces griefs. Le roi, qui aurait dû, imitant Charles Ier (1), garder un silence dédai-

(1) Charles Ier, prisonnier de ses sujets, traduit devant une pré-

gneux, répondit, se disculpa sans peine; ce fut si victorieusement que Tallien s'écria : « On dirait que Barrère est payé pour innocenter le roi. » Certes le soupçon était injuste, et Barrère n'était pas capable d'un tel méfait! Le roi, accusé d'avoir fait verser le sang de ses sujets, répliqua avec l'accent de l'indignation : « Non, monsieur, ce n'est pas moi. »

L'assemblée fatiguée s'ajourna au 16, afin que Sa Majesté pût choisir ses défenseurs et conférer avec eux. Le roi désigna le lâche Target, qui refusa avec une bassesse que Napoléon n'aurait pas dû récompenser; Tronchet, qui accepta avec les formes des peureux du temps, mais qui tarda peu à se dévouer à son client malheureux; Romain Desèze, Bordelais, devancé à Paris par sa belle réputation sans tache : il en eut pour récompense l'estime de la magistrature, la confiance du public et la jalousie de ses confrères. Homme de bien, de courage et de zèle religieux, royaliste éloquent, il possédait une tête froide et un cœur chaud, une âme pure : il a été l'honneur de la France; il reste en exemple à ceux qui marcheront après lui.

Guillaume Lamoignon de Malesherbes fut le troisième défenseur du roi. Malesherbes, son ancien ministre et toujours son ami, était un de ces caractères antiques doués de vertus supérieures à leur époque. Hélas! pourquoi faut-il déplorer les erreurs philosophiques de sa jeunesse, quand il était à la tête de

---

tendue cour, ne daigna pas lui répondre; il fit tomber d'un coup de canne le chapeau d'un secrétaire qui lui parlait sans se découvrir, traita les juges de rebelles, de traîtres, les désespéra par sa fierté, et, les ayant humiliés, eut la gloire de mourir en roi. T. L. L.

la librairie et qu'il souffrait la propagation de tous ces écrits impies, licencieux, qui perdirent en France la royauté et les bonnes mœurs !

Ces trois conseils du monarque dûrent, pour parvenir à lui, se laisser dépouiller chaque jour de leurs vêtements, et prendre ceux que tenaient à leur disposition les municipaux geôliers. Le roi, plein de confiance en son bon droit, croyait être acquitté et déporté par mesure de sûreté générale. Les trois défenseurs admiraient en lui sa tranquillité d'âme : il leur interdit tout mouvement oratoire ; ils devaient se borner à la discussion des faits.

Le 16, il reparut donc à la barre, accompagné de Malesherbes, Desèze et Tronchet. Desèze parla le premier : il avait trop obéi au roi ; son discours manqua de la chaleur, de la véhémence qu'il aurait fallu ; mais cet homme vertueux, accablé de douleur, avait perdu la tête. Qui à sa place, avec ses sentiments, aurait conservé la présence d'esprit nécessaire à de tels débats ? Desèze ayant cessé de parler, le roi réclama la parole :

« Messieurs, dit-il, on vient de vous exposer mes « moyens de défense ; je ne les résumerai point. En « vous parlant, peut-être pour la dernière fois, je « vous déclare que ma conscience ne me reproche « rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la « vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût « examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré « de trouver dans l'acte d'accusation d'avoir voulu « faire répandre le sang du peuple, et que surtout « les malheurs du 10 août me soient attribués. Les « preuves multipliées que j'ai données dans tous les « temps de mon amour pour ce même peuple, et la « manière dont je me suis toujours conduit, me pa-

« raissent devoir prouver que je n'ai pas craint de « m'exposer pour épargner le sang, et devaient éloi« gner de moi une pareille allégation. »

Il termina : on attendait mieux. Louis XVI, ayant fait sans doute le sacrifice de sa vie, ne cherchait plus à la prolonger : mais il était roi, et il aurait dû donner un grand exemple, celui du dédain envers ses assassins.

Le roi ne reparut plus. Des séances postérieures et très-animées furent consacrées à ce que l'on appela la discussion du jugement; elles employèrent plusieurs semaines, pendant lesquelles on professa les maximes les plus subversives; le 14 janvier 1793, trois dernières questions furent posées :

1° Louis est-il coupable ?

2° Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ?

3° Quelle sera la peine ?

Enfin, le mardi 15 on ouvrit l'appel nominal sur la première question; il fut rédigé en ces termes : *Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale,* OUI *ou* NON ?

Dans ce moment, l'assemblée n'était composée que de *sept cent quarante-neuf* membres :

huit se trouvaient absents pour cause de maladie.	8
vingt absents par commissions.	20
trente-huit se récusèrent par divers motifs. . .	38
six cent quatre-vingt trois répondent.	683
TOTAL.	749

Sur la première question, la CULPABILITÉ, des *sept cent vingt-un* membres présents, *six cent quatre-vingt-trois* répondirent affirmativement, *trente-huit seulement l'acquittèrent.* Cette énorme majorité était produite par la

peur ; car celui qui disait Louis coupable n'était pas toujours jacobin. Il voulait se sauver d'abord, et plus tard prêter assistance au monarque. La faiblesse en pareil cas est pire que le crime, et de tous les courages, le courage civil est le plus rare. Certes, alors il importait au moins autant d'établir l'innocence de Louis XVI que de lui sauver la vie ; car si, après l'avoir d'abord déclaré coupable, on l'innocentait plus tard, ne serait-ce pas une inconséquence ? La chose devait frapper tous les yeux, on ne la vit pas. La frayeur aveugle, glace le cœur et rend la bouche muette.

Il résulta de ce calcul niais et coupable un premier décret acquis aux buveurs de sang royal et humain : LOUIS EST DÉCLARÉ COUPABLE.

A la seconde question : *Soumettre le jugement à la sanction du peuple*, les *sept cent quarante-neuf* députés se divisèrent ainsi :

neuf absents par maladie ou sans prétexte.	9
vingt absents par commissions légales.	20
six se refusant à voter (*ce qui était une faute*).	6
quatre admettant l'appel au peuple dans des cas spéciaux.	4
deux cent quatre-vingt-six votant l'appel sans conditions.	286
quatre cent vingt-quatre refusant l'appel. . . .	424
TOTAL.	749

Un second décret fut rendu : *Le jugement de Louis ne sera pas soumis à la sanction du peuple*. C'était le glas funèbre annonçant le prochain régicide.

La Convention arrivée à ce période, les meneurs se comptèrent, ils craignirent que la majorité ne leur échappât : alors ils intriguèrent ; ils mirent en usage les

promesses, la terreur, les menaces : Lepelletier de Saint-Fargeau disposait de vingt à vingt-cinq voix ; on lui promit pour sa fille le fils aîné d'Égalité, et l'ambition le conduisit au crime.

Le 16 janvier, Danton proposa que le roi fût jugé sans désemparer ; il fut applaudi : les tribunes publiques renfermaient la quintessence des jacobins de Paris, la lie des scélérats ; pas un des égorgeurs de septembre n'y manquait ; il fallait ce complément à leur hideuse vie. En outre, on voyait là mesdames de Staël, la duchesse d'Aiguillon, de Font..., de Vien..... née d'An..., de Boul.... de Jau..., Théroigne, le prince de Nassau, Cubières-Dorat, le prince de S..., le comte de La Touche, M. de D..., etc., l'élite des commensaux du palais *Égalité*, enfin *les tricoteuses de Robespierre*, femmes perdues d'ivrognerie et de débauche que l'on payait à raison de quarante sous en argent ou cinq francs en papier par soirée pour représenter là le beau sexe parisien.

On faisait circuler parmi cette foule odieuse des viandes froides, des vins, des liqueurs fortes : on mangeait, buvait, fraternisait, riait, vociférait ; les plaisanteries, les jeux de mots, rien ne manquait à cette représentation du sabbat. Nul respect pour le malheur, aucune pitié de la victime ne touchait ces cœurs endurcis et féroces.

Le vertueux Lanjuinais, qui ne l'était pas à la manière de Robespierre, insista vainement pour que les deux tiers des suffrages pussent seuls emporter la condamnation ; c'était la règle de tous les tribunaux de la république. Une loi exceptionnelle fut faite contre Louis XVI : les ogres présents décidèrent qu'ils le dévoreraient à la simple majorité. La séance fut ouverte

par un rapport menteur de Chambon sur la situation de Paris; Vergniaud présidait cette fois, et déjà bourrelé de remords, il prévoyait son sort, châtiment mérité de l'assassinat du monarque. Les girondins voyaient le pouvoir leur échapper et passer à la montagne.

On commença l'appel nominal, et la députation de la Haute-Garonne ouvrit les votes : Mailhe opina le premier; je rapporte son vote en entier parce qu'il amena une discussion importante :

« Par une conséquence qui me paraît naturelle, par « une conséquence de la première opinion que j'ai « émise, je vote pour LA MORT; je ferai une simple « observation : si la mort est décrétée à la majorité, « je crois qu'il serait digne de la Convention d'exa- « miner s'il ne serait pas utile de retarder le moment « de l'exécution; je reviens à la question, et je vote la « mort. »

Je ne répèterai pas le vote de chaque membre, mais seulement ceux qui par leurs développements ou leurs motifs ont mérité d'être conservés.

CALES : « La *mort*. Tout mon regret est de ne pou- « voir prononcer sur le sort de tous les tyrans. »

MAZADE : « Je ne me crois pas le droit de juger « comme législateur; je vote la reclusion jusqu'à la « paix générale. »

VERGNIAUD : « La *mort*, et comme Mailhe je demande « une autre délibération sur l'opportunité de la peine. »

GUADET, GENSONNÉ : La *mort*. — SAY : La *mort*. — DUCOS : « Citoyens, la *mort*, et de tous les sacrifices « que je fais à la patrie c'est le seul qui mérite d'être « compté. » — BOYER-FONFRÈDE : La *mort*.

Le vote de CAMBACÉRÈS fut obscur, je l'ai rejeté dans

les notes (1). Il est certain que ce député ne voulait pas être régicide ; mais sa pensée est si enveloppée qu'on a presque le droit de l'accuser et de le compter comme régicide.

LANJUINAIS : « Reclusion jusqu'à la paix, bannisse-« ment, ensuite *mort* si Louis rentre sur le territoire. » — LEJEUNE : « La *mort*, sans craindre les reproches de « mes contemporains et de la postérité. » — GRÉGOIRE, *absent par commission*, ne vote pas, mais il signe une lettre où il opine pour la mort ; ce vote ne compta pas.— CHABOT : « La *mort ;* le sang du tyran doit cimenter la « république. » — FOUSSEDOIRE : « J'ai horreur du sang ; « la raison, la justice, doivent me guider, je vote... la « *mort.* » — FAURE : « La *mort* et le supplice en vingt-« quatre heures. » — CHAILLOU : « Reclusion, bannisse-« ment, et surtout pas de mort, parce que Rome attend « la fin de Louis pour le canoniser. » — LÉONARD

(1) CAMBACÉRÈS : « Si Louis eût été conduit devant le tribunal que « je présidais, j'aurais ouvert le Code pénal et l'aurais condamné « aux peines portées contre les conspirateurs ; mais ici j'ai d'autres « devoirs à remplir. L'intérêt de la France, l'intérêt des nations, ont « déterminé la Convention à ne pas renvoyer Louis devant des juges « ordinaires, et à ne pas assujettir son procès aux formes pres-« crites....... *La mort de Louis ne nous présenterait aucun avan-« tage ; la prolongation de son existence peut au contraire nous « servir.* Il y aurait de l'imprudence à nous dessaisir d'un ôtage qui « doit retenir nos ennemis intérieurs et extérieurs. D'après ces con-« sidérations, j'estime que la Convention doit décréter que Louis a « encouru les peines établies contre les conspirateurs par le Code « pénal ; qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la ces-« sation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement pro-« noncé, par la Convention ou par le Corps législatif, sur le sort « de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention ; et néan-« moins, en cas d'invasion du territoire français par nos ennemis, « le décret sera mis à exécution. » L. L. L.

BOURDON : « Par humanité, la *mort* en vingt-quatre « heures. » — BONNESOEUR : « La *mort ;* vingt-quatre « heures après, l'acte d'accusation d'Antoinette et le « bannissement des Bourbons. »

Jacques Doux était prêtre ; il vota en ces termes, afin de mieux être indigne du saint caractère dont il était revêtu : « La *mort*. Je n'ai qu'un regret, c'est que « le même coup ne frappe pas tous les tyrans. » — LE SAGE-SENAULT : « La *mort* dans la journée. » — Le marquis d'AOUT : « La *mort* de Louis ou celle de la répu- « blique. » — ANACHARSIS CLOOTZ : « Au nom du genre « humain, la *mort*. » — CAMILLE DESMOULINS : « La *mort*, « venue trop tard peut-être pour l'honneur de la Con- « vention. » — Marat : « La *mort* dans vingt-quatre heu- « res. » — BAFFION : « La *mort* en vingt-quatre heures ; « hâtons-nous de purger le sol de la patrie de ce « monstre odieux. »

LOUIS-JOSEPH-PHILIPPE ÉGALITÉ, ex-duc d'Orléans, hors d'état de parler en public, lut le vote suivant, qu'on reconnut être écrit de la main de Danton : « *Unique- « ment occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui « ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté « du peuple méritent la mort*, JE VOTE *pour* LA MORT. »

Des cris d'horreur, des huées, s'élèvent ; on emporte évanouie la comtesse de B..., qui dit au milieu de mille sanglots : *Ce n'était pas là ce qu'il m'avait promis.* Un silence solennel avait attendu ce vote, il fut suivi d'une rumeur extraordinaire ; il fallut longtemps avant que les tribunes et l'assemblée rentrassent dans le calme.

MORISSON : « Je ne crois pas Louis justiciable ; je « m'abstiens donc de prononcer. » — Marquis CARITAT DE CONDORCET : « Les galères ! ! ! » L'infâme ! il voulait

plus que tuer le roi. — DEBOURGES : « Je me récuse, n'é« tant pas juge, quoique *les forfaits de Louis soient* « *sans doute prouvés.* » Autre phrase d'honnête poltron, et qui cherchait à accommoder la paix de sa conscience avec le soin de sa sûreté. — SIEYÈS : « La *mort, sans* « *phrase !...* » Phrase qu'on lui a reprochée jusqu'au jour de sa mort, et qui cent fois a frappé ses oreilles et offensé son orgueil. Prêtre régicide, que Dieu lui pardonne ! Les Français ne peuvent que le haïr.

Enfin arriva la terminaison des votes ; le sort du roi était décidé. Ceux qui par calcul ménagent le pouvoir ont menti dans le résultat du recensement ; le voici tel que l'a dressé un royaliste sévère, M. Robert, tant persécuté pendant la restauration pour obéir aux exigences des régicides, de leurs ayants cause et des comédiens de quinze ans : il a prouvé que Louis, acquitté par la majorité, fut tué par la minorité, qui escamota le résultat réel des votes ; le voici extrait textuellement des procès-verbaux de la Convention :

Le nombre réel des députés était de *sept cent quarante-neuf*		749
Il faut en distraire :		
députés absents par commission.	15	
malades.	7	28.
absent sans cause.	1	
non votants.	5	
Restait pour juger le roi.		721
Donc la majorité absolue était de.		361
sur quoi *deux* ont voté pour les fers.	2	
deux cent quatre-vingt-six pour toute autre peine que la mort, ou celle-ci en cas de rupture du ban seulement, ce qui n'emportait pas condamnation.	286	

Report. 288

quarante-six pour la mort avec sursis, jusqu'à l'expulsion des Bourbons, la conclusion de la paix, ou la ratification de la Constitution. 46

TOTAL. 334

trois cent soixante-un pour la mort. . . 361

vingt-six pour la mort en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande. 26

TOTAL. 387

donc pour la mort sans condition. 387

pour la détention, etc., ou la mort conditionnelle. 334

absents ou non votants. 28

TOTAL. 749

Dans le premier résultat proclamé, il y eut *trois cent dix-neuf* voix pour la détention et *trois cent soixante-six* pour la mort. Dans le second résultat, qui fut également proclamé, on compta *trois cent trente-quatre* voix pour la détention ou pour la mort conditionnelle et *trois cent quatre-vingt-sept* voix pour la mort sans condition. Ces corrections ont donné matière à des réflexions sérieuses, mais considérons la seconde édition de ce résultat comme devant être un arrêt de mort bien médité, bien calculé; contentons-nous de jeter un coup d'œil sur les principaux éléments qui forment la base des calculs, et tirons-en une conséquence naturelle :

l'assemblée était composée de. 749

absents par commissions.	15	
Au lieu de sept membres malades il y en avait neuf; on sait leurs noms (1).	9	
absent sans cause.	1	
refusant de voter (2).	6	
TOTAL.	31	
Reste alors pour voter.		718
La majorité absolue est donc de.		360
ont voté pour les fers.	2	
pour la détention, le bannissement, en y ajoutant la peine de mort.	286	
pour la mort avec sursis.	46	
pour la mort dans le sens de Mailhe. . .	26	
TOTAL.	360	
Les voix pour la mort, moins les deux votes pour les fers, sont de. . . .	358	
Ainsi donc, dans la rigoureuse exactitude il y a eu pour autre peine que la mort. . . .		360
et pour la mort.		358
TOTAL.		718
En ajoutant à cela les trente et un membres ci-dessus retranchés.		31

On trouve bien le total de 749 membres dont l'assemblée se composait, lors de l'ouverture du procès.

Il est donc vrai que Louis XVI a été condamné à la peine de mort, quoiqu'une majorité de deux voix l'en

(1) Bourgeois, Cayla, Cherrier, Daubersménil, Ehrmann, Fabre, Hugo, Joseph Mailhe, Topsent. L. L. L.

(2) Morisson, Debourges, Lafond, Noël, Chevalier, François. L. L. L.

eût éloigné ; mais les régicides, eux aussi, *groupèrent les chiffres*, et voici de quelle manière ils éblouirent les yeux.

Vergniaud, ce criminel astucieux et fourbe, là où il aurait fallu être juste, reprenant la parole, dit :

« Sur *sept cent quarante-sept* membres (*quarante-*
« *neuf*) qui composent la Convention, *un* est mort
« (l'absent sans cause), *six* sont malades, *deux* ab-
« sents sans cause ont été censurés au procès-verbal,
« *onze* sont absents par commission, *quatre* se refusent
« à voter ; ce qui réduit à *sept cent vingt et un* le nom-
« bre des votants. *Un* membre a voté pour la mort en
« réservant au peuple le droit de commuer la peine ;
« *vingt-trois* ont voté pour la mort, et demandent que
« l'on examine s'il faut la presser ou la retarder ;
« *huit* pour la mort avec sursis jusqu'à l'expulsion des
« autres Bourbons ; *deux* ont voté pour les fers, *deux*
« pour la mort avec sursis jusqu'à la paix générale,
« époque où peut-être on commuerait la peine, etc. ;
« *trois cent dix-neuf* ont voté pour la détention jusqu'à
« fin de guerre et le bannissement dès la paix conclue ;
« *trois cent soixante-six* ont voté pour la mort. *Je dé-*
« *clare que la peine que la Convention a prononcée contre*
« *Louis Capet est celle de la* MORT. »

On s'attendait qu'au résultat de cet arrêt de mort, une joie satanique se manifesterait dans les tribunes ; il n'en fut rien. Une stupeur remarquable gagna l'assemblée ; les triomphateurs s'épouvantèrent autant de leur victoire que celle-ci remplit les vaincus de consternation : il est des circonstances tellement étranges que ceux dont elles satisfont la passion en rougissent, et surtout n'osent en manifester leur contentement.

Tout aussitôt l'ambassadeur d'Espagne fit deman-

der audience, on la lui refusa; l'on consentit à entendre les défenseurs de Louis XVI. Alors on vit entrer le député Duchâtel dangereusement malade; il venait apporter son vôte en faveur du roi. Déposé par ses porteurs dans l'enceinte, il eut à essuyer un débat; enfin il put parler, se déclara pour la prison et le bannissement : le fruit de cette bonne action fut inutile.

Desèze, Tronchet, Malesherbes, parurent; ils présentèrent un écrit du roi, qui disait : « Je dois à mon « honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire « à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne « peux me reprocher : en conséquence, je déclare que « j'interjette appel à la nation elle-même du jugement « de ses représentants. Je donne par ces présentes « pouvoir spécial à mes défenseurs officieux et charge « expressément leur fidélité de faire connaître cet ap- « pel à la Convention nationale par tous les moyens « qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en « soit fait mention dans le procès-verbal de la Con- « vention.

« *Signé* LOUIS. »

Prenant ensuite la parole, les trois avocats de l'illustre condamné essayèrent de parler au cœur de ses ennemis : ceux-ci en avaient-ils? Merlin de Douai, par des arguties de procédure, Fouché, par des raisonnements de police, répliquèrent; Barrère après eux s'écria *que l'arbre de la liberté ne pourrait croître qu'arrosé du sang des rois.* Guadet demanda l'ajournement du supplice; on le lui refusa, et l'appel au peuple, cette dernière ressource, ne fut pas admis. Pauvre peuple souverain, à qui on ne laissait d'autorité que pour le

crime, et à qui on enlevait le droit de grâce, ce plus bel attribut de la puissance!

La nuit fut très-agitée; les sans-culottes la passèrent à faire du tapage devant la demeure des députés qu'on soupçonnait de porter intérêt au roi.

Dès ce moment la commune, sans pitié pour le malheur, refusa l'entrée du Temple aux trois magnanimes avocats, tandis que le dernier appel nominal sanctionnait le crime en rejetant le sursis à l'exécution : une majorité de *trente-quatre* voix consomma cette grande iniquité; le décret fatal fut immédiatement rendu. 1° Louis était déclaré coupable; 2° sa peine était la mort; 3° nullité de l'appel au peuple, et défense comme crime d'y donner suite sous peine de haute trahison. Cambacérès invita ses collègues, tout en apprenant à Louis le décret de mort, à lui permettre de recevoir les derniers adieux de sa famille, d'autant plus que dans les vingt-quatre heures la sentence fatale devait être exécutée; comme aussi à laisser arriver auprès de lui le prêtre qu'il désignerait.

Cependant on se hâtait d'arriver au dénouement de cette horrible tragédie. Garat, ministre de la justice, escorté de deux membres du département, de Chambon, d'un secrétaire, se rendit au Temple, et ayant fait appeler le roi, lui lut son arrêt de mort. Cet auguste malheureux, sans manifester d'émotion, remit à Garat une série de demandes : celle d'avoir un confesseur de sa communion; d'être délivré de la haute surveillance dont on lui faisait l'outrage inutile; de communiquer avec sa famille sans témoins; d'obtenir un délai de trois jours; que la Convention permît à la famille royale de quitter le royaume. Dans le dernier paragraphe, il disait :

« Je recommande à la bienfaisance de la nation « toutes les personnes qui m'étaient attachées. Il y en « a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans « leurs charges; qui, n'ayant plus d'appointements, « doivent être dans le besoin, et même de celles qui « ne vivent que de leurs appointements: dans les pen- « sionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes « et d'enfants, qui n'avaient que cela pour vivre. »

Le cœur se serre : quel prince! qui en ce moment songe non point à de grands seigneurs, mais à ses pauvres employés. La liste civile de la branche aînée de la maison des Bourbons a donc toujours été l'objet de leur sollicitude. Oh! qu'ils sont malheureux ceux qui peuvent haïr ou repousser ces héros, ces héroïnes de vertu, de bienfaisance!

En même temps le roi demandait l'abbé Edgeworth de Firmont, logé rue du Bac, n° 483 (1).

La Convention délibéra sur cet écrit; tout fut accordé hors le sursis: elle autorisa le ministre de la justice à dire au roi : « *que la nation, toujours grande et juste, s'occuperait du soin de sa famille.* » Abominable équivoque! elle s'en occupa en effet de ces êtres qu'elle semblait vouloir protéger! Cette *nation toujours grande et juste* tint sa parole en envoyant à l'échafaud la femme, la sœur de Louis XVI; en soumettant son fils à une torture de deux années; en le faisant lâchement

---

(1) Henri Essex Edgeworth de Firmont naquit en Irlande dans la ville d'Edgeworth en 1745; il vint très-jeune en France, et reçut le saint ordre de la prêtrise. Ses vertus le firent connaître de Louis XVI. Après la mort sanglante de ce prince, l'abbé de Firmont alla rejoindre Louis XVIII, qui le retint auprès de lui. Ce saint, cet angélique prêtre mourut le 22 mai 1807, à Mittau, d'une fièvre prise dans les prisons où il secourait les soldats français. L. L. L.

périr, comme a dit Jacques Delille dans son beau poëme de *la Pitié* :

Chaque jour, dans son sein, verse un poison rongeur.
Quelles mains ont hâté son atteinte funeste?
Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste.

Au milieu de tant de forfaits et malgré d'innombrables précautions, les jacobins craignaient encore que leur victime leur fût enlevée. Ces monstres, pour exaspérer le peuple contre le roi, vouent un des leurs à la mort ; un autre complot s'ourdit, et le 20 janvier, à 5 ou 6 heures du soir, est assassiné, chez le restaurateur Février, au Palais-Égalité, Michel Lepelletier, membre de la Convention. Le meurtrier est, dit-on, un nommé Pâris, garde du corps du roi (1). Ce n'est point vrai. Celui qui a porté le coup est un sicaire des conspira-

---

(1) Le garde du corps Pâris est un personnage imaginaire. On ne le trouve ni avant ni après l'attentat ; à cette époque on n'a donné aucune lumière sur sa personne, sa famille, le lieu de sa naissance ; on ignore ses prénoms ; son acte civil, trouvé sur le cadavre, indique qu'il est né le 12 novembre 1765 sur la paroisse Saint-Roch. Ses prénoms n'y sont pas relatés, on n'y nomme ni son père, ni sa mère, ni son parrain, ni sa marraine. Enfin on n'a mis en prévention aucun de ses amis, de ses proches, et l'exemple de ce qu'on fit lors des affaires de Lamiral et de la fille Renaud rend encore plus étrange la nonchalance jacobine envers les parents du meurtrier : où logeait-il à Paris? on n'en sait rien ; à quelle compagnie des gardes du corps appartenait-il ? quels étaient ses camarades ? qui se le rappelle? qui en a parlé ? aucun. Mais le brevet ? — Je ne nie pas qu'il y ait eu un garde du nom de Pâris dont on aura pris le brevet. Je nie qu'un garde de ce nom ait vengé Louis XVI. — Mais le cadavre ? — Voici le fait : l'assassin, marseillais obscur, niçard, corse, que sais-je ! bien payé, quitte la ville. On le suit à la piste, on le tue d'un coup de pistolet. Quand il est mort, on l'accuse de suicide et on dresse un procès-verbal... Un procès-verbal atteste bien que S. A. R. le duc de Bourbon s'est pendu ; mais qui

teurs, un homme de leur trempe. La note ci-jointe l'explique et le prouve.

Au demeurant, cette machination réussit; les sans-culottes hurlent, courent la ville, accusent le roi, la reine, madame Élisabeth, les nobles, les prêtres, les émigrés, les gardes du corps, les royalistes; on les écoute, on s'émeut, mais un plus grand intérêt occupe les Parisiens; demain on égorgera le roi publiquement et on leur défend de paraître sur la route du cortége et au lieu du meurtre. Un décret enjoint la fermeture des fenêtres, des persiennes, des jalousies; on ne verra rien, voilà pour les badauds; quant à la saine partie de la nation, celle-là pleure, gémit, se désole, s'accuse de faiblesse, implore du Ciel un miracle et n'ose pas le déterminer en attaquant des monstres qui ne sont forts que parce qu'on a peur d'eux.

Dès que le ministre Garat a quitté le roi, celui-ci demande son dîner... On lui a enlevé les couteaux... Cette insulte lui est amère, elle blesse son âme. Il lève les yeux au ciel, et lui offre cette nouvelle humiliation.

Garat revient, il apprend que le délai est refusé, mais que l'abbé de Firmont est là. Louis fait entrer ce dernier dans son cabinet, lui parle avec calme et résignation, et le saint prêtre, dont le cœur est brisé, n'a pas la possibilité de dévorer ses pleurs. La reine, les princesses,

---

croit ce fait en Europe ?... On envoie deux députés, Legendre et Tallien; ce dernier dit: « Je connaissais Pâris, et je l'ai reconnu dans l'homme suicidé à Forges-les-Eaux; il était, comme Pâris, de telle taille, avait ses cheveux, son front. » Tallien, enfin, dit qu'il a vu Pâris plusieurs fois. Où? dans quelle compagnie? citez des noms, des faits; rien. — J'en conclus qu'un crime a puni St-Fargeau de son vote et qu'un second crime l'a vengé de son assassin. L. L. L.

M. le dauphin, descendent; qu'un autre, qui comme moi n'aura pas perdu son père par le même supplice que le roi, donne les détails de cette entrevue déchirante. Louis XVI la prolonge, puis tout à coup il se lève et veut rentrer dans son cabinet; sa famille le suit, la reine prend son bras comme pour le retenir. Madame Royale, l'auguste enfant, imitent leur mère; madame Élisabeth presse le bras de ce frère si digne d'un pur amour et qu'elle ne reverra que dans le ciel. Tous ensemble s'écrient : *Ah! promettez-nous de nous revoir demain.* Lui se tait, madame Royale s'évanouit, Marie-Antoinette tombe dans les bras de sa sœur, M. le dauphin pleure et sanglotte. Le roi, qui a besoin de son courage, les embrasse une dernière fois, leur disant : *Adieu! adieu!* et disparaît!!!

Je le répète : non, on ne rendra jamais qu'imparfaitement cette scène lamentable; ces détails briseraient le cœur le plus endurci. La reine y développa toutes ses qualités. Le roi y parut si grand et les autres si désolés! Parmi les paroles qui furent entendues, les plus sublimes sans doute sont celles de Marie-Antoinette à son fils, lorsqu'en retournant dans leur chambre, elle lui dit : *Mon fils, apprenez par les malheurs de votre père à ne pas venger sa mort.*

Le roi, de retour auprès de l'abbé de Firmont, se livra tout entier aux exercices d'une haute piété. Les municipaux geôliers permirent le saint sacrifice de la messe. Louis dormit si bien que Cléry dut l'éveiller à cinq heures du matin le 21 janvier, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre de Sa Majesté.

A huit heures et demie, les commissaires chargés de conduire le roi, le maire Chambon et Santerre, entrèrent dans le Temple. Le roi parut, il tenait un pa-

pier, et s'adressant à l'infâme Jacques Roux (1), prêtre apostat, il lui dit :

—Voici mon testament, que je vous prie de remettre le plus tôt possible au conseil-général de la commune.

—*Ma mission est de vous conduire au supplice et non de vous complaire en rien*, répliqua ce monstre. Un autre de ses collègues plus humain accepta la mission et conserva cette pièce sublime, ce haut monument de piété chrétienne. En descendant, le roi vit le geôlier Mathey qu'il avait grondé dernièrement, et avec raison; néanmoins à cette heure il lui demanda pardon. A la vue de la voiture de cérémonie du maire, le roi dit à son confesseur avec satisfaction : *Ce n'est pas un tombereau.*

Il reste un monument authentique des derniers instants de Louis XVI, c'est le récit de l'abbé de Firmont. Je ne crois pouvoir faire mieux que de le copier mot à mot ; mes lecteurs me remercieront de le leur avoir rappelé.

« Le roi traversa la première cour à pied ; il se re-

---

(1) Jacques Roux était, en 1789, prêtre habitué de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris. Auxiliaire de Marat, il se qualifia le prédicateur des sans-culottes. Membre de la commune, il fut digne de cette horde de cannibales. Il conduisit Louis XVI à la mort, le 21 janvier 1793, et le 25 février suivant il dirigeait le pillage des boutiques du quartier St-Denis. Le 25 juin, il débita tant de phrases furieuses à la barre de la Convention, qu'il en fut chassé. Le 8 août de la même année, la concubine de Marat vint le dénoncer à la Convention, comme faisant parler *son mari mort, de manière à le déshonorer*. Qu'était donc Jacques Roux ? Le 22 de ce mois, il fut arrêté, et condamné au dernier supplice le 15 janvier 1794. Lorsqu'il entendit son arrêt, il se frappa de cinq coups de couteau, et fut transporté à Bicêtre, où il mourut le jour anniversaire du meurtre de Louis XVI, dont il avait pris son horrible part. L. L. L.

tourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde... A l'entrée de la seconde cour était une voiture : deux gendarmes en tenaient la portière. A l'approche du roi, un d'eux y entra le premier et se plaça sur le devant. Le roi monta ensuite et me plaça à côté de lui dans le fond. Le maire, le vil abbé Roux, un secrétaire et le second gendarme y montèrent aussi : ce dernier ferma la portière. Ces hommes avaient l'ordre d'assassiner le roi au moindre mouvement qu'ils remarqueraient dans le peuple...

« Au reste, ce mouvement qu'on appréhendait n'était rien moins qu'une chimère; un grand nombre de personnes dévouées au roi avaient résolu de l'arracher de vive force à ses bourreaux, ou du moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, jeunes gens d'un nom très-connu, étaient venus m'en prévenir la veille, et j'avoue que sans me livrer entièrement à l'espérance, j'en conservai cependant une lueur jusqu'au pied de l'échafaud. J'ai appris depuis que les ordres de cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision que de quatre à cinq cents personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le lieu du rendez-vous. Tous les autres, par l'effet des mesures prises, ne purent sortir de leurs maisons.

« Le roi... resserré dans la voiture, ne pouvant me parler sans témoins, prit le parti du silence. Je lui présentai mon bréviaire.... il l'accepta avec plaisir; il témoigna le désir que je lui enseignasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation, et il les récitait alternativement avec moi.... La marche dura

presque deux heures; toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés de piques ou de fusils: en outre, la voiture était environnée elle-même d'un corps imposant de troupes... Pour comble de précaution on avait placé en avant des chevaux une multitude de tambours et en arrière une vingtaine d'énormes canons, dont les trains et les chaînes faisaient un bruit horrible, afin d'étouffer les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi; mais comment en aurait-on entendu? personne ne paraissait ni aux portes, ni aux fenêtres, et on ne voyait dans la rue que des citoyens armés.

« La voiture parvint ainsi dans le plus grand silence jusqu'à la place Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide autour de l'échafaud; cet espace était bordé de canons, et au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes. Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il me dit à l'oreille : « Nous voilà arrivés, « si je ne me trompe. » Mon silence lui répondit oui. Un des bourreaux vint ouvrir la portière; les gendarmes voulurent descendre, mais le roi les arrêta et appuyant sa main sur mon genou : « Messieurs, leur « dit-il d'un ton de maître, je vous recommande « monsieur, que voilà; ayez soin qu'après ma mort « il ne lui soit fait aucune insulte, je vous recommande « d'y veiller. » Ces deux hommes ne répondent rien : le roi voulut reprendre d'un ton plus haut, mais l'un d'eux lui coupa la parole : « Oui, oui, lui répondit-il, « nous en aurons soin, laissez-nous faire. » Et ces mots furent dits d'un ton à me glacer, si dans ce moment il m'eût été possible de me replier sur moi-même.

« Dès que le roi fut descendu de voiture, trois

bourreaux voulurent lui ôter ses habits, mais *il les repoussa avec fierté et se déshabilla lui-même...* Les bourreaux, que la contenance du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace; ils l'entourèrent de nouveau et tentèrent de lui prendre les mains : « Que prétendez-vous ? leur dit « le prince en retirant ses mains avec vivacité. — « Vous lier, répondit un des bourreaux. — Me lier ! « repartit le roi d'un air d'indignation, je n'y con« sentirai jamais; faites ce qui vous est commandé, « mais vous ne me lierez pas, renoncez à ce projet. » Les bourreaux insistèrent, ils élevèrent la voix et semblaient vouloir appeler du secours pour le faire de vive force.

« C'est ici peut-être le moment le plus affreux de cette désolante matinée ; une minute de plus, et le meilleur des rois recevait sous les yeux de ses sujets rebelles un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence qu'on paraissait y mettre; lui-même le craignit, il me regarda fixement comme pour me demander conseil; hélas! il m'était impossible de lui en donner un, et je ne lui répondis que par mon silence; mais comme il continuait de me regarder : *Sire*, lui dis-je avec larmes, *dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va être sa récompense.* A ces mots, il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre : *Assurément*, me dit-il, *il ne faudra rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront*, et se tournant vers les bourreaux : *Faites*, dit-il, *ce que vous voudrez; je boirai le calice jusqu'à la lie.*

« Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient

extrêmement raides à monter; le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et à la peine que je lui voyais prendre, je craignis un moment que son courage ne commençât à fléchir; mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis pour ainsi dire s'échapper de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence par son seul regard à quinze ou vingt tambours qui étaient devant lui, et d'une voix si ferme, qu'elle dut être entendue du pont Tournant, prononcer distinctement ces paroles à jamais mémorables :

« *Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute;*
« *je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu*
« *que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais*
« *sur la France...* »

« Il allait continuer, mais un homme à cheval (l'infâme histrion Dug....) et en uniforme national, fondant tout à coup l'épée à la main et avec des cris féroces sur les tambours, les obligea de rouler, tandis qu'une autre voix criait au roi : *Vous êtes ici pour mourir et non pour parler.*

« Plusieurs voix se firent entendre en même temps pour encourager les bourreaux, ils parurent s'animer eux-mêmes, et tandis que je disais : FILS DE SAINT LOUIS, MONTEZ AU CIEL, ils le traînèrent sous la hache, qui d'un seul coup fit tomber sa tête !...

« Tout cela fut l'ouvrage de peu d'instants. Le plus jeune des bourreaux (il ne semblait pas avoir plus de dix-huit ans) saisit aussitôt la tête et la montra au peuple en faisant le tour de l'échafaud ; il accompagnait cette cérémonie monstrueuse des cris les plus atroces et des gestes les plus indécents. Le plus morne silence régnait d'abord : bientôt quelques cris de *vive la répu-*

blique se firent entendre, et en moins de dix minutes ce cri mille fois répété devint le cri de la multitude et tous les chapeaux furent en l'air (1)!... »

(*Mémoires de l'abbé Edgeworth de Firmont, page* 83 *et suiv. Un volume in*-8°. *Paris, Gide fils*, 1825.)

---

(1) Voici d'autres détails donnés par l'abbé de Firmont, sur la manière dont il échappa aux assassins du roi. C'est lui-même qui parle :

« . . . . Aussitôt que j'eus entendu le coup fatal, je me prosternai à genoux et je restai dans cette position jusqu'au moment où l'infâme scélérat qui avait joué le premier rôle dans cette tragédie vint pour montrer à la populace...... et m'arrosa de sang. Je pensai qu'il était temps de m'éloigner de l'échafaud. Mais en jetant les yeux autour de moi, je me vis cerné par vingt ou trente mille hommes, et vouloir percer cette foule me semblait une extravagance. Cependant, comme il fallait prendre un parti..... je me dirigeai vers le côté où les rangs me semblaient moins épais. Tous les regards étaient fixés sur moi ; mais à ma grande surprise, quand j'eus gagné le premier rang, je ne trouvai aucune résistance. Le second s'ouvrit de même, et lorsque j'arrivai au quatrième ou au cinquième on ne fit aucune attention à moi. On m'avait défendu de prendre aucun des vêtements de mon état ; je n'avais qu'une mauvaise redingote; je me trouvai bientôt confondu dans cette foule immense..... Mon premier soin fut d'aller chez M. de Malesherbes pour qui le roi m'avait chargé d'un message important. Je le trouvai baigné de larmes ! « Fuyez, me dit-il, fuyez, mon cher monsieur, « cette terre d'horreur et les tigres qui y sont déchaînés; jamais, « non jamais ils ne vous pardonneront l'attachement que vous avez « témoigné pour le meilleur des rois, et le devoir que vous avez « rempli aujourd'hui est un crime qu'ils voudront punir tôt ou tard. « Moi-même, quoique je me sois moins exposé que vous à leur furie, « j'ai le projet de me retirer sans plus tarder à ma terre ; mais vous, « mon cher monsieur, ce n'est pas seulement Paris, c'est la France « entière qu'il faut quitter, car il n'y a pas un coin où vous puissiez « être en sûreté. » . . . .

Dès que le jour fut tombé. . . j'allai chez un ami à trois lieues de Paris, le baron de la Lézardière. . . . A peine y étais-je. . . . qu'on

Ainsi finit la plus antique des monarchies; ainsi mourut un roi qui n'avait pas voulu vivre. La moindre démonstration énergique, la moindre étincelle de courage, aurait fait même au 10 août ce que le lendemain l'Europe et le monde entier n'eussent pu accomplir. Ce roi, pour épargner quelques gouttes de sang impur, fut le propre artisan de sa perte, et fit monter à l'échafaud une foule de victimes illustres. Il n'eut qu'un seul défaut, mais les conséquences en furent aussi funestes qu'incalculables. Aussi, tout en déplorant sa faiblesse ou plutôt son indécision, tous les Français fidèles le pleureront, mais l'histoire impartiale lui reprochera les malheurs inouïs qui ont pesé sur la France à cette époque déplorable.

A la fin du XVIIIe siècle, la France marchait à la tête de la civilisation : elle comptait parmi ses savants le célèbre mathématicien Lagrange, son fils d'adoption Chaptal, Lavoisier, Laplace, Lalande, Guyton de Morveau, Monge, Sage, Haüy, Lassonne, Le Monnier, Bossut, Bailly, Daubenton, Portal, Cadet de Gassicourt, Parmentier, Baumé, Adanson, de Jussieu, d'Arcet. Buffon venait de mourir, et son trépas épargna un crime à la révolution; elle se vengea de n'avoir pu atteindre ce beau génie en immolant son fils. Elle

---

nous apprit que trois clubs avaient demandé ma tête.... Je partis pour Montigny, où le comte de Rochechouart me reçut dans son château..... De là j'allai à Fontainebleau..... puis à Bayeux en Normandie.... je passai là dix-huit mois.... » (L'abbé de Firmont quitta la France après la mort de madame Élisabeth, alla en Angleterre et de là à Mittau, où il mourut).

comptait encore Pingré, Perronnet, Poissonnier, Barthe, Dietrick, Demours, Charles, Messier, Cassini, Lepaute, Legendre, Perriez, Méchain, Dionis-du-Séjour, Sabatier, Vicq d'Azyr, Broussonnet, Berthollet, Lamarck, Desfontaines, Thomas, Duhamel. Certes, cette foule de noms tous également illustres, et dont quelques-uns n'étaient pas encore ternis par les votes régicides de ceux qui les portaient, peut entrer en parallèle avec tous ceux qu'on leur opposerait.

L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres présentait aussi avec fierté ses membres, dont la plupart jouissaient d'une haute réputation. Parmi eux on distinguait l'abbé *Barthélemy*, auteur d'Anacharsis; *de Guignes*, l'érudit orientaliste; *de Brequigny*, cet infatigable compilateur de nos vieilles chroniques, où il portait le flambeau de la critique; *Chabanon*, helléniste distingué; *Gaillard*, l'un de nos bons historiens; l'abbé *Garnier*, son émule; *Anquetil*, *Ancillon*, que d'honorables travaux illustraient; *de Rochefort*, le traducteur d'Homère, meilleur helléniste que bon poëte français; *Dacier*, destiné à poursuivre longtemps une carrière honorée; *de La Porte du Theil*, à qui l'Italie rendait justice; *Desormeaux*, l'élégant et exact historien des Bourbons; *d'Anse de Villoison*, inscrit dans toutes les académies de l'Europe; *Larcher*, le traducteur célèbre d'Hérodote; l'abbé *Guénée*, qui combattant contre Voltaire terrassa ce fameux ennemi par son ouvrage admirable : *Lettres de quelques Juifs, etc.*; le comte de *Choiseul-Gouffier*, grand seigneur et homme de lettres; *de Keralio Robert*, précepteur de l'infant duc de Parme; les abbés *Brottier*, *Auger*, de *Vauvilliers*, trois érudits dans la langue grecque et dont le second a traduit Démosthènes et Cicéron; dom *Clément*, dom *Poirier*, deux

moines habiles; *Sylvestre de Sacy*, que la mort vient d'enlever.

A l'Académie Française on remarquait le duc de *Nivernais*, poëte et homme d'état; le cardinal de *Bernis*, gracieux littérateur; l'abbé *de Radonvilliers*, précepteur des enfants de France; *Marmontel*, si connu par ses contes, ses opéras et ses autres ouvrages; *Saint-Lambert*, auteur du poëme des *Saisons*; *Beauzée*, le grammairien; JACQUES DELILLE : son nom dit tout; *Suard*, philologue et écrivain élégant; *de La Harpe*, le Quintilien français; *Ducis*, le tragique; *Lemierre*, qui n'a pas obtenu le rang qu'il méritait; *de Chamfort*; *de Condorcet*, dont je transcris les noms avec peine; l'abbé, depuis cardinal *Maury*, le seul dont l'éloquence put lutter contre Mirabeau; *Sedaine*, le naïf, le véridique auteur de tant d'agréables opéras-comiques.

Après eux venaient les deux *Chénier*, dignes d'occuper le premier rang; *de Guerle*, *Sélis*, *Desorgues*, *Rivarol*, et tant d'autres d'une réputation moins brillante, mais qui s'augmenta dans la révolution.

Les artistes n'étaient pas en nombre inférieur : on comptait à l'académie des Beaux-Arts *Pajou*, le sculpteur; *Vanloo*, dernier rejeton d'une famille illustre dans l'histoire de la peinture; *Caffieri*, dont le ciseau amollissait le marbre au point de lui donner la vie; *Doyen*, au pinceau de feu avec le génie et les défauts du temps; *Ménageot*, peintre; *Julien*, sculpteur; *Lecomte*, sculpteur; *Vincent*, qui, avec *Vien*, *Regnaud* et *David*, opéra une révolution dans les arts; *Joseph Vernet*, le prince des marines, le peintre de la nature; *Cochin*, dessinateur excellent et inventif; *Robert*, artiste à l'imagination si brillante; *Wille*, graveur digne du temps de Louis-le-Grand; *Casanova*, fougueux

peintre de batailles; *Loutherbourg*, rival heureux de Berghem; *Greuze*, dont le pinceau joignait la couleur au sentiment; *Clerisseau-Ledoux*, architecte; mademoiselle *Vallayer-Coster*, qui donnait de la vie aux fleurs; *Houdon*, *Clodion*, sculpteurs; *Van-Spaendonck*, rival de Van-Hyssum; *Sauvage*, si habile à peindre des camaïeux; madame *Lebrun*, dont nous jouissons encore, grande coloriste, et dont le crayon exprime toujours la vérité de la nature; *Valenciennes*, le paysagiste; *Vincent Fragonard; Louis David*, le premier peintre de l'époque, et à qui *Ingres* a succédé.

Tel était alors l'état florissant des supériorités sociales de cette monarchie à laquelle on avait reproché tant de despotisme, tant de haine contre les sciences, la littérature et les arts, et qui en réalité avait travaillé à les élever au plus haut degré. Louis XVI pouvait dans sa justification se montrer environné de ce noble cortége. Des navigateurs hardis, éclairés, courageux, avaient ou reculé les bornes du monde connu par leurs découvertes, ou augmenté la gloire nationale : dans la première classe on remarquait *Bougainville*, *Fleurieu; Lapeyrouse*, disparu sur l'immensité des mers; dans l'autre le bailli *de Suffren*, le comte *d'Estaing*, les marquis *d'Orvillers* et *Duchaffauld*, les comtes *Albert de Rioms* et *de Vaudreuil*, le marquis de *Saint-Félix Mauremont*, etc.; sur terre, les maréchaux *de Broglie*, *de Castries*, *de Ségur*, *Luckner;* les généraux *Kellermann*, *de Beauharnais*, *de Custines*, *Rochambeau*, *Dumouriez*, *Biron*, etc. (alors ces six derniers n'étaient pas encore républicains), et le prince de *Condé :* pourrais-je oublier ce dernier, tout à la fois l'honneur et l'exemple des gentilshommes!

Tous ces hommes recommandables n'étaient pas ceux

de la révolution, qui débutait; elle n'en avait encore produit aucun. Ceux-là appartenaient au règne florissant de Louis XVI, règne où l'agriculture, le commerce, l'industrie, les sciences, les belles-lettres, les arts, avaient pris un développement extraordinaire. Chaque branche recevait aide, secours, protection : l'imprimerie voyait le roi et ses augustes frères se faire en quelque sorte les éditeurs d'ouvrages classiques, illustrer l'art de la typographie en accordant à Didot un appui dont il était digne. Louis XVI lui fit imprimer une collection dite des *Classiques français*, en trois formats, in-18, in-8°, in-4°. S. A. R. le comte d'Artois fit aussi les frais de la collection qui porte son nom; elle se compose de soixante-quatre volumes. MONSIEUR fit comme eux.

Les manufactures recevaient d'utiles, de glorieux encouragements. On comptait en 1789, parmi les chevaliers de Saint-Michel, MM. *Brianseaux*, négociant armateur à Dunkerque; *Cliquot de Blecherval*, inspecteur-général du commerce; *Tillet*, commissaire du roi pour les essais et affinages; *Delaunay-Deslandes*, directeur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain; *Durand*, entrepreneur des fortifications; *Quatremère-de-Lépine*, ancien commerçant et échevin; *Isnard*, secrétaire de la chambre de commerce de Marseille; *Moreau*, ancien maître-général des bâtiments de la ville; *Montgolfier*, papetier; *Regnier*, directeur de la manufacture de Sèvres; *Fauconpré*, négociant à Moulins; *Goudars*, directeur de la manufacture d'Aubenas; *Belin de Villeneuve*, négociant; *Pons*, négociant.

Ainsi, les honneurs n'étaient pas refusés à cette classe estimable, mais on en repoussait ceux qui,

pressés d'arriver à la fortune, y couraient par des chemins que réprouvait l'honneur.

A cette même époque (1789), les arts avaient également une large part dans la distribution du cordon noir (1). Voici les noms des artistes qui en étaient décorés : MM. 1° *Cochin*, graveur, dessinateur, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture, sculpture et architecture; 2° *Pierre*, premier peintre du roi et du duc d'Orléans; 3° *Perronnet*, architecte; 4° *Mique*, premier architecte du roi; 5° *Desmaisons*, architecte; 6° *Lasalle*, dessinateur; 7° *Sylvestre*, dessinateur; 8° *Vien*, peintre; 9° *Matthieu*, musicien.

Seize médecins et chirurgiens portaient cette marque de distinction : MM. *Richard d'Uberhersin*, conseiller d'état, premier médecin des armées; *Guérin*, chirurgien de M. le prince de Conti; *Poissonnier-Desperières*, ancien médecin du roi; *Lalouette*, médecin; *Gautier*, chirurgien de Monsieur; *Colombier*, médecin; *Jauberthou*, médecin consultant de M. le comte d'Artois; *Goetz*, médecin du roi et du roi de Sardaigne; *Bochard*, médecin des armées du roi;

---

(1) L'ordre de Saint-Michel fut institué par le roi Louis XI, au château d'Amboise, le 1er août 1469. — Louis XIV limita à cent le nombre des chevaliers. Le grand collier est d'or; il représente des aiguillettes en torsades liées par des coquilles d'argent, et soutient un médaillon où est représenté saint Michel terrassant le dragon. Ordinairement les chevaliers portent un cordon noir moiré, passé de droite à gauche, auquel est suspendue la croix de l'ordre. Celle-ci est d'or, à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée par quatre fleurs de lis, chargée en cœur d'un saint Michel foulant le dragon de couleur naturelle. Outre les cent chevaliers de l'ordre, les cent chevaliers du Saint-Esprit sont faits chevaliers de Saint-Michel la veille de leur réception, et ils entourent leur écusson des deux colliers. L. L. L.

Grandjean, chirurgien oculiste de Sa Majesté; *Garre*, chirurgien du roi et des pages; *Najeaux*, chirurgien; *Jeannin de Courbeblanche*, oculiste; *Portal*, premier médecin du roi; *Gatty*, médecin consultant du roi, etc.; *Levacher*, chirurgien de la reine de Naples.

Les avocats n'avaient pas non plus à se plaindre, et voici ceux admis dans l'ordre de Saint-Michel: Mes *Babille*, ancien échevin; *Benoît*, secrétaire du duc de Penthièvre; *Fabry*, subdélégué du pays de Gex; *Roussel*, garde des archives de Montpellier; *Faverot*, *Pia*, *Leclerc* de Besançon, *Richer*, *Pelé de Bonnières*, *Robinet*, *Defornets d'Oroix*, *Fossu*.

Jamais les parlements ne furent fermés aux familles nouvelles, pas plus que l'armée, malgré l'imprudente ordonnance de M. de Ségur, ministre de la guerre : la cavalerie presque tout entière était composée des fils des riches maisons de la haute bourgeoisie ou du commerce. En un mot, une impartialité paternelle présidait aux faveurs de cet excellent monarque.

De 1789 à l'assassinat du roi, il ne parut aucun grand ouvrage, aucune production d'art remarquable. C'était avant les États-Généraux que David le peintre avait exposé ses premiers chefs-d'œuvre, le *Serment des Horaces*, le *Brutus*, le *Socrate mourant*, et le *Pâris et Hélène*. Les premiers troubles politiques lui inspirèrent son dessin fameux du *Serment du Jeu de Paume*; il peignit d'après nature Marat et Lepelletier de Saint-Fargeau : à ces deux tableaux se bornent ses travaux antérieurs au régicide dont il se rendit coupable. Je signalerai ses autres ouvrages et ses chefs-d'œuvre dans les trois autres époques dont il me reste à écrire l'histoire.

Celles-là ne seront pas les moins brillantes dans la

suite de nos annales : les sciences, les arts, y ont fait des progrès immenses; nos savants, par leurs découvertes nombreuses, nos artistes, par leurs productions admirables, nos littérateurs, par leur imagination brillante, ont assuré pour longtemps à la France, sur les autres nations, une supériorité qui lui fut d'abord acquise par ses grands capitaines. Plus tard, des circonstances malheureuses la lui firent perdre; mais nos armées, appelées à la défense d'une cause sacrée, sauraient bientôt la reconquérir.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

